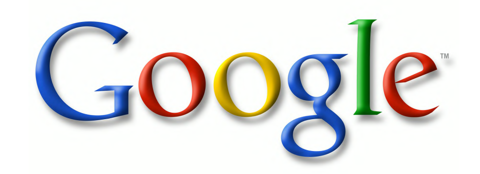
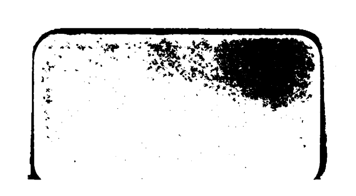




# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1843.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1843.




ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1844.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

## DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

## Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1843.

---

# DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 9 Août 1843,

Prononcé par M. DES MICHELS, Président.

---

MESSIEURS,

Lorsque l'esprit d'association enfante chaque jour sous nos yeux de si étonnantes merveilles dans l'ordre matériel; lorsque, grâce à son puissant concours, les forces de la nature, comme ses inertes éléments, subissent l'empire de l'intelligence, et que l'industrie humaine leur ravit incessamment de nouveaux secrets, il ne sera peut-être

pas sans intérêt ni sans à-propos de vous rappeler les grands résultats obtenus aussi dans le domaine de la pensée par les efforts réunis d'esprits divers appliqués à un même dessein, au perfectionnement de la culture intellectuelle. Une compagnie savante ne saurait mieux légitimer son origine et glorifier sa destination qu'en prenant acte, non seulement des travaux accomplis par elle pour le progrès de la science universelle, mais aussi de ce qu'ont fait, dans les siècles passés, les Sociétés formées sous une même inspiration.

L'association, c'est-à-dire l'action simultanée de l'homme uni à l'homme dans une communauté de direction et de travaux, fut, dans tous les temps et dans tous les pays, sous des formes diverses et avec plus ou moins d'extension, un besoin de notre faiblesse, une condition du développement intellectuel. Ce fait se présente à nous dès les premiers âges des sociétés régulières. Sans aller en chercher les preuves dans les traditions des nations les plus reculées de l'Asie, où la science fut le privilége de certaines castes ou associations politiques, l'Egypte ne nous présente-t-elle pas le même phénomène social dans la mystérieuse et savante constitution de son sacerdoce? Et qui pourrait nier que ce fut aux études combinées de ses colléges de prêtres que cette contrée dut l'invention de la géométrie, qui conserva les limites des héritages privés malgré les périodiques alluvions de son fleuve nourricier, ainsi que cette puissante mécanique qui éleva dans les airs des masses colossales arrachées de ses entrailles de granit. La célèbre inscription de Saïs attestait que les temples étaient aussi des Académies d'où se trouvaient exclus les profanes, c'est-à-dire les ignorants; car, dans leur profonde sagesse, les prêtres de l'Egypte ne séparaient pas la religion de la science, la connaissance de Dieu de celle de la nature.

La Grèce eut aussi, Eleusis en fait foi, ses associations sacerdotales qui réservaient pour quelques adeptes la notion des choses divines. Les sciences humaines ellesmêmes y restèrent long-temps cachées sous de mystérieux symboles qui ne se révélaient qu'au prix de patientes initiations. Les associations philosophiques succédèrent ensuite aux communautés sacerdotales, et les découvertes des sages se répandirent dans le champ des sciences *démotiques*, pour le féconder au profit de tous. Cependant, l'institut de Pythagore garda encore tous les caractères d'une Société à la fois savante, enseignante et même cénobitique, faisant une entière abnégation de toute personnalité comme les ordres monastiques du moyen-âge, et travaillant à une œuvre commune, la recherche de la vérité et le perfectionnement moral de l'espèce humaine[1]. S'il n'en fut pas de même à certains égards des autres écoles de la Grèce et de l'Ionie, il n'en est pas moins vrai que toutes ces sectes philosophiques avaient un caractère de sodalité qui rattachait chacun de leurs membres à la souche mère et faisait converger tous les efforts vers le progrès de la commune doctrine. Ce qu'on enseignait au Lycée d'Athènes, sous le portique de Zénon, dans les jardins d'Académus, se répétait à Corinthe, à Milet, à Cyrène, dans les cités de la Grande-Grèce, et plus tard, dans cette vaste école d'Alexandrie, qui résuma tous les efforts, toutes les conceptions de l'esprit grec, et entreprit de relier ensemble les systèmes helléniques et les mythes de l'Orient. Si les néoplatoniciens du musée Alexandrin ne furent pas asservis à la même rigueur d'orthodoxie que les disciples du philosophe de

[1] Ce grand homme est le premier, dans l'antiquité, qui ait compris la puissance de l'esprit d'association, développé sous les lois d'une organisation forte et régulière. De Gérando, art. *Pythagore*, dans la *Biographie universelle*.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1843.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1843.




ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1844.

cette circonstance s'est encore montré tel que nous l'avons toujours connu : savant, sincèrement religieux et excellent confrère.

M. Gors, dans ce discours, fait le résumé des découvertes les plus récentes en physique et en astronomie ; puis, examinant les premiers chapitres de la Genèse, fait ressortir la concordance parfaite qui existe entre les théories scientifiques et les récits bibliques. Passant à des considérations analogues relatives à l'humanité, il jette un coup d'œil rapide sur les évènements mémorables qui ont agité le monde jusqu'à l'établissement du christianisme, considère l'état religieux, moral et social des peuples à cette époque, et remarque que tout devait faire comprendre la nécessité, prévoir l'époque et pressentir la nature de la réhabilitation de l'homme.

Il montre enfin tout ce que le christianisme, comme principe de supériorité de force, et dans son fondateur, et dans sa doctrine, présente d'avenir à l'humanité, quels sont ses progrès jusqu'à l'époque actuelle, et quel doit être le résultat de ses progrès futurs.

Ces hautes et belles considérations émanant d'hommes voués à l'instruction publique, justifient la satisfaction que l'Académie éprouve quand elle admet à partager ses travaux les honorables professeurs de notre collége royal, qui savent à la fois initier nos enfans aux belles-lettres et aux sciences, et leur inspirer, par leurs leçons et par leurs exemples, les sentiments de religion et de morale qui font le bon fils, l'honnête homme et le citoyen dévoué aux institutions de son pays.

M. Bigourdan, qui succède à M. Gors dans les fonctions de professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, a témoigné le désir d'occuper aussi la place

que M. Gors laissait vacante à l'Académie ; il a présenté, à cette occasion, les deux thèses, l'une de mécanique, l'autre d'astronomie, qu'il a soutenues pour l'obtention du grade de docteur.

Cet honorable professeur a été admis à partager les travaux de l'Académie.

M. Boutigny a fait hommage à la Compagnie de deux Mémoires :

Le premier a pour titre : *Mémoires sur quelques phénomènes de caléfaction.*

Le second : *Propositions physico-chimiques sur la caléfaction et l'état sphéroïdal des corps.*

L'examen de ces ouvrages demandait à être d'autant plus approfondi, qu'il ne s'agissait de rien moins que de l'introduction d'une nouvelle théorie en physique ; aussi M. Person n'a rien négligé pour faire ressortir que les intéressantes expériences de M. Boutigny pouvaient être expliquées par les lois connues en physique, sans qu'il fût nécessaire de supposer un quatrième état des corps.

M. Person établit d'abord que parmi les phénomènes observés par M. Boutigny, il y en a dont l'explication est toute naturelle ; tels sont : la forme sphérique ou sphéroïdale que prennent les liquides projetés dans des vases chauffés à certains degrés, et leur suspension au-dessus de la surface sans la toucher. On explique facilement aussi, par les lois connues, cette expérience très curieuse dans laquelle on voit l'eau contenue dans un petit matras se congeler quand on plonge le matras dans l'acide sulfureux que contient une capsule chauffée sur des charbons ardents.

Mais il paraissait plus difficile d'expliquer comment des liquides, et surtout des liquides aussi volatils que l'acide sulfureux, peuvent persister dans leur état, pendant un

temps assez considérable dans un creuset incandescent, malgré l'excessive chaleur que le creuset semble devoir leur donner. L'erreur dans laquelle M. Boutigny est tombé, et par suite de laquelle il a cru devoir supposer un quatrième état des corps, provient de ce qu'il pense que le creuset envoie au liquide une énorme quantité de chaleur; or, s'il avait mesuré la chaleur rayonnée au moyen des lois découvertes par Petit et Dulong, il aurait reconnu que cette chaleur, au lieu d'être énorme, est même insuffisante pour produire la vaporisation que l'on observe. En se livrant à ces expériences, M. Person a été conduit à reconnaître une source de chaleur qui n'avait pas été signalée dans ces phénomènes; il s'agit de celle donnée par les fluides élastiques qui remplissent le creuset.

Le travail de M. Person donne l'explication d'un phénomène paradoxal qui embarrassait les physiciens depuis long-temps. Ce résultat était déjà bien digne de l'attention du monde savant, mais M. Person en a déduit d'autres conséquences importantes; on le reconnaîtra en prenant connaissance du mémoire qui sera imprimé dans les actes de l'Académie. (*Voir* à la suite de ce rapport.)

A l'occasion de nouvelles théories légèrement émises, en rendant compte des Annales de l'Auvergne, et en particulier d'un mémoire du docteur Nivet qui examine et combat les erreurs et les préjugés populaires, et passe aussi en revue certains systèmes qui ont fait grand bruit, entr'autres l'homéopathie et le magnétisme animal, M. Lévy a surtout insisté sur ce point: qu'il n'est point permis de faire des hypothèses gratuites dans l'étude des sciences; qu'il faut laisser aux hommes qui se sont déjà assigné une place dans les sciences par de brillantes découvertes, le droit d'essayer de les rattacher à une théorie nouvelle, après qu'il a été bien constaté que les résultats

de leurs expériences ne sauraient être expliqués par les théories connues. A ceux-là seuls il est permis de tenter quelques hypothèses; il faut des mains très habiles pour manier ces instruments de l'intelligence, qui seront impuissants ou dangereux dans celles d'hommes ordinaires. Il a examiné de quelle manière les théories s'établissent dans les sciences, ce qui leur donne le cachet de la vérité; ce qui parfois les renverse, et se demande : si ce n'est pas parce que trop de personnes se croient le droit de poser de nouvelles hypothèses sur lesquelles elles basent des théories, que l'on voit des hommes qui ne manquent ni de science, ni d'intelligence, se prêter aux absurdités qui émanent d'un cerveau malade, et se mettre au nombre de ceux que l'amour du merveilleux porte à ajouter foi aux miracles vantés par des charlatans.

M. Bergasse a donné communication à l'Académie d'un phénomène observé par une personne attachée à son service :

Dans la nuit du 30 novembre dernier, un météore lumineux, désigné ordinairement sous le nom de bolide, d'environ trois à quatre décimètres de diamètre, a paru vers le nord-est, se dirigeant au sud-ouest. Arrivé à peu près au zénith de l'observateur, ce globe de feu s'est brisé en éclats sans qu'on ait entendu le bruit de l'explosion.

Notre confrère a pensé devoir signaler ce phénomène, pour fournir un fait de plus à l'appui des observations faites depuis un certain temps, et par suite desquelles cette époque de l'année serait celle où les météores de ce genre se présentent en plus grand nombre.

Que les savants profitent des rapides progrès de la physique et de la chimie, pour diriger leurs investigations vers les applications de ces sciences à l'industrie, aux arts,

à l'hygiène publique, ce sera le moyen d'être utile à leur pays et de mériter la reconnaissance de leurs concitoyens. Les travaux de la classe des sciences, dirigés vers ce but, ont été, pendant le cours de cette année, nombreux et importants; on en jugera par le rapide aperçu que je vais avoir l'honneur de présenter :

M. Pimont a exposé, dans un mémoire, le but et les avantages de l'appareil de son invention, qu'il nomme *caloridore progressif*. Il s'agit d'utiliser la chaleur perdue dans les bains de teinture épuisés, pour échauffer de nouveaux bains, sans autre dépense que celle de l'appareil. Notre confrère a-t-il résolu ce problème au plus grand avantage de nos manufactures? Telle est la question qu'avait à examiner une commission composée de MM. Person, Girardin et Lévy. M. Person, rapporteur de la commission, a fait connaître d'abord ce qui avait été tenté précédemment à cet effet et le peu de succès obtenu. L'idée d'échauffer l'eau froide avec l'eau chaude qu'on va rejeter, paraît extrêmement simple, mais l'exécution applicable à l'industrie offrait d'assez grandes difficultés; M. Pimont les a surmontées avec bonheur. Les commissaires de l'Académie, qui ont vu fonctionner l'appareil, n'hésitent pas à le déclarer.

M. Pimont a déjà fait une nouvelle et heureuse application de son appareil pour l'alimentation des chaudières des machines à vapeur. (Voir le rapport de la Commission, imprimé dans ce volume.)

M. Girardin a présenté à l'Académie un mémoire ayant pour titre : *Technologie de la garance.*

Dans la première partie de son mémoire, notre confrère donne l'histoire descriptive des garances de Hollande, d'Alsace et d'Avignon, indique les diverses qualités com-

merciales de ces poudres, et donne un aperçu de l'importance de leur consommation.

Dans la deuxième partie, M. Girardin fait connaître, avec beaucoup de détails, deux nouveaux produits fabriqués avec la garance et qui sont destinés à la remplacer dans les opérations de teinture et d'impression; l'un est désigné sous le nom de *garancine*, l'autre sous celui de *colorine*. L'auteur du mémoire indique le mode de préparation de la garancine, signale les phases diverses de son introduction dans la pratique des usines, et montre tous les avantages qui résultent de son emploi. Il expose les caractères de la garancine, la manière dont elle se comporte dans les dissolvants, et les procédés des fabriques pour la mettre en œuvre.

Quant à la *colorine*, qui n'est autre chose que l'alizarine ou matière colorante rouge de la garance, découverte par MM. Robiquet et Colin, c'est une poudre dont l'emploi fournit les moyens d'obtenir, par simple application sur les toiles, des couleurs roses et rouges, aussi belles et aussi solides que celles que l'on obtient par la teinture.

MM. Pariset, Gastard et Fauquet, de Rouen, ont montré les premiers, en 1837, qu'il était possible de l'utiliser avec avantage dans les ateliers; mais le prix excessif, 75 fr. le kilogramme, en aurait fait seul repousser l'usage jusqu'à ce jour. MM. Grelley et Girardin sont parvenus à préparer la colorine au prix de 40 fr. le kilogramme, et à établir ainsi le pot (2 litres) de couleur, à 10 fr. pour les rouges forts, à 5 fr. pour les rouges faibles, conditions qui permettent d'en tirer un parti fort avantageux en grand, pour obtenir de superbes impressions qu'il serait impossible de faire économiquement par les procédés ordinaires.

MM. Grelley et Girardin ont simplifié aussi le mode d'application de la colorine. Ces chimistes ont donc résolu

complètement le problème de l'emploi manufacturier de l'alizarine de Robiquet, problème pour lequel la Société industrielle de Mulhausen proposa, en 1834, un prix de 19,900 fr.

La troisième partie du mémoire est consacrée à l'exposé de toutes les fraudes que subissent les garances dans le commerce, et des procédés à l'aide desquels il est possible de les découvrir.

Le travail de M. Girardin se termine par l'énumération des nombreux ouvrages, mémoires, notes et notices qui ont été publiés depuis une soixantaine d'années sur la garance, tant sous le rapport scientifique que sous celui de la technologie. — Cette revue bibliographique sera d'un grand secours aux chimistes praticiens qui ont tant d'intérêt à connaître tout ce qui a été dit sur cette précieuse matière tinctoriale.

*Dans les organes vivants, les principes immédiats qui fournissent en teinture de si belles couleurs, sont complètement incolores tant qu'ils n'ont pas éprouvé l'influence de l'oxigène de l'air, et c'est le contact ou la réaction de cet agent qui les convertit en matières colorantes. Par conséquent, les couleurs que présentent certaines parties des plantes et des animaux, sont déjà dues à l'effet de l'oxigène absorbé ou introduit du dehors sur des principes primitivement incolores.*

Tel est le théorême que M. Preisser s'est attaché à démontrer dans un mémoire ayant pour titre :

*Dissertation sur la nature de l'oxigène des matières colorantes, et, en particulier, de l'action de l'oxigène sur ces principes immédiats.*

Quoique l'auteur déclare que ce travail n'est pas encore complet, l'Académie a attaché à cette dissertation une assez haute importance pour décider qu'elle serait imprimée dans son Précis. (Voir page 33.)

Nous devons à M. Soubeiran, membre correspondant, trois mémoires du plus haut intérêt sur la question chimique des sucres :

1° Etude des changements moléculaires que le sucre éprouve sous l'influence de l'eau et de la chaleur.

2° Mémoire sur la combinaison du sucre avec les bases.

3° Recherches expérimentales sur les produits sucrés du maïs. — Ce dernier mémoire fait en commun avec M. Biot, de l'Institut.

Du rapport de M. Girardin sur ces mémoires, il résulte :

Que M. Soubeiran est celui qui a le mieux caractérisé le sucre liquide, et montré qu'on doit le considérer comme une espèce distincte. Il lui a reconnu surtout un caractère fort curieux, c'est la propriété qu'il possède de se transformer à la longue, en sucre de raisin cristallisable en choux-fleurs. — Il a remarqué, de plus, qu'il s'altère facilement sous l'influence des acides faibles, ce qui le distingue du glucose, mais qu'il est aussi fort altérable par les alcalis, ce qui le différencie du sucre de canne.

M. Soubeiran a déduit de ses expériences d'intéressantes applications à l'extraction et au raffinage des sucres de canne et de betterave.

Il propose aussi aux raffineurs et surtout aux fabricants de sirop, un procédé pour les mettre à l'abri de la fraude résultant de la falsification de la cassonnade par le sucre de fécule.

M. Marchand, pharmacien à Fécamp, en demandant l'association, a présenté à l'appui de sa candidature douze mémoires ou notices dont voici les titres :

1° Considérations générales sur les bases salifiables organiques et sur leur constitution chimique.

2° Etude des altérations éprouvées par les alcaloïdes

au contact et sous l'influence de l'oxigène à l'état naissant.

3° Recherches chimiques sur les semences de l'huile de madi.

4° Note sur quelques calculs urinaires.

5° Note sur l'extraction de la phloridrine.

6° Note sur la falsification de l'urée.

7° Empoisonnement d'un troupeau par la chaux vive.

8° Observations sur les productions des corps élémentaires sous l'influence des forces vitales, en réponse à une note de M. Turgioni Tozetti.

9° Analyse d'un minerai de fer trouvé à Senneville, dans la propriété de M. Déchand.

10° Procédé nouveau pour préparer l'azote pur.

11° Des éthers et de leur constitution moléculaire.

12° Note sur un nouveau caractère de la strychnine.

Une commission composée de MM. Girardin, Person et Preisser (M. Girardin, rapporteur), chargée d'examiner ces ouvrages, termine ainsi son rapport :

« Tous les mémoires envoyés par M. Marchand ont « un but d'utilité réelle, et dans tous M. Marchand a « fait preuve de science et de talent. Après les avoir lus « et discutés attentivement, votre commission est restée « convaincue que M. Marchand est un très bon opérateur, « un théoricien distingué, suivant pas à pas la marche « rapide de la science, sachant aussi bien exécuter les « opérations du laboratoire qu'en exposer clairement « les résultats et les conséquences. »

L'Académie a décerné à M. Marchand le diplô[illegible] membre correspondant.

*Sur l'état de combinaiso[illegible]* [illegible] *nérales des Pyrénées*, [illegible] MM. Boulay et Henry, [illegible]

Voici les conclusions que les auteurs déduisent de leurs expériences :

Dans les eaux minérales des Pyrénées, ce n'est pas à l'état de sulfhydrate de sulfure, ainsi que l'a prétendu le docteur Fontan, mais bien à l'état de sulfure neutre de sodium, que le principe sulfureux existe. Par conséquent, la théorie judicieusement établie par le professeur Anglada, doit rester dans la science comme un fait avéré, comme une explication satisfaisante, pour servir de guide aux praticiens.

MM. Boutron, membre correspondant, et Fremy fils, se sont livrés à des recherches sur la fermentation lactique. (M. Girardin, rapporteur.)

Si les propriétés et la composition de l'acide lactique étaient bien connues avant les travaux de MM. Boutron et Frémy, il existait beaucoup d'incertitude sur les causes véritables de sa formation ; ce point est tout-à-fait éclairci par leurs recherches. Ce Mémoire est donc d'une haute importance au point de vue scientifique, puisqu'il éclaire une des parties de l'immense et obscure question des fermentations, et qu'il fait connaître un genre de réaction qui peut mettre sur la voie des moyens que la nature emploie pour déterminer la formation de certains acides dans les organes des êtres vivants.

Le gaz d'éclairage répand généralement une odeur repoussante et infecte, lorsque des fuites se prononcent dans les tuyaux de conduite, ou seulement quand on ouvre les becs pour allumer. M. Mallet, professeur de chimie, et membre de la Société industrielle de Saint-Quentin, s'est occupé des moyens d'épuration de ce gaz, et a consigné dans une notice le résultat de ses recherches.

M. Girardin a reconnu que les moyens employés par

M. Mallet ont pour base une bonne théorie, et il ne doute pas de leur réussite ; il se demande seulement : comment ce moyen, qui doit être efficace et produit en outre une économie, n'est pas employé partout avec empressement.

Un brasseur de Paris ayant laissé séjourner du cidre pendant trente ou trente-six heures dans une cuve garnie de plomb, ce liquide détermina des accidents graves chez plusieurs personnes qui en firent usage. MM. Chevalier et Olivier d'Angers, appelés par la justice à examiner cette affaire, reconnurent que non seulement l'acide malique du cidre attaque le plomb, mais que le sel qui en provient se dissout dans l'eau, et par conséquent peut produire un empoisonnement. Le brasseur fut condamné à l'amende. MM. Chevalier et Olivier d'Angers ont fait parvenir à l'Académie un mémoire composé à l'occasion de cette affaire. M. Girardin a rappelé, à ce sujet, que pendant long-temps, dans beaucoup de localités, on faisait usage de litharge ou de céruse pour adoucir les cidres tournés à l'aigre, ou naturellement trop verts ; il en résulta, dans le courant du dernier siècle, de terribles accidents au point que le Parlement s'en émut. Les archives de l'Académie de Rouen renferment plusieurs mémoires publiés à cette occasion par les plus célèbres médecins et chimistes de l'époque, entre autres le rapport fait à la Société royale de médecine, par Lavoisier, Thouret et Fourcroy, par suite des questions présentées à cette Société par Le Pecq de la Clôture. Cet usage n'existe heureusement plus de nos jours, mais on trouve encore quelquefois de l'acétate de plomb dans les eaux-de-vie de basse qualité qui ont été faites avec de l'alcool coupé, et qui resteraient louches si elles n'étaient clarifiées par ce moyen. Cette pratique est répréhensible, car elle n'est pas sans danger.

Nous avons reçu de MM. Orfila et Olivier d'Angers, un Mémoire ayant pour titre : *Triple accusation d'empoisonnement. — Condamnation à la peine de mort.*

M. Girardin, chargé de rendre compte de ce mémoire, après avoir raconté les faits qui ont donné lieu à ce travail, s'attache à démontrer la nécessité que ces sortes d'expertises soient toujours faites avec toutes les précautions qui distinguent le travail des auteurs de cet ouvrage. Il voudrait pour cela qu'une ordonnance du garde des sceaux attachât à chaque Cour royale des chimistes de profession, habiles et consciencieux, qui, seuls, seraient appelés à examiner tous les cas d'empoisonnement qui pourraient survenir dans le ressort de la Cour.

Il est d'une extrême importance pour l'économie domestique et pour l'industrie de connaître le plus ou moins grand degré du pureté des eaux naturelles ; mais peu de personnes sont aptes à faire ces analyses avec précision, et celles qui en seraient capables n'ont pas toujours à leur disposition les moyens nécessaires pour y parvenir. C'était donc rendre un véritable service à l'industrie et à l'économie domestique que de présenter un recueil complet des analyses des eaux naturelles du pays ; c'est ce travail qui a été entrepris et exécuté par MM. Girardin et Preisser.

Ce Mémoire, cependant, n'est pas un recueil aride d'analyses chimiques; il présente l'histoire complète des fontaines de la ville de Rouen, la statistique industrielle des établissements placés sur les cours d'eau qui arrosent notre département, et toutes les considérations géologiques et chimiques relatives aux eaux minérales dont il est assez abondamment pourvu. Nos confrères ont voulu aussi reconnaître ce qui avait été fait antérieurement sur le même sujet, et, pour cela, ont terminé leur Mémoire par

l'histoire, depuis 1603, époque de la publication de l'hydro-thérapeutique de Jacques Duval, jusqu'à nos jours, des travaux de Le Pecq de la Clôture, Marteau, Monnet, Descroisilles, Dubuc père, Germain de Fécamp, Leudet du Havre, Robert, ex-pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, et autres.

MM. Chevalier, Gobley et Journeil ont aussi fait hommage à l'Académie de leur *Essai sur les vinaigres, ses falsifications et les moyens de les reconnaître*. Sous le titre modeste d'essai, cet ouvrage sera un manuel très utile à ceux qui s'occupent de la vente des vinaigres. Les auteurs demandent la publication d'une loi sur les falsifications. M. Girardin s'associe à ce vœu, car la fraude des marchandises diverses est portée aujourd'hui à un tel point, qu'elle nuit au plus haut degré aux intérêts de la population et à la prospérité commerciale.

Nous devons à M. d'Arcet le premier volume des Mémoires qu'il a publiés à diverses époques, et qui présentent tous les plus heureuses applications de la science à l'assainissement des ateliers, des édifices publics et des habitations particulières.

Le même correspondant a envoyé aussi un Mémoire sur la nécessité d'augmenter le diamètre des prises d'air et des bouches de chaleur des poêles et des calorifères.

M. Viau a témoigné le désir que l'Académie donnât son avis sur un nouvel appareil de sauvetage, qu'il nomme hydrostat.

L'hydrostat, destiné à ramener à la surface des eaux les navires qu'elles ont engloutis, consiste principalement en un ponton que l'on fait couler en le remplissant d'eau lorsqu'il est arrivé au dessus du navire que l'on veut sou-

lever. On l'attache au bâtiment submergé au moyen de chaînes. Dans l'intérieur du ponton sont deux caisses en cuivre ; l'une renferme du carbonate de chaux, l'autre de l'acide chloridrhyque. En établissant, par le moyen d'un robinet, la communication entre les deux caisses, l'acide communiquant avec le carbonate, il se dégage de l'acide carbonique qui emplit le ponton en chassant l'eau qu'il contient par une ouverture placée au-dessous. Alors, en vertu du principe d'Archimède, le ponton est soulevé par un force égale à la différence entre le poids de l'eau qu'il déplace et son propre poids.

Une Commission composée de MM. Person, Girardin et Preisser, s'étant livrée avec soin à l'examen de l'hydrostat, pense que ce nouvel appareil fournit, plus économiquement que tous les autres, la force nécessaire au sauvetage des navires, et qu'il donne en outre le moyen de répartir cette force avec une égalité telle qu'on n'a plus à craindre de voir les chaînes d'amarrage casser les unes après les autres, ce qui a été jusqu'ici une des plus grandes difficultés dans les opérations de sauvetage. Elle émet le vœu que les Chambres de commerce et les Compagnies d'assurances, intéressées dans la question, suivant l'exemple de la Chambre de commerce du Havre, qui a mis M. Viau à même de faire ses premières expériences en grand, veuillent bien aujourd'hui charger l'inventeur de monter un appareil de sauvetage capable de fonctionner réellement, et de fournir ainsi une preuve dernière et décisive de l'utilité d'une invention qui offre tant de chances de succès.

L'Académie a fait parvenir une copie de ce rapport à la Chambre de commerce de Rouen ; l'esprit éclairé des membres de cette honorable Compagnie, et son zèle bien connu pour encourager tout ce qui peut être utile au commerce et à la navigation, sont des garants certains

qu'elle accordera une sérieuse et bienveillante attention à la demande de l'Académie.

Ces divers travaux ont laissé peu de place à ceux relatifs aux autres parties des sciences; cependant, la médecine, l'histoire naturelle et l'agriculture ont fourni aussi quelques mémoires.

M. Vingtrinier, au nom d'une commission composée de MM. Hellis, Avenel et Vingtrinier, a rendu compte de deux ouvrages de M. Duchêne-Duparc, dr médecin à Paris; le premier, ayant pour titre : *Manuel des Dermatoses*, le second : *Traité des gourmes chez les enfants*. Celui-ci a surtout fixé l'attention de la commission. On trouve dans ce livre des choses neuves; il est écrit avec ordre et dans un bon style. Il fait concevoir dans son auteur un vrai talent d'observation.

L'Académie a prouvé suffisamment qu'elle adoptait les conclusions de la commission, en admettant M. Duchêne-Duparc au nombre de ses membres correspondants.

M. Verrier, chargé de rendre compte des mémoires de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, a appelé plus particulièrement l'attention de l'Académie sur l'opération du pied-bot, qui se pratique aussi sur les solipèdes.

Notre confrère ne partage pas entièrement l'opinion de M. Cailleux, qui engage les médecins vétérinaires à pratiquer plus souvent cette opération; il pense que les animaux n'ayant le plus ordinairement qu'une valeur intrinsèque qu'il ne faut pas dépasser en frais de soins et de traitements nécessairement longs, dispendieux et incertains, on ne devrait essayer cette opération que sur des animaux de race noble qu'on désire conserver pour la reproduction ou par reconnaissance, mais jamais sur

des chevaux de peu de valeur et ruinés dans leur aplomb.

Nous devons à M. Margueron, ancien pharmacien à Tours, un mémoire sur la culture du *polygonum tinctorium*.

Il y a quelques années déjà qu'un travail sur ce sujet a été fait par MM. Girardin et Preisser. La Société de pharmacie de Paris leur a décerné, à cette occasion, une médaille d'or de 400 fr.

En comparant ce travail à celui de M. Margueron, on reconnaît que les auteurs sont d'accord sur la plupart des conclusions qu'ils ont déduites de leurs expériences. Cependant, le procédé décrit par nos confrères dans leur mémoire pour l'extraction de l'indigo des feuilles de cette plante, est préférable à celui de M. Margueron. MM. Girardin et Preisser ne partagent pas non plus l'opinion qu'il y ait avantage à cultiver cette plante dans le nord et le centre de la France, mais seulement dans la partie la plus méridionale. Nonobstant ces légères différences, le mémoire de M. Margueron offre de l'intérêt, et témoigne dans son auteur de l'instruction et l'habitude des manipulations chimiques.

M. Plée, botaniste à Paris, a été admis à présenter à l'Académie une partie des dessins d'un ouvrage qu'il doit publier et qui est destiné à faire connaître les types de famille des plantes qui croissent naturellement en France, et l'exposition des caractères et de l'embryologie de ces plantes, ainsi que des principaux genres.

Les dessins ont paru à la Compagnie bien exécutés et conçus de manière à venir en aide aux étudiants, but que s'est proposé l'auteur.

En rendant compte des intéressants mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux, M. de Caze, dans des considérations préliminaires, constate l'augmentation successive des Sociétés d'agriculture en même temps que le progrès dans ce premier des arts; progrès qui prouverait, si cela était nécessaire, l'intervention continuelle de la providence divine; ainsi, le sol de notre patrie, sur une étendue un peu moindre qu'en 1789, nourrit une population de dix millions d'hommes de plus qu'il n'en portait alors.

M. Bergasse a communiqué à l'Académie quelques observations qui donneraient lieu de penser que les anguilles ne se reproduisent que dans la mer. De ces observations, il résulte surtout, qu'à certaines époques les anguilles que l'on renferme dans les viviers, se portent dans la partie qui est dirigée du côté de la mer, et obéissent à un instinct qui les pousse toujours dans cette direction.

Il est à la connaissance personnelle de M. Bergasse, que, dans un vivier où des anguilles se trouvaient placées dans les circonstances les plus favorables, pendant 20 ans elles n'ont donné aucun signe de fécondité.

Vers la fin de 1841, deux négociants français, établis à Gorée (Sénégal), MM. Jaubert et Galé, envoyèrent au ministre du commerce un paquet d'échantillons de diverses plantes de l'Afrique occidentale, recueillies par eux et qu'ils croient susceptibles de servir à la teinture des étoffes. Les échantillons, envoyés aux Chambres de commerce de Rouen et de Mulhouse, furent confiés, par celle de Rouen à M. Girardin, par celle de Mulhouse à M. Shlumberger, membre correspondant, qui nous a fait connaître aussi le résultat de ses travaux.

Les résultats obtenus par MM. Girardin et Shlumberger

sont à peu près les mêmes. Ces Messienrs s'accordent à n'attacher aucune importance à la valeur tinctoriale de ces plantes.

Seulement, M. Shlumberger croit que l'on pourrait employer avec quelqu'avantage *la paille de mil*, à laquelle M. Jaubert a donné le nom de *cochenille française*, mais M. Girardin ne partage pas cet avis.

Quant à la substance qui porte le nom d'*orseille des mamelles*, c'est le *lichen rocella tinctoria*, qui fournit la véritable orseille du commerce qui nous vient des Canaries, du Cap-Vert, de Madère et de l'Archipel grec; il y aurait donc avantage pour les négociants à l'expédier en Europe aux mêmes conditions.

M. Girardin a présenté à l'Académie quelques échantillons de coton récolté dans la pépinière du gouvernement à Alger. — Ce coton est comparable, pour la finesse et la beauté de la laine, au coton jumel d'Afrique, qui est employé en Angleterre et dans les départements du nord, pour filer les numéros élevés. Puisse ce premier résultat nous permettre d'espérer que la France recueillera un jour le fruit des énormes sacrifices qu'elle est obligée de faire pour conserver et coloniser ses possessions d'Afrique!

L'Académie a reçu avec un vif intérêt, de M. Girardin :

1° Analyses de productions pathologiques.

2° Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, le 24 novembre 1842.

De M. Dubreuil fils :

Une note sur deux nouvelles formes applicables aux arbres fruitiers en espaliers.

De MM. Girardin et Dubreuil fils :

Un Mémoire sur les plantes sarclées, à racine alimentaire.

De l'abbé Francesco Zantedeschi, professeur de mathématiques et de physique au lycée de Venise, un Mémoire sur l'électricité.

De M. Francœur, un nouveau Traité sur l'aréométrie.

L'Académie a continué à entretenir sa correspondance avec presque toutes les Académies et Sociétés littéraires de la France, et avec plusieurs Sociétés étrangères. — Les mémoires qu'elle en a reçus ont fait le sujet de rapports qui lui ont prouvé que toutes ces Sociétés sont animées d'un zèle ardent pour les sciences, les lettres et les arts, et contribuent certainement à leurs progrès.

M. Cap, de Paris, dans sa Notice biographique sur Rouelle, illustre chimiste du XVIII[e] siècle, que la Normandie compte avec orgueil au nombre de ses enfants, n'est pas resté au-dessous de ce que l'on devait attendre de l'auteur couronné par l'Académie, pour l'éloge de Lémery.

Nous devons aussi à M. Chevalier, de Paris, une notice sur Julia Fontenelle, membre correspondant de l'Académie, décédé à Paris le 8 février 1842, à l'âge de 62 ans.

Nous connaissions Julia Fontenelle comme savant ; cette notice nous fait connaître ses vertus privées, et fait également honneur à celui qui l'a écrite, et à celui qui est l'objet de ses regrets et de ses éloges.

La ville de Rouen s'honore d'avoir vu naître l'illustre physicien Dulong. L'Académie, toujours désireuse de rendre, autant qu'il est en elle, les honneurs dus à ceux de ses concitoyens qui se sont distingués dans

les sciences, les lettres ou les beaux-arts, a recherché dans quelle maison était né ce savant.

Vous entendrez dans un instant, Messieurs, le rapport qui a été fait à cette occasion par M. Deville, organe de la commission. (Voir à la suite de ce rapport.)

Tels sont les principaux ouvrages qui ont occupé la classe des sciences pendant le cours de cette année. — J'aurais voulu renfermer ce rapport dans un cadre assez resserré pour ne pas fatiguer, Messieurs, votre bienveillante attention, et cependant ne pas diminuer à vos yeux la valeur des travaux de mes honorables confrères; je crains bien de n'avoir su éviter ni l'un ni l'autre de ces écueils.

---

# PRIX PROPOSÉ POUR 1844.

---

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa SÉANCE PUBLIQUE du mois d'août 1844, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, au meilleur mémoire inédit, sur le sujet suivant :

*Quel est l'état de la consommation du cidre et des différentes liqueurs alcooliques, à Rouen, comparativement aux* 25 *dernières années ?*

*Quelle influence les variations que cette consommation a pu subir ont-elles exercé sur l'hygiène publique, sur l'agriculture et sur le commerce ?*

*Indiquer les moyens les plus efficaces de remédier aux*

*inconvénients qui auraient pu en résulter, ou d'améliorer cette branche d'économie publique.*

*Examiner s'il ne serait pas utile et possible de trouver un moyen d'apprécier, à l'entrée, la valeur des cidres et des vins, comme l'alcoomètre l'a fait pour les esprits.*

---

**OBSERVATIONS.**

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet serait faite, par M. le Président, en séance particulière, et M. le Secrétaire donnera avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1844, TERME DE RIGUEUR, à M. LÉVY, chef d'institution, rue Saint-Patrice, 36, *secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences.*

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

# DISSERTATION

## SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DES MATIÈRES COLORANTES ORGANIQUES,

### ET ÉTUDE SPÉCIALE DE L'ACTION DE L'OXIGÈNE SUR CES PRINCIPES IMMÉDIATS.

PAR M. F. PREISSER.

Depuis le temps que le génie de l'homme s'exerce sur la coloration et la décoration des étoffes au moyen de ces couleurs si nombreuses et si variées qu'il extrait des organes des plantes et des animaux, il semblerait que les principes de la teinture et de l'indienne devraient être fixés d'une manière invariable, et que la connaissance des matières colorantes devrait être complète et sans aucune obscurité. Il n'en est rien, cependant, et l'on peut dire sans exagération que, de tous les arts chimiques, ce sont surtout ceux qui s'appliquent à la teinture et à l'impression des fils et des tissus qui sont le moins avancés au point vue de la théorie. Jusqu'ici, en effet, c'est plutôt l'empirisme que la science qui a guidé les praticiens dans le choix et l'emploi des procédés qui leur donnent néanmoins des résultats si satisfaisants; et, bien que

la chimie, interrogée par eux, leur ait fourni de nouveaux et excellents moyens de varier et d'accroître les ressources de leur industrie, il n'en est pas moins vrai que cette science n'a encore que médiocrement servi à éclairer la partie théorique et spéculative de l'art.

Sans doute, à l'époque où nous sommes, on abandonne un peu moins au hasard que par le passé les principales opérations de la teinture et de l'indienne; on apporte plus de sagacité et d'intelligence dans la confection des bains colorants, des mordants, le blanchîment et l'apprêt des étoffes; on sait mieux modifier les nuances et tirer un meilleur parti des agents chimiques pour varier les couleurs et les marier sur les tissus; mais l'explication des effets obtenus, la connaissance des phénomènes qui se produisent nécessairement dans le contact des corps employés, sont encore dans le vague et l'incertitude, et les hypothèses les plus opposées règnent à la place d'une théorie savante et positive, qui seule peut guider dans la voie des découvertes et des perfectionnements.

Tout est encore, pour le chimiste, un objet de doute et de discussion dans cet art si merveilleux de revêtir les tissus de ces brillantes couleurs que la nature a répandues avec tant de profusion dans les organes des plantes. La base même de cet art, l'étude des matières colorantes, est toujours dans l'enfance; et, bien que, dans ces dernières années, des travaux importants aient été exécutés sur ces sortes de principes immédiats, une grande incertitude règne encore quant à leur nature, à leur manière d'être dans les végétaux vivants, aux modifications qu'ils éprouvent pendant leur isolement des cellules végétales qui les renferment, et surtout aux changements qu'ils subissent lors de leur fixation sur les fibres textiles qu'ils doivent embellir. Tant que de pareilles questions n'auront point obtenu leur solution complète, on ne peut se dissimuler que la partie théorique de l'art conservera son obscurité et son état stationnaire. C'est donc principalement vers ce point que tous les efforts des chimistes doivent être dirigés.

C'est aussi à l'éclaircissement de ces graves et importantes questions, au moyen de l'expérimentation directe, qu'il nous a paru nécessaire, indispensable, de nous livrer, afin d'ouvrir de nouvelles routes à la science et à l'art. Nous nous sommes dévoué depuis quelque temps à cette difficile étude, et, en tirant parti, tant de nos propres recherches que des travaux antérieurs accomplis par plusieurs chimistes contemporains, nous sommes arrivé à pouvoir formuler le théorème suivant :

*Dans les organes vivants, les principes immédiats qui fournissent, en teinture, de si belles couleurs, sont complètement incolores, tant qu'ils n'ont pas éprouvé l'influence de l'oxigène de l'air, et c'est le contact ou la réaction de cet agent qui les convertit en matières colorantes; par conséquent, les couleurs que présentent certaines parties des plantes et des animaux, sont déjà dues à l'effet de l'oxigène absorbé ou introduit du dehors sur des principes primitivement incolores.*

C'est à la démonstration de ce théorème que le présent Mémoire est consacré. Avant de décrire nos expériences et les faits qui en découlent, il est essentiel de récapituler tous ceux qui sont déjà inscrits dans les Annales de la science.

## § I.

### *Résumé historique de nos connaissances sur la nature et la manière d'être des matières colorantes dans les plantes.*

1. Les plantes qui fournissent l'indigo du commerce ne renferment, tant qu'elles sont vivantes, aucune trace de cette matière colorante. Le suc qu'elles donnent par expression est jaunâtre ; mais, dès qu'il a le contact de l'air, il verdit, puis, au bout d'un certain temps, il se couvre d'une pellicule irisée ; enfin, si on l'agite de manière à multiplier ses surfaces, il se trouble et laisse déposer des flocons bleus, qui ne sont autre chose que l'indigo proprement dit.

Voilà le premier fait acquis à la science sur l'influence qu'exerce l'air pour la production des couleurs végétales ; et

il y a fort long-temps qu'il est connu. Toutefois, ce n'est qu'en 1788 que Haussmann suggéra l'explication du rôle de l'air dans cette circonstance [1], théorie que Berthollet adopta et développa si clairement, qu'on peut lui en attribuer tout l'honneur [2]. Ce sont également ces deux chimistes qui, les premiers, donnèrent la clef des phénomènes de décoloration et de régénération que l'indigo du commerce présente dans les opérations de la teinture. Ces phénomènes furent rapportés, par Berthollet, à des effets de désoxigénation et de réoxigénation. Nous rappellerons ici presque textuellement son opinion, qui a été le point de départ de tout ce qui a été dit postérieurement sur l'indigo.

Pour Berthollet, l'indigo bleu doit son insolubilité et sa couleur à un excès d'oxigène; on peut le comparer à un métal qui, à un certain degré d'oxidation, devient insoluble dans les acides, et qui reprend de la solubilité par l'action des substances qui peuvent diminuer son oxidation. Lorsqu'on le met en présence des alcalis et des substances désoxidantes, telles que le sulfate de fer, le sulfure d'arsenic, l'étain peu oxidé, etc., ces substances lui enlèvent de l'oxigène, le ramènent à l'état d'indigo blanc, auquel les alcalis s'unissent en lui donnant plus de solubilité. Lorsqu'une étoffe est plongée dans cette dissolution alcaline d'indigo désoxigéné, ce dernier abandonne l'alcali pour se porter sur l'étoffe; et lorsque celle-ci est exposée à l'air, l'indigo blanc attire l'oxigène de l'air pour reconstituer de l'indigo bleu qui colore dès-lors le tissu. On produit le même effet, si, au sortir du bain, on trempe celui-ci dans l'acide muriatique oxigéné (chlore) très-faible [3].

[1] Haussmann, *Journal de Physique*, 1788.

[2] Berthollet, *Notes sur l'ouvrage de Pœrner*, (Instruction sur l'art de la teinture, 1791), p. 170. — *Éléments de l'art de la Teinture*, 2, p. 41.

[3] *Ibidem*, p. 53, 58.

Rien de mieux n'a été dit depuis Berthollet. On n'a fait que confirmer sa théorie si simple par de nouvelles expériences. L'une des plus saillantes est celle indiquée par Vauquelin, vers 1802 ou 1803, et qui montre la désoxidation de l'indigo par la dissolution aqueuse d'hydrogène sulfuré [1]. Voici la conclusion que M. Chevreul tirait, en 1808, de cette expérience :

« Cette désoxidation de l'indigo (par l'hydrogène sulfuré) prouve deux choses bien curieuses; la première, que, dans ce corps, l'oxigène, ou une portion de cet élément, a en quelque sorte une existence séparée de celle des autres principes, puisqu'on peut l'enlever ou le rendre à volonté, sans détruire la nature de la matière colorante; la seconde, que le carbone n'est pour rien dans la coloration de l'indigo (comme on pourrait peut-être le penser d'après la grande quantité de cet élément), puisqu'il est décoloré dans la circonstance où il contient le plus de carbone [2]. »

Cette dernière observation avait pour but de combattre cette opinion avancée par Giobert [3] que l'indigo soluble et incolore cède à l'oxigène de l'air une partie de son carbone, et que de là provient la réapparition de sa couleur bleue.

Dœbereiner, en 1819, envisagea, d'une manière tout autre les deux espèces d'indigo. Il avança que l'indigo bleu, en contact avec l'eau et les substances désoxigénantes, décompose l'eau, s'approprie son hydrogène, et forme avec lui un hydracide, qu'il appela *acide isatique*. Cet hydracide cèderait à l'oxigène de l'air son hydrogène, et redeviendrait par là de l'indigo coloré ou *isatine*. L'indigo serait donc de la classe des corps indifférents, qui peuvent réagir simultanément comme base et comme acide. Dans son état d'indigo

[1] Vauquelin, cité par M. Chevreul, dans ses *Expériences chimiques sur l'indigo*, 1808. — Ann. de chimie, 66, p. 30.

[2] Chevreul, loc. citato, p. 31.

[3] Giobert, *Journ. physique*, 78, p. 462.

pur et simple, ou d'*isatine*, il joue le rôle d'alcali avec l'acide sulfurique, et, dès qu'il s'est adjoint une certaine proportion d'hydrogène, il acquiert des propriétés acides et se combine avec les alcalis, donnant naissance à des sels facilement solubles et presqu'incolores [1].

Il est juste de dire ici que cette hypothèse de Dœbereiner, à laquelle M. Chevreul se rallia, a été nettement formulée par Berthollet, qui dit :

« Tous les effets que nous expliquons par l'oxidation ou par la désoxidation de l'indigo, pourraient l'être en supposant que l'indigo est rendu soluble par un excès d'hydrogène, et que les moyens qui le rétablissent avec sa couleur bleue lui enlèvent cet hydrogène; mais cette seconde explication oblige d'admettre des décompositions d'eau par des moyens peu énergiques, et elle n'est pas appuyée sur l'analogie des oxidations des métaux, du soufre, du phosphore, etc., en sorte que celle que nous adoptons nous paraît au moins avoir beaucoup plus de vraisemblance [2].

En 1827, MM. Liebig et Berzelius ont combattu l'opinion de Dœbereiner, en se fondant principalement sur ce que la dissolution alcaline d'indigotine blanche, absorbe de l'oxigène jusqu'à 11 1/2 p. o/o, d'après Liebig, en fournissant de l'indigo bleu insoluble. Ils regardent celui-ci comme un corps indifférent, qui a beaucoup d'analogie avec les peroxides [3].

Cette manière de considérer l'indigo a été définitivement

[1] Dœbereiner, *Annales générales des Sciences physiques*, t. 4; X[e] cahier.

[2] Berthollet, *Éléments de l'art de la teinture*, 2, p. 55.

[3] Liebig, *Note sur l'indigo.* — Annal. de chimie et de physiq., t. 35, p. 269.
Berzelius, *Recherches sur l'indigo.* — Ann. de chim. et de phys., t. 36, p. 310, 350.

renversée par les analyses récentes de M. Dumas [1], confirmées par celles de MM. Erdmann et Laurent [2]. M. Dumas assigne les formules suivantes aux deux espèces d'indigotine :

Indigotine bleue. . . . $C^{16} H^{10} Az^{2} O^{2}$

Indigotine blanche. . . $C^{16} H^{12} Az^{2} O^{2}$

Il y a donc deux atômes d'hydrogène en plus dans l'indigo réduit, que l'on peut alors représenter par

$$C^{16} H^{10} Az^{2} O^{2} + H^{2}$$

C'est-à-dire par un *hydrure d'indigotine bleue*, analogue à l'hydrure de benzoïle (essence d'amandes amères) $= C^{14} H^{10} O^{2} + H^{2}$.

L'indigotine bleue serait, dans cette manière de voir, un radical fonctionnant comme les radicaux hypothétiques, le benzoïle, le salicyle, etc., admis par tous les chimistes théoriciens. En adoptant ce nouveau point de vue, il faudrait nécessairement expliquer le rôle de l'air sur l'indigo dissous dans les *cuves*, tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et concevoir que, dans son passage à l'état d'indigotine bleue, le premier cèderait deux atômes d'hydrogène à l'oxigène de l'air, d'où résulterait de l'eau et la mise en liberté de l'indigotine bleue ou déshydrogénée. — D'après cela, l'indigotine, telle qu'elle existe dans les indigofères, serait un *hydrure d'indigotine bleue*, opinion déjà indiquée par Berthollet et Dœbereiner, à la seule différence que ce dernier considérait l'indigotine incolore comme une espèce d'hydracide.

[1] Dumas, *Sur la nature de l'indigo*. — Annales de chimie et de physiq., t. 63, p. 265.

*Quatrième Mémoire sur les types chimiques*. — Annales de chimie et de physiq., 3e série, t. 2, p. 204.

[2] Erdmann., *Recherches chimiques sur l'indigo*. — Annales de chimie et de physiq., 3e série, t. 3, p. 355, et Revue scientifique, 1, p. 409 et t. 2, p. 192. — Tome 4 p 346 .

Laurent, *Recherches sur l'indigo* — Ann. de chim. et physiq., 3e série, t. 3, p. 371. — Revue scientifique, t. 5, p. 174. — t. 7, p. 387. — t. 10, p. 289.

M. Liebig [1] se fait une tout autre idée de l'état sous lequel existent ces deux atômes d'hydrogène qui caractérisent chimiquement l'indigotine blanche, et nous avouons que nous partageons son opinion. Il y admet l'hydrogène à l'état d'eau, et il regarde par conséquent cette espèce d'indigotine comme l'hydrate d'un oxide renfermant un atôme d'oxigène de moins que l'indigotine bleue ; il assigne donc les formules suivantes à ces deux composés :

Indigotine bleue. . . . , $C^{16}\ H^{10}\ Az^{2}\ O^{2}$
Indigotine blanche. . . . $C^{16}\ H^{10}\ Az^{2}\ O + H^{2}O$

L'existence d'un pareil hydrate n'a rien qui doive surprendre, et elle acquiert un haut degré de probabilité lorsqu'on rapproche les deux indigos de l'alloxane et de l'alloxantine, qui présentent des relations semblables dans leur constitution et leur manière d'être.

Alloxane. . . . . $C^{8}\ H^{8}\ Az^{4}\ O^{10}$
Alloxantine. . . . $C^{8}\ H^{8}\ Az^{4}\ O^{9} + H^{2}\ O$

Plusieurs faits, qu'il est difficile d'interpréter dans la première hypothèse, appuient encore cette manière de voir. Lorsque, par exemple, on traite l'indigo ordinaire par une dissolution alcaline de glucose, celui-ci se convertit en acide formique, tandis que l'indigo est réduit. Or, si l'indigotine blanche était un *hydrure d'indigotine bleue*, il faudrait nécessairement qu'il y eût décomposition de l'eau, dont l'oxigène s'emparerait de l'hydrogène du sucre, de manière à produire de l'eau; il y aurait donc simultanément décomposition et reproduction de l'eau; l'oxigène de l'eau se séparerait donc de son hydrogène, pour s'unir à l'hydrogène du sucre. Une pareille interprétation n'est pas soutenable.

Il est constant que l'indigotine blanche s'unit avec les oxides alcalins qui la rendent plus soluble. Or, rien ne

[1] Liebig, *Traité de chimie organique*, t. 2, p. 500.

répugne à admettre que, lorsqu'elle s'isole des alcalis, elle fixe un équivalent d'eau, pour remplacer l'équivalent d'oxide métallique qu'elle abandonne.

Ajoutons que tout prouve que la régénération du bleu, par le contact de l'air, sur les toiles sortant des cuves, est un véritable phénomène d'oxidation, et non une simple soustraction d'hydrogène existant en dehors du radical coloré. Nous démontrerons plus bas, par l'analyse de plusieurs matières colorantes, que l'oxigène est absorbé par les matières incolores des substances tinctoriales, et qu'en se fixant aux éléments de ces matières, il les convertit en principes colorants, de sorte que ceux-ci sont de véritables oxides. Toutes les analogies concourent donc à démontrer que l'indigotine blanche peut être considérée comme l'hydrate d'un oxide inférieur à l'indigo bleu, analogue à l'hydrate d'oxide manganeux, qui, en présence de l'air, cède son eau et se convertit en suroxide manganique, tout comme l'indigotine blanche fixe un atôme d'oxigène, en perdant son équivalent d'eau pour devenir indigotine bleue, c'est-à-dire une espèce de suroxide.

Nous préférons cette manière d'envisager la constitution des deux indigos à celle que M. Berzelius a exposée tout récemment dans son *Rapport annuel de* 1842 [1]. Pour lui, l'indigo bleu est le protoxide d'un radical qu'il appelle *indène*, tandis que l'indigo réduit est le protoxide d'un autre radical qu'il nomme *isatène*, et il assigne les formules et les noms suivants à ces deux composés :

| | | |
|---|---|---|
| Indigo bleu. . | Oxide indéneux. . | $(C^{16} H^{10} Az^{2}) + O^{2}$ |
| Indigo blanc. | Oxide isaténeux. . | $(C^{16} H^{12} Az^{2}) + O^{2}$ |

Dans ce cas, le phénomène de décoloration de l'indigo par les substances désoxidantes consiste dans la conversion de

[1] Berzelius, Rapport annuel sur les progrès de la chimie en 1842, p. 235.

son radical en un autre, par la fixation de deux atômes d'hydrogène d'une molécule d'eau, et ce nouveau radical, qui n'exige ni plus ni moins d'oxigène que le premier, redevient indigo bleu par la combustion des deux atômes d'hydrogène supplémentaires, au moyen de l'oxigène de l'air. Ces transformations si faciles de radicaux ont assurément quelque chose d'assez extraordinaire, et, jusqu'ici, on n'était pas habitué à voir des composés fonctionnant à la manière des corps simples, offrir tant de mobilité dans leur constitution.

En 1829, Robiquet avança que l'indigotine existe à l'état bleu dans le *polygonum tinctorium*, et il basa son opinion sur ce que, par simple macération à froid, l'éther, en contact avec les feuilles fraîches de cette plante, se colore en bleu et laisse bientôt après déposer de l'indigotine colorée [1]. En 1840, Hervy, alors préparateur de l'École de pharmacie de Paris, reproduisit et développa l'opinion de son maître, dans le mémoire qu'il présenta au concours de la Société de pharmacie. Suivant lui, l'indigotine existerait dans les feuilles du polygonum, tantôt à l'état blanc et tantôt à l'état bleu, mais toujours combinée avec une matière rouge avec laquelle elle formerait un composé soluble dans l'éther et dans l'eau; ainsi, dans les feuilles parvenues à leur entier développement, l'indigotine se trouverait presqu'en totalité à l'état bleu, tandis qu'elle serait à l'état blanc dans les feuilles étiolées et dans les très jeunes feuilles; mais, à mesure que celles-ci se dévoloppent, l'indigotine qu'elles renferment passerait à l'état bleu [2].

Cette opinion de Robiquet et de Hervy, en opposition manifeste avec tous les faits et toutes les observations, repose sur une expérience mal interprétée; car, de ce que l'éther

[1] Robiquet, *Notice sur le polygonum tinctorium*. — Comptes-rendus de l'Institut. 2e semestre de 1839, p. 191.

[2] Hervy, *Mémoire sur le polygonum tinctorium*. — Journ. pharm., t. 26, p. 290. — 1840.

qui a agi sur les feuilles fraîches laisse déposer de l'indigo bleu, il ne s'ensuit pas que celui-ci existait à cet état dans le tissu végétal, car l'éther renferme beaucoup d'air atmosphérique aux dépens duquel l'indigo bleu peut se former. C'est là la véritable explication du fait qui a si fort intrigué Robiquet et Hervy. — Dans le mémoire que M. Girardin et moi avons envoyé au concours de la Société de pharmacie, et qui a été aussi couronné [1], nous avons mis en évidence l'existence de l'indigotine à l'état incolore et soluble, dans les feuilles du polygonum, et nous croyons avoir été plus près de la vérité que notre compétiteur Hervy, dont le mémoire, cependant, a obtenu un prix plus élevé que le nôtre. Aujourd'hui, la partie théorique du travail de Hervy est reconnue fautive et erronée, tandis que les idées émises par nous subsistent encore avec toute leur valeur, et seront, nous le pensons, toujours professées.

2. On obtient, comme on sait, avec plusieurs espèces de lichens, notamment avec les *rocella tinctoria* et *fuciformis*, les *variolaria orcina*, *aspergilla*, *dealbata*, le *lecanora tartarea*, etc., lichens incolores par eux-mêmes, des substances tinctoriales très-remarquables qui sont connues dans le commerce sous les noms d'*orseille*, de *cudbear*, de *tournesol en pains*. Ces matières colorantes rouges ou bleues ne prennent naissance qu'autant qu'on soumet les lichens à l'action simultanée des alcalis et de l'air. Elles ne préexistent donc pas dans les végétaux vivants, et, en effet, quand on essaie de teindre avec les lichens, sans l'intervention des alcalis, ainsi que l'a fait il y a fort long-temps le chimiste suédois Westring [2], on n'obtient généralement que des teintes jaunes sales

[1] J. Girardin et Preisser, *Essai chimique et technologique sur le polygonum tinctorium*. — Journ. pharm., t. 26, p. 344.

[2] Essais sur les propriétés tinctoriales de plusieurs espèces de lichens qui croissent naturellement en Suède, et sur les couleurs qu'elles communiquent aux lainages et à la soie, par Westring. — Ann. de chimie, t. 15, p. 267, décembre 1792.

ou brunâtres, n'offrant aucune indice de ces belles couleurs rouges et bleues que l'emploi des alcalis fait si promptement apparaître.

L'origine de ces belles matières colorantes qu'on parvient à obtenir à l'aide de manipulations particulières, des différentes espèces de lichens incolores, a été éclairée par les recherches de Heeren, de Robiquet, de MM. Schunck et Robert Kane [1].

D'après Robiquet, les lichens dits *orseille de terre*, qui appartiennent aux genres *variolaria* et *lecanora*, renferment, outre un assez grand nombre de matières organiques, un principe incolore, cristallin, sucré, qu'il a nommé *orcine*, qui est la source unique du principe colorant de l'orseille de terre du commerce. Il a parfaitement démontré que c'est sous la triple influence de l'ammoniaque, de l'oxigène et de l'eau, que cette matière incolore se change en un principe colorant violet, possédant des propriétés diamétralement opposées à son type originel, et auquel il a donné le nom d'*orcéine*. Ce phénomène a beaucoup d'analogie avec la conversion de l'acide gallique en une matière brune très foncée en couleur par l'ammoniaque sous l'influence de l'oxigène, réaction signalée depuis long-temps par M. Chevreul [2]. Robiquet a constaté que l'*orcine* fixe, pendant sa conversion en *orcéine*, les éléments de l'ammoniaque et une petite quantité d'oxigène. L'analyse de l'orcine et de l'orcéine, par

[1] Heeren, cité par Berzelius, Traité de chimie, 6, p. 21.

Robiquet, *Examen analytique des lichens de l'orseille.* — Ann. chimie et de physiq., 42, p. 236. — *Sur l'Orcine.* — Annales de chimie et physique, t. 58, p. 320.

Schunck, *Note provisoire sur quelques principes colorans des lichens.* — Revue scientifique, t. 8, p. 325.

Kane., *Mémoire pour servir à l'histoire chimique de l'orseille et du tournesol.* — Ann. de chimie et de physiq., 3e série, t. 2, p. 5. — 129.

[2] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture.* 20e leçon t. 2, p. 48.

M. Will, sous l'inspection de M. Liebig [1], donne la clef de cette métamorphose curieuse.

L'orcine cristallisée est représentée par $C^{18} H^{24} O^{8}$.

En s'unissant à l'oxide de plomb, elle abandonne 5 atômes d'eau, en sorte que l'orcine anhydre est représentée par

$$C^{18} H^{14} O^{3}.$$

L'orcine anhydre, en absorbant 5 atômes d'oxigène et 1 équivalent d'ammoniaque, se trouve complètement transformée en *orcéine*.

| | | |
|---|---|---|
| 1 atôme, orcine anhydre. . | = | $C^{18} H^{14} O^{3}$. |
| 5 at. oxigène. . . . | = | $O^{5}$. |
| 1 équivalent ammoniaque . | = | $H^{6} Az^{2}$. |
| | | $C^{18} H^{20} O^{8} Az^{2}$. |

M. Schunck prétend que, dans les lichens précédents, l'orcine ne préexiste pas plus que l'orcéine, et que la première est le résultat d'une métamorphose qu'éprouve le principe blanc, cristallisable en aiguilles, qui existe en grande quantité dans ces lichens, et qu'il désigne sous le nom de *lecanorine*. D'après ce chimiste, la lécanorine se changerait, sous l'influence des alcalis, en orcine et en acide carbonique, et l'orcine donnerait à son tour naissance à l'orcéine. Mais les analyses de M. Schunck et les formules qu'il en tire sont loin de mettre en toute évidence cette relation qui existerait, d'après lui, entre la lécanorine, l'orcine et l'orcéine.

D'après Heeren, les lichens qui fournissent l'*orseille de mer* ou *des îles*, et qui appartiennent au genre *rocella*, renferment un principe incolore, cristallin, différent de l'orcine, mais qui, comme celle-ci, est le germe du principe colorant violet qui se produit sous l'influence de l'ammoniaque, de l'air

[1] Liebig., *Répertoire de chimie*, t. 1, de la 2e série. — 1839, p. 69.

et de l'eau. Heeren a donné, à cette matière incolore, le nom d'*érythrine*. Sous l'influence des alcalis, l'érythrine se change en une matière brune, amère, ou *amer d'érythrine*, qui donne ensuite lieu, par le contact de l'air et de l'ammoniaque, au principe colorant violet de l'orseille ou *rouge de lichen*. Il y aurait donc, d'après cela, une corrélation d'origine et de propriétés entre ces trois principes de l'orseille des îles et ceux de l'orseille de terre. L'*érythrine* correspondrait à la *lécanorine*, l'*amer d'érythrine* à l'*orcine*, et le *rouge de lichen* à l'*orcéine*. Malheureusement, il nous manque de bonnes analyses de tous ces principes pour confirmer ces prévisions théoriques. Le travail que M. Kane a publié tout dernièrement sur les *lichens des îles*, est loin d'avoir avancé cette question; on pourrait même dire qu'il y a jeté de la confusion; les analyses qu'il donne des principes incolores, qu'il prétend avoir isolés des lichens, ont certainement besoin d'être revues, et les formules qu'il assigne à ces principes, au nombre de quatre, sont presque toujours en désaccord avec le calcul. Il en est de même des différents principes colorants qu'il a retirés de l'orseille d'Angleterre, et qu'il fait dériver, tant bien que mal, des matières incolores des lichens qui la fournissent. Au reste, M. Kane n'a fait que confirmer le fait principal découvert par Heeren et Robiquet, à savoir que, dans les lichens vivants, il n'y a point de matière colorante toute formée, et que celle qu'on trouve dans l'orseille commerciale est le résultat de l'action de l'ammoniaque et de l'oxigène de l'air sur des principes incolores par eux-mêmes [1].

Le *tournesol en pains* est, comme l'orseille, un produit tinctorial fabriqué avec des végétaux ne contenant primitivement aucune trace de matière colorante. Il paraît bien constant aujourd'hui, d'après les recherches de M. Gelis [2],

[1] Voir, dans le *Traité de chimie organique* de Liebig, t. 2, p. 481. et dans le *Rapport* de M. Berzelius, de 1842, p. 209, la discussion critique du Mémoire de M. Kane.

[2] Gelis, *Recherches sur l'origine, la fabrication et la composition du tournesol du commerce*. — Revue scientifiq., t. 6, p. 50.

que toutes les plantes cryptogames qui servent à la fabrication de l'orseille peuvent servir à celle du tournesol ; que ces lichens, traités par l'hydrate de chaux et l'urine, ou par le carbonate d'ammoniaque, ne produisent que de l'orseille, mais que, si l'on ajoute à ces matières du carbonate de potasse ou de soude, il se forme, au bout de cinq semaines, la substance tinctoriale bleue qu'on appelle *tournesol* dans le commerce.

La couleur bleue du tournesol en pains n'est pas un produit unique, comme on l'avait pensé jusqu'ici, d'après MM. Kane et Gelis ; cette substance renferme quatre principes colorés distincts, que M. Kane a désignés sous les noms d'*érythroléine*, d'*érythrolitmine*, d'*azolitmine* et de *spaniolitmine*. La 2ᵉ et la 3ᵉ de ces matières sont les principes colorants les plus abondants du tournesol ; toutes, du reste, ont une couleur rouge ou pourpre, sans aucun indice de bleu, et la couleur bleue du tournesol dépend de la présence de l'ammoniaque, ainsi que Peretti l'a indiqué le premier[1].

Quant au *tournesol en drapeaux*, qu'on prépare uniquement au Grand-Gallargues, village des environs de Nismes, et qui est employé exclusivement par les Hollandais, pour la coloration de leurs fromages, on le fabrique avec le suc du *chrozophora tinctoria*, de la famille des euphorbiacées. M. le professeur Joly, de Toulouse, nous a fait connaître avec détail, en 1842, le mode qu'on emploie pour donner aux chiffons qu'on imbibe du suc de la plante en question, une belle couleur bleue ; c'est encore sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque que la coloration bleue apparaît. Il ressort des observations et des expériences de M. Joly[2], que le principe colorant du *chrozophora* est répandu dans toute la plante, qu'il a son siége immédiat dans le tissu cellulaire ;

[1] Peretti — Journal de pharmacie, t. 14, p. 538.

[2] N. Joly, *Recherches sur la fabrication du tournesol en drapeaux*, etc. — Ann. de chimie et de physiq., 3ᵉ série, t. 6, p. 111.

que, sous l'influence de la vie, il existe dans ce tissu à l'état incolore, mais qu'après la mort du végétal, et sous l'influence de l'oxigène atmosphérique et d'une prompte dessiccation, il peut devenir bleu ; enfin que la chromule verte paraît susceptible d'éprouver les mêmes changements quand on l'expose aux vapeurs ammoniacales. Il a, de plus, démontré que le tournesol en drapeaux diffère du tournesol en pains, en ce que les alcalis ne peuvent le ramener au bleu lorsqu'il a été rougi par un acide.

Les matières colorantes du tournesol et de l'orseille sont, comme l'indigotine, momentanément décolorées par l'effet des agents désoxidants, et, au contact de l'air, elles reprennent leur teinte primitive. C'est M. Chevreul qui, le premier, en 1808, constata que la couleur bleue du tournesol devient blanche par le moyen de l'hydrogène sulfuré, et il observa que les couleurs des bois de Brésil et de Campêche sont dans le même cas[1]. Suivant cet habile chimiste, la décoloration de ces trois matières colorantes est le résultat, non d'une désoxidation, mais de la combinaison de l'hydrogène sulfuré avec elles, combinaison particulière qui est incolore[2]. M. Kane vient de reproduire cette opinion, en l'étayant de nouveaux faits, et en montrant que ces mêmes matières forment aussi, avec les sulfures métalliques, des combinaisons binaires assez stables [3]. Desfosses [4], Vogel[5], et M. Kuhlmann[6], ne partagent

[1] Chevreul, *Expériences chimiques sur les bois de Brésil et de Campêche*. — Ann. de chimie, t. 66, p. 238.

[2] Ibid, *Mémoire sur le bois de Campêche*, 2e partie. — Ann. de chimie, t. 82, p. 70.

[3] Kane, loco citato. — Ann. de chimie et de physique, 3e série, t. 2, p. 144.

[4] Desfosses, *Désoxidation de la teinture du tournesol*. — Journ. pharm., t. 14, p. 487.

[5] Vogel, *Sur la décoloration spontanée de la teinture de tournesol*. — Journ. pharm., t. 25, p. 161.

[6] Kuhlmann, *Considérations sur l'influence de l'oxigène sur la coloration des produits organiques*, etc. — Ann. de chimie et de physique, t. 54, p. 291.

pas cette manière de voir, et ils rapportent le phénomène de décoloration du tournesol, du campêche, du brésil, de l'orseille, de la cochenille, etc., par l'hydrogène sulfuré, à une véritable réduction, pareille à celle qu'exercent l'hydrogène pur, l'oxide ferreux, le chlorure d'étain et autres corps avides d'oxigène. Ceux-ci, d'après Kane, agiraient tout autrement; ils fourniraient, par la décomposition de l'eau, de l'hydrogène aux matières colorantes, d'où résulteraient de nouveaux composés blancs plus hydrogénés; mais les expériences du chimiste anglais ne nous paraissent pas assez décisives, et, jusqu'à démonstration bien évidente du contraire, nous persisterons à soutenir que tous les phénomènes de décoloration dont nous venons de parler sont plus faciles à comprendre en admettant le déplacement de l'oxigène ou la désoxigénation plus ou moins profonde des matières rendues incolores. Ce qui appuie cette théorie, ce sont les faits qui nous restent encore à examiner.

3. En 1810, M. Chevreul a isolé la matière tinctoriale du bois de Campêche à l'état de cristaux d'un blanc rosé, et il est bien à présumer que, s'il eût été possible de la préserver de toute altération, elle eût été obtenue parfaitement blanche[1]. Or, M. Erdmann, en reprenant tout récemment l'examen du même bois, et en modifiant le procédé de M. Chevreul pour l'extraction de l'*hématine* ou *hématoxyline*, est arrivé à isoler ce principe sous la forme de petits prismes d'un jaune de miel, sans mélange de rouge, dont la poudre est blanche ou jaune pâle. Dès que cette matière a le contact de l'air et des alcalis, elle donne de magnifiques couleurs, et, hors de l'influence de l'oxigène, elle ne fournit avec les bases que des combinaisons non colorées[2]. En contact avec

[1] Chevreul, *Mémoire sur le bois de Campêche*. — Ann. de chimie, t. 81, p. 128. — t. 82, p. 53 et 126.

[2] Erdmann, *Sur l'hématoxyline*. — Revue scientifique, 10, p. 340, et Journal de pharmacie, 3e série, t. 2, p. 293.

l'ammoniaque et l'air, elle se colore en rouge pourpre foncé, en absorbant de l'oxigène, et d'autant plus rapidement qu'il y a plus d'ammoniaque libre; elle se change alors en une matière colorante nouvelle d'un brun rouge, que M. Erdmann a désignée sous le nom d'*hématéine*, pour rappeler l'*orcéine*, bien que l'analogie de l'hématéine avec cette dernière substance ne porte que sur le mode de formation, et non sur la composition. En effet, l'hématéine n'est point azotée. Voici comment elle se produit dans les circonstances indiquées.

L'hématoxyline est représentée par $C^{40} H^{34} O^{15}$.

Elle absorbe, sous l'influence de l'ammoniaque, 3 atômes d'oxigène, dont 2 atômes se combinent avec 4 atômes d'hydrogène et sont éliminés à l'état d'eau.

$$C^{40} H^{34} O^{15} + O^{3} = C^{40} H^{30} O^{16} + H^{4} O^{2},$$

M. Erdmann, en examinant l'action de l'hydrogène sulfuré sur la dissolution d'hématéine, a confirmé ce que M. Chevreul avait déjà indiqué, à savoir que ce gaz n'agit que comme tout autre acide faible, en modifiant la couleur par sa combinaison avec la matière colorante rougie. Quant à l'action de l'hydrogène naissant, M. Erdmann n'a fait que quelques recherches superficielles, qui n'ont pas donné de résultats tout-à-fait positifs.

Le bois de Campêche, lorsqu'il est frais, n'est coloré qu'en rouge jaune, et la couleur rouge noir qu'il prend peu à peu, surtout à l'extérieur, provient de l'action de l'air et du carbonate d'ammoniaque qu'il renferme, sur l'hématoxyline, qui se change ainsi en hématéine. Tout prouve donc que, dans l'état vivant, les vaisseaux du campêche ne renferment aucun principe colorant, et que celui-ci ne se forme que dans les parties du tissu qui reçoivent l'influence de l'air humide, toujours chargé d'une petite quantité de sels ammoniacaux.

4. La *phlorizéine* est une matière colorante rouge, qui

se produit, ainsi que Stas nous l'a fait connaître[1], à la manière de l'*orcéine*; de l'*hématéine*, par l'action simultanée de l'air et de l'ammoniaque, sur la phlorizine, matière neutre, incolore et cristallisable, qui paraît exister dans les écorces des pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, sorbiers des oiseaux, et probablement dans tous les arbres de la famille des rosacées. La formation de la *phlorizéine* est encore due à un effet d'oxidation, car, en ajoutant aux éléments d'un atome de phlorizine anhydre, huit atomes d'oxigène, et les éléments de deux équivalents d'ammoniaque, on a exactement la composition de la *phlorizéine*[2].

$$\begin{array}{lllll} \text{Phlorizine anhydre} = & C^{42} & H^{46} & O^{18} & \\ + & & & O^{8} & \\ + & & H^{12} & & Az^{4} \\ \hline & C^{42} & H^{58} & O^{26} & Az^{4} \text{ phlorizéine.} \end{array}$$

Les matières désoxidantes décolorent la phlorizéine; l'hydrogène sulfuré produit cet effet en déposant du soufre. Le protoxide d'étain, dissous dans la potasse, décolore également sa solution; mais elle reprend rapidement la teinte rouge en absorbant l'oxigène de l'air.

5. Dans les graines du *peganum harmala*, M. Goebel de Dorpat a découvert, en 1837, une base salifiable nouvelle, qui y est à l'état de phosphate.[3] Cet alcaloïde, nommé *harmaline*, se présente en cristaux diaphanes, d'un jaune brunâtre, et fournit avec les acides des sels jaunes. L'oxidation transforme l'harmaline en une matière colorante

[1] Stas, *Recherches chimiques sur la Phlorizéine.* — Ann. de chimie et de physiq., t. 69, p. 367—388.

[2] Liebig, *Traité de chimie organique*, t. 1, p. 307, et t. 2, p. 488.

[3] Goebel, *Sur un nouveau principe colorant, la harmaline.* — Annal. der chem. und pharm., t. 38, p. 363. — Revue scientifiq., t. 7, p. 370. — Rapport de Berzelius, de 1843, p. 152.

rouge magnifique, avec laquelle on peut teindre la soie et la laine, mordancées en alumine, dans toutes les nuances, depuis le ponceau le plus foncé jusqu'au rose le plus faible. M. Goebel a donné à ce principe rouge le nom de *harmala*. Il produit avec les acides des sels rouges. C'est lui qui détermine la qualité du *rouge de harmala*, poudre des graines de peganum, humectée d'alcool et abandonnée dans cet état à l'air; la couleur rouge se développe peu à peu, et, lorsque le produit tinctorial est propre à la teinture des étoffes, il renferme, en place du phosphate de harmaline jaune, contenu primitivement dans la plante, du phosphate de harmala rouge. — L'analyse de l'harmaline a été faite par MM. Varrentrapp et Will[1], qui lui assignent la formule $C^{24} H^{26} Az^2 O$, mais ils ont négligé d'analyser le principe rouge, l'*harmala*, de sorte qu'on ne peut encore expliquer d'une manière certaine son mode de formation.

6. Il est constant aujourd'hui, par suite des travaux de Buchner, de Svanberg[2], de Wackenroder[3], de Zwenger[4], de Hagen[5], que le cachou du commerce renferme, outre le tannin, une substance particulière, incolore, cristallisable, qui en fait la majeure partie, et qui est la principale cause des propriétés tinctoriales qu'il possède. Cette substance, nommée *acide catéchutique*, ou *catéchine*, offre ceci de remarquable, qu'en présence de l'air et des alcalis caustiques ou carbona-

[1] Varantrapp et Will, *Nouvelle méthode pour déterminer l'azote des substances organiques*. — Revue scientifiq., t. 7, p. 337.

[2] Svanberg, *De l'acide catéchutique et de quelques substances auxquelles il peut donner naissance*. — Répertoire de chimie, t. 1, p. 103.

[3] Wackenroder, *Acide cachonique ou catéchutique*. — Ann. der pharm., 31, p. 72, et t. 38, p. 306.

[4] Swenger, *Sur la catéchine*. — Ann. der chem. und pharm., 39, p. 320.

[5] Hagen, *Sur la catéchine*. — Ann. der chem. und pharm., t. 39, p. 336.

tés, elle se colore rapidement, en absorbant de l'oxigène, et se change en deux acides nouveaux, différemment colorés, l'*acide japonique* et l'*acide rubinique* Le premier prend naissance, sous l'influence des alcalis caustiques, avec lesquels il forme des solutions noires; le second sous celle des carbonates alcalins, avec lesquels il donne des solutions rouges. L'emploi des sels de cuivre, ou du bichromate de potasse, opère immédiatement l'oxigénation de la *catéchine* et sa conversion en *acide japonique*, qui joue le principal rôle dans la teinture et l'impression des tissus, au moyen du cachou. C'est lui, en effet, qui se fixe sur les tissus et les colore différemment, suivant les circonstances qui accompagnent sa formation et la nature des mordants qu'on fait intervenir. Si ceci est bien évident, il reste encore à savoir si, comme le prétend M. Gustave Schwartz[1], il n'y a pas aussi, dans le cachou, indépendamment de la *catéchine*, un principe colorant jaune, qui brunit par l'action du bichromate de potasse, et contribue à la production du brun de cachou, dont il modifie légèrement la teinte. Mais ce principe colorant jaune ne serait-il pas simplement une modification de la *catéchine*, un premier état d'oxidation, ou le passage de la *catéchine* à l'*acide japonique?* C'est ce qui nous paraît très probable. Il y aurait donc intérêt à analyser comparativement la *catéchine*, le *principe jaune*, l'*acide japonique* et l'*acide rubinique*, et à établir les relations qui existent entre toutes ces substances, sous le rapport de la constitution. Les formules de la *catéchine*, données par Svanberg, Zwenger et Hagen, sont tellement discordantes, qu'elles ne peuvent inspirer de confiance, et celles des *acides japonique* et *rubinique* sont insuffisantes pour rendre compte du mode de formation de ces produits.

[1] Gustav. Schwartz. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhausen, t. 12, p. 373. — t. 13, p. 291-297, t. 14, p. 186-191.
H. Schlumberger. — Bulletin de la Société de Mulhausen, t. 14, p. 197.

En tout cas, il y a un fait acquis à la théorie que nous soutenons, à savoir : que, dans les acacias et autres végétaux qui fournissent le cachou du commerce, il n'y a aucune trace de la matière colorante que ce suc concret développe dans les opérations de la teinture ; que le suc de ces végétaux ne renferme, comme principes essentiels, que du tannin et de la catéchine incolores ; que c'est seulement par le contact de l'air, et conséquemment par suite d'une absorption d'oxigène, que ce suc, en se desséchant, acquiert la couleur jaune ou brune qu'il offre habituellement, en donnant naissance à un peu d'acide japonique aux dépens de la catéchine. Qu'on brise des pains de cachou jaune, on distinguera, dans l'intérieur, des nuances d'autant plus claires, que l'on s'approchera du centre, où l'on voit souvent des petits cristaux incolores de catéchine, qui ne tardent pas à prendre à l'air une couleur d'un brun foncé.

7. De toutes les matières tinctoriales, l'une des plus étudiées, et qui mérite le plus de l'être encore, c'est sans contredit la garance, ce pivot, pour ainsi dire, de la teinture et de l'impression. Parmi tous les ouvrages publiés sur cette substance, au point de vue scientifique, l'un des plus satisfaisants est certainement celui de M. Decaisne, qui a été couronné, en 1837, par l'Académie royale de Bruxelles [1]. Ce naturaliste distingué a nettement démontré le mode de développement de la matière colorante de la garance, et il est arrivé à ce résultat remarquable : *que tous les principes immédiats tirés des racines de garance, ne sont que des combinaisons chimiques d'un seul produit, répandu dans tout le végétal inégalement.* Cette conclusion est diamétralement opposée à tout ce que les chimistes modernes nous ont appris

[1] *Recherches anatomiques et physiologiques sur la garance*, etc. 1 vol. in-4 de 77 pages, avec 10 planches coloriées. Bruxelles, 1837. Extrait du tome XII des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles*.

depuis une quinzaine d'années, sur la constitution chimique de la garance, eux qui ont admis dans cette racine un si grand nombre de matières colorantes distinctes. Nous ne pouvons citer tous les faits qui ont servi à établir la conclusion de M. Decaisne, mais nous allons essayer de résumer ses nombreuses et importantes observations.

D'un jaune pâle dans la première époque de leur développement, les racines de garance prennent une couleur plus foncée, comme cela arrive avec l'âge, dans les diverses parties de la plupart des autres végétaux. Si l'on examine avec soin le liquide jaune qui est répandu dans tout le tissu cellulaire de la racine, on n'y voit aucune matière tenue en suspension, et il est d'une limpidité parfaite. Cependant, dans l'intérieur de la racine, parfaitement desséchée, on trouve les cellules encore teintes en jaune (lorsqu'on les met ramollir); quoique le liquide ait complètement disparu; il semble donc que le liquide ait tenu en solution un principe colorant solide; mais, même en cet état, telle est sa ténuité, que les grossissements les plus considérables du microscope ne permettent pas de l'apercevoir. Jusqu'ici les parties sont supposées à l'abri des agents extérieurs; mais si on permet l'accès de ces agents, les choses ne se passent pas de la même manière. Ainsi, lorsqu'après avoir pratiqué des coupes minces, soit horizontales, soit verticales, d'une jeune racine, on les soumet à l'action microscopique, on ne tarde pas à voir que le suc, si limpide dans la plante vivante, se trouble, devient nuageux, et passe, de la couleur jaune pâle qu'il avait d'abord, à une teinte rosée. En répétant cette observation sur des racines plus âgées, on voit les mêmes phénomènes se reproduire; mais, comme à cette époque le liquide jaune a pris lui-même une couleur plus brillante, sa conversion en rouge offre une intensité proportionnelle, et, au lieu d'avoir, comme dans le cas précédent, une teinte rosée, on obtient une couleur rouge des plus belles.

C'est l'air qui est la cause de ces changements remarquables,

et l'on peut suivre, sur une tranche mince, les modifications qu'il fait éprouver à la couleur jaune. Ainsi, la coloration en rouge commence habituellement à se manifester dans la partie du tissu cellulaire la plus voisine des vaisseaux, parmi lesquels se trouvent ceux du latex, puis dans les cellules qui occupent l'intervalle des vaisseaux ponctués du centre de la racine, puis enfin, à différentes places du tissu cellulaire formant la partie charnue, principal dépôt du liquide jaune. — Des tranches de garances placées dans de l'eau privée, par l'ébullition, de l'air qu'elle contient toujours, y conservent complètement la teinte jaune qu'elles avaient avant l'expérience. Des tranches minces de racine fraîche, introduites dans des cloches remplies de différens gaz recueillis sur le mercure, y ont séjourné huit jours sans subir le moindre changement de coloration. Mais, si l'on fait passer sous les éprouvettes contenant du gaz oxigène, quelques gouttes d'eau, la coloration en rouge a lieu presqu'instantanément. Tant que ce gaz est pur et sec, la coloration en rouge n'a pas lieu, parcequ'il dessèche les cellules superficielles; mais aussitôt qu'il peut se dissoudre lui-même dans l'eau, il produit presque subitement les phénomènes qui ont lieu dans l'air.

Il résulte de tout ce qui précède, que la racine de garance, à l'état vivant, n'a d'autre couleur que la couleur jaune, et que ce principe colorant ne varie que par l'intensité croissante qu'il prend avec l'âge; que ce liquide jaune est d'une transparence parfaite, quand on l'observe renfermé dans les cellules avant qu'il ait subi l'influence de l'air; mais qu'aussitôt que cette influence se fait sentir, il se trouble, devient granuleux et obscurcit les parties des cellules avec lesquelles il se trouve en contact. Ces granules sont de la nature des gommes résines, car ils sont en partie solubles dans l'alcool; ils sont à peine visibles. — Les racines de garance âgées de plusieurs années n'offrent pas d'autres points colorés que ceux qu'on vient d'indiquer, et cette observation se représente

soit qu'on examine la plante fraîche, soit qu'on ait mis ramollir des racines séchées; l'existence de la couleur jaune est tout ce que M. Decaisne a pu observer sous le rapport de la coloration, et cette remarque si simple, de l'absence du principe colorant rouge avant la pulvérisation de la racine, avait été généralement ignorée. Cependant, cette observation déjà faite par M. Chevreul[1], se trouve aussi consignée dans une notice de M. E. Kœchlin, publiée en 1827[2]. Néanmoins, les auteurs qui ont traité le plus complètement de cette matière, tels que De Candolle, Wahlenberg, Bastet, etc., regardent les racines comme ayant déjà, pendant leur vie, la couleur rouge, et n'éprouvant aucun changement par les opérations qu'elles subissent ultérieurement.

La coloration en rouge est donc un phénomène chimique tout-à-fait indépendant de la vie; la coloration en jaune, au contraire, paraît résulter d'une action vitale qui empêche l'autre; ainsi, si l'on met comparativement dans un flacon deux tronçons de racine, l'un vivant et l'autre séché, le premier conserve sa couleur jaune, tandis que le second se colore en rouge, et finit, en deux jours, par acquérir une teinte violâtre.

M. Decaisne a parfaitement constaté, en outre, que la matière colorante verte des parties herbacées de la garance peut se changer en principe colorant jaune, analogue à celui des jeunes racines, en les soustrayant au contact de la lumière, et en leur faisant absorber du gaz oxigène; et il a mis hors de doute que, dans les organes herbacés de la garance, la coloration est due aux modifications de la *chromule*, et que ces changemens résultent principalement de son degré

[1] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 135.

[2] E. Kœchlin, *Notice sur les propriétés tinctoriales des racines de garance fraîchement récoltées*. — Bulletin de la Société de Mulhausen, t. 1, p. 232.

d'oxigénation, cette chromule passant, en s'oxigénant, de la couleur verte à la couleur jaune.

La couleur rougeâtre des poudres de garance n'est donc, d'après tout ce qui précède, que le résultat d'une modification et d'une oxigénation du principe jaune primitif. Cette modification a déjà lieu lors de la dessiccation des racines; opération qu'elles subissent deux fois, et pendant assez long-temps; puis vient la trituration, qui favorise surtout cette modification, en mettant toutes les parties de la racine en un contact continu avec l'air atmosphérique.

Tous les praticiens s'accordent à reconnaître, dans les garances qui ont plusieurs années de tonneau, un pouvoir tinctorial bien plus prononcé que dans les poudres nouvelles. Cette amélioration a été confirmée par les expériences de Dingler et Kurrer, et notamment par M. H. Schlumberger [1]. Cette amélioration est rapportée par ce dernier à deux causes principales : 1° à l'humidité que les garances attirent, malgré un entonnage parfait; humidité qui développe une fermentation amenant la décomposition successive des matières sucrées et mucilagineuses, qui accompagnent la matière colorante dans la garance, et empêchent, tant qu'elles restent combinées avec elle, qu'elle ne rende tout son colorant à la teinture; 2° à ce que cette fermentation a pour effet de ramener la matière colorante rouge à son état primitif de désoxidation ou de principe jaune, de manière à la mettre dans les conditions les plus favorables à son bon rendement en teinture.

En effet, M. Schlumberger, dans l'intéressant mémoire qu'il a publié en 1837, prouve, par des essais de teinture opérés sur des racines fraîches employées avec et sans le contact de l'air, que cet agent exerce une certaine action sur la

[1] H. Schlumberger-Heilman, *Considérations sur le pouvoir tinctorial des garances*. — Bulletin de la Société de Mulhausen, t. 11, p. 270.

garance, pendant la fixation de la matière colorante par les mordants. Cette modification ou oxigénation est favorable à la teinture, lorsqu'elle a lieu pendant l'acte de cette opération; elle est d'un effet nuisible, lorsqu'elle s'effectue sur la matière colorante avant la teinture, ce qui porte à penser qu'elle tend à rendre cette matière colorante insoluble. D'après le chimiste alsacien, il en serait de la matière colorante de la garance comme de celle de l'indigo, qui ne peut se fixer sur les tissus que dans son état de désoxigénation; la garance rouge est, comme l'indigo bleu, trop oxigénée pour bien opérer en teinture; il faut, pour qu'elle devienne apte à cette opération, qu'elle soit ramenée à l'état de principe colorant jaune, c'est-à-dire, désoxigénée. Or, c'est là l'effet utile de la fermentation subséquente qu'éprouvent les garances conservées en tonneau. Cette désoxigénation des garances par l'âge doit donc naturellement augmenter leur pouvoir tinctorial, et, pour cela, être une des causes de l'amélioration des vieilles garances.

M. Schlumberger appuie avec raison sur l'importance de la connaissance parfaite de la modification ou de l'oxigénation qu'exerce sur la garance l'oxigène de l'air, et c'est à bon droit qu'il se promet, de la solution de ce problème, celle d'un rendement plus considérable, lorsqu'on aura appris à produire cette désoxidation d'une manière rapide et artificielle, pour rendre la matière colorante plus soluble, et la mettre dans les conditions nécessaires à sa bonne combinaison avec les mordants. Il a constaté déjà, qu'on obtient une partie de ces résultats, soit par une macération de la garance dans de l'eau, aidée d'un peu de ferment et d'une température de 20 à 25°, soit par une simple exposition de la garance à l'air chaud et humide, qui lui fait perdre, en outre, son acidité.

L'existence d'un seul principe jaune pâle dans les racines de garance vivante, et sa conversion en principe rouge par le fait du contact de l'air étant bien établie, est-il ra-

tionnel d'admettre que les racines sèches renferment simultanément plusieurs matières colorantes distinctes, ainsi que Robiquet et Colin, Kuhlmann, Runge, Persoz et Gaultier de Claubry, le prétendent? N'est-il pas plus probable, au contraire, que toutes ces prétendues matières distinctes, tant les rouges que les jaunes, décrites par les chimistes précédents, ne sont que le même principe, obtenu à un plus ou moins grand degré de pureté? Pour nous, il est évident, par suite des communications qui nous ont été faites par MM. Girardin et Grelley, de Rouen, qu'il n'y a, dans la garance du commerce, qu'un seul principe colorant rouge, auquel ils donnent le nom de *colorine*, mais que ce principe retient en mélange plus ou moins du principe jaune qui lui a donné naissance par l'effet de l'oxidation. C'est ce principe jaune, non encore modifié par l'air, qui constitue la *Xanthine* de Kuhlmann, ou le *principe jaune* de Runge. L'*alizarine* et la *purpurine* de Robiquet et Colin, la *matière colorante rouge* et la *matière rose* de MM. Persoz et Gaultier de Claubry, le *pourpre*, le *rouge*, l'*orange*, le *brun* de Runge, ne sont, d'après MM. Girardin et Grelley, que des mélanges plus ou moins altérés et complexes de *colorine*, et du principe jaune primitif. Nous regrettons vivement de ne pouvoir faire connaître ici en détail les résultats des nombreuses expériences des deux chimistes de Rouen, sur la nature chimique de la garance, et l'isolement de son seul principe colorant; des circonstances particulières nous imposent à cet égard le silence le plus absolu, que ces Messieurs feront un jour cesser, au grand avantage de la science et de l'industrie.

8. Fourcroy est un des premiers chimistes qui ait reconnu, à l'oxigène de l'air, la propriété de développer des couleurs dans les substances végétales incolores ou peu colorées. Le mémoire qu'il publia, en 1790, sur cette question, est fort intéressant, et l'on y trouve l'indication de beaucoup de faits qu'on a reproduits dans ces dernières années

comme tout-à-fait nouveaux[1]. Nous citerons quelques passages de ce mémoire, pour montrer que, dès cette époque, on avait déjà convenablement apprécié le rôle de l'oxigène comme agent de coloration.

« J'étais depuis long-temps frappé, dit-il, de plusieurs phénomènes de la nature et des arts, qui me portaient à penser que l'*air vital* influait sur la coloration de quelques matières végétales. Les étoffes teintes à l'indigo, qui sortaient vertes des cuves et ne devenaient bleues que par le contact de l'air, la teinture noire de la laine qui ne prenait sa nuance vraie que par l'exposition dans l'atmosphère, les byssus et les mucors qui croissaient blancs dans le vide, et que je voyais se colorer ensuite dans l'air, toutes les infusions et décoctions végétales qui se fonçaient en couleur par le contact de l'air de l'atmosphère, la coloration des vins blancs exposés à l'air, presque tous les phénomènes de la teinture et de la peinture elle-même, me tenaient en suspens; et, si je ne pouvais pas douter, d'après les recherches de M. Berthollet, que l'*air vital* et l'absorption de l'oxigène ne fussent véritablement les causes de la décoloration plus ou moins rapide de tous les corps végétaux colorés, je croyais reconnaître qu'avant cette décoloration complète, les nuances changeaient, certaines couleurs se fonçaient, quelques-unes restaient plus ou moins stationnaires, et plus fixes qu'auparavant, après avoir absorbé une certaine quantité d'oxigène. En réfléchissant à tout ce que j'avais vu sur ces phénomènes, je crus reconnaître que l'oxigène influait véritablement sur la coloration de plusieurs principes végétaux. C'est cette influence que je désire, sinon démontrer, au moins proposer à l'attention et aux recherches des savants. Pour la rendre plus sensible, je ferai d'abord observer qu'il est hors de toute vraisemblance que l'air vital dans lequel sont sans

[1] Fourcroy, *Mémoire sur la coloration des matières végétales par l'air vital*, etc. — Ann. de chimie, t. 5, p. 80.

cesse plus ou moins plongés les végétaux, n'ait pas une action quelconque sur leurs principes, lorsque l'on voit que ceux qui croissent à l'abri de l'air sont faibles et sans couleur, qu'on remarque que les plantes qui végètent sans abri et sans être exposées à une température trop basse, sont vigoureuses et très colorées. Les feuilles, en sortant des bourgeons, sont d'un vert pâle; elles se foncent en couleur, lorsqu'elles sont bien développées dans l'air. Les fleurs pliées dans leurs calices n'ont souvent qu'une nuance verdâtre ou blanchâtre; leur épanouissement les colore bientôt; il est vrai que c'est aux dépens de leur fraîcheur, et qu'on les voit bientôt flétries par le contact de l'air, qui fait souvent varier trois ou quatre fois leur couleur avant qu'elles soient tout-à-fait fanées.

............ « Si l'on enferme de la teinture ou du sirop de violette, et de la teinture aqueuse de tournesol, l'une et l'autre perdent presqu'entièrement leur couleur; mais, en les exposant ensuite à l'air atmosphérique, et mieux encore au contact de l'air vital, leur nuance bleue reparaît avec tout son éclat; d'autres fluides élastiques ne produisent point cet effet. Ici, c'est encore la proportion d'oxigène qui fait naître cette couleur; car, si on l'augmente, le bleu disparaît, et il ne reste qu'une nuance jaune, comme MM. Schèele et Berthollet l'ont fait voir.

« Les effets du contact de l'air sur les décoctions des bois et des écorces jaunes ou rouges, offrent un phénomène très remarquable, et dont on pourra tirer un grand parti pour la préparation des couleurs utiles à la peinture. La plupart des décoctions de ces substances, exposées à l'air, se troublent et se recouvrent d'une pellicule grenue qui passe successivement par les nuances de brun noir, de brun pourpre, de rouge marron, d'orangé et de jaune; à ce dernier état, l'altération s'arrête, et la couleur est devenue inaltérable. Les nuances indiquées dans l'ordre où elles ont lieu, sont dues à des proportions d'oxigène qui vont en croissant, depuis le brun foncé jusqu'au jaune. On peut arrêter à chacune

d'elles la fixation de l'oxigène, en les séparant de l'eau qui y contribue beaucoup, et en les faisant sécher promptement. »

M. Kuhlmann a publié, en 1833, un mémoire qui n'est, pour ainsi dire, qu'une suite et un développement plus scientifique de celui de Fourcroy [1]. Il rappelle certains faits vulgaires auxquels on s'était peu arrêté jusqu'alors, tels que la coloration en noir, par le contact de l'air, de l'écorce verte de la noix, des fanes et de la pulpe de pomme de terre, des cosses de fève de marais, des artichauds, du suc et de la pulpe de betterave, de la chair des champignons, du bois d'acajou et d'un grand nombre d'autres bois façonnés en meubles, et il rapporte tous ces phénomènes bien connus à l'absorption de l'oxigène. Des expériences directes mettent pour lui cette opinion hors de doute, et il en tire cette conséquence : que l'absorption de l'oxigène par les sucs des végétaux, se manifeste surtout par le développement des matières colorantes. L'étude de l'action des matières désoxigénantes sur les principales substances tinctoriales, le conduit encore à cette conclusion générale : que c'est l'oxigène qui est le principal agent de coloration ; que, par conséquent, tout corps qui peut enlever ce principe aux matières colorées de nature organique, doit, par son contact, détruire la couleur ; mais que, lorsque l'action désoxigénante a cessé, l'air, le plus souvent, suffit pour ramener les couleurs à leurs nuances primitives par l'oxigène qu'il contient.

Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que l'oxigène, lorsqu'il se trouve trop accumulé sur les matières colorantes, devient pour elles une cause de destruction. Toutes les expériences paraissent démontrer que, lorsque les couleurs se fanent par leur long séjour à l'air, c'est l'oxigène, principalement qui exerce, une action chimique, et que la chaleur et la lumière ne sont que des causes déterminantes ou auxi-

[1] Kuhlmann, mémoire déjà cité. — Ann. de chim. et de physiq., t. 54, p. 291.

liaires. C'est très probablement en portant sur les principes colorants une masse d'oxigène naissant, par suite de la décomposition de l'eau, que le chlore en détermine la destruction, de même que les composés oxigénés du chlore, le suroxide hydrique, l'acide permanganique, l'acide chromique, qui produisent le même effet, bien évidemment en fournissant une partie de leur oxigène. Le joli genre d'*enlevage* sur bleu d'indigo, par le moyen du bichromate de potasse et des acides, découvert en 1826, par Thompson, de Manchester, le prouve surabondamment.

Ces mêmes agents oxigénants, employés convenablement, peuvent néanmoins servir au développement des couleurs et à leur fixation. Il est bien démontré aujourd'hui, par la pratique des teinturiers et des indienneurs, que plusieurs matières végétales acquièrent leur intensité et leur solidité par l'oxigénation ou par le traitement au chromate de potasse; celles que l'on obtient par les bois de teinture sont surtout dans ce cas, et les effets qui en résultent sont dignes d'observation. M. H. Schlumberger a parfaitement démontré que la fixation du cachou, au moyen d'un passage en chromate de potasse, a lieu en raison de ce qu'une partie de ce chromate se décompose; que l'oxigène de l'acide chromique oxide le cachou, lequel, ainsi modifié, se combine avec l'oxide de chrome devenu libre, et se fixe dans cet état sur la toile de coton. Il a reconnu que de pareilles combinaisons ont lieu lorsqu'on vient à passer par le chromate de potasse d'autres décoctions colorantes, comme bois de Campêche, de Fernambouc, etc., et que les couleurs noires, puces, etc., qu'on obtient dans ce cas, ne sont aussi que des combinaisons d'oxide de chrome, avec ces matières colorantes oxigénées [1]. — D'un autre côté, M. Marchand, pharmacien à Fécamp,

[1] H. Schlumberger, *Observations sur la fixation du cachou sur les toiles de coton, au moyen du chromate de potasse.* — Bulletin de la Société industrielle de Mulhausen, t. 14, p. 197.

a démontré, dans un mémoire adressé à l'Académie royale des sciences de Rouen[1], que les alcaloïdes végétaux, tels que la cinchonine, la quinine, la strychnine, la brucine, la morphine et la narcotine, soumis à l'action du peroxide de plomb, sous l'influence de l'eau et d'une légère chaleur, se trouvent convertis en autant de matières colorantes distinctes, qui, à leur tour, par l'action ultérieure de l'oxigène, sont transformées en corps acides particuliers. Ainsi, avec la cinchonine, on obtient une matière colorante rouge nouvelle, que l'auteur nomme *cinchonétine;* avec la quinine, une matière colorante violette insoluble, nommée *quinétine*, et un principe rouge soluble, ou *quinétine modifiée;* avec la morphine, une matière jaune rougeâtre, dite *morphétine;* avec la narcotine, une matière colorante jaune ou *narcotéine*; avec la brucine deux matières colorantes rouges distinctes; et avec la strychnine, un corps pulvérulent jaune; mais ces derniers produits ne sont pas aussi bien caractérisés que les précédents. Ces résultats, entièrement neufs pour la science, sont fort curieux et méritent une étude plus approfondie. Il serait important par exemple, de faire l'analyse élémentaire de tous ces nouveaux produits, afin d'établir la relation qui existe entre eux et les substances dont ils dérivent, et de pouvoir les représenter par des formules rationnelles. C'est ce que M. Marchand fera sans aucun doute.

Enfin, et c'est par là que nous terminerons cette récapitulation des faits signalés avant nous, relativement à l'influence de l'oxigène sur la production des couleurs organiques et aux effets qu'il exerce sur les principes colorants déjà formés, M. Chevreul a montré cette influence et ces effets dans plusieurs circonstances remarquables qu'il n'est pas sans intérêt de consigner ici.

[1] Marchand, Mémoire inédit sur l'action de l'oxigène naissant sur les alcalis végétaux, communiqué en 1843 à l'Académie royale des Sciences de Rouen.

Ainsi, les matières jaunes de la gaude, du quercitron, du mûrier des teinturiers, sont très sensibles à l'action de l'air et prennent bientôt une teinte rousse ; c'est pour cette raison qu'il faut teindre le plus rapidement possible les étoffes dans la décoction ou l'infusion de ces substances, et ne pas préparer les bains colorants long-temps avant de s'en servir [1].

Le *morin blanc*, que M. Chevreul a trouvé dans le *morus tinctoria*, et qui doit être le premier état de la matière colorante de ce bois, teint à peine l'eau et les étoffes mordancées en alumine, hors du contact de l'air, tandis que, non préservé de ce contact, il colore l'eau en orangé brunâtre, et donne aux étoffes une nuance semblable à celle de la rouille [2].

M. Chevreul fait encore remarquer que, si l'action de l'air sur la garance paraît concourir au développement de la faculté qu'elle a de teindre en rouge, il arrive que la prolongation de cette action augmente singulièrement sa faculté de teindre la laine en rouge brun ; et c'est à un tel point, qu'il faut bien plus de garance récente que de garance vieille pour teindre au même ton un poids égal de laine alunée et tartrée ; et encore remarque-t-on souvent que la couleur obtenue avec la garance récente, est plus jaune ou moins brune que la couleur obtenue avec la garance ancienne. D'un autre côté, si l'on teint comparativement deux échantillons de laine alunée, avec de la garance, l'un sans, l'autre avec le contact de l'air, celui-ci prendra une couleur rouge plus brune et moins jaune que l'échantillon qui aura été soustrait au contact de l'atmosphère[3].

Et il y a long-temps déjà que M. Chevreul a constaté cette action de l'oxigène sur les principes colorants, car voici ce qu'il écrivait dès 1824 :

[1] et [2] Chevreul, *Généralités sur l'art de la teinture*. — Dictionnaire technologique, t. 21, p. 417—389.

[3] Chevreul, loco citato, p. 405.

« J'ai découvert, dans ces derniers temps, qu'un grand nombre de principes immédiats, qui, dissous dans l'eau, n'éprouvent qu'une altération extrêmement lente de la part de l'oxigène gazeux, acquièrent une combustibilité des plus énergiques lorsqu'on les met en présence d'un alcali. C'est ce dont on peut s'assurer en combinant, à de l'eau de potasse, dans des cloches pleines de mercure, des solutions d'acide gallique, d'hématine, de carmine, de teinture de violette, du principe colorant du bois de Brésil, du principe colorant jaune des écorces textiles, du principe colorant du sang, etc. Les combinaisons alcalines produites se conservent sans altération pendant des mois entiers, mais, dès qu'elles ont le contact de l'oxigène, elles l'absorbent avec une rapidité plus ou moins grande. On ne peut s'empêcher de comparer la combustibilité des matières organiques combinées avec la potasse, la soude, l'ammoniaque, etc., à celle du soufre dans les sulfures liquides [1]. »

Maintenant que nous connaissons les faits et les opinions émis jusqu'à cette heure sur l'origine et la nature des principes colorants organiques, exposons les recherches qui nous sont propres sur cette grande question, qui n'est encore, pour ainsi dire, qu'ébauchée. Nous avons surtout cherché à bien déterminer les modifications que l'oxigène fait éprouver à ces principes. Nous sommes parvenu à les obtenir dans leur plus grand état de pureté, et le plus souvent tout-à-fait dépourvus de couleur, ce qui nous a permis de faire l'analyse élémentaire de quelques-uns d'entre eux, ainsi que de leurs composés salins.

Si ce mémoire présente encore des lacunes et des imperfections, nous prierons nos juges de nous tenir compte, et des difficultés, et de la longueur du sujet. Notre désir est de

[1] Chevreul, *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications*, 1 vol. in-8, 1824, p. 72.

le compléter dans un nouveau travail. L'appui bienveillant et amical de notre maître M. le professeur J. Girardin, sa profonde connaissance des matières tinctoriales, nous ont été et nous seront encore d'un puissant secours dans cette occasion, et nous font espérer que nos recherches ne seront pas sans quelque importance pour la science et l'industrie.

## II §.

### *Extraction des principes colorants à l'état de pureté.*

Notre premier soin a été de découvrir les moyens d'isoler les principes immédiats colorants dans leur plus grand état de pureté.

Jusqu'ici un très petit nombre d'entre eux ont été obtenus bien cristallisés et assez purs pour être soumis à l'analyse élémentaire. Il n'y a guère que l'*indigotine blanche* et *bleue*, l'*alizarine*, la *lutéoline*, le *morin*, l'*hématoxyline*, que l'on connaisse à l'état de cristaux. Les autres n'offrent que des indices de cristallisation ou ont la forme d'extrait; telles sont la *carmine*, la *santaline*, la *curcumine*, la *carthamine*, la *brésiline*. Enfin, le plus grand nombre n'est pas encore connu. Ainsi, on n'a point encore isolé les matières colorantes du rocou, de la graine de Perse, du fustet, etc.

M. Chevreul est le chimiste qui a extrait le plus de ces principes colorants. Selon lui, les parties végétales colorées renferment simultanément plusieurs matières colorantes distinctes, ce qui rend leur extraction à l'état de pureté assez difficile. C'est ainsi que les principes rouges sont toujours accompagnés de principes jaunes, que ceux-ci sont ordinairement associés à des matières fauves ou brunes. Ces opinions ont été jusqu'ici partagées par la plupart des chimistes. C'est ainsi que l'on admet, dans le *bois jaune*, deux matières tinctoriales, le *morin jaune* et le *morin blanc*; dans le *carthame*, un principe jaune distinct du principe rouge,

ou *carthamine;* dans le *quercitron*, du *quercitrin* ou principe jaune, et un principe d'un brun roux; dans la garance plusieurs principes rouges, un principe jaune, une matière brune, etc., etc.

Il y avait donc à rechercher si ces principes différents contenus dans la même substance tinctoriale ne sont pas simplement des modifications d'un seul et même principe, et si réellement la matière colorante n'est pas *une* dans chaque plante.

Les procédés généralement suivis pour l'extraction des matières colorantes consistent dans des traitements alcooliques ou éthérés, et dans l'évaporation des liqueurs qui donnent parfois les matières à l'état cristallin, mais le plus souvent sous forme de poudre ou d'extrait. L'épuisement des substances végétales par l'eau, ne donne que des produits très complexes, dont il est fort difficile d'éliminer les corps étrangers.

Voici le premier procédé que nous avons d'abord employé.

On traite à plusieurs reprises la substance tinctoriale par de l'alcool ou de l'éther, suivant son dégré de solubilité dans l'un ou l'autre de ces menstrues. L'acétate tri-plombique, versé dans la liqueur, en précipite la matière colorante en formant une laque insoluble, différemment colorée. Après le dépôt de cette laque, on décante le liquide surnageant, qui, dans la plupart des cas, est tout-à-fait incolore. On lave bien la laque, on la délaie dans une suffisante quantité d'eau distillée, et on la soumet à un courant de gaz sulfhydrique en excès. On filtre et on fait évaporer le liquide sous le récipient de la machine pneumatique.

Ce moyen nous a fourni un grand nombre de principes colorants, privés de toute couleur et en cristaux bien réguliers. Parfois même, l'évaporation sous le vide était inutile, les cristaux se déposant dans les vases au bout de quelques instants, surtout quand les liqueurs étaient filtrées chaudes.

Ce procédé avait un inconvénient, c'était de laisser de l'acide acétique dans les liqueurs. Les cristaux se déposaient difficilement de ces liqueurs acides, et il était presque impossible de les bien purifier. Aujourd'hui nous suivons un autre mode, que voici :

On traite la substance tinctoriale par l'eau, l'alcool, l'éther ou une eau légèrement alcaline, et on agite les liqueurs colorées avec de l'hydrate plombique bien lavé, provenant de la décomposition de l'azotate de plomb par l'ammoniaque caustique. Souvent à froid, plus rarement à l'aide d'une douce chaleur, toute la matière colorante se dépose à l'état de laque plombique insoluble, et les liqueurs sont complètement décolorées.

Les laques que l'on obtient sont d'autant moins colorées, que l'on emploie des matières tinctoriales plus récentes. Ainsi, avec les bois jaunes et les bois rouges, l'intérieur ou le cœur du bois, ordinairement peu coloré, surtout dans les troncs un peu épais, donne des laques de couleur vive, mais peu intense. La garance en racines fraîches donne de même une laque de couleur jaune rougeâtre.

Dans tous les cas, en agissant ainsi et en fesant passer un excès d'acide sulfhydrique à travers la laque de plomb, on obtient un liquide tout-à-fait incolore, dont on retire, par une évaporation spontanée dans des vases couverts de papier, ou par l'évaporation sous le vide, les matières colorantes à l'état de cristaux incolores.

## III §.

### *Les Laques sont des sels.*

Toutes les matières colorantes, obtenues, soit incolores, soit colorées, ont, quand elles sont tout-à-fait pures, une réaction sensiblement acide. Nous avons été conduit à considérer les laques comme de véritables sels par les remarques suivantes.

Lorsqu'on fait bouillir du quercitron dans l'eau et qu'on agite la solution d'un brun foncé avec de l'hydrate plombique, après en avoir d'abord séparé le tannin par un peu de gélatine, on obtient avec peu d'hydrate un précipité d'un brun olive, et la liqueur surnageante est d'un beau jaune doré. Si on agite celle-ci avec une nouvelle dose d'hydrate, il se produit une nouvelle laque d'un jaune d'or magnifique, qui se dépose sur la première, en vertu d'une moindre densité. Enfin, si on ajoute un petit excès d'hydrate, celui-ci tombe au fond du vase, sans se colorer et sans se combiner.

Il nous parut évident que la densité des deux laques, l'une formée par la matière très colorée, l'autre par la matière de couleur claire, devait être différente. L'analyse élémentaire nous prouva plus tard que plus le principe colorant est oxigéné et coloré, plus sa capacité de saturation est considérable ; ce qui explique les différences de densité observées.

Les laques sont véritablement des sels en proportions définies. L'expérience nous a démontré qu'en agitant un principe colorant quelconque avec un peu d'hydrate plombique, en évitant d'en mettre un excès, lavant bien et séchant le précipité obtenu, on obtient, par la combustion dans une capsule de porcelaine, constamment le même poids d'oxide plombique, pour la même quantité de sel au même état d'oxidation. Cette quantité est d'autant plus grande, que la matière est plus oxigénée. Des exemples d'analyse démontreront bientôt la vérité de ces assertions.

## IV §.

*Les différentes couleurs que l'on rencontre dans une matière organique ne sont que des modifications d'un même principe.*

On ne peut mettre en doute que, dans l'acte de la végétation, il n'y ait des effets d'oxidation et de désoxigénation

analogues à ceux que nous produisons artificiellement dans nos laboratoires, en agissant sur des matières organiques. Les racines paraissent douées de propriétés réduisantes très prononcées, tandis que les fleurs sont le siége de phénomènes contraires.

« En plongeant des tiges de balsamines (*impatiens parviflora*), complètement privées de leurs racines, dans une dissolution de sulfate indigotique pur, cette dissolution est absorbée en nature; car l'on voit les vaisseaux de la tige par lesquels elle y pénètre, se colorer en bleu, et alors les tiges se flétrissent en trois ou quatre jours. Des tiges de balsamines pourvues de racines, étant plongées de la même manière dans une dissolution de sulfate indigotique, absorbent aussi cette dissolution, mais dans un état de désoxidation, c'est-à-dire sans se colorer elles-mêmes. Le sulfate indigotique, en présence des racines, ne tarde pas à se décolorer. Si l'on expérimente au contact de l'air, on est témoin de deux effets contraires : la surface de la dissolution indigotique qui reçoit le contact de l'air offre l'aspect d'une zône bleue, tandis que l'intérieur de cette dissolution devient incolore ou d'une nuance légèrement verdâtre par l'action réductrice des racines. Dans ces circonstances, les balsamines vivent parfaitement bien, et, en suivant les phénomènes qui s'y passent, on peut distinguer les organes dans lesquels la matière colorante de l'indigo subit de nouvelles modifications. Ainsi, on la voit arriver dans les pétales, où, en subissant l'action de l'oxigène, elle devient bleue. En étudiant les parties bleues, depuis le point où la couleur est le plus intense jusqu'à celui où elle est à peine perceptible, on peut suivre les dégradations de la couleur en sens inverse de l'arrivée de la sève, et apercevoir les vaisseaux qui l'injectent dans la fleur. Cette observation peut se vérifier sur toutes les fleurs en végétation; on y voit toujours l'oxidation de la matière colorante, et la coloration est d'autant plus avancée qu'elle s'éloigne davantage des vaisseaux injecteurs.

« La tige présente aussi quelques points colorés ; les vaisseaux les plus excentriques sont colorés en vert, preuve d'une oxidation incomplète dans les organes.

« Si les racines jouissent à elles seules de la propriété de réduire une dissolution d'indigo, de manière à pouvoir l'absorber ensuite, il faut qu'elles possèdent en même temps le pouvoir de fixer ou d'éliminer une nouvelle quantité d'oxigène ; car il n'y a que deux manières de se représenter la désoxidation de l'indigo : 1° ou l'indigo devient incolore en perdant de son oxigène, et alors celui-ci doit être absorbé par les racines ou par des produits immédiats qui s'y rencontrent ; 2° ou, au contraire, l'indigo devient incolore en gagnant de l'hydrogène ; or, ce dernier ne pouvant provenir que de l'eau décomposée, l'oxigène doit se fixer d'une manière quelconque, ou se dégager par des vaisseaux appropriés.

« Ces expériences, faites sur des balsamines au moyen de dissolution de sulfate indigotique, montrent le rôle important que remplissent les racines, et permettent aussi de connaître les organes où se passent les phénomènes opposés dans la végétation, c'est-à-dire ceux d'oxidation et de désoxidation. Elles nous font voir, en outre, que, dans les pétales des fleurs, l'oxidation est complète, comme s'il n'y avait qu'un seul ordre de vaisseaux : ces organes sont les premiers qui disparaissent. Dans les feuilles, l'oxidation est très imparfaite, et ce n'est que lorsque la circulation cesse, qu'elles subissent dans leurs couleurs les dégradations de nuances qu'éprouvent toutes les matières colorantes soumises à une influence oxidante, et qu'elles meurent[1]. »

Les nuances si diverses que nous offrent les fleurs et qui passent les unes aux autres avec tant de facilité au contact de l'air, ne sont évidemment que des effets dûs à l'action de

[1] Persoz, *Introduction à l'étude de la Chimie moléculaire*, p. 553.

l'oxigène sur le suc d'abord incolore qui circule dans les vaisseaux. Beaucoup de fleurs éclosent ou blanches ou roses, puis deviennent bleues à l'air. D'autres, également sans couleur tant qu'elles sont en bouton, prennent peu à peu une couleur jaune à mesure de leur épanouissement, et finissent, en mourant, par acquérir une teinte brune. Dans toutes les fleurs, la coloration est toujours plus prompte et plus intense à la circonférence qu'au centre, sur les bords qu'à l'onglet des pétales, c'est-à-dire là où l'action de l'air et de la lumière est plus tranchée. Il devient donc vraisemblable, comme l'observe M. Virey [1], que l'oxidation des sucs s'opère vers la circonférence des pétales plutôt qu'au centre pollinique des fleurs, et que leur couleur jaune doit être moins oxigénée que les teintes rouges et bleues, ou de toute autre nuance, qui l'entourent.

Pour nous, il est bien constant que les racines ne laissant pénétrer dans les plantes que des liquides incolores ou peu oxigénés, et que ces liquides se colorant de plus en plus à mesure qu'ils ont le contact de l'air, toutes les modifications de couleur qu'on remarque dans une même plante dérivent d'un seul et même principe à divers états d'oxigénation.

Quand on traite les principes colorants, ainsi que nous l'avons dit précédemment (§ II), l'acide sulfhydrique réagit sur eux en leur enlevant une partie de leur origine. C'est une véritable désoxigénation qui s'opère; car, lorsqu'on fait passer un excès de ce gaz dans une dissolution claire et limpide d'un principe coloré pur, il se dépose toujours du soufre. Si on évapore doucement, le liquide devenu incolore, sous le vide de la machine pneumatique, de manière à lui enlever tout le gaz qu'il peut encore tenir en solution, il se sépare des cristaux incolores ou à peine colorés, dans

[1] Virey, *Remarques sur les variétés des couleurs des fleurs et leurs causes*. — Journal de pharm., t. 24, p. 661 (1838.)

lesquels il est impossible de reconnaître les moindres traces d'hydrogène sulfuré. Tout ceci prouve bien que la décoloration par l'hydrogène sulfuré n'est pas due, comme quelques chimistes l'ont avancé, à la combinaison de ce gaz avec la matière colorée.

Si maintenant on abandonne à l'air ces principes incolores, ils se colorent de plus en plus, mais arrivent à une nuance stationnaire que l'action prolongée de l'air et du soleil surtout fait disparaître. Cette coloration s'effectue très rapidement et d'une manière énergique sous la double influence de l'air et d'un alcali, notamment de l'ammoniaque. C'est ainsi que le *morin jaune* n'est autre chose que du *morin blanc* modifié ; que le principe brun des graines de Perse, du quercitron, du fustet, n'est qu'un état d'oxidation plus avancé du principe jaune de ces substances. Ajoutons à cela que des principes étrangers, tels entre autres que le tannin, qui accompagnent toujours les principes colorants, se colorent à l'air plus ou moins fortement, et l'on ne sera plus étonné de cette diversité de nuances des organes des plantes renfermant les matières tinctoriales.

## V §.

### *Caractères des principes colorants.*

#### I. Principes rouges.

##### *Brésiline.*

Ce principe, qui donne toutes les propriétés tinctoriales rouges aux bois qui sont connus dans le commerce de la droguerie sous les noms de *Brésil* proprement dit, de *Fernambouc*, de *Ste-Marthe*, de *Nicaragua*, de *Sapan*, de *Brésillet*, de *Californie*, de *Terre-ferme*, a été découvert par M. Chevreul, qui l'a obtenu de la même manière que l'*hématine*, en traitant le bois de Brésil par l'alcool. Mais ce procédé ne fournit

qu'une matière impure. Nous l'avons obtenue dans un grand état de pureté, en agissant, au moyen du procédé décrit plus haut, sur la partie intérieure et peu colorée du bois de Brésil.

Caractères. La brésiline, de même que l'hématoxyline, isolée tout récemment par Erdmann, n'est pas colorée par elle-même. Elle s'offre en petites aiguilles incolores, qui paraissent être des prismes rectangulaires. Sa saveur est sucrée, avec un arrière-goût légèrement amer.

Elle est soluble dans l'eau. Sa solution se conserve longtemps sans altération; elle se colore seulement en jaune, et devient, sur les bords, d'un rouge assez vif. Par l'ébullition, la coloration se manifeste beaucoup plus rapidement; la liqueur devient d'un beau rouge cramoisi; et si l'on abandonne à l'évaporation cette liqueur colorée, elle laisse déposer une multitude d'aiguilles satinées d'un rouge vif et très beau.

Nous donnerons le nom de *brésiléine* à la brésiline colorée en rouge vif.

La brésiline est soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Au contact de l'air, elle se colore en rouge vif par l'acide chlorhydrique.

L'acide sulfurique la dissout, en la colorant en jaune, et bientôt elle se trouve noircie.

L'acide azotique affaibli la rougit très fortement. Si l'on chauffe, il se dégage des vapeurs rutilantes, et il se produit de l'acide oxalique.

L'action de l'acide chromique et des chromates alcalins est des plus remarquables, et il est d'autant plus essentiel d'insister sur cette action, qu'elle nous donne l'explication de plusieurs applications importantes de la fabrication des indiennes.

Dès que l'on met de l'acide chromique ou du bichromate de potasse en poudre fine en contact avec une solution concentrée de brésiline, il se fait une vive effervescence.

Par la distillation, on peut ainsi recueillir des quantités notables d'acide formique. En même temps, la liqueur se colore en rouge brun qui se fonce de plus en plus, et, au bout de quelques heures, il se sépare entièrement une laque colorée en rouge cramoisi foncé. Cette laque est formée de la matière colorante modifiée (*brésiléine*) et d'oxide de chrome. Elle n'est pas très stable, car quelques lavages avec de l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique enlèvent tout le principe colorant, et il ne reste plus qu'une poudre verte, qui est de l'oxide chromique pur.

Depuis quelques années, dans les fabriques d'indiennes, on obtient, sur des couleurs faites avec les bois colorants, des nuances très nourries et très variées, en imprimant par-dessus du bichromate de potasse épaissi. Partout où ce sel a touché le principe rouge, les couleurs, surtout après la fixation à la vapeur, se foncent et prennent une grande vivacité. Le chromate est réduit, et, ce qui prouve qu'il reste fixée sur l'étoffe une combinaison du principe colorant modifié et d'oxide de chrome, c'est que, si on traite le tissu par le chlore, on distingue une coloration verdâtre dans tous les endroits où le chromate a été appliqué.

Cette décomposition du bichromate potassique sur les tissus ne se fait pas brusquement; elle n'est entièrement opérée que sous l'influence du vaporisage. Quand cette décomposition a lieu instantanément, l'oxigène de l'acide chromique produit la décoloration du tissu. C'est là ce qui arrive lorsqu'on imprime un acide sur un tissu bleu passé en chromate de potasse.

L'effet du chromate pour foncer les nuances, est surtout bien tranché sur les couleurs obtenues avec le cachou. Mais, en général, dans l'application de ce sel, il faut avoir égard à une observation essentielle ; c'est que le principe colorant modifié par lui, a beaucoup moins d'affinité pour le tissu qu'avant cette modification ; aussi obtient-on des effets très différents selon que l'on applique d'abord la couleur ou

le bichromate. Dans le premier cas, le sel, en arrivant sur le principe colorant déjà combiné au tissu, en fonce singulièrement la nuance. Dans le second, la matière tinctoriale, que l'on applique sur le chromate, s'oxide, et devenant alors beaucoup moins soluble dans l'eau, ne se combine plus avec le tissu et est entraînée par un simple lavage. Dans ce cas, le chromate peut servir de *réserve*, de la même manière que le sulfate de cuivre dans les cuves d'indigo. Quant aux tartrate et citrate acides de chrôme, que l'on emploie aussi dans certaines fabriques d'indiennes, comme *réserve*, on ne doit pas attribuer leur action spéciale à l'oxide de chrôme, mais bien à la tendance qu'ont ces sels à former des sels doubles avec les mordants employés. Ces sels doubles, très solubles dans l'eau, empêchent le mordant de se fixer sur les étoffes, et, par conséquent, d'y attirer la matière colorante. En effet, les tartrate et citrate acides de potasse ou de soude, produisent le même effet.

Les cristaux humides de brésiline se colorent peu à peu en rouge pourpre foncé, en les plaçant sous une grande cloche, à côté d'une capsule remplie d'ammoniaque caustique. En versant directement l'ammoniaque sur les cristaux, la coloration se produit immédiatement. Si on agit hors du contact de l'air, en faisant passer sous une cloche pleine de mercure quelques cristaux de brésiline et de l'ammoniaque, la coloration est à peine sensible.

La potasse et la soude donnent, avec la brésiline, au contact de l'air, une coloration d'un rouge de sang veineux que l'acide chlorhydrique précipite au bout d'une heure.

L'eau de chaux rougit la dissolution de brésiline; aussi, quand on filtre cette dissolution sur un papier non lavé à l'acide, on remarque, quelques heures après, que ce papier est fortement teint en rouge vif écarlate.

L'azotate d'argent et le chloride d'or sont réduits, quand on les fait bouillir avec la brésiline.

L'acétate plombique donne, dans sa dissolution, un précipité blanc jaunâtre, mais qui brunit par la dessiccation.

Lorsqu'on chauffe dans un appareil disposé à recueillir les produits liquides et gazeux, une dissolution de brésiline avec de l'acide sulfurique et du suroxide manganique, une agitation tumultueuse se manifeste dans la liqueur; il ne se dégage aucun gaz; mais le produit distillé renferme de l'acide formique. Le liquide de la cornue est fortement coloré en rouge; abandonné à l'évaporation spontanée, il se dépose du sulfate manganeux, et il reste, dans les eaux-mères colorées, la même matière colorante modifiée, que celle qu'on obtient avec l'acide chromique.

La brésiline, chauffée dans un petit tube de verre, se charbonne, sans donner de traces d'ammoniaque, même quand on la mélange avec la potasse caustique.

*Observations pratiques sur l'emploi des bains ou couleurs de Brésil.* — Il est à observer qu'en fesant des couleurs d'application avec les bois de Brésil, il est essentiel de ne pas les laisser vieillir; autrement, elles ne s'appliquent que très imparfaitement sur les étoffes, et ne fournissent que des impressions grattées. Il faut employer ces couleurs d'application aussitôt après les avoir préparées, pour obtenir des nuances nourries, et pour que la brésiline s'oxide, surtout sur le tissu, pendant la dessiccation. On doit agir de même avec les autres matières colorantes.

Il n'en est plus de même de la décoction des bois de Brésil non mélangée de mordant. Celle-ci donne des couleurs plus riches quand elle est ancienne. L'expérience a démontré, en effet, qu'une décoction ancienne donne autant de couleur que le double d'une décoction récente. On prépare les jus de Brésil dans les teintureries, en abandonnant les décoctions à elles-mêmes dans des tonneaux. Tout porte à croire que, par un séjour prolongé à l'air, ces décoctions éprouvent une fermentation qui les désoxigène en partie, et fait déposer le tannin et autres matières étrangères qui s'y trouvent, et

qui nuisent généralement à la vivacité et à la solidité des nuances.

ANALYSE ÉLÉMENTAIRE de la *brésiline*. Une dissolution incolore de brésiline a été précipitée par l'hydrate de plomb. On a obtenu un précipité blanc qu'on a séché dans un petit tube fermé, rempli d'azote.

1, 61 de brésilate de plomb, calcinés, ont donné un résidu de 0, 405 d'oxide de plomb. D'où 5542, 11 pour le poids atomique du sel.

1. 08 de sel, analysé par l'oxide de cuivre, ont donné :

1, 939 d'acide carbonique.

0, 315 d'eau.

D'où,

$$
\begin{aligned}
C &= 0,\ 533, \\
H &= 0,\ 035. \\
O &= 0,\ 236. \\
PbO &= 0,\ 276. \\
\hline
 & \phantom{=}\ 1,\ 080.
\end{aligned}
$$

Ce qui donne en centièmes :

| | | |
|---|---|---|
| C = 49, 33, | | C = 2734, 26. |
| H = 3, 11, | | H = 172, 18. |
| O = 21, 89, | ou, sur 5542, 11 | O = 1213, 17. |
| PbO = 25, 67, | | PbO = 1422, 50. |
| 100, 00. | | 5542, 11. |

Ce qui conduit à la formule $C^{36} H^{28} O^{12} + PbO$.

La *brésiléine* a été aussi précipitée par l'hydrate de plomb. Le précipité, d'un rouge brun, fut abandonné pendant quelque temps à l'air, puis séché. Il a été analysé de la même manière.

2, 83 de brésiléate de plomb ont donné, pour résidu de la calcination, 1, 105 d'oxide de plomb. D'où l'on tire 3572, 73, pour le poids atomique présumé du sel.

1, 32 de sel, analysé par l'oxide de cuivre, ont donné :

1, 866 d'acide carbonique.

0, 287 d'eau.

D'où,

$$C = 0,509.$$
$$H = 0,032.$$
$$O = 0,266.$$
$$Pb\,O = 0,513.$$
$$\overline{1,320.}$$

Ce qui donne en centièmes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| C = | 38,57 | ou, sur 3572,73 | C = 1377,670 |
| H = | 2,42 | | H = 86,610 |
| O = | 20,15 | | O = 719,960 |
| Pb O = | 38,86 | | Pb O = 1388,490 |
| | 100,00 | | 3572,730 |

Ce qui conduit à la formule $C^{18}\,H^{14}\,O^{7} + Pb\,O$. Mais, puisque, par la calcination du brésiléate de plomb, on obtient une quantité d'oxide à peu près double de celle que fournit le brésilate, il faut nécessairement reconnaître que la capacité de saturation de la *brésiléine* est double de celle de la brésiline, par conséquent que le brésiléate renferme deux atomes de base, et dès lors la formule de ce sel devient la suivante : $C^{36}\,H^{28}\,O^{14} + 2\,Pb\,O$, le poids atomique étant alors $3572,73 \times 2 = 7145,46$.

On voit évidemment, par ces résultats analytiques, que lorsque la brésiline, $C^{36}\,H^{28}\,O^{12}$, se colore au contact de l'air, elle absorbe deux atomes d'oxigène, pour se changer en brésiléine $C^{36}\,H^{28}\,O^{14}$, qui possède alors une capacité de saturation double de la première.

### *Hématoxyline.*

L'étude de ce principe ayant été faite tout récemment, par M. Erdmann, nous n'avons pas cru devoir nous en occuper en particulier, au moins quant à présent.

### *Carthamine.*

C'est à Beckemann[1], à Dufour[2], et à Marchais[3], qu'on doit la connaissance de la composition chimique des fleurs du *carthamus tinctorius*, espèce de chardon, plus connu sous le nom de *safranum*. On admet, dans ces fleurs, deux matières colorantes distinctes, l'une jaune, soluble dans l'eau, et que l'on peut enlever par un simple lavage; l'autre rouge, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis faibles, peu soluble dans l'alcool, et encore moins dans l'éther. M. Chevreul a donné à cette dernière le nom de *carthamine*. Suivant Dœbereiner, la matière jaune est de nature alcaline, tandis que la matière rouge est si manifestement acide, qu'il a proposé de lui donner le nom d'*acide carthamique*. D'après lui, ce principe rouge forme, avec les alcalis, des sels particuliers, dont quelques-uns, tels que le carthamate de soude, cristallisent en aiguilles soyeuses brillantes. Ces sels sont tous incolores, et offrent le phénomène remarquable d'être précipités en une substance rose brillante, par les acides végétaux[4].

Le meilleur procédé pour isoler la carthamine, consiste à épuiser les fleurs de carthame par l'eau, qui enlève tout le principe jaune. On les met ensuite en contact avec une eau rendue légèrement alcaline, par un peu de carbonate de soude. Le liquide alcalin est alors précipité par l'hydrate plombique, qui forme une laque insoluble de carthamate plombique. On décompose ce sel bien lavé par un excès d'hydrogène sulfuré. On filtre, et on obtient ainsi un liquide co-

[1] Beckemann. — Société royale de Gottingue, t. 4, 1773, p. 96.

[2] Dufour, *Expériences et observations sur la composition chimique de la fleur de carthame.* — Ann. de chimie, t. 48, p. 283.

[3] Marchais, *Observations sur le Mémoire de M. Dufour.* — Ann. de chimie, t. 50, p. 73, 1804.

[4] Doebereiner.—Annal. générales des Sciences physiques, X[e] cahier, t. 4. — Journ. de Pharm., t. 6, p. 342, 1820.

loré en jaune clair, tout-à-fait semblable au principe jaune enlevé aux fleurs par le lavage à l'eau. Ce liquide fournit, par l'évaporation spontanée, ou immédiatement s'il est suffisamment concentré, des aiguilles blanches. C'est la *carthamine* pure.

Caractères. La carthamine pure se présente en petites aiguilles prismatiques, blanches, d'une saveur légèrement amère. Elle est un peu soluble dans l'alcool, mais moins soluble dans l'eau.

A l'air, elle se colore à peine en jaune clair.

L'acide sulfurique ne la colore pas, mais la dissout; concentré, il la noircit au bout de quelques minutes. L'acide chlorhydrique et l'acide azotique ne produisent avec elle aucun phénomène de coloration, et ne la dissolvent que par l'application d'une légère chaleur.

Introduite dans une cloche pleine de mercure, avec quelques bulles d'oxigène, elle ne prend qu'une teinte jaune, même au bout de quelques jours. Mais, dès qu'elle est en présence de l'oxigène et des alcalis, elle éprouve une modification remarquable. Elle se colore subitement en jaune, puis en rouge rose, analogue au rouge de carthame. Cette matière se dissout alors très bien dans les alcalis, et, en neutralisant la dissolution par l'acide citrique, on fait déposer des flocons rouges semblables à la carthamine préparée par les procédés ordinaires. Nous donnons à cette matière rouge le nom de *carthaméine*.

L'ammoniaque colore la carthamine blanche en rose, plus difficilement que la potasse ou la soude caustique ou carbonatée.

Hors du contact de l'air, sous une cloche pleine de mercure, les alcalis ne possèdent pas la propriété de transformer la carthamine en *carthaméine*.

L'acétate plombique précipite la carthamine à l'état de laque blanche, qui, par le contact prolongé de l'air, se colore en jaune, puis en rose.

Projetée sur les charbons ardens, la carthamine fond, se boursouffle, se décompose en exhalant une odeur piquante, mais sans laisser le moindre résidu.

*Principe jaune du carthame.* Nous avions d'abord regardé le principe jaune du carthame comme un état intermédiaire entre la carthamine blanche et la carthaméine ; mais, en examinant attentivement ses caractères, nous avons été forcé de changer d'opinion. Nous n'avons pu, par aucun moyen, retirer des cristaux de ce liquide jaune, et, en le soumettant après l'avoir concentré, à l'action de l'acide chromique, du suroxide manganique et de l'acide sulfurique, du suroxide plombique, nous ne pûmes jamais lui restituer la couleur rose. Evaporé jusqu'à siccité, ce liquide donna une masse jaune qu'on traita par l'éther. La teinture éthérée, après deux jours d'évaporation spontanée, déposa une matière jaune pulvérulente, ne présentant que des indices de cristallisation. Ce principe demande un nouvel examen, que le temps ne nous a pas permis jusqu'ici d'entreprendre.

*Analyse de la carthamine, de la carthaméine et de la carthamine altérée.* — Nous avons analysé la carthamine blanche, la carthaméine, ainsi que cette dernière altérée par le contact prolongé de l'air.

La carthamine pure a donné, sur 0,811, 2,269 d'acide carbonique, et 0,314 d'eau.

| D'où sur 0,811 | sur 100 p. | |
|---|---|---|
| C = 0,619 | C = 76,31 | Ce qui correspond à $C^{26}$ |
| H = 0,035 | H = 4,28 | $H^{18}$ $O^{5}$. |
| O = 0,157 | O = 19,41 | Le poids atomiq. est 2562,32 |

Les nombres calculés sont :

C = 76,10
H = 4,38
O = 19,52

Cristallisée, elle renferme 2 atomes d'eau.

En effet, la moyenne d'eau trouvée est de 8, 29 pour cent.

| | | |
|---|---|---|
| D'où 1 at. carthamine | = | 2562, 32 |
| 2 at. eau | = | 224, 96 |
| | | 2787, 28 |

La moyenne d'eau calculée est de 8, 07 pour cent, ou 212, 42 pour l'eau atomique.

La carthaméine, ou carthamine colorée, a donné les résultats suivants :

Sur 0, 417 de carthaméine, on a
1, 081 acide carbonique
0, 152 eau.

D'où, sur 100, la moyenne donne :

$C = 70,50$ ce qui correspond à la formule $C^{26} H^{18} O^{7}$.
$H = 4,08$
$O = 25,42$
100,00

D'où,

| | | composition calculée. |
|---|---|---|
| $C^{26}$ = | 1950 | C = 70,59 |
| $H^{18}$ = | 112, 32 | H = 4,06 |
| $O^{7}$ = | 700, 00 | O = 25,35 |
| Poids atomique | 2762, 32 | |

La carthaméine altérée et jaunie par l'air et le soleil, soluble dans l'eau, a donné, sur 0, 522 :

Eau 0,170; acide carbonique 1,322.

D'où, sur 100 p.

$C = 69,28$, ce qui correspond à la formule $C^{24} H^{14} O^{7}$
$H = 3,44$
$O = 27,28$
100,00

La composition calculée sur 100 est :

| | | | |
|---|---|---|---|
| C = | 69,57 | $C^{24}$ = | 1800,00 |
| H = | 3,38 | $H^{14}$ = | 87,36 |
| O = | 27,05 | $O^{7}$ = | 700,00 |
| | 100,00 | | 2587,36 poids atom. |

On voit, d'après cela, que la carthamine, en se colorant, absorbe 2 at. d'oxigène à l'air.

$$C^{26} H^{18} O^{5} + O^{2} = C^{26} H^{18} O^{7}.$$

Mais, sous l'influence de la lumière solaire, et par un contact plus prolongé de l'air, elle perd 2 at. de carbone et 4 at. d'hydrogène, qui, par 6 at. d'oxigène, passent à l'état d'acide carbonique et d'eau, comme le montre l'équation suivante :

$$C^{26} H^{18} O^{7} + O^{6} = C^{24} H^{14} O^{7} + 2\,C O^{2} + 2\,H^{2} O.$$

*Santaline.*

Pelletier, le premier, fit l'analyse, en 1814, du bois de Santal, et en isola le principe colorant rouge, qu'il désigna sous le nom de *santaline*[1]. En 1832, il fit l'analyse élémentaire de cette substance, et la représenta par la formule $C^{16} H^{16} O^{3}$[2]. Il la regarda comme une matière colorante acide, en raison de son affinité pour les bases salifiables. Voici un fait qu'il relate, et qui rentre trop dans nos idées, pour que nous n'en profitions pas :

« La dissolution de la Santaline dans l'éther sulfurique ne se fait pas instantanément ; elle n'a lieu que par un contact prolongé, et la solution, au lieu d'être rouge comme dans l'alcool, est orangée et même jaune, si l'on agit sans le contact

[1] Pelletier, *Du santal rouge et de sa matière colorante.* — Bulletin de pharmacie, t. 6, p. 484 — 1814.

[2] Pelletier, *Recherches sur la composition élémentaire de plusieurs principes immédiats des végétaux.* — Ann. de chimie et de physiq., t. 51, p. 182—193.

de l'air. Par l'évaporation spontanée de l'éther à l'air libre, on obtient la matière colorante d'un rouge superbe. Si on évapore promptement l'éther dans le vide, la couleur est beaucoup moins intense; souvent même elle est entièrement jaune. On remarque aussi que, tellement privé d'eau que soit l'éther que l'on emploie, et bien que la santaline ait été parfaitement desséchée, il reste toujours de l'eau après l'évaporation de la teinture éthérée; il arrive même souvent qu'on obtient de la glace lorsque l'évaporation de l'éther se fait rapidement sous la cloche de la machine pneumatique. Comment expliquer ces phénomènes? On serait tenté de croire qu'en se dissolvant dans l'éther, la santaline perdrait une portion de son oxigène, qu'il se formerait de l'eau aux dépens de l'hydrogène de l'éther, et qu'ensuite la santaline, par son exposition à l'air, reprendrait toute l'intensité de sa couleur en absorbant de l'oxigène. Du reste, pour donner cette explication avec quelque confiance, il faudrait d'autres faits à l'appui[1]. »

Extraction et caractères de la *Santaline*. Le bois de Santal fut traité par l'éther, qui se colora fortement en rouge foncé. Le liquide, évaporé jusqu'aux deux tiers, fut mélangé avec de l'hydrate plombique. Il se forma une abondante laque rouge foncée de santalate de plomb. Ce sel, lavé sur un filtre, puis délayé dans l'eau, fut soumis à un courant d'acide sulfhydrique. On filtra, et on obtint un liquide à peine coloré en jaune. Par son évaporation sous le vide, il fournit une poudre blanchâtre cristalline. C'était la *santaline* pure.

Cette poudre absorbe facilement l'oxigène de l'air. Quand on la fait bouillir avec de l'eau, elle se colore en rouge. Les alcalis, potasse, soude et ammoniaque, lui font acquérir instantanément une couleur rouge foncée. Les acides acétique,

[1] Pelletier, loc. citat., p. 193.

azotique, chlorhydrique et sulfurique, étendus, la dissolvent en la colorant en rouge.

Elle se combine avec l'oxide plombique, et le sel est coloré en rouge brun.

Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Les solutions se colorent en rouge sur les bords. Une goutte d'un alcali fonce immédiatement la nuance.

La santaline en solution, soumise à l'ébullition, laisse déposer, par le refroidissement, une poudre rouge, dans laquelle on distingue, au moyen du microscope, une foule de petites aiguilles d'un rouge vif. C'est la *santaléine*.

Calcinée dans un tube, elle ne donne aucun produit azoté.

*Du bois de Barwood ou Camwood.*

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques renseignements sur un bois rouge très employé en Angleterre sous le nom de *barwood* et *camwood*, et qui a la plus grande analogie avec le santal. Ce qui suit est extrait d'un travail entrepris, il y a quelques années, par M. Girardin et par moi, et qui n'a pas été publié.

HISTORIQUE. Le naturaliste suédois Afzélius découvrit, dans la colonie de Sierra-Léone, en Afrique, un grand et bel arbre de 19$^{m}$ 50 de haut, à fleurs blanches, de la famille des légumineuses, auquel il donna le nom de *Baphia nitida*. De Candolle a placé ce genre, mais avec doute, près des *Pterocarpus*, qui fournissent le santal. On en voit une figure dans le *Botanical Cabinet* de Loddige [1]. Les Portugais en apportèrent le bois en Europe, il y a déjà une soixantaine d'années [2]. C'est en Angleterre, seulement, qu'il a été utilisé. Le rouge foncé qu'on voit habituellement sur les mouchoirs bandanas anglais, est, la plupart du temps, produit par la

[1] Loddige. — Vol. IV, fig. 367.

[2] Bancroft, *Philosophy of permanent colours*. — Dampier, vol. 2, part., 2, p. 58.

matière colorante du barwood, rendue plus foncée par le sulfate de fer. D'après Mac Culloch, l'importation de ce bois s'est élevée, en 1829, à 246 tonneaux 15 cut. En 1833, il valait, sur le marché de Londres, 9 à 11 livres le tonneau, le droit de 5 schellings compris [1]. Mac Culloch fait une distinction entre le barwood et le camwood; mais c'est le même bois, venant seulement de deux localités différentes de la côte d'Afrique [2].

Le bois sur lequel nous avons opéré, M. Girardin et moi, venait d'Angleterre. Il nous a été envoyé, en 1837, par M. Claudius Arnaudtizon, élève de l'école de chimie de Rouen.

Caractères. Ce bois est en poudre grossière, d'un rouge vif, semblable à celle du santal, sans odeur et sans saveur prononcées. Il ne colore presque pas la salive.

L'eau froide, en contact avec cette poudre, ne prend, après 5 jours de macération, qu'une teinte fauve. 100 parties d'eau ne dissolvent que 2, 21 de matières, formées de 0, 85 de matière colorante, et 1, 36 de substances salines.

L'eau bouillante se colore plus fortement en jaune rougeâtre; mais, par le refroidissement, elle laisse déposer une partie du principe colorant sous forme d'une poudre rouge. 100 parties d'eau à 100° dissolvent 8, 86 de matières, formées de 7, 24 de principe colorant, et 1, 62 de sels consistant surtout en sulfates et chlorures.

L'alcool à 84°, mis à macérer sur cette poudre, prend presqu'immédiatement une couleur de rouge vineux très foncé. Pour décolorer 1 gramme de cette poudre, il a fallu la traiter à plusieurs reprises par de l'alcool bouillant. Le liquide alcoolique renfermait 0, 23 de principe colorant, et

[1] Mac Culloch, *A Dictionnary practical, theoretical and historical of commerce and commercial navigation.* — 1835, p. 123.

[2] *Ibid, ibid*, p. 216.

o, 004 de sel. D'où il résulte qu'il existe dans le barwood 23 p. o/o de matière colorante rouge, tandis que, dans le bois de santal, d'après Pelletier, il n'y en a que 16,75.

La dissolution alcoolique se comporte de la manière suivante avec les réactifs :

| | |
|---|---|
| Eau distillée, ajoutée en grande quantité..... | trouble fortement en jaune d'ocre. Le précipité est redissous par les alcalis fixes, et la liqueur prend une couleur vineuse foncée. |
| Alcalis fixes.......... | virent au cramoisi foncé ou au violet foncé. |
| Eau de chaux......... | idem. |
| Acide sulfurique...... | fonce la couleur, en la tournant au rouge de cochenille. |
| Acide sulfhydrique..... | agit comme l'eau. |
| Sel d'étain........... | précipité rouge de sang. |
| Chloride stannique..... | précipité rouge brique. |
| Acétate de plomb..... | précipité gélatineux violet foncé. |
| Sels ferreux.......... | précipité violet très abondant. |
| Sels cuivriques........ | précipité gélatineux brun violet. |
| Vitriol de Salzbourg... | idem. |
| Chloride mercurique... | précipité abondant couleur de brique. |
| Azotate de bismuth.... | colore en rouge cramoisi clair et éclatant. |
| Sulfate de zinc........ | précipité floconneux rouge vif, plus léger que la liqueur. |
| Emétique............ | précipité abondant, de couleur cerise foncée. |
| Sels neutres de potasse. | agissent comme l'eau pure. |
| Eau de baryte........ | précipité brun violet foncé. |
| Gélatine............. | précipité jaune d'ocre brunâtre. |

Chlore .............. ramène la liqueur au jaune clair, avec un léger précipité brun jaunâtre, ressemblant à l'hydrate ferrique.

L'esprit de bois agit sur le barwood comme l'alcool, et la liqueur, aussi fortement colorée, se comporte de même avec les réactifs.

L'éther hydratique acquiert presqu'immédiatement une teinte de rouge orangé, un peu moins foncée que celle de l'alcool. Ce liquide dissout 19, 47 p. % de principe colorant.

L'ammoniaque, la potasse et la soude, en contact avec la poudre de barwood, prennent une couleur rouge violette extrêmement foncée. Ces solutions, neutralisées par l'acide chlorhydrique, laissent précipiter la matière colorante sous forme d'une poudre d'un brun rouge foncé.

L'acide acétique se colore fortement en rouge, comme avec le santal.

La matière colorante a été extraite du barwood, de la même manière que du santal. Elle a présenté les mêmes caractères que la santaline, aussi la considérons-nous comme identique à cette dernière.

Voici comment on opère avec le barwood, dans les fabriques anglaises, pour obtenir le *rouge* et le *puce*, pareils aux échantillons ci-joints.

*Rouge de Barwood.* Les pièces doivent tremper douze heures dans une décoction de sumac. On emploie 20 kilogr. de sumac pour 70 pièces ou environ 115 kilogr. de toile. On enlève les pièces de la décoction, et on les plonge dans des vases contenant une dissolution de nitro-muriate d'étain, marquant 1° 3/4 à l'aréomètre anglais de Twadell, équivalant à 1° de l'aréomètre français. On les laisse une heure dans cette dissolution, puis on les lave bien à l'eau courante, sans battre, et ensuite on les monte avec 1 kil. 750 à 2 kil. de barwood par pièce pour fonds unis. On porte le bain de

teinture à l'ébullition en une heure et demie, puis on le maintient à cette température pendant le même laps de temps. On lave bien et on bat. On teint à feu nu, et non à la vapeur.

*Puce au Barwood.* On trempe les pièces dans une décoction de sumac, en employant seulement 6 kil. de sumac pour 70 pièces. Le trempage dure 12 heures. Au sortir de ce bain, on entre les pièces dans une dissolution d'acétate de fer à 1° 1/2 à l'aréomètre anglais de Twadell. On donne 20 bouts sur le moulinet ; on rince et on bat, puis on donne 8 bouts dans une bonne eau de chaux. On bat bien et on teint en deux fois ; la première fois en 2 heures avec 1 kil. de barwood par pièce ; la seconde fois, avec 1 kil. 50 à 2 kil. par pièce. On lave bien et on bat.

La couleur rouge obtenue avec le barwood est brillante, mais elle n'est pas aussi solide que celle de la garance. Elle devient brunâtre avec le savon. Mais, quant au brun, il est parfaitement solide. On obtient une grande variété de nuances, par l'emploi du quercitron et d'autres matières tinctoriales avec le barwood, mais, dans ces cas, on teint avec les deux matières colorantes l'une après l'autre.

Le camwood donne des couleurs analogues, mais il n'est pas employé, son prix étant une fois et demi plus élevé que celui du barwood, et les nuances qu'il produit étant moins solides.

*Carmine.*

Ce n'est qu'en 1818 que le principe colorant de la cochenille a été isolé par MM. Pelletier et Caventou [1], qui lui ont donné le nom de *carmine*. Ils l'ont obtenu en épuisant la cochenille par l'éther, qui enlève toute la matière grasse, traitant à plusieurs reprises le résidu par l'alcool bouillant,

[1] Pelletier et Caventou, *Examen chimique de la cochenille et de sa matière colorante.* — Journ. pharm., t. 4, p. 193. — Annal. de chimie et de physique, t. 8, p. 250.

laissant refroidir, reprenant le dépôt qui s'est formé par de l'alcool pur et froid, puis y ajoutant un volume égal au sien d'éther hydratique pur. La carmine se dépose en grains rouges pourpres et cristallins. En 1819, M. Lassaigne a retrouvé ce principe dans le kermès, *coccus ilicis*[1], et il est très probable qu'il existe également dans toutes les autres espèces de *coccus*, qui fournissent aussi des matières tinctoriales, telles que la *cochenille* ou le *kermès de Pologne*, la *gomme* ou la *résine laque* du commerce. En 1832, Pelletier a fait l'analyse élémentaire de la carmine, et lui a attribué la formule $C^{16} H^{26} Az O^{10}$ ; mais il ne donne cette formule qu'avec réserve, présumant que la matière retenait un peu d'eau, parce qu'il est très difficile de la dessécher sans l'altérer.[2]

Pour avoir la carmine à l'état de pureté, nous avons épuisé de la bonne cochenille par de l'éther pour enlever toutes les matières grasses, puis nous avons fait une forte décoction dans l'eau. L'hydrate plombique a entièrement précipité le principe colorant, et la liqueur surnageante est restée complétement décolorée. Le carminate de plomb violet fut décomposé par un excès d'acide sulfhydrique, et la liqueur filtrée, presque incolore, a laissé déposer, par le refroidissement, de petites aiguilles d'un jaune pâle qui sont devenues entièrement blanches par des lavages à l'éther et des pressions entre des feuilles de papier.

Caractères. La carmine est incolore, d'une saveur nauséabonde assez désagréable. Elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, beaucoup moins dans l'éther.

Elle se colore lentement au contact de l'air ; sa solution devient d'un jaune rouge sur les bords. Quand on la fait

[1] Lassaigne, *Examen chimique du Kermès végétal.* — Journ. pharm., t. 5, p. 435. — Ann. chim. physiq., 12, p. 102.

[2] Pelletier, *Recherches sur la composition élémentaire de plusieurs principes immédiats des végétaux.* — Ann. chim. physiq., t. 51, p. 194.

bouillir, elle se colore, et, par la concentration, elle laisse déposer une multitude de flocons d'un beau rouge pourpre de *carméine*.

Cette même dissolution incolore de carmine, chauffée dans une petite cornue avec du bichromate de potasse, donne une liqueur colorée en beau rouge qui laisse bientôt déposer une multitude de flocons rouges d'une laque composée de carméine et d'oxide de chrôme. Cette laque se décompose quand on la traite par de la potasse caustique, et il reste de l'oxide de chrôme en poudre verte.

La carmine rougit par l'action des acides minéraux, surtout de l'acide azotique, et se dissout dans ces acides. Les alcalis la colorent immédiatement en rouge violet plus ou moins foncé, et, en même temps, la matière colorante se dépose pour la plus grande partie.

L'acétate plombique donne un précipité blanc, mais qui bleuit à l'air, et devient, quand on l'agite, d'un bleu violet foncé.

La carmine et la carméine ne sont pas volatiles par elles-mêmes; une petite portion de la matière rouge est seulement entraînée par les vapeurs de la partie qui est décomposée. Toutes les deux fournissent, par leur décomposition, des produits ammoniacaux.

## II. Principes jaunes.

### *Quercitrine.*

M. Chevreul a donné le nom de *quercitrin* à la principale matière colorante de l'écorce du quercitron (*quercus nigra*, L. *Quercus tinctoria*, Michaux). Il l'obtint en petites lamelles ou écailles d'un jaune pâle un peu gris, en concentrant doucement une infusion ou décoction d'écorce, et laissant refroidir. Suivant ce chimiste, cette matière est accompagnée dans l'écorce d'un principe colorant rouge, d'un prin-

cipe brun et de tannin; les deux premières substances proviennent, en partie du moins, de l'altération du quercitrin [1]. La décoction vieille de quercitron rend peu en teinture; une grande partie du quercitrin s'est déposé, et ce qui reste en solution a une couleur foncée, et se fixe moins bien sur les étoffes. — En 1840, M. Bolley a fait quelques recherches sur la matière colorante jaune du quercitron. Il l'obtient en épuisant l'écorce pulvérisée par de l'alcool à 84° dans un appareil de déplacement, précipitant le tannin par de la gélatine ou par un peu de chaux, et évaporant le liquide filtré. Il se dépose des croûtes jaunes cristallines. On les purifie par des lavages à l'eau, puis, en les dissolvant dans de l'alcool à plusieurs reprises, ajoutant de l'eau, et évaporant la dissolution qui donne, en dernier lieu, une poudre cristalline, d'un jaune de soufre, ou même de chrôme. Bolley donne à cette matière le nom d'*acide quercitrique*, parce qu'elle rougit sensiblement le tournesol et se combine aux bases [2]. Il la représente par la formule $C^{16} H^{16} O^{9} + H^{2} O$, et son sel de plomb, par $C^{16} H^{16} O^{9} + Pb\ O$.

Nous avons obtenu la *quercitrine* de la manière suivante. La décoction de quercitron dans l'eau a été d'abord additionnée d'un peu de gélatine, de manière à précipiter tout le tannin. La liqueur filtrée fut traitée par une très petite quantité d'hydrate plombique, qui produisit un précipité d'un brun sale. La liqueur décantée était d'un très beau jaune d'or, qui donna, avec le même hydrate, un abondant précipité d'un jaune éclatant. Cette dernière laque, bien lavée, fut décomposée par un courant d'acide sulfhydrique. Il en résulta un liquide incolore qui, évaporé sous le vide de la

[1] Chevreul. — Leçons de chimie appliquée à la teinture, 30e leçon, t. 2, p. 162.

[2] Bolley.— Ann. der ch. und. pharm., XXXVII, p. 101.— Rapport annuel de Berzelius, de 1841, p. 116.

machine pneumatique, donna des aiguilles blanches de *quercitrine* pure.

CARACTÈRES. La quercitrine est incolore, d'une saveur légèrement sucrée, avec un arrière-goût amer.

Elle est très soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther.

Elle se colore lentement au contact de l'air en jaune clair, et la solution laisse peu à peu déposer des flocons d'un blanc jaunâtre d'une apparence cristalline. La solution aqueuse, abandonnée long-temps à l'air, finit par acquérir une couleur jaune foncée.

Les acides minéraux la dissolvent en la colorant en jaune.

Les alcalis, au contact de l'air, la colorent en jaune brun foncé. L'ammoniaque produit le même effet. L'eau de chaux y produit aussitôt une coloration d'un jaune brun; aussi, quand on filtre une dissolution incolore de quercitrine sur un papier non lavé à l'acide, celui-ci acquiert une teinte brune.

L'acétate plombique donne, avec la quercitrine, un précipité blanc que l'on peut dessécher dans un tube rempli d'azote, sans qu'il se colore sensiblement; mais, à l'air, il prend une nuance jaune au bout de quelques heures.

Une solution de quercitrine, que l'on fait bouillir dans une capsule, se trouble et laisse déposer une multitude de petits cristaux aiguillés de *quercitréine*, moins soluble dans l'eau, et qui forme, avec l'hydrate plombique, une laque d'un beau jaune doré de *quercitréate plombique*.

Ces faits démontrent donc que, dans l'écorce de quercitron, il n'y a qu'un seul principe colorant, incolore dans le cœur du bois, et qui ne passe à l'état de principe jaune ou de *quercitréine*, qu'en absorbant l'oxigène atmosphérique. Le principe brun du bois est un mélange de quercitréine et de tannin, ou plutôt de quercitréate de chaux coloré en brun par du tannin altéré.

La quercitrine et la quercitréine sont volatiles en grande partie. Elles ne sont pas azotées.

ANALYSE ÉLÉMENTAIRE :

Le quercitréate de plomb, d'un beau jaune orangé, fut desséché et soumis à l'analyse.

1 g. 32 de ce sel ont donné o, 295 de plomb métallique.

D'où, poids atomique, = 5792, 34.

o g. 830 de ce sel, analysés par l'oxide de cuivre, ont donné
1, 261 acide carbonique,
o, 251 eau.

D'où,

C = o, 344
H = o, o28
O = o, 259
Pb O = o, 199
o, 830

Ce qui donne en centièmes :

| | | |
|---|---|---|
| C = 41, 53 | | C = 2406, 34 |
| H = 3, 33 | ou sur 5792, 34 | H = 192, 64 |
| O = 31, 20 | | O = 1807, 40 |
| Pb O = 23, 94 | | PbO = 1386, 96 |
| 100, 00 | | 5792, 34 |

Ce qui conduit à la formule = $C^{32} H^{30} O^{18} + PbO$.

Le quercitrate de plomb incolore fut analysé de la même manière :

1 g. 45 de ce sel ont donné o, 199 de plomb. D'où, poids atomique = 9432, 29.

1 g. 21 analysés, ont donné

2 g. 266 d'acide carbonique et o, 432 d'eau.

D'où,

| | | | |
|---|---|---|---|
| C = 0, 618 | | C = 51, 11 |
| H = 0, 048 | | H = 3, 99 |
| O = 0, 362 | ou, sur 100 p., | O = 29, 84 |
| PbO = 0, 182 | | PbO = 15, 06 |
| 1, 21 | | 100, 00 |

Sur 9432, 29, on aura :

| | |
|---|---|
| C = | 4821, 11 |
| H = | 376, 57 |
| O = | 2814, 50 |
| PbO = | 1420, 11 |
| | 9432, 29 |

La formule du quercitrate de plomb doit donc être représentée par 2 ($C^{32} H^{30} O^{14}$) + PbO, et son poids atomique par 4716, 19.

D'où l'on voit que la quercitrine, en se changeant en quercitréine, absorbe 4 atômes d'oxigène, et exige, pour être neutralisée, une quantité double d'oxide de plomb.

*Lutéoline.*

M. Chevreul est le seul chimiste qui se soit occupé de la matière colorante jaune de la gaude. Il l'a obtenue par sublimation en petites aiguilles d'un jaune pâle; il lui a donné le nom de *lutéoline*[1]. Suivant ce savant chimiste, cette matière ne représente pas toutes les propriétés tinctoriales de la gaude, car celle-ci est susceptible de céder aux étoffes une

[1] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 143.

matière rousse qui ternit le brillant de la lutéoline. Il existe une quantité notable de cette matière rousse dans la gaude sèche, mais il peut s'en produire aux dépens de la lutéoline, lorsque l'infusion ou la décoction de gaude est soumise pendant un certain temps au contact de l'air et de la chaleur[1].

En appliquant à la décoction de gaude le même procédé que pour les autres substances tinctoriales, on obtient une liqueur d'un jaune clair, qui, par le refroidissement, laisse déposer une multitude de paillettes d'un blanc jaunâtre. — Quant on fait bouillir ce même liquide avec quelques gouttes d'acide chromique syrupeux, ou un peu de bichromate potassique, on obtient, par le refroidissement, de larges paillettes d'un beau jaune d'or, tout-à-fait semblables à l'iodure de plomb. Ces mêmes paillettes sont encore obtenues sans l'emploi des corps oxigénants, et par le seul contact, un peu prolongé, de l'air. Nous appellerons ce principe jaune *lutéoléine*.

Caractères. La lutéoline se présente en paillettes blanches, solubles dans l'eau, mais beaucoup plus à chaud qu'à froid, solubles aussi dans l'alcool et dans l'éther.

Sa saveur est douceâtre, avec arrière-goût légèrement amer.

Elle est volatile, et laisse sublimer des aiguilles d'un jaune d'or, mélangées d'autres moins colorées.

Elle est sensiblement acide au tournesol.

L'acide sulfurique la colore en jaune clair et la dissout. — L'acide azotique lui donne plus rapidement une nuance jaune plus foncée, et, si l'on chauffe, il y a dégagement de vapeurs rutilantes.

Le sulfate ferreux la précipite en jaune verdâtre très pâle; mais, en abandonnant le précipité à l'air, il se fonce de plus en plus, et devient brun olive.

[1] Chevreul, *Généralités sur la teinture*.—Dictionn. technologique, t. 21, p. 387 et 415.

L'acétate plombique donne un précipité blanc, qui devient d'un jaune d'or, par un séjour prolongé à l'air.

La potasse, la soude, l'ammoniaque, colorent la solution de lutéoline en beau jaune foncé, et, au bout de vingt-quatre heures, la liqueur a laissé déposer toute la matière colorante.

Les eaux de baryte, de strontiane et de chaux, se comportent de la même manière; aussi, quand on filtre sur du papier non lavé à l'acide, une solution incolore de lutéoline, on voit, au bout de deux heures, le papier entièrement teint en jaune vif.

La gaude renferme de l'acide tannique, qui, en se colorant à l'air par l'absorption de l'oxigène, forme cette matière rousse que M. Chevreul a trouvée dans la décoction de gaude.

*Morine.*

Georges et M. Chevreul sont, pour ainsi dire, les seuls chimistes qui aient examiné le *bois jaune* ou *mûrier des teinturiers* (*morus tinctoria* L., et *broussonetia tinctoria*, Dunht), sous le rapport chimique. Le premier ne nous a donné qu'une analyse peu satisfaisante de ce bois[1], mais le second nous a éclairés sur les principes qui lui communiquent ses propriétés tinctoriales. M. Chevreul dit qu'il existe, dans le bois jaune, deux principes colorants capables de teindre les étoffes alunées en jaune; il les a nommés *morin jaune* et *morin blanc*. Tous les deux sont susceptibles de se sublimer en cristaux. Leur caractère distinctif est que la dissolution aqueuse du *morin jaune* devient verte par le sulfure ferrique, tandis que celle du *morin blanc* devient d'un rouge marron par le même réactif. Le *morin blanc* existe surtout dans la poudre qu'on trouve dans l'intérieur des bûches. Quant au *morin jaune*, on l'obtient en épuisant le bois par l'eau, évaporant l'extrait jusqu'à ce qu'il dépose des cristaux par le refroi-

[1] George, cité par Berzélius. *Traité de chimie*, t. 6, p. 33.

dissement, dissolvant ces cristaux dans l'éther, et évaporant de nouveau. Ces deux principes sont facilement altérés par l'air, qui leur donne une teinte rousse[1].

Toutes nos expériences sur les principes colorants nous avaient porté à admettre que le *morin blanc* et le *morin jaune* ne devaient être que des modifications d'un seul et même principe. En suivant, en effet, le même procédé d'extraction que pour les autres matières colorantes, nous avons obtenu par la cristallisation le morin blanc, que nous appellerons désormais *morine*, tout-à-fait semblable à la poudre cristalline qui existe dans le cœur du bois jaune, seulement, en cristaux brillants, d'un blanc jaunâtre très pale.

Caractères. Ces cristaux ont une texture lamelleuse. Leur saveur est douceatre et amère.

La morine est soluble dans l'eau; mais cette solution, au contact de l'air, absorbe l'oxigène, prend une couleur jaune, et se transforme en *morin jaune*, que nous nommerons *moréine*. Cet effet s'est produit sous une cloche placée sur le mercure, et renfermant de l'oxigène pur; le gaz a été absorbé en quantité notable, et la solution a pris une teinte jaune dorée.

Les acides minéraux dissolvent la morine, en la colorant en jaune.

Le sulfate ferrique la colore en rouge de grenat, ainsi que l'avait déjà observé M. Chevreul. L'acétate plombique la précipite en blanc.

Soumise à l'action de la chaleur dans un tube de verre, la morine se sublime en partie sous forme de petites aiguilles d'un jaune pâle.

Les alcalis, en agissant sur elle, au contact de l'air, lui font acquérir une teinte d'un beau jaune foncé, tirant sur l'oranger.

[1] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 150. — *Dict. technologique*, 21, p. 388 et 417.

Quand on fait bouillir dans l'eau de la morine, elle absorbe l'oxigène atmosphérique, et se transforme en *moréine jaune*, qui se précipite par le refroidissement. Le même résultat est produit, et plus promptement, en oxigénant la morine, au moyen d'une petite quantité d'acide chromique ou de bichromate potassique. Avec l'un et l'autre, on obtient de la *moréine* et de l'oxide de chrôme.

Caractères de la *moréine*. La moréine cristallise en belles paillettes jaunes, ayant quelque ressemblance avec la *lutéoléine*. Ces paillettes sont volatiles.

Elle est sensiblement acide au papier de tournesol. Elle est peu soluble dans l'eau froide, beaucoup plus soluble dans l'eau bouillante. Elle est très soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Les acides la dissolvent, en rendant sa couleur plus foncée. L'acide azotique la fait passer au rouge brun, en produisant des vapeurs rutilantes.

Les alcalis font passer sa couleur à l'orangé.

L'acétate plombique la précipite en jaune d'or; le sulfate ferrique en vert foncé.

La moréine, en cristaux ou dissoute, n'est pas très stable. Elle absorbe à la longue une nouvelle dose d'oxigène, et devient alors d'un brun rouge. Cette absorption d'oxigène s'observe quand on fait arriver la solution sous le mercure avec de l'oxigène. C'est là l'origine du principe rouge et du principe brun que l'on rencontre toujours dans les décoctions de bois jaune, et qui existent à la surface du bois jaune exposé à l'air et à la lumière depuis long-temps.

*Bixine.*

Le rocou est une substance tinctoriale encore fort peu connue dans sa constitution chimique. John a donné une analyse de la pulpe qui entoure les graines du rocouyer, et qui n'a pas fermenté; mais cette analyse nous apprend

fort peu de chose sur le principe colorant[1]. M. Boussingault a tracé les principales propriétés chimiques du rocou du commerce, sans s'occuper des matières qui lui donnent ses facultés tinctoriales[2]. M. Chevreul a cherché à éclairer cette question. D'après lui, il existe deux principes colorants distincts dans le rocou, savoir :

1° Un principe jaune, soluble dans l'eau, l'alcool, et faiblement dans l'éther. Il se fixe bien sur la soie et la laine alunées, qu'il colore en jaune.

2° Un principe rouge à l'état sec, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il colore en rouge orangé, et caractérisé, surtout, par la propriété de devenir d'un très beau bleu d'indigo, par le contact de l'acide sulfurique concentré.

Le rocou le mieux préparé contient proportionnellement plus de principe jaune que le rocou ordinaire. Mais M. Chevreul ne dit pas quels sont les moyens qu'il a employés pour séparer ses deux matières colorantes, ni s'il les a obtenues à l'état de pureté[3].

Voici les expériences que nous avons faites sur le rocou :

La partie intérieure jaune rouge-vermillon, d'un morceau d'excellent rocou du commerce, fut traitée par une solution très faible de carbonate sodique. La solution d'un rouge brun fut précipitée par de l'hydrate plombique, qui a séparé entièrement la matière colorante. L'hydrogène sulfuré décomposa la laque, et les liqueurs filtrées et évaporées rapidement, nous donnèrent des petits cristaux blancs aiguillés, qui tapissaient les parois de la capsule. C'est à cette substance cristalline que nous avons donné le nom de *Bixine*, du

[1] John, *Annales de chimie*, t. 88, p. 99.

[2] Boussingault, *Sur les propriétés chimiques du rocou.* — Ann. de chimie et de physique, t. 28, p. 440.

[3] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 183.

nom de *bixa orellana*, qui désigne botaniquement le rocouyer.

Caractères. La bixine est d'un blanc très légèrement jaunâtre, d'une saveur amère assez désagréable.

Elle ne se colore que très peu au contact de l'air ; à la longue, elle acquiert une teinte jaune, sans mélange de rouge vermillon. Sous l'eau, elle conserve sa blancheur.

Elle est volatile.

Elle est soluble dans l'eau, mais bien davantage dans l'alcool et dans l'éther.

L'acide sulfurique la colore en jaune et la dissout, sans lui donner cette teinte bleue qu'il fait acquérir au rocou du commerce. L'acide azotique la jaunit sensiblement.

L'acide chromique et le bichromate potassique n'ont sur elle qu'une action lente ; elle prend, sous leur influence, une teinte jaune orangée, et cristallise avec cette nuance.

La couleur d'un beau rouge foncé du rocou est due à l'action simultanée de l'air et de l'ammoniaque sur la bixine, qu'ils convertissent en une nouvelle substance que nous appellerons *bixéine*.

Il nous a été impossible d'obtenir la *bixéine* à l'état de cristaux ; elle reste sous forme d'une poudre d'un rouge brun foncé, et, dans cet état, elle se colore en bleu par le contact de l'acide sulfurique. Cette substance jouit des propriétés des acides faibles ; elle se combine bien avec des alcalis et l'oxide plombique. Elle possède, d'ailleurs, les caractères chimiques du rocou. Cette matière mérite une étude plus complète, que nous nous proposons de faire dès que le temps nous le permettra.

On sait que, pour donner au rocou en pâte une nuance d'un rouge plus vif, on le mélange de temps en temps avec de l'urine. Ne serait-ce pas là la cause de la transformation de la *bixine* en *bixéine?* Cela est d'autant plus probable, que l'intérieur des pains de rocou est jaune, et que la cou-

leur rouge ne se montre, pour ainsi dire, qu'à l'extérieur, c'est-à-dire là où l'air peut avoir accès,

*Rhamnine.*

Les baies des différentes espèces de *rhamnus*, comprises sous la dénomination générale de *nerprun des teinturiers*, sont très-employées en teinture sous les noms de *graines d'Avignon*, *d'Espagne*, *de Morée*, *de Turquie* et *de Perse*. Nous ne savons, sur leurs principes colorants, que ce que M. Chevreul nous a appris. Suivant ce chimiste, elles cèdent à l'eau, entre autres corps :

1° Un principe colorant jaune. Il est uni à une matière insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'alcool concentré, et très-soluble dans l'eau. Il paraît être volatil.

2° Une matière remarquable par l'intensité de son amertume, et qui est soluble dans l'eau et l'alcool.

3° Un principe rouge qui n'est qu'en petite quantité, et qui tend à se décomposer en matière brune sous l'influence de l'air. Il se trouve principalement dans le résidu de l'extrait aqueux de la graine, insoluble dans l'éther et l'alcool[1].

De bonnes graines de Perse furent écrasées dans un mortier, puis traitées par l'éther, qui s'est coloré en jaune olive. La liqueur fut évaporée dans un appareil distillatoire jusqu'aux deux tiers, et le résidu mélangé avec de l'eau, qui s'est colorée en jaune foncé. De l'hydrate plombique, ajouté en petite quantité, a précipité une laque d'un jaune brun, puis, dans le liquide filtré, une nouvelle dose d'hydrate a donné une belle laque d'un jaune éclatant. Cette dernière fut décomposée par l'acide sulfhydrique. Le liquide filtré était à peine coloré en jaune ; mais, malgré tous nos efforts pour en obtenir des cristaux bien caractérisés, il ne nous a fourni qu'une poudre cristalline d'un blanc légèrement jaunâtre,

[1] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 174.

qui a été presqu'entièrement décolorée par des lavages à l'éther et la pression entre des feuilles de papier. C'est à cette substance, ainsi purifiée, que nous donnons le nom de *rhamnine*.

Caractères. Cette poudre en cristaux rudimentaires a beaucoup d'analogie avec la *quercitrine* obtenue par une cristallisation confuse. Elle a une saveur amère.

Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

A l'air, la solution se colore rapidement en jaune.

Les acides jaunissent la rhamnine; les alcalis lui donnent aussitôt une teinte d'un brun foncé; les eaux de baryte et de chaux produisent le même effet.

La rhamnine, sous l'influence des corps oxigénants, tels que l'acide azotique, l'acide chromique, le bichromate potassique, l'acide sulfurique et le suroxide manganique, l'oxigène pur, se colore en jaune foncé, et se trouve convertie en un nouveau principe que nous nommons *rhamnéine*.

La *rhamnéine*, qu'on peut obtenir en exposant au contact de l'air une solution de rhamnine, cristallise très difficilement et se présente sous la forme d'une poudre d'un jaune foncé qui, vue au microscope, paraît formée de tout petits cristaux.

Cette matière se comporte comme un véritable acide avec le tournesol et les bases. Elle forme, avec l'oxide plombique, la chaux, l'alumine, etc., des sels colorés en jaune orangé, des *rhamnéates* à proportions définies.

La rhamnéine est peu stable, quand elle est libre. Au contact de l'air ou de l'oxigène pur, elle absorbe à la longue de cet élément et se colore en rouge et en brun, ce qui donne l'origine de ces matières rouge et brune qui existent toujours dans la décoction des graines de Perse ou d'Avignon.

### *Fustine.*

On ne possède pas encore une bonne analyse du bois de fustet (*rhus cotinus*). On sait seulement qu'il contient une

matière colorante jaune, une matière rouge, une matière brune et un principe astringent. La matière colorante, d'après M. Chevreul, paraît susceptible de cristalliser. Elle est ordinairement sous la forme d'un vernis brillant, de couleur jaune légèrement orangé tirant sur le verdâtre [1].

Pour obtenir le principe colorant du fustet, à l'état de pureté, on commença par séparer le tannin de la décoction à l'aide d'un peu de gélatine, puis on évapora le liquide, filtré et coloré en jaune olivâtre, puis on évapora le liquide, filtré et coloré en jaune olivâtre, presqu'à siccité, et on reprit le résidu par l'éther. La solution colorée fut évaporée de nouveau dans un appareil distillatoire, additionnée d'eau et précipitée par de l'hydrate plombique. La laque jaune fut décomposée par l'acide sulfhydrique. On obtint un liquide incolore qui laissa déposer de petits cristaux jaunâtres, faciles à purifier complètement par des lavages à l'éther. Nous donnons le nom de *fustine* à ce principe cristallin.

Caractères. La saveur de la *fustine* est légèrement amère. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

Les solutions, au contact de l'air, se colorent assez rapidement sur les bords des vases.

L'acide sulfurique la dissout, en lui donnant une teinte jaune claire.

L'acide azotique la colore plus rapidement, surtout par l'application d'une légère chaleur.

Le sulfate ferrique la fait passer au vert-olive foncé.

L'acétate plombique la précipite en blanc, mais le précipité jaunit peu à peu.

La potasse, la soude, l'ammoniaque lui donnent immédiatement une belle couleur rouge.

En général, la fustine a la plus grande tendance à absorber l'oxigène pour passer à l'état de *fustéine*. Elle offre, du reste, beaucoup d'analogie avec la rhamnine,

[1] Chevreul, *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, t. 2, 30e leçon, p. 169.

*Chlorophylle ou Chromule.*

Malgré les travaux de Pelletier et Caventou [1], de Macaire Princep [2], de Berzelius [3], de Pelletier [4], on sait encore fort peu de chose sur la matière colorante verte des feuilles, qui éprouve des changements si remarquables de coloration, à l'approche des froids, notamment chez un certain nombre de plantes dont le feuillage devient d'un rouge vif ou d'un beau jaune citron. Il est bien probable que les modifications de couleur que présente la chromule, tiennent, ainsi que l'a avancé Macaire-Princep, à la fixation de l'oxigène. Mais ce sujet réclame un nouvel examen.

Nous n'avons fait jusqu'ici que peu d'expériences sur la matière verte des feuilles. Nous ne relaterons ici qu'un seul de nos résultats, qui vient à l'appui de ce que nous avons avancé, touchant l'action de l'oxigène sur les principes colorants.

Des feuilles vertes furent écrasées dans un mortier de porcelaine. La liqueur verte qui en résulta, fut traitée, après filtration, par un peu d'hydrate plombique qui précipita entièrement la matière verte et décolora la liqueur. La laque fut décomposée par l'hydrogène sulfuré. Le liquide filtré était incolore. On le fit passer sous une cloche pleine de mercure avec un peu de gaz oxigène. Au bout de quelques jours, une portion du gaz était absorbée, le liquide s'était coloré en vert, et avait laissé déposer des flocons d'un vert

[1] Pelletier et Caventou, *Notice sur la matière verte des feuilles.* — Journ. de pharm., t. 3, p. 486, 1817.

[2] Macaire-Princep, *Mémoire sur la coloration automnale des feuilles.* — Ann. de chim. et de physiq., t. 38, p. 515, 1828

[3] Berzelius — Traité de chimie, t. 5, p. 324 et t. 6, p. 41. Journ. de pharm., t. 23, p. 333 et 339. — Traité de chimie organique de Liebig, t. 2, p. 430.

[4] Pelletier. — Ann. de chimie et de physique, t. 51, p. 195.

plus foncé. L'absorption du gaz avait eu lieu surtout sous l'influence de la lumière solaire.

En évaporant jusqu'à siccité le liquide jaunâtre provenant de l'action de l'hydrogène sulfuré, nous avons obtenu une matière ayant beaucoup d'analogie avec la *xantophille* de Berzelius.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet, qui mérite une étude approfondie.

## VI §.

### *Conclusions.*

De toutes les observations et de tous les faits exposés dans cette dissertation, nous croyons pouvoir logiquement et philosophiquement déduire les corollaires suivants :

1. Les matières tinctoriales sont incolores dans les jeunes plantes et dans l'intérieur des tissus organiques qui n'ont point le contact de l'air.

2. C'est l'oxigène qui, en se fixant sur ces matières, détermine leur coloration.

3. Les diverses matières colorées qu'on extrait des tissus d'une même plante, dérivent toutes d'un seul principe immédiat primitivement incolore, qui, en absorbant plus ou moins d'oxigène, donne lieu à ces différentes modifications qu'on a distinguées par des noms particuliers.

4. On peut rendre incolores les matières colorantes des plantes en les mettant en présence des corps avides d'oxigène, et on peut leur restituer leur couleur par le contact des corps oxigénants.

5. Certains principes exigent cependant, pour le développement de leur couleur, l'action simultanée de l'air ou de l'oxigène et des bases. En général, les oxides puissants, potasse, soude, ammoniaque, provoquent surtout la coloration en présence de l'air.

6. L'analyse élémentaire démontre que les principes in-

colores sont moins oxigénés que les mêmes principes colorés.

7. Les matières tinctoriales, soit incolores, soit colorées, possèdent des propriétés manifestement acides, surtout dans le dernier cas. Elles rougissent plus ou moins le tournesol, et neutralisent les bases.

8. Les laques sont de véritables sels à proportions définies.

9. Ces combinaisons salines ne s'unissent intimement avec les étoffes que lorsqu'elles sont produites sur la fibre textile elle-même; sinon, la couleur est simplement plaquée ou superposée sur l'étoffe, et un simple lavage l'enlève.

10. La capacité de saturation des principes acides colorants augmente avec la quantité d'oxigène qu'ils renferment; elle croît avec le nombre d'atomes d'oxigène.

11. L'acide chromique et le bichromate potassique agissent sur les principes colorants par leur oxigène. L'oxide de chrôme qui se produit dans ce cas, se combine avec le principe colorant modifié ou oxigéné, et forme une laque qui reste unie au tissu.

12. L'acide sulfhydrique décolore les principes colorants, en les désoxigénant et en les ramenant, par conséquent, à leur type primitif, puisqu'il y a toujours dépôt de soufre et formation d'eau.

# RAPPORT

SUR LE

# CALORIDORE PROGRESSIF

DE M. P. PIMONT.

A l'époque où M. Pimont fit connaître, pour la première fois, à l'Académie, son appareil pour utiliser la chaleur des bains de teinture, une commission, composée de MM. Girardin, Lévy et Person, fut désignée pour faire un rapport sur le projet et sur l'appareil lui-même, qui devait être prochainement exécuté. C'est ce rapport, Messieurs, que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Notre tâche est nécessairement simplifiée par l'excellent exposé et les développements que vient de vous donner M. Pimont lui-même. Nous nous bornerons donc à dire, en quelques mots, comment nous nous sommes acquittés de la mission qui nous était confiée.

Nous avons d'abord recherché ce qui avait été fait dans le même genre. On voit encore dans quelques teintureries des appareils construits par M. Descroizilles fils, pour utiliser la chaleur des bains. Ce sont des caisses traversées par un grand nombre de petits tuyaux, comme les chaudières des locomotives ; l'eau des bains passe dans les tuyaux ; l'eau à échauffer se trouve dans la caisse. Cet appareil a été abandonné partout, et on en voit deux raisons bien simples. D'abord, les tuyaux s'engorgent en très peu de temps par les résidus de teinture ; ensuite, même avec des nettoyages

continuels, on n'utilise qu'une faible partie de la chaleur, parce que l'eau ne fait que passer. Dans l'appareil de M. Pimont, les dispositions sont précisément inverses, et le contact est assez prolongé pour qu'il y ait bien peu de chaleur perdue.

L'idée d'échauffer de l'eau froide avec l'eau chaude qu'on va rejeter, paraît extrêmement simple, mais l'exécution applicable à l'industrie ne se trouve pas si facilement ; on le voit déjà par l'exemple de Descroizilles. Va-t-on mettre tout simplement l'eau chaude en rapport avec l'eau froide dans une espèce de serpentin ? on perdrait ainsi la moitié de la chaleur, même en supposant qu'on eût atteint l'égalité de température ; on aurait, par exemple, de l'eau à 50°, et celle qu'on rejetterait serait aussi à 50°. Il faut évidemment, avec cette eau encore chaude, commencer l'échauffement d'une autre masse d'eau froide. Mais, alors, il va falloir multiplier les serpentins, d'autant plus qu'il est essentiel d'avoir de l'eau à plus de 50°. Quel encombrement dans l'atelier, si on y dispose une suite de caisses par ordre de hauteur, pour que les liquides passent de l'une dans l'autre ! Combien de temps, d'ailleurs, les liquides devront-ils rester dans chacune ? Le temps nécessaire à l'échauffement n'entraînera-t-il pas des chômages ? Ne faudra-t-il pas des ouvriers spéciaux pour le service d'un appareil aussi compliqué ? et que devient alors la question d'économie ?

Voilà, Messieurs, quelques-unes des difficultés qui se présentent quand on veut en venir à l'application de cette idée si simple d'utiliser la chaleur contenue dans l'eau qu'on va laisser écouler. Eh bien ! toutes ces difficultés sont parfaitement résolues ; vos commissaires qui ont vu fonctionner l'appareil, n'hésitent pas à le déclarer. D'abord, il n'y a aucun encombrement dans l'atelier, car les caisses, au nombre de deux, sont dans des fosses creusées sous le

sol de la garancerie. Point d'ouvriers spéciaux pour le service de l'appareil ; car le service se réduit à tourner deux robinets, l'un pour laisser descendre de l'eau froide, l'autre pour laisser remonter de l'eau chaude. C'est la différence de niveau dans les deux réservoirs qui détermine la marche du liquide. Mais l'avantage essentiel du procédé, c'est que l'eau chaude provenant des cuves, et l'eau à échauffer, ont une marche inverse, d'où il suit que l'eau la plus refroidie se présente à l'eau la plus froide qui peut encore ainsi en tirer quelque chose. Puisque les caisses sont sous le sol, il suffit d'ouvrir les robinets des cuves, pour les remplir de l'eau des bains ; et, pour remplacer un bain refroidi par un bain plus chaud, il est inutile de les vider d'avance ; l'eau chaude arrive en dessus et fait écouler l'eau froide par un siphon de trop plein qui la prend au fond.

Le service se fait donc avec une extrême facilité ; point de travail inutile, point de main-d'œuvre pour des effets que les différences de niveau suffisent à produire. Bien loin qu'il y ait chômage, le travail est plus continu, car l'appareil marche sans rien interrompre, et comme l'eau arrive maintenant à 65 ou 70° dans les cuves, les ouvriers n'ont pas besoin d'attendre une demi-heure, les bras croisés, que la vapeur l'ait portée à l'ébullition.

En définitive, on est arrivé à ce résultat que, dans la garancerie de M. Fauquet, à Bolbec, on chauffe tous les jours 20 mille litres d'eau à 65 ou 70°, sans brûler pour un centime de charbon.

Il y a, il est vrai, le prix de l'appareil ; mais, comme le chauffage de 20 mille litres d'eau à 65° revient au moins à 5,000 fr. par an, à raison de trois cents jours de travail, et en supposant la houille à 3 fr. 10 c. l'hectolitre, il s'ensuit que l'appareil, évalué à 4,800 fr., est bientôt soldé par l'économie sur le combustible. La dépense de force

pour élever l'eau froide un peu plus haut que s'il avait fallu la faire arriver seulement dans les cuves, est insignifiante.

Pour présenter le résultat économique d'une manière plus générale, on peut dire que l'appareil donne à 70° les 2/5 de l'eau employée. Pour aller à 100°, il ne faut plus que 30° avec l'appareil ; il en faudrait environ 90° sans lui. Par conséquent, si on brûlait quinze hectolitres de charbon par jour, on n'en brûlera plus que onze. A cette économie de combustible, il faut ajouter l'économie sur le temps nécessaire pour porter les cuves à l'ébullition.

En résumé, la commission est convaincue que l'appareil exécuté par M. P. Pimont, pour utiliser la chaleur des bains de teinture, remplit parfaitement le but qu'il s'était proposé, et elle invite, en conséquence, l'Académie à lui accorder son entière approbation.

Arrêté en commission, le 22 juin 1843.

LÉVY, J. GIRARDIN, PERSON.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie, dans sa séance du 23 juin 1843.

# RECHERCHES

SUR

# LA VAPORISATION

DANS

## LES VASES ASSEZ CHAUDS

pour que les Liquides ne les touchent pas;

PAR M. PERSON.

## PREMIÈRE PARTIE.

Les expériences de M. Boutigny ayant donné un nouvel intérêt aux phénomènes déjà si curieux que présentent les liquides dans les vases incandescents, je me suis proposé d'étudier ces phénomènes. Bien des physiciens s'en sont occupés, mais ils ont émis les opinions les plus contradictoires. Nous examinerons d'abord trois questions préliminaires.

### PREMIÈRE QUESTION.

*Le liquide touche-t-il la surface?*

Suivant MM. Pouillet. Péclet, Boutigny et la plupart des physiciens, il n'y a pas contact; suivant Klaproth, le liquide touche au moins par un point et quelquefois

par plusieurs, ce qu'on reconnaît, dit-il, à ce qu'alors il ne tourne pas.

Suivant M. Laurent, le liquide touche la surface par un point, mais non pas d'une manière continue ; chaque fois qu'il touche, la vapeur le soulève ; il éprouve ainsi un mouvement vibratoire, comme une bille sur un plan de marbre.

La manière la plus directe de s'assurer s'il y a contact, est de chercher si on voit le jour entre le liquide et la surface. Sur une plaque métallique bien plane, je pose un cylindre creux, offrant à sa base deux échancrures opposées qui permettent de voir le liquide, et qui cependant ne lui permettent pas de passer. Quand cet appareil est suffisamment chaud, le liquide est versé ; peu importe qu'il couvre ou ne couvre pas tout le fond du cylindre ; à toutes les époques de l'expérience, il est toujours facile de voir nettement le jour entre la surface et le liquide. On reconnaît même que l'intervalle augmente ou diminue suivant qu'on chauffe plus ou moins. Il n'y a, du reste, aucune apparence du mouvement vibratoire que supposait M. Laurent. Il y a bien un mouvement vibratoire, mais c'est seulement à la face supérieure. C'est avec une loupe ou une petite lunette qu'il faut regarder ; on met derrière les échancrures une lampe ou une glace qui réfléchit le ciel.

La forme sphéroïdale que prend le liquide est une conséquence toute naturelle de son isolement. J'emploie l'épithète de *sphéroïdale* dans le sens ordinaire, et non dans le sens que lui donne M. Boutigny.

### DEUXIÈME QUESTION.

*Quelle est la force qui soutient le liquide ?*

Suivant MM. Pouillet, Baudrimont et plusieurs autres physiciens, le liquide est soutenu par la vapeur ; suivant

MM. Péclet, Lamé, Boutigny, le liquide est soutenu par une force répulsive émanant de la surface échauffée.

Cette dernière opinion n'est plus soutenable, maintenant qu'il est prouvé qu'on voit le jour entre la surface et le liquide, car la force répulsive de la chaleur n'agit qu'à des distances insensibles.

L'intervention de la vapeur est d'ailleurs évidente, puisque le phénomène n'a lieu qu'avec des liquides volatils, et qu'on le produit d'autant plus facilement que le liquide émet plus de vapeur. Ainsi, une capsule à peine chaude suffit pour l'alcide sulfureux, parce que ce liquide, à une basse température, émet déjà de la vapeur qui a une force considérable ; avec l'éther, il faut déjà une température plus élevée ; à plus forte raison avec l'eau, surtout si elle tient en dissolution des substances qui diminuent son évaporation. Les huiles fixes, et en général les corps qui ne fournissent pas de vapeur, ne peuvent se soutenir. Nous admettrons donc que c'est la vapeur qui soutient le liquide ; la force accrue par la haute température de la surface, est en général suffisante pour cela ; cependant, il y a des cas où l'air contribue à soutenir le liquide ; j'en citerai plus loin un exemple remarquable.

### TROISIÈME QUESTION.

*Quelle est la température du liquide?*

M. Baudrimont, en opérant dans un creuset chauffé au rouge blanc, et en mesurant la température de l'eau par la méthode des mélanges, a trouvé seulement 50°,6 ; mais il s'est servi d'une formule inexacte. Ses propres expériences donnent 69°; et cette température est certainement encore au-dessous de la réalité, car, pendant qu'on verse une goutte d'eau très chaude d'un vase dans un autre, il doit y avoir un refroidissement très considérable. En prenant

directement la température avec un thermomètre dans des circonstances analogues, M. Laurent a trouvé 99°. M. Boutigny n'a jamais trouvé plus de 98; M. Legrand trouve 100°.

J'ai d'abord constaté sans thermomètre que la température de l'eau dans ces expériences variait avec la température du vase. Ayant suspendu dans l'intérieur du liquide un petit morceau d'alliage fusible à 95°, j'étais maître de le fondre ou de ne pas le fondre, suivant que je chauffais plus ou moins la capsule. Ainsi, l'eau suivant la température du vase peut être au-dessus ou au-dessous de 95°.

Pour avoir des notions plus étendues sur la température, j'ai construit deux très petits thermomètres; le réservoir de l'un contient environ 400 milligrammes de mercure; les degrés ont plus de 3 millimètres; le réservoir de l'autre contient seulement 160 milligrammes ; les degrés ont encore près d'un millimètre. Avec ces deux instruments, j'ai trouvé 84° pour la plus basse température où l'eau pût rester sans contact sur une capsule d'argent bien polie. Quant à la limite supérieure, elle dépasse 100°; j'ai trouvé 103° dans un très petit creuset de platine à moitié plein d'eau ; il était chauffé par une lampe à alcool qui, avec cette masse d'eau, ne pouvait pas le maintenir au rouge.

Le thermomètre ne peut s'employer que quand on opère au moins sur quelques grammes de liquide ; mais nous verrons plus loin un moyen indirect de déterminer la température des plus petites gouttes.

Les questions que nous venons d'examiner ne sont que préliminaires ; il s'agit maintenant d'aborder la question principale, qui est la lenteur de l'évaporation. Pour expliquer cette lenteur singulière, on fait observer que le liquide touche à peine la surface, ou même ne la touche

pas du tout. Nous savons que ce dernier cas est le seul vrai; dès-lors, dit-on, le liquide ne reçoit plus que de la chaleur rayonnante. Cependant, comme cette chaleur paraît encore énorme, les physiciens se sont toujours préoccupés des moyens de l'atténuer. Suivant Rumford, une portion considérable de cette chaleur se réfléchit à la surface du liquide. Suivant M. Pouillet, il peut bien se faire qu'elle traverse en partie le liquide sans l'échauffer. MM. Péclet et Lamé admettent cette manière de voir; mais, si l'on en vient aux mesures, on reconnaît facilement l'inexactitude de ces explications. Les travaux de M. Melloni donnent, en effet, la mesure de la chaleur réfléchie et de la chaleur transmise; à elles deux elles ne forment qu'une très petite fraction de la chaleur incidente; un dixième tout au plus dans le cas d'une très petite goutte, et beaucoup moins si le volume du liquide est un peu considérable.

C'est principalement pour expliquer la lenteur de l'évaporation, que M. Boutigny admet un nouvel état du corps dans lequel la chaleur ne peut plus se communiquer, manière de voir qui aura eu au moins l'avantage de faire faire à M. Boutigny des expériences très curieuses.

Observant qu'on n'avait jamais mesuré la chaleur reçue par le liquide, je pensai qu'elle n'était peut-être pas aussi considérable qu'on se l'imaginait, et que, si l'eau s'évaporait lentement, c'était peut-être tout simplement parce qu'il ne lui arrivait pas beaucoup de chaleur.

Nous admettrons d'abord, comme la plupart des physiciens, que le liquide ne reçoit que de la chaleur rayonnante; nous calculerons dans cette hypothèse le temps qu'il doit mettre à s'évaporer, et nous verrons si ce temps diffère de celui donné par l'expérience; c'est évidemment la première chose à éclaircir.

Nous savons maintenant d'une manière bien positive

que le liquide est suspendu dans le creuset sans le toucher; nous rentrons ainsi dans le cas d'un corps isolé au milieu d'une enceinte où il ne reçoit de la chaleur que par le rayonnement des parois. Soit $c$ la chaleur qui serait gagnée pendant l'unité de temps par l'unité de surface, si les circonstances restaient les mêmes pendant ce temps; $4\pi r^2 c\, d\tau$ sera la chaleur gagnée pendant l'instant $d\tau$, en supposant la surface sphérique et de rayon $r$.

Si toute cette chaleur est employée à la vaporisation, il en résulte un poids de vapeur égal à $\frac{4\pi r^2 c\, d\tau}{k}$, $k$ étant la chaleur nécessaire à la vaporisation de l'unité de poids.

Au bout de l'instant $d\tau$, le rayon est devenu $r - dr$; Ainsi la différentielle du poids de la goutte est $-4\pi r^2 p dr$, $p$ étant le poids spécifique du liquide, cette différentielle est le poids de la vapeur formée; égalant les deux expressions de ce poids, on tire

$$d\tau = -\frac{pkdr}{c} \text{ et } \tau = -\frac{pkr}{c} + \text{const.}$$

Soit $R$ le rayon de la goutte à l'époque $t = o$, on a

$$\tau = \frac{pk(R - r)}{c}$$

si on veut le temps de l'évaporation complète, il faut faire $r = o$, ce qui donne

$$\tau = \frac{pkR}{c}$$

On peut arriver à la même formule plus simplement. Conservant la même notation, j'observe que $pk$ est la chaleur nécessaire à la vaporisation de l'unité de volume, $c\tau$ étant la chaleur reçue par l'unité de surface pendant le temps $\tau$ de l'évaporation, $\frac{c\tau}{pk}$ sera l'épaisseur vaporisée pen-

dant ce temps ; cette épaisseur est précisément le rayon de la goutte ; on a donc $\frac{c\tau}{pk} = r$, d'où $\tau = \frac{pkr}{c}$, comme précédemment.

Il résulte des lois du rayonnement que la chaleur gagnée par le liquide dans une enceinte entretenue à une température uniforme, ne dépend ni de la position du liquide, ni de la forme, ni de la grandeur de l'enceinte. Ainsi, on peut remplacer le creuset par une enceinte sphérique au centre de laquelle serait suspendue la petite sphère liquide. Puisque la grandeur de l'enceinte n'a pas d'influence, on peut la supposer infiniment voisine du liquide, de sorte que la différence entre sa surface et celle du liquide, soit plus petite que toute quantité assignable, pourvu qu'il n'y ait pas contact. On arrive ainsi à reconnaître que le liquide, à chaque instant, reçoit une quantité de chaleur égale à celle que perd une portion de la surface du creuset égale à la sienne propre. Si la surface du liquide est d'un centimètre, la chaleur reçue sera précisément celle que perd un centimètre de la surface du creuset. En d'autres termes, on aura la mesure de la chaleur gagnée par le liquide, si on connaît celle que perdrait une petite sphère de même diamètre que lui, dont la surface identique à celle du creuset, et à la même température, rayonnerait dans une enceinte vide formée par le liquide même.

Supposons d'abord qu'un centimètre carré de la surface du creuset soit placé dans une enceinte tapissée de noir de fumée, et qu'il perde par un rayonnement constant $C$ unités de chaleur par minute, lorsque l'enceinte est entretenue à la même température que le liquide dans nos expériences. Si l'eau se comportait absolument comme le noir de fumée, elle absorberait toute la chaleur $C$. D'après les expériences de Leslie, l'eau a bien le même pouvoir rayonnant que le noir de fumée ; mais, d'après celles de M. Melloni,

elle réfléchit environ les 0,04 de la chaleur qui tombe sur la première surface ; elle en transmet environ les 0,06, en admettant que le creuset rayonne comme le platine incandescent, et que l'épaisseur du liquide soit de seulement deux millimètres. D'après cela, le liquide s'appropriera environ les 0,9 de $C$, de sorte que nous aurons $c = 0{,}9\,C$. La quantité $C$ se déduit des expériences de Dulong et Petit, avec une approximation bien suffisante pour la question actuelle. Ces physiciens ont étudié le refroidissement d'un très gros thermomètre, dont la boule avait 6 centimètres de diamètre, et contenait 1,500 grammes de mercure. Ils ne donnent pas le poids du vase ; nous l'évaluerons à 20 gramm. Or, la vitesse de refroidissement ou l'abaissement uniforme de température en une minute, est donné par la formule

$$ma^t\,(a^\theta - 1)$$

$t$ étant la température de l'enceinte, $t + \theta$ celle de l'instrument, $a$ le nombre constant 1,0077, $m$ un nombre indépendant de $t$ et de $\theta$, mais qui varie avec le corps dont on considère le refroidissement. Le thermomètre étant revêtu de feuilles d'argent, on a trouvé $m = 0{,}357$ ; ce nombre s'appliquerait également au platine, car les divers métaux ont à très peu près le même pouvoir rayonnant. Soit $p$ le poids du mercure, $p'$ celui du verre, $q\ q'$ les chaleurs spécifiques correspondantes, $r$ le rayon de la boule, il faudra $pq + p'q'$, unités de chaleur, pour faire varier d'un degré la température du thermomètre, et comme la surface est $4\pi\,r^2$, chaque centimètre carré perdra $\frac{pq + p'q'}{4\pi\,r^2}$ unités de chaleur, à chaque fois que l'instrument baissera d'un degré. Nous aurons donc $C = \left(\frac{pq + p'q'}{4\pi\,r^2}\right) ma^t\,(a^\theta - 1)$

$q$ et $q'$ varient avec la température, mais nous supposerons d'abord les chaleurs spécifiques constantes; plus loin,

nous verrons comme on peut avoir égard à leur variation. Entre 0 et 300°, on a $q = 0,035$ et $q' = 0,19$, ce qui donne $\frac{pq + p'q'}{4\pi r^2} = \frac{1}{2}$ à très peu près, $\frac{1}{2}\ m = 0,1785$ dont les 0,9 sont 0,161 ; ainsi $C = 0,161\ a^t\,(a^\theta - 1)$ et $\tau = \frac{pkr}{0,161\ a^t\,(a^\theta - 1)}$

Telle est l'expression générale du temps de l'évaporation, en ne considérant que la chaleur rayonnante.

Voyons maintenant comment on aura les quantités $p$, $k$, $r$, $t$, $\theta$ et $\tau$.

Nous admettrons provisoirement que l'eau est à 100° ; ainsi $t = 100$.

L'eau à 100° demande 543 unités de chaleur pour se transformer en vapeur sous la pression de 76 centimètres ; ainsi $k = 543$.

$p$ est le poids d'un centimètre cube du liquide à la température de l'expérience, soit $P$ ce poids à la température où l'on a pris la densité, $\delta$ la dilatation d'après cette température jusqu'à celle de l'expérience, on aura $p = \frac{P}{1 + \delta}$

Pour l'eau $P = 1$, $\delta = 0,046$ environ.

$r$, qui est le rayon de la goutte, se conclut du poids $q$ du liquide, et de son poids spécifique actuel $p$ par l'équation $4/3\ \pi\, r^3 p = q$.

$q$ se mesure avec une pipette qui doit être bien effilée pour donner nettement le liquide qu'elle contient. On vide la pipette cinq ou six fois, et on prend une moyenne ; c'est ainsi, par exemple, que j'ai trouvé $q = 0^{gr}0116$, d'où $r = 0,^{cent.}\,142$.

Pour avoir $\theta$, il suffit de retrancher $t$ de la température du creuset. J'ai déterminé cette température par la méthode des mélanges ; plus loin, je donnerai les détails du

procédé. Le creuset ne pouvant pas être entièrement fermé, puisqu'il faut saisir l'instant où l'évaporation se termine, le liquide n'est réellement pas dans une enceinte complète, il faut tenir compte de la chaleur rayonnante perdue pour le liquide. Soit $R$ le rayon de la sphère décrite du fond du creuset comme centre, et passant par les bords de l'ouverture, $h$ la hauteur de la calotte terminée par les bords, la fraction perdue est $f = \frac{h}{2R}$. Si $r$ est le rayon de l'ouverture et $p$, la profondeur, on a :

$$f = \frac{1}{2} - \frac{1}{2\sqrt{1 + \left(\frac{r}{p}\right)^2}}$$

Dans un creuset qui a servi aux expériences de vérification, l'on avait $r = 6$ millim. $p = 18$ millim., d'où $f = \frac{1}{39} = 0{,}026$, quantité que l'on peut confondre avec les pertes dues à la réflexion et à la transmission, de sorte que nous conservons le coefficient 0,161.

$\tau$ a été mesuré avec un chronomètre qui bat la seconde sur un timbre ; à l'instant du battement, le liquide était injecté ; on avait sa durée à une seconde près ; l'expérience était toujours faite plusieurs fois.

La formule par les valeurs données, se réduit à

$$\tau = \frac{73{,}7}{0{,}342\,(a^\theta - 1)} = \frac{215{,}5}{a^\theta - 1}$$

Or, quelques expériences suffisent pour montrer que le liquide se vaporise beaucoup plus vite que la formule ne l'annonce. La différence est énorme dans les basses températures où justement la formule présente le moins d'incertitude. On trouve, par exemple, que le liquide doit durer 20', quand il n'en dure pas 2. Une pareille différence dépasse tout ce qu'il est possible de supposer dans les erreurs de la formule.

La conséquence à tirer de là est bien simple. Nous avons supposé, avec tous les physiciens, que le liquide ne recevait que de la chaleur rayonnante ; eh bien ! cette supposition est inadmissible ; il y a certainement une autre source de chaleur dans ces phénomènes. Il paraît même qu'excepté dans les températures très élevées, la chaleur rayonnante ne joue qu'un rôle secondaire.

J'ai vérifié cette indication du calcul par des expériences directes ; en voici deux très simples : sur une capsule d'argent brillante ou couverte de noir de fumée, à la même température de 3 ou 400°, l'évaporation se fait sensiblement dans le même temps, quoique la chaleur rayonnante soit 5 ou 6 fois plus grande dans un cas que dans l'autre.

Dans un creuset profond, ou sur une capsule presque plane portée à 5 ou 600°, il n'y a qu'une très faible différence sur le temps de l'évaporation, et cependant la chaleur rayonnante dans le creuset profond, est à peu près double de ce qu'elle est dans la capsule ; elle ne joue donc là qu'un rôle secondaire, et l'évaporation se fait presqu'entièrement par la chaleur provenant d'une autre source.

On voit combien on peut se tromper quand on se guide d'après une prétendue évidence dans des cas où il faudrait prendre des mesures. Tous les physiciens étaient persuadés que la chaleur rayonnante était énorme dans les phénomènes qui nous occupent ; toutes leurs explications tendaient à l'atténuer ; M. Boutigny voulait même, pour cela, renverser les lois de la physique ; et voilà que le calcul et l'expérience s'accordent à démontrer que, bien loin d'être énorme, la chaleur rayonnante est insuffisante pour produire l'évaporation qu'on observe ; de sorte que maintenant le problème a changé de face : la question n'est plus d'expliquer la lenteur de l'évaporation, mais sa rapidité.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

---

Dans la première partie de ces recherches, je crois avoir établi :

1° Que quand un liquide volatil est versé dans un vase assez chaud pour qu'il s'y dispose en gouttes arrondies, ces gouttes ne touchent la surface en aucun point, comme le supposent Klaproth [1] et M. Laurent [2], mais qu'elles sont réellement suspendues en l'air à une hauteur assez grande pour qu'on voie le jour entre elles et la surface ;

2° Que le liquide est ainsi soutenu, non point par la force répulsive de la chaleur, comme l'admettent MM. Péclet [3] et Lamé [4], mais par la force de la vapeur ;

3° Que la température de l'eau, dans ces expériences, n'est jamais aussi basse que l'a dit M. Baudrimont [5] ; qu'elle n'est pas non plus fixe, comme le croit M. Boutigny [6] ; mais qu'elle varie avec la température du vase, la limite inférieure étant vers 84°, et la supérieure dépassant 100° ;

4° Que la chaleur rayonnée par les parois du creuset, bien loin d'être énorme, comme on le croit généralement, n'est pas même suffisante pour produire l'évaporation qu'on observe ; de sorte qu'au lieu de chercher à

[1] Extrait des *Annales de Chimie et de Physique*, t. XXXV, p. 325. — *Journal de Physique*, 1802, p. 62. — De Nicholson, t. IV, p. 202.

[2] *Annales de Chimie et de Physique*, 1836, t. LXII, p. 327.

[3] *Traité de Physique*, 3e édition, t. I, p. 496.

[4] *Cours de Physique de l'École polytechnique*, 2e édition, t. I.

[5] *Annales de Chimie et de Physique*, t. LXI, p. 319.

[6] *Base d'une nouvelle Physique*, 1842, et mémoires antérieurs.

l'atténuer, comme le font tous les physiciens qui se sont occupés de ces phénomènes, il faut recourir à une autre source de chaleur pour se rendre compte du temps de l'évaporation.

Cette source de chaleur est évidemment dans les fluides élastiques, c'est-à-dire dans l'air et la vapeur qui remplissent le creuset; seulement, on ne voit pas d'abord, comment les fluides élastiques échauffés contre les parois du creuset peuvent venir échauffer le liquide, malgré la vapeur qui s'en échappe continuellement. Mais il n'est pas nécessaire qu'un fluide élastique aille toucher une surface pour lui donner de la chaleur. Qu'on mette une lame métallique sur la flamme d'une lampe d'alcool, par exemple; On verra que la flamme n'atteint pas immédiatement la lame; tant que celle-ci est froide, il reste au-dessous d'elle un intervalle obscur de 3 ou 4 millimètres. Ainsi, la flamme est refroidie à distance, ou, en d'autres termes, la chaleur qui la portait à l'incandescence est transmise à distance à la lame, et par conséquent d'une autre manière que par le contact. C'est tout ce que je voulais établir.

Revenons maintenant à l'échauffement des liquides par les fluides élastiques. Dans les expériences de Dulong et Petit[1], cet échauffement était proportionnel à la puissance 1,233 de la différence entre la température de l'enceinte et celle du corps qui s'échauffait. Mais, dans ces expériences, le corps en expérience était un thermomètre qui conservait une position et des dimensions fixes; il s'échauffait, d'ailleurs, à peu près également par toute sa surface; ici nous avons une petite sphère liquide qui diminue de volume, s'échauffe surtout par la partie inférieure, et se trouve plus ou moins soulevée par la vapeur pendant

[1] 18e Cahier du *Journal de l'Ecole polytechnique.*

le cours de l'expérience. D'après cela, nous admettrons que la chaleur reçue est proportionnelle à une certaine puissance inconnue de la différence de température. Nous déterminerons cette puissance par quelques expériences, et nous verrons ensuite si la formule ainsi obtenue reproduit les résultats donnés par toutes les autres expériences qu'on pourra faire dans des circonstances analogues.

En représentant donc par $\theta$ la différence entre la température des parois et celle du liquide, par $n$ un coefficient constant, par $b$ un exposant indéterminé, nous aurons

$$n\theta^b$$

pour la chaleur que les fluides élastiques donnent, *moyennement* à l'unité de surface pendant l'unité de temps dans les circonstances de l'expérience; je dis *moyennement*, parce que la chaleur n'arrive pas uniformément sur toute la surface du liquide.

Nous aurons maintenant $ma^t\,(a^\theta-1)+n\theta^b$ pour la chaleur totale reçue pendant l'unité de temps par l'unité de surface du liquide; la formule qui donne le temps de l'évaporation deviendra donc

$$\tau=\frac{\mathrm{KPR}}{(1+\delta)\cdot[ma^t\,(a^\theta-1)+n\,\theta^b]} \quad (\mathrm{A})$$

On voit que, comme précédemment, le temps de l'évaporation est proportionnel, non pas au poids du liquide, mais à la racine cubique de ce poids. Cela se vérifie, en effet, tant que le liquide est en assez petite quantité pour ne pas refroidir notablement le creuset. C'est le cas, en particulier, de la goutte d'environ 12 milligrammes que nous avons employée, car, avec des gouttes plus petites, la loi se vérifie très exactement, ainsi qu'on le voit par la série suivante d'expériences :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 11$^{mgr}$ 6 ont duré.. | 59″ | 51″ | 41″ | 23″ |
| 6, 4............ | 47 | 40 + | 33 | 18 + |
| Le calcul donne . | 47, 2 | 40, 8 | 32, 8 | 18, 4 |

En employant les mêmes données que précédemment, et en supposant d'abord l'eau à 100°, la formule (A) devient :

$$\tau = \frac{73,7}{m\, a^{100}\,(a^{\theta}-1) + n\, \theta^{b}}.$$

Les inconnues $n$ et $b$ se déterminent à l'aide des valeurs de $m$, $\tau$ et $\theta$ dans deux cas particuliers.

Soit T la température du creuset, on a :

$$\theta = T - 100.$$

Ainsi $\theta$ sera connu dès qu'on connaîtra T.

J'ai déterminé T par la méthode des mélanges, c'est-à-dire par l'échauffement que le creuset communiquait à une masse connue d'eau froide. Le creuset était suspendu par trois fils de platine au-dessus d'une lampe à l'huile, à l'alcool simple ou à double courant, suivant la température qu'on voulait obtenir. Quand on s'était assuré que le temps de l'évaporation de la goutte d'eau était bien constant, d'une main on retirait la lampe, et, de l'autre, on immergeait le creuset en l'enlevant avec le vase même qui contenait l'eau ; cette manœuvre ne demandait pas une demi-seconde. Le creuset étant fort épais, le refroidissement, pendant un temps si court, était peu de chose ; j'en ai cependant tenu compte au moyen d'expériences préalables, sur le temps qu'il mettait à passer de la fusion du plomb, par exemple, à celle de l'étain ou de la cire, un grain de ces diverses substances étant déposé sur son bord. J'ai tenu compte aussi de la perte de chaleur par la vaporisation au moment de l'immersion. Cette correction est plus importante, quoique cependant, encore assez petite, notamment dans les très-hautes températures, parce que le creuset arrive alors au sein du liquide sans l'avoir touché ; ce n'est qu'un cas particulier du phénomène que nous étudions. On voit un instant le creuset rouge isolé dans le liquide, puis tout-à-coup l'eau le mouille, la

vapeur se produit avec un sifflement énergique et très-court. Cette vapeur se liquéfie dans l'eau froide, qu'elle traverse, de sorte qu'il n'y a presque pas de perte.

La température de l'eau était prise immédiatement avant l'immersion, avec un thermomètre dont les degrés ont environ 16 millimètres; on avait donc facilement les centièmes. Il ne fallait pas plus d'une ou deux minutes pour atteindre le maximum après l'immersion; la variation n'étant que de 5 à 6° au plus, on s'arrangeait pour arriver à peu près à la température de l'appartement. Le vase était en fer-blanc et porté par trois pieds en fil de fer; c'est par un de ces pieds qu'on le prenait pour immerger. Soit X la température du creuset *en degrés d'égale capacité* avec l'erreur due à la perte de chaleur par refroidissement et par vaporisation; *m* son poids, *c* la chaleur spécifique de l'argent de 0 à 100°, $\theta$ la température du mélange, *m* le poids de l'eau, y compris le vase et le thermomètre évalués en eau, *t* la température de l'eau avant l'immersion, l'on a

$$X = \frac{m\,(\theta - t)}{m\,c} + \theta$$

Le vase sans les pieds pesait 130 gr., ainsi il vaut en eau 14gr. 3, en prenant 0,1 pour la chaleur spécifique du fer-blanc.

La cinquième partie du thermomètre plongeait, comptons que le quart prend la température, c'est 15 gr. de verre, valant en eau 3 gr.

Le mercure pesait 24 gr., ce qui vaut en eau 0 gr. 8 d.; ainsi, le vase et le thermomètre équivalaient à 18 gr. 1 d. d'eau.

Le creuset pesait sans les fils de suspension 40 gr. 191 $= m$.

$c = 0{,}057$ ; d'où $m\,c = 2{,}291$.

Pour la facilité du calcul, j'ai posé :

$$\frac{\mu + 18{,}1}{2{,}291} = 200\text{, d'où } \mu = 440{,}1$$

Tel était le poids de l'eau mis à chaque expérience dans le vase; la formule le réduisait donc à

$$X = 200\,(\theta - t) + \theta$$

Il faut que la température du creuset soit évaluée en degrés du thermomètre à air, car c'est seulement à ce thermomètre que se rapportent les lois de Dulong et Petit, dont nous nous servons ici. Or, la physique, dans son état actuel, ne fournit pas toutes les données nécessaires à une pareille évaluation, puisqu'on ne connaît pas les chaleurs spécifiques dans les très-hautes températures. Pour suppléer à cette lacune, j'ai continué les lois de variation dans la chaleur spécifique résultant des expériences faites jusqu'à 300 et 350°. En outre, comme j'opérais avec un creuset d'argent, et que, d'après les expériences de Prinsep[1], l'argent fond à très peu près à 1000° du thermomètre à air, j'ai déterminé, par deux expériences, la chaleur spécifique de l'argent tout près de son point de fusion; ce qui m'a fourni un moyen de contrôle pour les tables que j'avais construites.

Prenons trois expériences :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour $\tau =$ | 90″, | 50″, | 26″, |
| les valeurs de $\theta$-$t$ sont[2] | 1°,118 | 1°,974 | 3°,618 |
| Celles de $\theta$, | 26° | 26° | 28° |
| Les pertes par vaporisation, | 6° | 10°,8 | 20°,7 |
| On a donc, en degré d'égale capacité : | 255 | 431 | 772 |
| et en degré du thermomètre à air, | 240 | 380 | 603 |

[1] *Annales de Chimie et de Physique*, t. XL, p. 247.

[2] Le thermomètre qui donne les centièmes est à échelle arbitraire. Les millièmes proviennent de la conversion en degrés centigrades.

La correction pour le refroidissement est de :

1° 1°,4 4°

ce qui donne pour les valeurs de T :

241° 381°,4 607°

La valeur de $m$ dépend aussi de la chaleur spécifique dans les hautes températures, car on a

$$m = \left(\frac{p\,q + p'\,q'}{4\pi r^2}\right) \times 0,321$$

$q$ et $q'$ désignant les chaleurs spécifiques du mercure et du verre à la température T, l'évaluation de ces chaleurs spécifiques s'est faite comme pour l'argent, en continuant les lois qui résultent des mesures prises par Dulong et Petit jusqu'à 300°.

Voici maintenant un tableau résultant d'une série d'expériences ; la deuxième colonne contient le temps réel de l'évaporation de la valeur de $\tau$ trouvée par expérience ; la troisième contient la température du creuset ou la valeur de $T = \theta + 100$.

Avec ces deux données expérimentales, on a calculé la chaleur fournie par les fluides élastiques à l'aide de la formule déduite de la formule (B), p. 129.

$$n\,\theta^b = \frac{73,7}{\tau} - m\,a^{100}\,(a^\theta - 1)\,.$$

Ce sont les valeurs ainsi conclues qu'on a inscrites dans la quatrième colonne.

Dans la cinquième se trouvent les valeurs de $n\,\theta^b$, obtenues en adoptant $n = 0,53$ et $b = 0,9$.

C'est à l'aide de ces dernières valeurs de $n\,\theta^b$, qu'on a calculé le temps de l'évaporation inscrit dans la sixième

colonne. Enfin, la septième donne la différence entre ce temps calculé et le temps observé.

| Numéros de l'expérience. | Temps observé. | Température du creuset. | Valeur de $n\theta^b$ conclue. | Valeur de $n\theta^b$ calculée. | Temps calculé. | Différence. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 90" | 241° | 48,38 | 45,95 | 94"7 | + 4"7 |
| 2 | 67 ou 68 | 303 | 64,00 | 63,80 | 67.7 | + 0.2 |
| 3 | 57 | 343 | 75,38 | 75,06 | 57.2 | + 0.2 |
| 4 | 52 | 370 | 82,11 | 82,47 | 51.8 | — 0.2 |
| 5 | 50 | 381 | 85,22 | 85,61 | 49.7 | — 0.3 |
| 6 | 38 | 470 | 109,12 | 109,53 | 37.9 | — 0.1 |
| 7 | 37 | 479 | 111,84 | 111,94 | 36.9 | — 0.1 |
| 8 | 32 | 517 | 127,41 | 121,86 | 33.3 | + 1.3 |
| 9 | 26 | 607 | 145,20 | 145,39 | 26 | 0 |
| 10 | 23 | 634 | 160,27 | 152,45 | 24 | + 1 |
| 11 | 21 ou 22 | 665 | 164,35 | 160,21 | 21.9 | + 0.4 |
| 12 | 18 ou 19 | 740 | 160,64 | 179,30 | 17.1 | — 1.4 |
| 13 | 17 ou 18 | 773 | 149,30 | 187,71 | 15.2 | — 2.3 |
| 14 | 15 ou 16 | 826 | 121,78 | 200,9 | 12.2 | — 3.3 |
| 15 | 14 ou 15 | 867 | 177,80 | 211,1 | 10 | — 4.5 |

On voit, dans la première expérience, que l'évaporation s'est faite en 90″, tandis que le calcul assigne 94″,7. Cette différence de 4″,7 s'explique naturellement quand on observe que le calcul suppose l'eau à 100°, tandis qu'elle est certainement au-dessous de cette température dans un creuset à 241°. Quand on peut prendre la température avec les petits thermomètres dont j'ai parlé (1re part.), on trouve que l'eau n'est pas même à 100° dans un creuset à 340°; et nous savons que l'eau peut descendre jusqu'à 84°. Si l'on

suppose ici qu'elle est à 91° ou à 92°, on retombe sensiblement sur le temps de l'évaporation donné par l'expérience.

Pour les dix expériences suivantes, la différence entre le calcul et l'observation ne dépasse pas une seconde un tiers ; elle n'est même, le plus souvent, que de deux ou trois dixièmes de seconde.

Pour les quatre dernières expériences faites depuis 740° jusqu'à 867°, les différences s'élèvent graduellement à 1, 2, 3, 4″, ce qui est considérable, puisque le temps de l'évaporation n'est que d'environ 15″. Mais la marche de ces différences indique leur cause avec une grande probabilité.

Qu'est-ce, en effet, que cette température de 740°, par exemple, que nous déterminons par l'échauffement que le creuset communique à une masse d'eau froide? C'est la température moyenne de ce creuset ; ce n'est pas la température de sa surface intérieure. Or, il est évident que, dans un creuset ouvert, la température de la surface intérieure doit toujours être moins élevée que la température moyenne. La différence est sans doute assez petite, d'abord, mais elle va en augmentant avec la température. J'opérais dans des creusets de plusieurs millimètres d'épaisseur ; j'ai vu souvent leur surface extérieure fondre dans la flamme de l'alcool (ce qui suppose environ 1000°), tandis que l'intérieur conservait sa forme ; or, à ce moment même, je n'ai pu trouver plus de 900° pour la température moyenne. Ainsi, la surface intérieure, refroidie par son contact avec l'air et par l'évaporation du liquide, est notablement au-dessous de la température moyenne, quand celle-ci arrive à 8 ou 900°. D'après cela, la formule, qui se vérifie si bien jusque-là, ne cesse probablement pas d'être exacte ; seulement, pour qu'elle donnât le temps de l'évaporation, il faudrait y mettre la température de

la surface sur laquelle l'évaporation s'effectue, et non plus la température moyenne qui diffère alors trop de celle-ci.

Maintenant, si nous nous reportons au but de ces recherches, qui était principalement d'expliquer la lenteur de l'évaporation dans les vases incandescents, nous voyons que cette lenteur n'est qu'une conséquence toute naturelle des lois de la communication de la chaleur par le rayonnement et par le contact des fluides élastiques ; elle n'a plus rien d'extraordinaire, dès qu'on en vient à mesurer la chaleur reçue par le liquide. Toute la difficulté était dans cette mesure qui me paraît donnée avec une exactitude suffisante par la formule précédemment établie.

Un premier résultat de ce travail est donc déjà l'explication d'un phénomène paradoxal, qui embarrassait la physique depuis une centaine d'années[1].

Mais on peut en tirer d'autres conséquences, que j'indiquerai rapidement ici :

1° Un nouveau procédé pour mesurer les hautes températures, procédé remarquable par sa facilité. Il suffira, en effet, de déterminer le temps de l'évaporation d'une goutte d'eau jaugée, cette goutte, étant versée dans un petit creuset d'argent ou de platine, soumis à la température qu'il s'agit de mesurer. On arrivera au résultat sans calcul, à l'aide de tables construites d'avance. La formule pour la construction de ces tables serait :

$$\tau = \frac{73{,}7\, r}{0{,}142\,[m\, a^{100}\,(a^{\theta}-1) + 0{,}53\,\theta^{\circ,9}]}$$

$r$ est le rayon de la goutte actuelle. On sait que $\theta = T - t$. Ici $t = 100$, l'inconnue est T, $m$ est fonction de T.

2° La formule donne le moyen de mesurer la tempéra-

[1] Eller, *Histoire de l'Académie de Berlin*, 1746, p. 42.

ture des gouttes très-petites, pour lesquelles l'emploi du thermomètre est impossible ; on a

$$t = T - \left[ \frac{K P R}{0,53 (1 + \delta) \tau} - \frac{m a^{t} (a^{\theta} - 1)}{0.53} \right]^{\frac{10}{9}}$$

$t$ entre aussi dans le deuxième membre, mais dans un terme qui a peu d'influence, d'ailleurs on peut employer des approximations successives.

La question présente de l'importance pour la théorie de l'ébullition ; il serait curieux de savoir si les très-petites gouttes peuvent dépasser notablement 100° sans bouillir ; malheureusement l'erreur sur $t$ est égale à l'erreur sur T.

3° Dans tous les cas, on ne peut guère supposer l'eau qu'à quelques degrés au-dessous de 100°. Or, il est à remarquer que la température, et par conséquent la force de la vapeur restant ainsi à peu près constante, la quantité

$$\frac{P R}{(1 + \delta) \tau}$$

qui est la mesure de l'évaporation (car c'est le poids évaporé sur l'unité de surface pendant l'unité de temps) devient trois ou quatre fois plus grande ; nous voyons en effet, d'après le tableau, $\tau$ devenir trois ou quatre fois plus petit. Il suit de là que l'évaporation n'est pas dans ces circonstances proportionnelle à la force de la vapeur, comme l'admet Dalton, dans le voisinage du point d'ébullition. Une variation insignifiante dans la force de la vapeur occasionne une énorme différence dans l'évaporation. Ce principe était déjà connu pour le cas de l'ébullition. Dans les deux cas, la quantité de vapeur formée dépend seulement de la chaleur reçue comme dans les chaudières à vapeur.

4° La formule a été établie d'une manière générale ; je l'ai ensuite appliquée à l'eau, mais elle se vérifie encore pour

d'autres liquides, notamment pour l'alcool. Or, si, au lieu d'en tirer le temps $\tau$ de l'évaporation, l'on détermine ce temps par expérience, la formule donne la chaleur nécessaire à la vaporisation de l'unité de poids. Cette chaleur n'a été jusqu'ici mesurée que pour un très-petit nombre de liquides; sa détermination par les procédés connus est en effet, très-pénible, et demande des appareils fort compliqués. Ici l'opération serait d'une extrême simplicité, l'on n'aurait pas même besoin de connaître la température du creuset : il suffirait de comparer les temps de l'évaporation pour le liquide proposé et pour l'eau. Un autre avantage, c'est qu'avec une très-petite quantité de liqueur, on aurait de quoi faire un très-grand nombre d'expériences. Les chimistes découvrent tous les jours des substances volatiles, dont ils n'ont que de très-petites quantités; ces substances sont si nombreuses et ont souvent tant de caractères communs, qu'un nouveau moyen de distinction n'est pas à dédaigner. D'ailleurs, le problème à l'ordre du jour, en chimie, est de déterminer la constitution atomique des corps; or la connaissance de la chaleur nécessaire à la vaporisation a des chances de fournir quelques données à la solution de ce problème, car M. Despretz a déjà signalé une relation entre la chaleur nécessaire à la vaporisation de plusieurs liquides, et le poids de leurs atômes.

---

# RECHERCHES

SUR LA

# MAISON DE ROUEN

OU EST NÉ

# DULONG.

Il y a quelques années, les élèves de l'Ecole polytechnique, par un mouvement unanime et spontané, demandaient l'autorisation de porter le deuil d'un de leurs professeurs. Cet hommage si touchant était rendu à Pierre-Louis Dulong, directeur des études de l'École, un des premiers chimistes et physiciens de l'Europe, que la ville de Rouen doit se glorifier à jamais d'avoir vu naître : Dulong venait de mourir, le 19 juillet 1838.[1]

Le père de Dulong exerçait le commerce à Rouen. Il y mourut, étant fort jeune, en 1787. Quatre ans après, sa veuve le suivait au tombeau. Dulong, leur fils unique, resté orphelin, à l'âge de six ans, trouva dans une de ses tantes, qui était sa marraine, la dame Faurax, une seconde mère. Elle le conduisit à Auxerre, lieu de sa résidence, et se chargea de son éducation.

Le jeune Dulong ne tarda pas à justifier, par son intelligence, par son application, par ses progrès, les hautes espérances que cette digne parente avait conçues de lui

[1] Il mourut à l'École polytechnique.

et à se montrer digne des soins qu'elle lui prodiguait. A un âge où tant d'autres commencent à peine à se livrer à l'étude des sciences exactes, lui, déjà, y était profondément initié : à seize ans, il se présentait et était reçu à l'École polytechnique.

Incertain sur la carrière qu'il devait définitivement embrasser, il s'occupa, à la sortie de l'École, de la médecine, qu'il exerça quelque temps à Paris. Mais il ne devait pas tarder à l'abandonner, entraîné qu'il était par son génie.

Ce fut alors qu'il se livra, avec une ardeur qui ne s'est plus démentie, à l'étude de la chimie et de la physique, et, qu'aux applaudissements du monde savant, il entreprit cette suite de travaux aussi neufs que hardis et profonds, qui lui assurent une si belle place parmi les célébrités de notre âge.

Il était à peine âgé de vingt-six ans, lorsqu'il fit, sur le chlorure d'azote, ce dangereux composé, ces expériences qui faillirent lui coûter la vie. Ce noble martyr de la science (il avait perdu un œil et trois doigts) puisa une ardeur nouvelle dans son malheur. Ses recherches sur la décomposition mutuelle des sels insolubles et des sels solubles, sur les combinaisons du phosphore et de l'oxigène, de l'oxigène et de l'azote, sur celles de l'acide oxalique et des oxalates, succédèrent rapidement à ce premier travail. En 1819, le célèbre chimiste Berzelius vient à Paris ; c'est à Dulong qu'il s'adresse pour compléter ses expériences sur les proportions de l'eau et la densité de plusieurs fluides élastiques. Thenard réclame son secours, pour vérifier les expériences d'un autre savant étranger,[1] sur l'inflammation de l'hydrogène par l'éponge de platine et pour constater la propriété que

[1] Doëbereiner.

possèdent quelques métaux de faciliter les combinaisons de certains gaz. De ce moment, la place de Dulong est marquée parmi les chimistes.

Dans la physique, il prend un vol plus élevé encore. Thenard et Berzelius avaient fait un appel à ses lumières dans la chimie ; Petit et Arago ne croient pas, sans lui, pouvoir compléter leurs expériences.

Avec le premier, il entreprend cette suite de recherches si intéressantes, sur la dilatation des solides, des liquides et des fluides élastiques, sur la mesure des températures et sur celle de la chaleur spécifique des corps, dont il fixe les lois avec le coup d'œil du génie.

Avec le second, il examine et marque la relation qui existe entre la température et la pression de la vapeur dans les chaudières [1].

Partout, les recherches de Dulong sont marquées au coin d'une précision, d'une sagacité profonde : c'est le caractère distinctif de son talent.

Le gouvernement n'avait pas attendu ces beaux travaux pour apprécier les services que Dulong pouvait rendre à l'instruction publique. Appelé, successivement, à l'école d'Alfort, et à l'École normale comme professeur, suppléant de M. Thenard à la Faculté des sciences, puis professeur de physique, il rentra, enfin, dans cette École polytechnique, qui avait vu ses premiers pas, pour en diriger en chef les études, et, disons-le avec un de ses biographes, jamais place ne fut mieux remplie.

Dès 1823, l'Institut s'était empressé d'ouvrir ses portes à Dulong, et, pour vous dire, par un seul mot, combien il était digne d'y figurer, à la mort de Cuvier, on se de-

[1] Cette appréciation rapide des travaux de Dulong est empruntée, en partie, à la notice qui lui a été consacrée dans la *Revue de Rouen*, cahier d'octobre, 1838.

manda qui pourrait le remplacer comme secrétaire perpétuel de la classe des sciences ? tous les yeux se portèrent sur Dulong ; il fut nommé, pour ainsi dire, à l'unanimité.

Quoique la postérité, dans le rang qu'elle assigne aux célébrités scientifiques, ne pèse que leur mérite, ne tienne compte que de leurs travaux, n'est-il pas vrai que le talent, que le génie, empruntent de l'alliance des vertus et des qualités du cœur un nouvel éclat ? Il en fut ainsi pour Dulong.

Simple, affable, indulgent pour les autres, d'un désintéressement à toute épreuve, ferme et bon tout à la fois pour ses élèves, leur père et leur ami, il était le modèle des vertus privées, comme il était le flambeau de la science.

Tel est l'homme que la France a perdu jeune encore, et que Rouen réclame comme un de ses plus illustres enfants.

L'Académie, fidèle à la mission qu'elle s'est imposée, de faire des recherches sur les maisons où sont nés, dans notre ville, les hommes qui se sont signalés dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, et dont la gloire rejaillit sur la cité qui les a vus naître, ne pouvait oublier Dulong.

La commission que l'Académie a chargée de la suppléer dans ce travail, et dont j'ai l'honneur d'être en ce moment l'organe, est heureuse d'avoir à exposer, devant une assemblée que le nom de Dulong ne pouvait trouver indifférente, le résultat des recherches auxquelles elle s'est livrée.

Ces recherches, disons-le, ont été singulièrement facilitées par le zèle d'un de nos confrères, M. Girardin, qui, aussitôt que le nom de Dulong eût été prononcé parmi nous, s'est empressé, plein de vénération pour la mémoire de cet homme célèbre, de devancer nos investi-

gations. C'est à lui que nous devons les premières indications sur la maison où Dulong a vu le jour.

Toutefois, la commission a apporté à cet examen le même soin, le même scrupule que si aucun indice premier ne lui eût été fourni, convaincue, qu'en pareille matière, on ne saurait s'entourer de trop de preuves, se former une conviction trop profonde.

L'acte de baptême de Dulong était pour nous, comme il l'avait été pour M. Girardin, le premier point de départ. Cet acte est ainsi conçu :

« Le lundi quatorzième jour de février mil sept cent « quatre-vingt cinq, a été baptisé par moi curé sous- « signé, un garçon nommé *Pierre-Louis*, né d'hier du « légitime mariage de monsieur Jean-Pierre Dulong, et « de madame Marie-Madeleine Peyrot de cette paroisse, « le parrain monsieur Louis Dulong, grand oncle de l'en- « fant, la marraine madame Aimée Peyrot, épouse de M. « Faurax, tante de l'enfant, lesquels ont signé avec « nous, le père présent. Louis Dulong, femme Faurax ; « Jean-Pierre Dulong, et Grenet curé de Saint-Pierre-du- « Châtel. »

(Extrait des registres de la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, déposés à la mairie de Rouen.)

Ainsi, d'après cet acte authentique, il est constant que Pierre-Louis Dulong est né à Rouen, le dimanche 13 février 1785,[1] sur la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel.

L'acte ne mentionne ni la rue, ni la maison. Cette omission, qui n'a rien que d'ordinaire pour cette époque, n'arrêta pas notre confrère. Aussi a t-il pu parvenir à nous signaler la maison n° 46 (31 ancien) de la rue aux Ours, comme étant celle où naquit Dulong. Cette maison était sise sur l'ancienne paroisse Saint-Pierre-du-Châtel.

[1] Ses biographes disent le 12 février ; c'est une erreur.

Le premier soin de votre commission fut de se rendre auprès des propriétaires de la maison, qui en sont en même temps les occupants, M. et Mme Delécluse. Ces honorables habitants de Rouen mirent à notre disposition, avec une obligeance, dont nous nous faisons un devoir de les remercier ici au nom de l'Académie, les titres de propriété qui pouvaient nous éclairer dans nos recherches, et nous communiquèrent tous les renseignements à leur connaissance. Vous allez voir tout à l'heure, Messieurs, qu'ils étaient d'une haute importance.

Toutes les fois que le dépouillement de ces actes pouvait l'exiger, nous fîmes marcher de front l'examen des registres paroissiaux qui sont conservés à l'Hôtel de ville, et qui servaient de registres de l'état civil, avant notre première révolution de 1789. Nous y avons puisé des documents aussi sûrs que nombreux.

Voici les résultats auxquels nous sommes arrivés.

La maison de la rue aux Ours n° 31 ancien (46 nouveau), avait été vendue, le 28 février 1778, à François Peyrot, marchand épicier, demeurant rue Sénécaux, paroisse Saint-Jean.

François Peyrot, par acte du 19 mars 1779, revendit la maison à Jean-Pierre Dulong, père du célèbre Dulong.

Le 23 septembre de la même année, Jean-Pierre Dulong, sans qu'on en connaisse le motif, retrocéda la maison à son vendeur François Peyrot.

A trois jours de là, François Peyrot signait le contrat de mariage de sa fille avec Jean-Pierre Dulong. La célébration du mariage eut lieu le 12 octobre 1779.

Dans les trois derniers actes qui nous ont fourni ces renseignements, Jean-Pierre Dulong, le père du membre de l'Institut, est qualifié de marchand épicier. Son domicile est indiqué rue Sénécaux, paroisse Saint-Jean. Son

beau-père, François Peyrot, est dit, également, demeurant rue Sénécaux. Peut-être, dès cette époque, habitaient-ils ensemble; nous ne serions pas éloignés de croire qu'ils étaient associés dans leur commerce d'épicerie.

François Peyrot et son gendre ne devaient pas tarder à passer de la paroisse Saint-Jean sur la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel.

Nous voyons, par les actes que nous avons été à même d'examiner, que François Peyrot avait transféré son domicile dans sa nouvelle maison, rue aux Ours, et qu'il y mourut en 1787. Sa fille et son gendre l'y avaient suivi. Jean-Pierre Dulong rejoignit son beau-père dans la tombe à deux mois de là, le 18 novembre 1787 [1]; il laissait son fils âgé de deux ans seulement.

La veuve de Jean-Pierre Dulong continua à habiter la maison de la rue aux Ours, dans laquelle son mari était décédé, et qui était devenue sa propriété [2].

Elle avait été déclarée tutrice de son fils, par acte du 10 décembre 1787. [3] Deux ans et demi après, le jeune Dulong perdit sa mère. Privé dans un âge si tendre encore, et pour ainsi dire au sortir du berceau, de tout ce qu'il avait de plus cher au monde, ce fut alors qu'il fut recueilli par sa tante, la dame Faurax, qui sut lui faire oublier qu'il n'avait plus de mère. Nous nous plaisons à rendre cet hommage à cette digne parente, que nous croyons vivante encore.

Dulong ne fit que de courtes et lointaines apparitions à Rouen, dans le cours de ses études et de ses travaux scientifiques.

[1] Registres de la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, aux Archives de la ville.

[2] Acte de licitation du 19 juin 1789.

[3] Archives de la cour royale.

Un acte notarié de 1801 nous le montre y faisant élection de domicile dans la maison de la rue aux Ours, dont il avait hérité de sa mère. Ce fut de là qu'il sortit pour aller se faire recevoir à l'École polytechnique.

En 1817, Dulong, qui depuis long-temps avait fixé son séjour à Paris, vendit sa maison de Rouen à M. Delécluse, négociant de cette ville, qui en est encore aujourd'hui propriétaire[1].

Nous avons vu, d'après ce qui précède, que le père de Dulong avait habité, successivement, sur la paroisse Saint-Jean et sur la paroisse Saint-Pierre-du-Châtel; dans la rue Sénécaux, sur la première paroisse, dans la rue aux Ours, sur la seconde.

L'acte de baptême de Dulong le fait naître sur cette même dernière paroisse de Saint-Pierre-du-Châtel; et, bien que la rue et la maison ne soient pas mentionnées dans l'acte, il ne peut rester douteux que ce ne soit sous le toit paternel, dans la maison de la rue aux Ours, ancien numéro 31, 46 nouveau, qu'il ait vu le jour.

Mais, s'il pouvait subsister la moindre incertitude à cet égard, elle se trouverait à l'instant même dissipée par un témoignage irrécusable; celui de Dulong lui-même. Nous tenons de la bouche de M. et de mad. Delécluse, que Dulong, en leur vendant, en 1817, sa maison, leur répéta, à plusieurs reprises, qu'il y était né. La famille de Dulong nous l'a depuis confirmé.

Ainsi, il doit rester démontré que Dulong est né à Rouen, le 13 février 1785, rue aux Ours, dans la maison portant le n° 46 actuel.

Cette maison fait presque face à celle où était né, dix ans auparavant, Boïeldieu.[2] Heureux rapprochement, qui

[1] Acte de vente du 3 septembre 1817.

[2] Boïeldieu est né le 16 décembre 1775. (Regist. de la parois de Saint-Pierre-du-Châtel.)

lie, ainsi, le berceau de l'artiste et le berceau du savant: *umbram hospitalem consociare amant;* voisinage sympathique dont il nous est permis sans doute d'interpréter le mystère. Eh ! qui pourrait dire, en effet, que le génie, que la gloire de l'un, n'a pas fait éclore, n'a pas échauffé le génie de l'autre?

Inclinons-nous, Messieurs, devant ces deux renommées. Faisons un appel (cet appel sera entendu) aux représentans de la cité, pour qu'ils placent sur la maison de Dulong, comme ils l'ont fait sur celle de Boïeldieu, un marbre qui la signale à l'attention publique et à la reconnaissance des Rouennais.

Sur ce marbre on pourrait graver ces mots :

« *Pierre-Louis Dulong*, *chimiste et physicien*, *est né dans cette maison*, *le* 13 *février* 1785. »

DEVILLE, rapporteur.

ALLIN, A. CHÉRUEL, THINON, MAUDUIT,
*Membres de la Commission.*

## CLASSE DES BELLES-LETTRES.

# Rapport

DE

## M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS,

Le premier devoir du nouveau secrétaire de l'Académie, lorsqu'il vient vous offrir un résumé des travaux de ses confrères, est de rendre hommage à celui auquel il succède. Ce devoir me serait bien doux à remplir, car, par une heureuse exception, l'éloge que j'aurais à faire de mon prédécesseur ne serait point un éloge funèbre. Grâce à Dieu, celui qui, l'année dernière, en s'acquittant de la tâche qui m'est confiée aujourd'hui, vous fit entendre des paroles dont je dois redouter le souvenir, est encore au milieu de nous, plein de vie et de santé.

Mais c'est précisément pour cela que je me soustrairai à l'usage, et que je laisserai à l'opinion publique le soin d'accroître et de répandre la brillante réputation que

notre confrère s'est acquise comme professeur et comme écrivain.

Un autre, après M. Chéruel et avant moi, a occupé les fonctions auxquelles les suffrages de mes confrères m'ont appelé. M. Leroy a été secrétaire de la Classe des lettres pendant quelques mois seulement; c'était assez pour qu'il laissât des regrets que je ne puis prétendre à effacer.

Pour tracer un tableau complet des ouvrages dont j'ai à vous entretenir, je passerai successivement en revue les différentes branches des études littéraires dont la réunion compose la classe que j'ai l'honneur de représenter.

Je commencerai par la philosophie, cette science qui domine et analyse toutes les autres, et à laquelle tout ce qui écrit et tout ce qui pense emprunte les règles nettes et précises de la méthode, les lois rigoureuses de la logique, et les hauts enseignements de la raison.

M. Bénard, qui en est parmi nous le représentant, s'est livré particulièrement à une branche de la philosophie trop long-temps négligée en France : l'esthétique, qui a pour objet de déterminer les caractères du beau dans les productions de la nature et de l'art. C'est vers l'Allemagne qu'il a dû diriger ses études, pour trouver l'esthétique arrivée au plus haut degré de perfection qu'elle ait encore atteint. Traducteur du philosophe allemand, dont le système est, en ce moment même, l'objet d'une lutte violente et passionnée, M. Bénard a su dégager la théorie de l'art des brouillards dont nos voisins n'ont pas manqué de l'envelopper, et il l'a présentée sous une forme limpide et transparente, qui laisse pénétrer la lumière jusqu'au fond de sa pensée.

Une fois en Allemagne, M. Bénard ne s'est pas étroitement renfermé dans la spécialité vers laquelle l'entraînaient ses penchants; il a parcouru, avec une studieuse attention, ce monde de penseurs, et a résumé ses observations en

une histoire rapide, mais complète et impartiale, de cette suite de théories diverses, souvent obscures et embarrassées, mais toujours nouvelles et profondes, qu'on appelle la philosophie allemande.

Après la philosophie, qui plane dans les régions les plus élevées du monde intellectuel, vient l'économie sociale, qui ramène vers la terre, et met en pratique les spéculations de la philosophie.

Cette science compte, dans le sein de l'Académie, de laborieux interprètes ; ils ont voulu prendre part à la question qui a le privilége d'occuper tant d'esprits sérieux, celle de la réforme pénitentiaire.

M. Vingtrinier, à propos d'un ouvrage de M. Allier, sur *le Système pénitentiaire et les Sociétés de patronage*, a développé les idées qu'une longue suite d'observations pratiques lui ont inspirées sur ce sujet.

La question pénitentiaire est devenue pour Rouen une question locale. L'application de l'un de ces systèmes, si opposés et si incertains que le gouvernement n'a pas pu y trouver encore les éléments d'une loi définitive, est tentée en ce moment, aux environs de notre ville, avec un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges. Cette expérience est faite avec une conscience et une attention telles, que ses résultats devront avoir une part d'influence sur la solution des doutes dont nos législateurs sont assaillis.

Aidée des travaux de M. Vingtrinier, l'Académie pourra désormais en observer les progrès et les résultats, avec une sollicitude à laquelle aucune lumière ne manquera.

M. Homberg, chargé de rendre compte d'un ouvrage de M. de la Rochefoucauld sur la même matière, a été frappé surtout de ce qu'il y a d'étrange à s'occuper du sort des criminels que la loi a justement frappés, plutôt que de

celui des malheureux à qui le hasard de la naissance fait expier, par l'ignorance et la misère, les vices d'une organisation sociale qu'ils ne peuvent ni modifier ni comprendre.

Notre confrère voudrait aider encore, par une institution nouvelle, toutes les institutions de bienfaisance que la charité publique et privée a déjà multipliées avec une si ingénieuse libéralité. Il vous a proposé, comme pendant, ou plutôt comme correctif, au patronage des libérés, le *patronage des pauvres*. Ce système serait d'une application facile et peu dispendieuse. Il ne s'agirait, pour les riches de chaque commune, que de se partager les familles pauvres, pour les aider de leur bienveillance et de leurs conseils. Procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquent, leur apprendre à employer leurs faibles ressources de la manière la plus utile, semer assidûment au sein de ces familles, dans lesquelles l'indigence a introduit le découragement, et par suite le désordre, des préceptes de morale qui régularisent leur vie sur cette terre, et des principes de religion qui leur en fassent espérer une autre dans le ciel, les surveiller, les encourager, les soutenir, et leur enseigner surtout ce saint amour de la famille et de la patrie qui inspire toutes les vertus : telle serait la grande mission que notre confrère voudrait imposer aux riches, et de l'accomplissement de laquelle il peut déjà leur offrir l'exemple.

On ne saurait faire trop de vœux pour que ce projet soit adopté par ceux à qui il s'adresse. Les protecteurs y gagneraient autant que les protégés, car les riches ne pourraient guère éviter de prendre pour eux-mêmes un peu des excellentes leçons qu'ils prodigueraient aux pauvres, et, du jour où le système de M. Homberg cesserait d'être une théorie, il y aurait toujours des pauvres et des riches sans doute, mais il n'y aurait plus de malheureux.

Notre confrère ne s'est pas borné à ce travail, qui n'était qu'une excursion hors de ses études habituelles.

Il est une autre science qui, guidée par l'économie sociale, exerce sur la société une action plus directe et plus immédiate : c'est la législation.

M. Homberg, que son honorable profession attache étroitement à cette science, avait publié, il y a deux ans, un travail sur le *Régime dotal chez les Romains*; il l'a continué cette année, et vous a marqué les différentes modifications qu'ont fait subir à ce régime, si usité dans nos contrées, le droit écrit et la Coutume de Normandie.

M. Chassan, qui prépare la publication d'un ouvrage important sur la *Symbolique du droit*, a offert à l'Académie une partie de son introduction.

Prenant le droit dès les temps reculés, où il ne se formulait que dans un langage harmonieux et cadencé, notre confrère a prouvé qu'il avait conservé jusqu'à nos jours un reste de ces formes poétiques dont on l'avait d'abord revêtu, afin que ses maximes fussent gravées plus facilement dans la mémoire des hommes, à une époque où l'écriture ne pouvait pas encore les fixer d'une manière durable. Avant de parler des symboles, M. Chassan a voulu ainsi constater de quelle vitalité tenace était doué l'élément historique du droit.

Quoique cette communication ne soit que le fragment d'une œuvre que la presse va bientôt reproduire tout entière, nous ne devions pas cependant omettre d'en faire mention.

Les trois branches des connaissances humaines dont nous venons de parler se trouvent résumées en une quatrième, qui décrit leur marche, constate leurs résultats, les fortifie de l'autorité invincible des faits, les éclaire des lumières de l'expérience. L'histoire est aussi, dans le sein de l'Aca-

démie, l'objet d'un culte fervent et d'un opiniâtre labeur. Plusieurs de nos confrères fouillent surtout avec une ardeur toute patriotique dans les annales de la Normandie. Sources abondantes de documents, les magnifiques dépôts de nos archives religieuses, administratives et judiciaires, offrent un vaste champ à leurs explorations.

Le monument historique le plus considérable qui ait jamais été élevé dans notre pays, l'*Histoire du Parlement de Normandie* est terminée. M. Floquet a mis la dernière main à son œuvre, et l'Académie a eu les prémices de ces pages si pleines d'intérêt et de vérité.

Tandis que notre confrère nous initiait aux faits particuliers de cette histoire, M. Bergasse, à qui les hautes fonctions qu'il a occupées dans la magistrature, moins, cependant, que son savoir et son caractère, donnent une si grande autorité, nous la faisait envisager dans son ensemble, à l'aide d'une lumineuse analyse.

L'appréciation d'un livre dont le public est devenu le juge suprême, serait déplacée ici. D'ailleurs, que me resterait-il à dire, après l'approbation éclatante qui vient de sanctionner son succès?

Vous le savez déjà, Messieurs, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres avait à décerner un prix considérable par sa valeur, mais mille fois plus encore par l'honneur qu'il fait rejailir sur celui qui l'obtient. Il lui fallait chercher, parmi tous les ouvrages qui ont été écrits dans ces derniers temps sur l'histoire de France, celui dont l'auteur avait déployé l'érudition la plus vaste, la plus variée, la plus intelligente. Cet ouvrage, Messieurs, c'est à Rouen qu'elle l'a trouvé!

Ce grand prix, qui avait été mis au concours de tout ce que la France érudite renferme d'hommes éminents, c'est un Rouennais qui l'a obtenu!

La ville de Rouen tout entière doit tressaillir de joie et d'orgueil de voir que ses fils n'ont point dégénéré, que, non contents de prodiguer à leur mère l'opulence et le bien-être que leur génie actif dérobe à l'industrie, ils rajeunissent encore les palmes glorieuses dont les sciences, les arts et les lettres avaient jadis couronné son front !

M. Floquet s'est occupé aussi d'un épisode de notre histoire locale, qui se lie à l'histoire judiciaire dont il a fait son domaine par le droit de la plus légitime conquête, celle du travail et de l'intelligence.

Le barreau marche à la suite de la magistrature, ou plutôt il marche à côté d'elle, lorsqu'il est représenté par un de ces hommes de beau talent et de noble caractère dont Rouen n'a jamais manqué. Parmi ceux qui ont élevé si haut la profession d'avocat, Basnage occupe chez nous le premier rang. Ses deux fils, l'un dans la critique littéraire, l'autre dans la diplomatie et dans l'histoire, ont acquis aussi une grande célébrité. Or, aucun monument, aucun hommage public n'avait donné à cette illustre famille la popularité qu'elle a si bien méritée. Rouen avait la honte de n'offrir aux étrangers aucune trace de son passage, aucun vestige de son souvenir. Les Basnage étaient inconnus dans leur patrie.

M. Floquet a voulu venger leur mémoire.

La tradition rapportait, à la vérité, que la famille Basnage avait habité la rue de l'Écureuil ; mais, égarée par des renseignements erronés, elle s'était trompée de maison. Notre confrère, à l'aide de témoignages irrécusables et de preuves officielles, a démontré que la maison dans laquelle demeura Basnage est celle qui porte le n° 19.

L'Académie a émis le vœu que la ville consacrât ce fait par une inscription. L'accueil que l'autorité municipale fera à cette demande n'est pas douteux ; elle a toujours

adopté avec empressement les idées dont l'exécution peut ajouter à la considération et à la gloire de notre ville.

Le nom de M. Floquet revient encore dans ce rapide exposé; mais personne ne s'en plaindra: si ses travaux sont nombreux, ils ne sont pas moins variés, et, avec lui, la répétition du même nom n'est pas le prélude de la répétition des mêmes choses.

M. Floquet a entretenu l'Académie d'un sujet bien différent de tous ceux que nous venons de passer en revue.

Heureux propriétaire de l'exemplaire de la Bible qui a appartenu à Bossuet, et que son ardente admiration pour l'illustre prélat le rend si digne de posséder, M. Floquet a mis sous les yeux de l'Académie cet inappréciable trésor. Nous avons pu voir et toucher ce livre qui a été, pendant quarante ans, l'assidu compagnon d'une si belle existence, qui a recueilli le dernier regard de ces yeux étincelants qui allaient s'éteindre, la dernière parole de cette bouche éloquente qui allait se fermer pour jamais. Nous avons contemplé long-temps, sur les marges de cette bible, les caractères qu'y a tracés la main du grand Bossuet.

Sous l'impression profonde que cette communication lui avait laissée, l'Académie a entendu la lecture des pages que la bible de Bossuet a inspirées à notre confrère.

M. Floquet, qui va prendre la parole tout à l'heure, vous fera partager les émotions qu'il nous a causées.

La question de savoir si Alexandre-le-Grand, après sa campagne de Syrie, est entré ou non à Jérusalem, est certainement une de celles dont la solution intéresse le moins l'histoire. Cependant les éditeurs des classiques latins ayant cru devoir la soulever et la discuter avec solennité, et s'étant prononcés pour la négative, M. de Glanville n'a pas voulu laisser mettre en doute la véracité de l'historien Josephe, par qui ce fait est rapporté. Il a

donc appuyé, de toutes les ressources de son érudition, l'assertion de cet écrivain, et il a soutenu avec lui que Jérusalem devait, en effet, compter Alexandre au nombre des grands hommes qu'elle a reçus dans ses murs.

On ne saurait séparer l'*archéologie* de l'histoire. Ces deux sciences existent l'une par l'autre, comme le but et le moyen. L'archéologie, toutes les fois qu'elle ne tend point à grossir le faisceau des preuves historiques, n'est plus qu'une vaine récréation, et n'a d'autre mérite que celui d'occuper agréablement quelques esprits. De même, l'histoire, lorsqu'elle dédaigne le puissant secours que lui prête l'archéologie, n'est plus qu'une science incomplète. Dans le sein de l'Académie comme dans le reste du monde savant, l'archéologie et l'histoire se donnent la main.

M. Deville, appelé par ses fonctions à constater toutes les découvertes dont notre département s'enrichit chaque jour, et à recueillir tous les objets curieux échappés à notre sol si fertile en débris, a fait la description des *Sépultures gallo-romaines*, que les travaux du chemin de fer ont exhumées.

Il a aussi présenté à l'Académie une *médaille de député* de l'ancienne Grèce, et un reliquaire de l'abbaye d'Eu. Ces deux petits monuments, sujet de deux intéressantes notices, ont été acquis pour notre Musée d'antiquités, dont les tombeaux de Quatremares iront aussi augmenter les richesses.

Ce beau Musée, qui a pris, sous la direction de notre confrère une si grande importance, possède surtout une collection de verrerie antique d'une inestimable valeur. C'est en présence de ces produits de l'industrie romaine que M. Deville a fait un mémoire relatif à la *Fabrication du verre chez les Romains*.

Bien loin de penser que l'introduction de l'art de la

verrerie chez ce grand peuple, date seulement du règne de Néron, ainsi que Levieil l'avait induit d'un passage de Pline, mal interprété jusqu'ici, il a prouvé que cet art a dû être pratiqué à Rome dès les temps les plus anciens.

Enfin, l'ouvrage de notre excellent et regrettable confrère De Stabenrath, sur le *Palais de Justice*, a amené M. Deville à examiner une question qui a acquis de nos jours un haut degré d'intérêt et d'à-propos. Au moment où l'un de nos confrères, grâce à la volonté persévérante et aux actives démarches de M. le baron Dupont-Delporte, préfet de ce département, va commencer les travaux qui doivent amener à sa perfection le plus splendide monument civil que l'art gothique ait donné à la France, de quelle reconnaissance les Rouennais n'entoureraient-ils pas celui qui viendrait révéler à l'admiration du monde entier le nom du grand artiste dont le génie a enfanté cette merveille !

C'est ce que De Stabenrath a voulu faire, lorsque, avec un généreux empressement, il a proclamé Rouland Le Roux auteur de cet immortel chef-d'œuvre. Mais les raisons qui lui avaient paru concluantes, n'ont pas pu faire partager à M. Deville sa conviction : notre confrère a cru trouver, dans les documents même dont M. de Stabenrath s'était étayé, la preuve que la construction du Palais de Justice doit être attribuée à Roger Ango, maître des ouvrages de maçonnerie de la ville au commencement du XVI[e] siècle.

Nous n'avons ni les lumières, ni l'autorité nécessaires pour prononcer entre deux opinions également consciencieuses. Mais nous devons remercier ceux dont les recherches ont préparé ce grand acte de réhabilitation, et c'est déjà beaucoup de savoir les noms des deux modestes maçons qui peuvent seuls se disputer le glorieux titre d'architecte du Palais de Justice de Rouen.

Félicitons-nous encore, Messieurs, de ce que cet artiste, quel qu'il soit, ait trouvé, dans le sein de l'Académie, un autre artiste qui a si bien compris son œuvre, et qui l'achèvera si dignement.

M. l'abbé Cochet, qui emploie, avec une infatigable activité, les loisirs que lui laisse l'exercice de son pieux ministère, a rassemblé de nombreux matériaux pour l'histoire de la civilisation et du commerce dans nos contrées. Les *Voies romaines* qui sillonnaient la Normandie ont été l'objet de ses longues et minutieuses explorations. Il a suivi pas à pas les traces que ces grands moyens de communication ont laissées sur le sol de notre province ; ses fouilles intelligentes ont arraché à la terre les vestiges qu'elle lui dérobait. Fort de ces preuves si patiemment recueillies, notre confrère a rétabli ces voies presque effacées, qui liaient entre eux les points commerciaux des différentes parties de la deuxième Lyonnaise.

L'établissement romain le plus considérable de cette province, Lillebonne, est le centre où il s'est placé. C'est de là qu'il a fait rayonner ces chaussées, qui, s'élançant au milieu des terres, sur le bord des fleuves, vers les rivages de la mer, allaient porter au loin les trésors industriels et agricoles de notre laborieuse patrie, et lui rapportaient en échange les produits lointains qui doublaient son bien-être et sa richesse.

Mais il est une autre branche de l'archéologie à laquelle M. l'abbé Cochet s'est voué avec une prédilection toute particulière; c'est l'architecture religieuse du moyen-âge. Jaloux d'éclaircir et de résoudre les doutes qui obscurcissent encore quelques points de notre histoire architecturale, il a voulu connaître, dans leurs plus petits détails, ces monuments de l'art chrétien qui couvrent

avec tant de profusion notre terre privilégiée. Il n'a rien négligé de ce qui pouvait lui fournir quelque lumière nouvelle, et, depuis l'humble clocher de village jusqu'aux majestueuses tours des plus riches basiliques, il a tout vu, tout étudié.

Parmi les monographies qu'il a déjà achevées, M. l'abbé Cochet a choisi, pour la communiquer à l'Académie, celle de l'*Église de Fécamp*. Il a parcouru attentivement tous les détails de ce beau temple. Il a suivi toutes les phases de sa construction, depuis le jour où nos premiers ducs en posèrent les impérissables fondements, jusqu'à nous. Dans cette promenade de huit siècles, qui commence à Richard II et se continue après Bohier le bâtisseur, notre confrère a signalé les beautés de l'édifice que chaque époque a marquées de son caractère.

Les études de M. l'abbé Cochet sur l'église de Fécamp n'ont point été stériles pour l'histoire de l'art. Il en a tiré une nouvelle preuve de ce fait, encore contesté par quelques archéologues, que l'architecture romane, avant de voir les formes sévères et massives de son plein ceintre définitivement abandonnées pour les pointes élancées du style ogival, avait lutté courageusement contre les novateurs, et marché parallèlement avec sa rivale, jusqu'à la fin du XII^e^ siècle.

J'arrive, Messieurs, à la littérature proprement dite. C'est le côté faible de la province, et il n'y a là rien d'étonnant ni rien de blessant pour son amour-propre.

Paris, ce centre dévorant, absorbe tous les écrivains de province qui se croient quelque avenir ; et quel est le jeune écrivain qui ne se croie pas d'avenir? C'est de cette foule que sortent les célébrités parisiennes dont toutes les villes de France fournissent leur part. Une fois lancés dans le tourbillon de la presse, ils ne revoient plus leur patrie,

les uns parce qu'ils ne voudraient pas y rougir de leurs mécomptes, les autres parce que Paris est réellement le seul théâtre qui soit digne de leurs succès.

Cependant, il reste encore à la province quelques amateurs dont le talent lutte courageusement contre son indifférence, et qui savent au moins conserver aux lettres la dignité qui les anoblit.

Aussi, la délicieuse étude de cet art, qui, apprenant à la science à tempérer sa gravité par l'élégance des formes, à éclaircir ses obscurités aux rayonnements d'une expression étincelante de justesse et de précision, lui prête un charme qui en rend l'étude plus facile et plus douce ; cet art, Messieurs, dont vous comprenez la grandeur et l'attrait, n'est point déserté parmi nous.

M. Magnier, dans une critique raisonnée de deux chefs-d'œuvre du grand poète dont le génie sans rival suffit à illustrer éternellement sa patrie, a fait ressortir les mâles et vigoureuses beautés du *Cid* et de *Polyeucte*. Ces études, Messieurs, sont toujours nouvelles et toujours fructueuses. Et c'est à Rouen, surtout, qu'elles doivent être en honneur ; Rouen, glorieux berceau de cette grande école du vrai et du beau, vers laquelle la littérature, après les désastres d'une tentative malheureuse, revient aujourd'hui plus fervente et plus convaincue que jamais.

L'histoire littéraire a eu aussi son contingent dans les travaux des membres de l'Académie. On se souvient que M. Ballin, il y a déjà quelques années, a donné de nombreux renseignements sur l'origine, l'existence et la suppression de l'*Académie des Palinods de Rouen*. Cette institution a eu, pendant près de quatre siècles, une grande importance. Les prix qu'elle décernait à la poésie excitaient une heureuse émulation, et, parmi les lauréats qu'elle a couronnés, on compte des noms illustres. Rien

de ce qui se rattache à cette académie n'est donc indifférent aux amis des lettres.

Depuis la publication de son ouvrage, M. Ballin a rassemblé tous les documents qui lui avaient échappé, et l'histoire de l'Académie des Palinods est complétée par un volumineux supplément.

Les Palinods nous amènent naturellement à la poésie. Si elle arrive la dernière dans cette longue énumération, ce n'est point que nous lui refusions le rang suprême qui appartient à l'expression la plus harmonieuse et la plus pure de la pensée. C'est que l'enchaînement qui lie les différentes parties de la littérature que nous avons eues à parcourir, nous a forcé, malgré nous, de renvoyer à la fin celle qui embrasse dans son vaste domaine, non-seulement l'humanité, mais encore la création tout entière.

C'est à la poésie que M. Deschamps demande des distractions aux graves et absorbantes préoccupations du barreau. L'océan, cette source intarissable de poésie, lui a inspiré une pièce intitulée : *La Mer, l'Homme et Dieu.*

M. Théodore Muret a composé un piquant discours pour la réouverture du Théâtre-des-Arts.

Ces deux productions ont été imprimées.

M. l'abbé Picard a célébré, dans un chant dithyrambique, la *Bénédiction du chemin de fer*. Poète, il a traduit en vers les prières que, comme prêtre, il avait adressées au ciel dans cette grande solennité, pour appeler sa protection sur la merveille de l'industrie des hommes. Il a peint l'union des peuples qu'un rapide véhicule doit un jour rapprocher et confondre, et Dieu, souriant du haut des cieux à cet immense bienfait d'une civilisation, dont sa prévoyante bonté a mis le germe dans nos âmes.

Enfin, M. Le Filleul des Guerrots a composé plusieurs fables que vous allez entendre.

Il me resterait encore à vous parler des rapports qui nous ont été faits par plusieurs de nos confrères sur des ouvrages renvoyés à leur examen. Mais j'ai cru devoir m'arrêter de préférence aux œuvres dont le fond et les idées appartiennent en propre à des membres de l'Académie. Quant aux rapports, il suffira, pour en faire connaître le mérite, de citer les noms de leurs auteurs. Ce sont MM. Bénard, Bergasse, Chéruel, De Caze, Floquet, Gaultier, Giffard, Homberg, Thinon et Vingtrinier.

Je n'ai point à m'occuper des beaux-arts : cette tâche est réservée à M. Hellis, organe de la commission chargée de proposer les récompenses qui vont être distribuées dans cette séance aux artistes normands.

Je terminerai en consignant ici les précieuses acquisitions que l'Académie a faites cette année. Elle a reçu, comme membres résidants, MM. Bénard et Théodore Muret, et, comme membres correspondants, MM. Charma, professeur de philosophie à la Faculté de Caen, G. Mancel, conservateur de la Bibliothèque de la même ville, Alauzet, homme de lettres, et de Fréville, ancien élève de l'École des chartes.

J'ai fini, Messieurs : je me garderai bien d'ajouter aucune réflexion à ce travail, dont j'aurais voulu qu'il me fût permis d'abréger la longueur et de déguiser l'aridité. Les éléments pleins d'avenir dont l'Académie est composée, l'union confraternelle qui règne parmi ses membres, sont garants qu'elle remplira largement une mission que le temps et les variations sociales modifient et agrandissent chaque jour, et dont elle comprend l'étendue et la portée.

# RAPPORT

SUR

# LES ENCOURAGEMENTS

A DÉCERNER AUX BEAUX-ARTS (1843).

Membres de la Commission :

MM. Richard, Deville, Grégoire, Barthelemy, Morin, Hellis (*rapporteur*).

— 28 juillet 1843. —

C'est avec une satisfaction mêlée d'orgueil que l'Académie vient, pour la seconde fois, constater devant vous les progrès des beaux-arts.

Si, pendant une longue période, notre province a paru négliger leur culte, elle a subi le sort de la France entière. Les troubles qui ont agité la patrie, le bruit des armes, nos triomphes et nos revers, laissaient peu de loisirs pour ces douces occupations. A peine reposée de ces secousses, sa première pensée a été pour les hommes illustres qu'elle a vus naître.

L'impulsion donnée par un gouvernement ami de toutes les gloires, aussi soigneux d'élever des monuments que de conserver ceux que nous ont légués nos pères ; les expositions de Paris et de la province qui sauvent les talents de l'obscurité ; les récompenses que notre conseil municipal décerne aux artistes ; la protection dont il entoure les

élèves de nos écoles ; l'appui que prête aux jeunes talents la Société des Amis des Arts : tout concourt à l'émulation dont nous sommes témoins et dont nous espérons vous donner les preuves.

Le goût des arts se propage de jour en jour, et devient une des nécessités de notre époque ; c'est le résultat d'une longue paix, c'est le témoignage le plus irrécusable de la prospérité publique.

Qu'on se garde bien de croire que notre province, dont l'industrie est depuis si long-temps renommée, soit pour cela moins propre à les cultiver. Le sol est fécond pour toutes les illustrations ; les célébrités en tous genres dont elle s'honore, seraient là pour démentir une aussi fausse assertion.

Le mouvement industriel ne nuit point au développements des beaux-arts, car l'industrie amène la richesse, et les arts se plaisent au sein de l'abondance.

L'imagination crée le désir, le désir presse le travail, et le travail enfante des chefs-d'œuvre qui sont aussi une source de richesse. Les nations qui ont brillé par leur industrie ont toujours rendu les autres tributaires ; douces conquêtes, plus durables que celles des armes ! La gloire et la fortune ont été leur partage, et l'on a dit avec raison que, dès que Phydias eut élevé une statue à Minerve, une pluie d'or était descendue sur la Grèce.

Notre but, Messieurs, dans ce compte-rendu bien succinct, est de vous faire apprécier les progrès de la musique, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts du dessin, dans notre province, durant la période triennale qui vient de s'écouler. Nous éprouvons surtout le besoin de recommander à l'attention publique les talents naissants, objets de nos légitimes espérances. Notre choix ne s'étendra point au-delà des limites de notre ancienne Normandie ; d'autres récompenses attendent les

artistes étrangers qui nous ont apporté le fruit de leurs veilles. Dans l'exposé de nos richesses locales, il nous sera doux de payer un tribut mérité d'éloges aux célébrités qui nous sont chères. Nous terminerons cette revue en proclamant les noms des jeunes émules qui nous ont surtout paru dignes d'être encouragés. L'Académie désire, en leur offrant son appui, enflammer leur zèle, et leur donner plus de courage pour surmonter les obstacles qui s'offrent de toutes parts dans une carrière semée de tant d'écueils, et parfois de si décevantes illusions.

La musique, qui nous procure de si douces jouissances, dont le goût se répand chaque jour, qui devient un complément indispensable de l'éducation, tiendra peu de place dans ce rapport. On n'en sera point surpris, en songeant aux difficultés insurmontables dont elle est hérissée.

Les moindres inspirations, pour être reproduites, exigent le concours de plusieurs exécutants, et, s'il s'agit d'aborder la scène, les obstacles naissent de toutes parts.

Les chefs-d'œuvre d'Auber et de Boïeldieu témoignent assez que la Normandie peut produire des enfants dignes d'animer la lyre ; mais que de courage, que de persévérance il faut pour se vouer à un art qui exige tant de peines, et offre si peu de dédommagement. C'est surtout du compositeur qu'on peut dire : « *laudatur et alget.* » Il n'existe plus chez nous de grand seigneur assez passionné pour mettre l'artiste à même de n'écouter que la voix de l'inspiration. La musique religieuse est presqu'abandonnée : nous sommes privés des maîtrises de chapelles, qui, jadis, étaient une pépinière féconde d'habiles compositeurs et d'exécutants remarquables.

Les causes que nous venons d'énumérer nous font attacher un grand prix aux efforts de M. Méreaux pour introduire chez nous les concerts historiques.

Habile exécutant, compositeur distingué, cet artiste

joint, à un goût pur, une grande érudition musicale. Marchant sur les traces de Fétis et de Choron, il a tenté de nous faire connaître les mélodies des temps passés et des temps modernes. C'était une tâche bien ardue que de remonter ainsi jusqu'au XIVe siècle. Il fallait une grande persévérance pour exhumer des partitions devenues indéchiffrables par des notations inintelligibles, ou par l'obscurité des traités théoriques et pratiques de ces temps reculés. Mais, aussi, quelle mine féconde à exploiter! que de jouissances inconnues! que de trésors enfouis! Car, Messieurs, si la forme change dans les arts, l'inspiration est de toutes les époques, le feu sacré ne s'éteint jamais, puisqu'il est une émanation de l'ame immortelle.

Nous devons aussi une mention particulière à M. Desrues. L'Académie, en 1837, et la Société philharmonique de Caen, lui accordèrent les plus honorables encouragements pour une de ces compositions lyriques qui sortent de la ligne des œuvres éphémères que la mode soutient quelques jours, et dont l'école moderne est trop prodigue. La messe de M. Desrues a été exécutée dans son entier à la Sainte-Cécile de l'année dernière. L'exécution a pleinement justifié la bonne opinion que les amateurs avaient conçue de son talent : des mélodies faciles et gracieuses, un caractère de gravité approprié au sujet, des chants posés dans le diapason naturel des voix, et une instrumentation riche d'harmonie, placent cette production parmi les œuvres remarquables en ce genre.

Nos regards se porteront avec complaisance vers l'architecture.

Les douceurs de l'aisance, les exigences toujours croissantes du luxe, ont développé de nouveaux besoins. Nos anciennes et parfois si pittoresques demeures, disparaissent chaque jour, pour faire place à des édifices plus en rapport avec nos goûts, nos habitudes, et notre amour

du confortable; nos rues étroites et tortueuses se redressent et s'élargissent; celles que l'on trace se développent sur de larges proportions, et se décorent d'élégants édifices où la pierre se revet d'ornements gracieux.

Si nos architectes n'étaient, le plus souvent, contraints par les exigences d'un devis ou les calculs d'une spéculation (parfois bien excusable), on pourrait, par ce qu'ils tentent, apprécier ce qu'ils sauraient faire.

La construction des édifices publics offre plus de ressources au talent. L'artiste, plus à l'aise, peut, du moins, donner carrière à son imagination, et réaliser d'heureuses conceptions.

Nous placerons en première ligne cette basilique qui s'élève sur une des côtes qui ceignent notre ville, comme la prière ardente de la foi du XIII^e siècle. Monument digne de son culte, qui rivalisera de grâce et de hardiesse avec les plus beaux témoignages de la piété de nos pères.

Ce ne sera pas une petite gloire, que, dans un siècle qu'on dit sans croyance, on ait vu un modeste prêtre, quêtant au nom de la mère de Dieu, élever en son honneur un temple, comme en dressaient jadis, au Très-Haut, les princes reconnaissants ou les peuples remplis d'enthousiasme.

Cette noble pensée d'un homme plein de foi demandait un digne interprète. Ici ma plume s'arrête, si les liens de confraternité qui nous unissent à l'artiste m'imposent une réserve que vous apprécierez, M. Barthélemy n'aura point à souffrir de mon silence; vos souvenirs et ses œuvres seront plus éloquents que mes paroles.

Il n'est pas donné à tous de s'illustrer par de pareils travaux. Mais dans de moindres entreprises on peut encore conquérir quelque gloire. L'Académie a remarqué la chapelle des Saints-Anges due à M Barre, architecte à Rouen. Dans de petites proportions, il a su réunir tout ce que le

genre grec et l'ordre corinthien ont de plus riche et de plus gracieux.

C'est au même artiste qu'est due la chapelle qui, aujourd'hui même, a été consacrée dans la communauté des Dames d'Ernemont. Des motifs impérieux que l'on pourra pressentir, n'ont pas permis à l'architecte de placer au-dehors tous les ornements dont le genre était susceptible ; mais l'intérieur, par son élégance et sa noble simplicité, offre de nombreuses réminiscences de la belle église de Sainte-Agnès à Rome.

Nous devons tenir compte des moindres efforts en ce genre, quand ils sont guidés par un sentiment éclairé de l'art. Ainsi, nous applaudirons à l'idée de M. Courtonne, dont le savoir et le bon goût sont depuis long-temps appréciés, d'avoir transporté les pierres de l'église Saint-Nicolas, de notre ville, sculptées au XVI^e siècle, pour les faire revivre dans la construction du clocher de l'église de Cottévrard. Le talent qu'il a déployé dans cette restauration nous a paru digne d'une mention particulière.

Pourquoi ne parlerai-je pas d'une œuvre plus modeste encore, due au même artiste ; la gloire dans l'art se mesure aussi aux obstacles, et quand, avec les ressources les plus minimes, quand, avec les matériaux les plus grossiers, on parvient à simuler l'élégance et la forme de nobles édifices, on a, ce nous semble, le mérite d'une difficulté vaincue. C'est sous ce rapport que nous citerons la chapelle des Dames de la Miséricorde.

Si de la création nous passons à la restauration de nos anciens monuments, objets d'une si vive sollicitude, nos esprits et nos regards se porteront avec complaisance vers le Palais de Justice, si habilement réhabilité par M. Grégoire.

Si, au premier abord, il paraît moins difficile de réparer que de créer, qu'on réfléchisse aux études qu'exige un

pareil travail. Que de recherches, que de sagacité, pour retrouver dans tous ses détails cette architecture si hardie, si élégante, si capricieuse ; il faut s'inspirer des temps passés, s'identifier avec la pensée première, et mettre tous ses efforts à paraître n'avoir rien imaginé.

Le bonheur avec lequel M. Grégoire est sorti d'une aussi délicate entreprise, justifie aux yeux de tous la flatteuse distinction dont il a été l'objet. Le passé nous répond de l'avenir. Nous pouvons être sans crainte sur la partie non achevée de l'édifice. Bientôt rien ne manquera à la mémoire de notre ancienne magistrature. Un auteur que vous aimez à applaudir, a pris soin de la faire revivre en traçant à grands traits l'histoire du Parlement de Normandie ; nous verrons, pour compléter son œuvre, surgir dans son entier ce merveilleux monument que Louis XII voulait orner avec tant de magnificence ; l'ombre de Georges d'Amboise en tressaillera d'allégresse, et le peuple sentira croître sa vénération pour la justice, en voyant son sanctuaire ne le céder en rien aux temples les plus révérés, élevés à Dieu, dont elle émane.

Ce n'est pas seulement comme dessinateur que nous parlerons de M. Drouin ; il doit occuper une place plus élevée. Homme modeste et laborieux, il a consacré ses veilles à l'étude de nos anciens monuments.

Nous devons à son burin la fidèle image de l'architecture de Saint-Ouen, dans tous ses détails : œuvre immense que l'auteur poursuit sans relâche, et dont il a offert les prémices à l'Académie.

L'étude approfondie qu'il a faite du style des diverses époques, lui assure, parmi les artistes, un rang distingué.

Comme preuves de son habileté et de son érudition, nous citerons son projet de restauration de l'église de Lillebonne, et des modèles de chaires pour les églises de Notre-Dame et Saint-Ouen de Rouen, et Saint-Pierre de Troyes.

Dans ces derniers travaux, il a surmonté de grandes difficultés en composant une œuvre du XIII^e siècle, dont le style sévère offrait peu de ressources à l'ornementation, et qui, d'ailleurs, ne nous a laissé, en ce genre, aucun modèle dont on pût s'inspirer.

Plus à l'aise dans ses plans du XIV^e et du XV^e siècle, il a prouvé la pureté de son goût, l'étendue de ses recherches et la flexibilité de son talent.

Il ne suffit pas de concevoir en architecture, il faut des artistes intelligents, habiles à exécuter. Dans les anciens temps, la Normandie tirait tout de son fonds ; architectes, maçons, sculpteurs, imaginiers, peintres sur verre : notre sol suffisait aux plus élégants édifices. Le travail de la pierre était si habituel, que ces dentelures, ces rosaces, ces pendentifs, ces statuettes, ces figurines, qui sont si prodigués sur nos églises gothiques, étaient dus à des ouvriers parfois d'un talent remarquable, mais en si grand nombre qu'on ne daignait pas même conserver leur nom.

Le caractère de l'architecture dans les derniers siècles ayant rendu leur concours moins utile ; moins encouragés, ils ont, peu à peu, abandonné une spécialité qui devenait ingrate. Le besoin s'en fait de nouveau sentir, et, sous peine d'être toujours tributaires de la capitale, nous ne saurions trop encourager ceux qu'une vocation éclairée ramène vers ce genre de travail.

Nous éprouvons quelque satisfaction à vous parler de M. Bonnet; habile à découper la pierre, homme plein d'ardeur et de goût, il a fait une étude approfondie de chaque époque. Son ciseau ferme et pur rend avec la même perfection ; la richesse de la sculpture antique, la capricieuse variété de celle du moyen-âge et les ornements gracieux de la renaissance.

Parmi les travaux qu'il a exécutés, nous citerons ceux de la chapelle de M. le comte d'Osmoy, au château

du Plessis, la porte de la Halle au blé, rue Royale, deux contreforts du XVI$^{e}$ siècle à l'église Saint-Godard, les rosaces formant clés de voûtes de la Cathédrale de Rouen. Il était digne d'entreprendre les sculptures de l'église de Bonsecours ; le talent qu'il a déployé dans le couronnement des chapiteaux des piliers terminés, et dans l'exécution des clés de voûtes du même édifice, font comprendre que M. Barthélemy ne pouvait remettre son œuvre en de plus dignes mains.

L'Académie n'a pu voir sans intérêt un artiste doué d'autant d'intelligence ; elle s'estime heureuse de pouvoir lui adresser des éloges mérités.

L'architecte et le sculpteur sont si étroitement unis, qu'il ne m'a point été possible de les séparer. Permettez-moi de faire un pas rétrograde pour parler de l'art du statuaire.

M. Graillon, poussé par cette force irrésistible qui, souvent, est l'inspiration du talent, s'est tardivement voué à cette branche des beaux-arts.

Ses groupes d'une *Distribution aux pauvres* et d'une *Scène de naufrage*, sont modelés avec énergie et vérité. Quel mouvement, quelle variété dans ses petites figures ! La scène du naufrage offre des expressions que l'artiste le plus distingué ne désavouerait pas. Son *Christ* en ivoire a, par la hardiesse de ses tailles, excité l'attention des connaisseurs.

En terminant ce qui a trait aux arts du dessin, nous parlerons avec plaisir de la gravure en bois. Si l'exposition de cette année ne nous a offert aucun ouvrage de M. Brevière, dont la santé a été altérée par une trop constante application, il ne vit pas moins dans nos souvenirs comme il vivra par ses œuvres. Qui de nous pourrait oublier cet artiste si patient, d'un goût si pur, d'un dessin si correct, d'une imagination si féconde ! Il a élevé la

gravure en bois à la hauteur du burin, et a dépossédé l'Angleterre de la palme qu'elle était venue conquérir chez nous dans ce genre.

Les regrets que nous éprouvons de ne pouvoir rien citer de lui cette année, sont adoucis par les espérances que ses élèves ont depuis long-temps réalisées. Hans, Desmarais, Dujardin, tous Rouennais, ont suivi leur maître à des distances inégales; mais aucun ne le rappelle mieux que M. Hébert. Sa coupe nette et gracieuse, la vérité de ses sujets, la finesse de ses traits, et une perfection qui paraît tenir du prodige, assurent à M. Brevière un digne successeur.

La gravure, cet art merveilleux qui manquait à la Grèce, compte parmi nous un digne représentant. M. Jazet père, qui revivra dans ses fils, ne fait point défaut à sa ville natale ; chaque année nous met à même d'apprécier la pureté de son burin et sa prodigieuse fécondité. Il y a lieu de s'étonner comment, avec les seules ressources du trait, on parvient à reproduire, non-seulement les formes, mais encore les clairs, les ombres, les demi-teintes, le lointain, l'expression, et jusqu'à la chaleur du pinceau.

L'eau-forte, le burin, la manière noire, le lavis, voilà la palette du graveur; c'est en employant ces procédés tour à tour, en les combinant avec art, qu'il parvient à rendre des effets si étonnants.

Ce que M. Jazet a exposé cette année est à la manière noire. La correction du dessin, l'expression des figures, la savante distribution des clairs et des ombres, attestent un artiste consommé. Sa gravure de *Raphaël au Vatican* nous a paru d'une beauté remarquable.

Il nous reste, Messieurs, à parler de la peinture. L'éclat dont elle brille, la prédilection dont elle est l'objet, ses nombreux prosélytes, les récompenses que nous avons

à proposer, nous l'ont fait réserver pour la fin de ce rapport.

La peinture nous reporte nécessairement vers nos expositions, objet, pour le public, d'une vive curiosité et d'un attrait toujours croissant.

C'est une heureuse idée que d'avoir ainsi donné périodiquement rendez-vous à tous les talents ; c'est un moyen sûr de former le goût, d'exciter l'émulation, de donner à nos élèves des modèles à suivre.

Si ces solennités se bornaient à réunir nos productions indigènes, elles pourraient bien offrir quelque intérêt, mais elles ne parviendraient pas à leur but. Aussi devons-nous tenir compte à notre habile conservateur, M. Bellangé, de l'appel qu'il a fait aux artistes de la capitale, pour rendre cette ovation plus complète. C'est à lui surtout que nous sommes redevables de la richesse de nos expositions, dont ses ouvrages ne sont pas le moindre ornement.

Peintre naïf et gracieux, toujours vrai, toujours piquant, il sait varier à l'infini les scènes de la vie militaire. Soit qu'il peigne les délassements du soldat, le départ attristé du conscrit, ou son heureux retour ; soit que, puisant dans nos annales, il reproduise les hauts faits d'armes qui ont illustré nos grands capitaines ; ou que, descendant de ces hauteurs, il rentre dans le détail de la vie champêtre avec la simple bergère ou le bon villageois, ses compositions, pleines de sentiment et de vérité, ont toujours le don de charmer.

Les élèves, de tous temps, ont été la gloire du maître. Les récompenses que nous réclamerons pour plusieurs jeunes peintres sortis de notre école, attesteront la bonne direction que M. Morin sait imprimer aux études. Son amour de l'art, la sûreté de son goût, ses études consciencieuses, offrent à ses nombreux disciples un guide précieux. Joignant l'exemple au précepte, nul

mieux que lui ne peut leur enseigner l'art de composer un sujet, de le nuancer de doux reflets, de l'enrichir d'un brillant coloris, qualités qui recommandent les tableaux du maître qui, dans l'*Attente*, s'est surpassé à la dernière exposition.

Parmi les talents que compte notre ville, nous ne pouvons oublier M. Morel-Fatio. Poussé par un attrait irrésistible, il a adopté le genre qui a illustré Vernet, Gudin, et que les œuvres de Le Poittevin ont su orner de tant de séduction. M Morel-Fatio marche à grands pas dans la route qu'il s'est tracée. Ses mers calmes ou houleuses sont pleines de vérité. Les voiles de ses navires, tantôt enflées par une brise favorable, tantôt déchirées par la tempête, ses luttes, ses combats, nous offrent une image fidèle des scènes si variées, et parfois si dramatiques, dont sont trop souvent témoins ceux qui se hasardent sur ce terrible élément.

Cet artiste, depuis dix ans, n'a point fait défaut à nos expositions; nous avons vu son talent, timide d'abord, croître, grandir et se fortifier. Qu'il persiste avec la même ardeur; il compte déjà parmi les enfants de la cité que nous pouvons montrer avec orgueil.

Nous ne devons, dans l'exposition de nos richesses, oublier aucun genre, lorsqu'il est porté à la perfection. Nous terminerons cette revue de nos célébrités en rappelant les jolies miniatures de M. Delacluze, et ses vivantes aquarelles, qui ne le cèdent en rien aux autres productions du pinceau pour la vigueur et l'éclat.

Nous arrivons enfin à la partie la plus douce de notre tâche; après avoir parlé des maîtres, nos derniers instants seront réservés aux élèves. Forcés de choisir au milieu de concurrents nombreux, bornés par le nombre des récompenses que la compagnie s'est fait une loi de ne point multiplier, nous avons dû être sévères; plus d'un, sans doute, que nous passerons sous silence, annonce

d'heureuses dispositions, et fait pressentir ce qu'il pourra être un jour; mais aussi, combien, bercés d'une trompeuse illusion, prennent de la bonne volonté pour du talent, et se vouent, sans vocation, au culte d'une divinité qui toujours dédaignera leur encens. Parmi les élèves sortis de l'École municipale, et pensionnés par la ville, nous signalerons, en première ligne, M. Doutreleau. Ce jeune artiste s'est fait remarquer, à l'exposition de cette année, par un tableau de grande dimension : *l'Ensevelissement du Christ*.

Déjà l'auteur était avantageusement connu par plusieurs envois aux dernières expositions, notamment par son tableau de *Godefroy de Bouillon au Saint-Sépulcre*, exposé il y a deux ans.

Il y a plus que du courage, à l'époque où nous sommes, à entreprendre de ces grandes pages qui révèlent bien l'ardeur et parfois la portée de leur auteur, mais qui ne le mèneront jamais à la fortune.

L'art semble se réduire à de petites proportions ; sous peine de rester dans l'atelier, les toiles ne doivent point dépasser la dimension de nos appartements. Le boudoir a remplacé la galerie, les fabriques des églises ne font que de rares commandes, les travaux du gouvernement, auxquels ce genre de peinture semble réservé, ne peuvent être le partage que d'un petit nombre d'élus. Aussi nous avons pensé que cette branche de l'art, la plus élevée, la plus difficile, la plus dispendieuse, ne saurait trop être encouragée.

Le sujet qu'a choisi M. Doutreleau a été si souvent traité, qu'il est presque superflu d'en donner la description. Le Christ, étendu au premier plan, est soulevé par Joseph d'Arimathie et un autre disciple ; la sainte Vierge, accompagnée d'une sainte femme, étend le linceul destiné à son divin fils ; plus loin, sainte Marie-Madeleine, appuyée sur un bloc, paraît livrée à une profonde douleur.

Cette composition est grande et sévère ; la lumière est distribuée avec art, le dessin est correct, et l'expression de chaque personnage bien sentie.

Après lui marche M. Lebrun. Ce jeune homme, à peine sorti de l'École municipale, n'étant que depuis deux ans pensionnaire de la ville, à Paris, a envoyé un premièr tableau d'histoire. C'était une tentative bien hardie ; mais un peu d'audace sied au courage : on doit tenir compte à ce jeune artiste des efforts qu'il a faits en devançant de trois ans l'époque où ce genre de composition est imposé aux élèves. Malgré quelques incorrections inévitables dans un premier essai, il est facile d'y voir poindre un talent naissant. Tous les grands maîtres n'ont pas débuté par un chef-d'œuvre. Le sujet traité par M. Lebrun est *Cymodocée fesant, avant d'aller au martyre, ses adieux à son père endormi.*

La composition est sage, l'idée bien rendue ; la tête du vieillard est belle, celle de Cymodocée est expressive et gracieuse. Les accessoires sont traités avec goût ; les draperies bien jetées : on voit que l'artiste a l'intelligence du clair-obscur. Que M. Lebrun travaille avec ardeur, qu'il développe, par son application au dessin, par l'étude de l'antique, les heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature, et nous pouvons lui prédire des succès.

Nous devons au même artiste un portrait d'une touche ferme, d'une couleur vraie et d'une exécution franche. Nous n'avons pas remarqué seuls cette petite toile qui, malgré sa modestie, n'en est pas moins, dans le portrait, une des meilleures de l'exposition. Dans un genre que tant abordent et où si peu réussissent, il est honorable, dans un aussi jeune âge, de se poser ainsi.

M. Lebrun fait partie de l'atelier de M. Coignet ; c'est d'un heureux augure. Puisse l'élève s'inspirer d'un tel maître, et offrir un jour à nos yeux charmés, des productions dignes de l'auteur du *Tintoret peignant sa fille.*

Dans le tableau de genre, nous citerons M. Jules Petit,

dont on a remarqué deux envois à l'exposition. Ses groupes sont bien disposés, ses figures touchées avec finesse et vérité. Sa *Distribution de Prix* dans une école de village est d'un naturel charmant; nous préférons cependant *Salvator Rosa et son Shylock* : il nous paraît supérieur par la vigueur des tons et son effet de lumière. On doit bien espérer de M. Jules Petit, s'il prend toujours pour modèles et pour guides les maîtres des écoles flamande et hollandaise, qui nous ont laissé tant de chefs-d'œuvre à admirer.

Dans un genre plus modeste, M. Vasselin, sorti il y a peu d'années de notre École municipale, a fait de tels progrès que, bientôt il prendra place parmi les maîtres. Les deux paysages qu'il a exposés se recommandent par la disposition des masses, la variété de ses plans, le feuillis de ses arbres, et ses ciels souvent chargés de nuages. Ses souvenirs de Normandie n'ont point pâli auprès des meilleurs de l'exposition.

Qu'il nous soit permis de citer M^lle^ Cécile Lemire, dont les paysages sont pleins de fraîcheur et de vérité. C'est bien là notre ciel de Normandie dans ses plus beaux jours; ce sont bien nos vertes prairies, nos peupliers balancés par le vent, et les saules aux feuilles glabres. On croit entendre les ruisseaux murmurer au milieu des fleurs; l'œil se plaît à suivre la forme indécise des montagnes qui se perdent dans le lointain.

Nous aimons à rencontrer dans la lice de semblables rivaux. Faits pour apprécier les arts, ils ont plus d'une fois prouvé qu'ils étaient dignes de tenir la plume et le pinceau. L'Académie française leur a décerné plus d'une palme, et un siècle écoulé n'a pu faire oublier que notre première couronne avait orné le front de Mad. Dubocage.

Enfin, Messieurs, nous devons une mention particulière à M. Berthélemy, très jeune élève de notre École,

qui paraît appelé à peindre les sujets de marine. Parmi les essais qu'il a envoyés à l'exposition, notre attention s'est fixée surtout sur le *Combat d'une corvette française contre une frégate anglaise*. Dans la *Scène d'abordage* qu'il a retracée, on saisit des détails pleins de vie, un bon sentiment de couleur et des effets heureusement rendus.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de la commission, adoptant ses conclusions, décerne :

Une médaille d'or à M. DOUTRELEAU, auteur du tableau représentant l'ensevelissement du Christ.

Une médaille d'argent à M. Auguste LEBRUN.

Une médaille d'argent à M. VASSELIN.

Une mention honorable à M. Jules PETIT.

Une mention honorable à Mlle Cécile LEMIRE.

Une mention honorable à M. Eugène BERTHELEMY.

Elle décerne :

Une médaille d'argent à M. DROUIN,

Une médaille d'argent à M. BONET.

Jeunes artistes, avant de nous séparer, qu'il me soit permis de vous adresser quelques paroles au nom de l'Académie.

Les encouragements que nous sommes heureux de vous offrir, sont un engagement que vous prenez en présence de vos concitoyens ; c'est une semence que nous déposons dans un sol qui doit être fertile. Gardez-vous de l'enivrement d'un premier succès ; la médiocrité seule se complaît dans ses œuvres. Ce n'est que par des études suivies, que par de longs et pénibles efforts, que l'on parvient à la célébrité. Puissiez-vous ne jamais dissiper imprudemment les trésors de l'avenir ! Prenez pour guides les grands hommes qui sont restés les maîtres de l'art ; mais, en étudiant leurs œuvres, admirées de siècle en siècle, informez-vous de ce qu'elles leur ont coûté de labeur. Si la tâche est pénible, la récompense est belle. Voyez Poussin, voyez Jouvenet,

12

Géricault, Boïeldieu; on révère leur mémoire, ils sont l'orgueil de la cité et ses plus beaux titres de noblesse. On leur dresse des statues, on leur fait des funérailles royales, on regarde comme heureux le jour qui les vit naître, le marbre note comme sacrée la demeure où ils ont pris naissance, afin que leur nom se transmettant d'âge en âge, chaque père puisse dire à ses enfants en les lui proposant pour modèles : c'est ici qu'il est né !

# NOTICE

**SUR LA MAISON QU'HABITÈRENT, A ROUEN,**

# BASNAGE,

**AVOCAT AU PARLEMENT DE NORMANDIE,**

**Commentateur de la Coutume de la Province.**

## ET HENRI BASNAGE DE BEAUVAL,

**Son Fils puîné;**

**PAR A. FLOQUET.**

**( Lue à l'Académie de Rouen, en Juillet 1843. )**

« Le nom de Basnage s'est, depuis long-temps, rendu illustre, et dans le barreau et dans l'église, et de vive voix et par écrit. Deux frères (Jacques et Henri) le rendent, tous les jours, célèbre, de plus en plus. »

— BAYLE, *Dissertation sur le Livre de* JUNIUS BRUTUS, § XVI. —

L'Académie aime qu'on l'entretienne des hommes notables qui, par leurs travaux, ont honoré nôtre province. Elle entendra donc, avec plaisir, nous le croyons, retentir, aujourd'hui, dans cette enceinte, le nom de BASNAGE.

Ce nom a été illustré, non point seulement par l'avocat célèbre dont le Parlement de Rouen entendit, pendant trente années, avec tant de confiance et de plaisir, les solides et éloquentes plaidoiries ; par le docte et judicieux com-

mentateur dont la Normandie, dont la France entière admirèrent, autrefois, et estiment encore aujourd'hui les savants et consciencieux ouvrages, mais aussi par ses deux fils : Henri Basnage de Beauval, quelque temps avocat comme lui au Parlement de Rouen, plus tard écrivain renommé en Europe ; et Jacques Basnage, ministre, d'abord, de l'église réformée de Rouen, et dans la suite de celle de Rotterdam, puis, enfin, de l'église Walonne de La Haye.

Peu d'auteurs ont autant écrit que le pasteur Jacques BASNAGE[1], se sont occupés d'objets plus importants, et les ont traités avec plus de sincérité, de force, et de savoir. Son frère puîné, Henri BASNAGE DE BEAUVAL, avocat au Parlement de Normandie, privé de son état par les lois qui suivirent de près la révocation de l'édit de Nantes, et réfugié en Hollande (avec Jacques), s'y voua aux lettres avec ardeur et succès. Bayle, ami de cette famille, avait interrompu, en 1687, ses *Nouvelles de la république des lettres*. Basnage de Beauval les continua, mais sous un titre nouveau, et son *Histoire des ouvrages des savants*, commencée en septembre 1687, poursuivie jusqu'en juin 1709, est une suite d'appréciations judicieuses, équitables, impartiales, modérées, décentes, des livres les plus notables publiés en Europe pendant ces vingt-deux années[2]. Bornons-nous, ici, à ce superficiel aperçu sur trois hommes illustres à des titres divers, et dont, après tout, la gloire est trop bien établie, pour qu'il soit besoin d'énumérer, en détail, les ouvrages sans nombre sur lesquels elle repose.

[1] Voyez l'énumération de ses ouvrages, dans le *nouveau Dictionnaire historique* de Chaufepié, article : *Basnage* (Jacques), note B. — On y en indique *trente*, sans compter les *manuscrits*.

[2] *Histoire des ouvrages des Savans*, 24 vol. petit in-12.

Un autre dessein, d'ailleurs, me préoccupe en ce moment. Ces trois hommes, nés en Normandie, habitèrent notre ville ; ils demeuraient ensemble ; du moins, ce dernier fait est-il certain, en ce qui regarde BASNAGE père (le Commentateur), et son fils puîné Henri BASNAGE DE BEAUVAL, avocat comme lui, et qui déjà marchait glorieusement sur les traces de son père, lorsqu'il se vit contraint de se séparer de lui. « *Il est assez rare*, (disait un spirituel écrivain de leur temps, et il le disait en parlant des trois BASNAGE), *il est assez rare de voir une seule famille si féconde en auteurs célèbres.* »[1] Mais n'est-il pas plus rare encore (pourrions-nous dire ici) de voir réunis ensemble, sous le même toit, trois hôtes d'un mérite si transcendant, ou deux d'entre eux tout au moins ?

Il semble donc que la maison où vécurent de tels hommes, si quelque chose la signalait aux regards, non seulement serait chère à tous les habitants de Rouen et de notre province, mais cherchée, honorée, vue avec respect par tous les Français, par tous les étrangers instruits visitant notre ville. Or, cette maison, Messieurs, elle est maintenant trouvée. Nos magistrats la pourront, désormais, signaler avec certitude aux hommages de la province, à l'attention des voyageurs ; et, sans doute, ils n'hésiteront point à le faire, lorsqu'après la leur avoir indiquée, nous aurons établi cette désignation sur des preuves sans réplique.

Que BASNAGE père, le docte commentateur de la Coutume de Normandie, l'auteur d'un savant *Traité sur les hypothèques*, habitât, à Rouen, une maison sise dans la *rue de l'Écureuil*, on n'en saurait douter, après le témoignage du fameux BAYLE, ami de l'illustre avocat, et

[1] Leclerc, *Bibliot. univ.*, tom. XXII, v. 427, 428.

condisciple de son docte fils aîné, le ministre Jacques BASNAGE. Bayle, en 1681, prêt à se rendre de Paris en Angleterre, le mande à Minutoli, son ami, et ajoute : « *Je m'en vais, au premier jour, à Rouen, auprès de notre bon et illustre ami M.* BASNAGE (*le ministre*), *pour concerter les moyens de faire le voyage commodément... Adressez-moi vos lettres* CHEZ M. BASNAGE, RUE DE L'ÉCUREUR » (*sic*).[1] Évidemment, c'est bien de la rue de l'*Ecureuil* qu'il entend parler ici. Qui en pourrait douter? Bientôt (au surplus) il ne restera plus d'incertitude à cet égard.

En novembre 1685, nous voyons que BASNAGE père demeurait toujours dans la même rue. Seulement il était absent, à la fin de cette année, l'édit de Nantes venant d'être révoqué, les lois nouvelles interdisant aux avocats religionnaires l'exercice de leur profession[2], et l'illustre jurisconsulte, qui n'avait point voulu abjurer sa foi, s'étant retiré dans sa terre du Franquesnay, près de Montivilliers. Louvois, cependant, a ordonné de placer des garnisaires chez tous les religionnaires de Rouen, qui n'auront point abjuré, ou signé, à l'hôtel de ville, la promesse d'abjurer bientôt. L'intendant Marillac, le lieutenant général marquis de Beuvron, prompts à lui obéir, ne trouvent pas moins de dévoûment et de zèle dans les Echevins, qui, en hâte, ont dressé les listes exactes de tous les religionnaires opiniâtres de la ville, pour leur envoyer des *cuirassiers*, ardents à les rançonner, à les molester sans pitié. Ces listes existent encore, et, dans l'une

[1] Lettre du 17 septembre 1681. *Œuvres diverses de P. Bayle*, édition de 1737, tom. IV, p. 602, 603. — *La Vie de M. Bayle*, par M. des Maiseaux, en tête du *Dictionnaire historique et critique de Bayle*.

[2] Arrêt du Conseil d'Etat, du 5 novembre 1685, enregistré au Parlement de Rouen, le 29 du même mois.

d'elles, dressée le 11 novembre 1685, parmi les Huguenots récalcitrants, domiciliés *sur la paroisse Saint-Laurent*, figurent « *le sieur* BASNAGE, *avocat, sa femme, et domestiques*, RUE DE L'ÉCUREUIL[1]. » Dans une autre liste, dressée le 31 décembre suivant, Basnage est nommé, de nouveau, comme demeurant encore dans la *rue de l'Écureuil, paroisse de Saint-Laurent;* mais est nommé, cette fois, *avec son fils et sa belle-fille*. Or, ce fils est *Henri* BASNAGE DE BEAUVAL, avocat; car, alors, depuis deux mois déjà, le ministre Jacques BASNAGE était réfugié en Hollande, le *brevet* de *sauf-conduit* du roi Louis XIV, (en date du 9 octobre 1685), qui l'autorisa à sortir du royaume, avec sa femme, et une prétendue nourrice, (qui, disons-le par occasion, n'était autre que sa sœur)[2], ce *brevet*, dis-je, ayant été visé à Rouen par l'intendant Marillac, dès le 12 du même mois, enregistré, le 15, à la table de marbre (Amirauté)[3], et les deux époux s'étant, aussitôt, hâtés de partir[4].

Mais, dans la *rue de l'Écureuil*, quelle maison habitèrent BASNAGE et ses fils? La tradition (disions-nous naguère), indique la maison qui porte, aujourd'hui, le

[1] Archives de l'hôtel de ville de Rouen, tiroir 405.

[2] *Dictionnaire du Droit normand*, par Houard, au mot : *Protestans*.

[3] Éloge historique de Jacques Basnage, par M. Le Vier, préface du tome 2e des *Annales des Provinces-Unies*, par M. Basnage, 2 vol. in-f°. La Haye, 1726.

[4] « Il fallut partir, et se retirer dans les pays étrangers, pour être en état de tendre la main à ceux qui pourroient trouver le moyen d'échapper. Car on voyoit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que de se sauver au plus vite. Ils obtinrent congé, le 11 octobre 1685... A peine étaient-ils hors du royaume, etc. » — *Histoire de la Persécution faite à l'Église de Rouen, sur la fin du dernier siècle*. A Rotterdam, chez Jean Malherbe, dans le Keyserstraat, 1704, in-12, p. 71-72.

nº 21 [1]. *La tradition*, disions-nous ; mais cette tradition, nous le déclarâmes en termes formels, ne devait obtenir de créance qu'autant qu'elle serait confirmée, ultérieurement, par les titres de propriété, qu'à cette époque il ne nous avait point été donné de voir encore. Or, ces titres, nous les avons vus, enfin, depuis peu ; et à bon droit, certes, nous étions-nous abstenus de rien affirmer positivement avant de les connaître, car, examen fait de ces titres, nous reconnaissons, aujourd'hui, que la tradition était sans fondement. Seulement, elle tenait de bien près à la vérité, et s'explique par un fait qu'il importe de ne point ignorer. C'est qu'une même personne posséda, autrefois, et la maison qu'avait bien réellement habitée BASNAGE, et une autre maison (toute voisine), que BASNAGE n'habita jamais. Or, cette personne ayant appris, par ses titres de propriété, que le fameux BASNAGE avait naguère habité une des deux maisons par elle acquises, et, probablement, le disant à tous, volontiers, (comme chose, il est vrai, de quelque intérêt pour elle et pour tous), n'avait pas regardé ses titres d'assez près, ou aura, peut-être, été mal comprise.

Au reste, nous avons en main des extraits de tous ces titres, tant de ceux de la maison qu'habita BASNAGE, que de ceux de la maison voisine, qu'il n'habita pas ; et, sur le point en question, c'est surtout ces titres que, sans doute, il convient de croire, en s'aidant toutefois, aussi, des anciens registres et inventaires de la paroisse de Saint-Laurent, qui nous en offriront un utile commentaire. Ces extraits de *titres*, de *comptes* et d'*inventaires*, nous les devons (il nous tardait de le dire), aux recherches intelligentes autant qu'empressées de l'un de MM. les archivistes de la Préfecture, M. Barabé, homme in-

[1] Notice intitulée : *Maison de Basnage*, en tête du tom. VII de notre *Histoire du Parlement de Normandie*.

struit, plein de sagacité, et auquel on n'a jamais en vain recours. Déjà nous avions souvent éprouvé son obligeance et son habileté ; il vient de nous en donner, en cette dernière conjoncture, une nouvelle preuve, dont nous nous sommes fait un devoir de le remercier ici.

Les *comptes* et *inventaires* de la fabrique de Saint-Laurent de Rouen nous mettront, avant les titres de propriété, dans la voie où doit se trouver ce que nous cherchons. Ils nous apprennent que, le 6 février 1486, l'abbé Jean Daniel, qui possédait une maison sise dans la *rue de l'Ecureuil*[1], la greva, par acte notarié, d'une *rente foncière de quatre livres*, au profit de l'église de Saint-Laurent, à la condition qu'on célèbrerait, pour lui, chaque année, deux obits dans cette église. La maison grevée était située (nous disent les titres) *vis-à-vis les maisons du Presbytère*. Le presbytère de Saint-Laurent (il convient ici de le dire), et les maisons qui en sont, ou en furent du moins, anciennement, la dépendance, étaient presque contiguës à l'église de ce nom, et occupaient tout l'entre-deux des rues de l'*Écureuil* et de l'*École*. Cet état de choses est encore presque le même aujourd'hui. La maison de la rue de l'École, n° 33, possédée et occupée actuellement par M. Alfred Daviel, avocat, est l'ancienne maison presbytérale de Saint-Laurent ; et cette maison, outre son entrée principale sur la rue de l'Ecole, a une porte de sortie sur la rue de l'*Écureuil*. De petites maisons, sises dans cette dernière rue, annexes du presbytère, et, comme lui, appartenant anciennement à l'église, étaient adossées à ce presbytère et groupées autour de lui ; d'où cette expression des titres : *les maisons du Presbytère de Saint-Laurent* ; et c'était en face de ces diverses maisons contiguës qu'était située la maison de

[1] Qui s'appelait alors la rue *Boutihart*.

Basnage. Mais ici l'embarras renaît, l'œil apercevant, vis-à-vis *des maisons du Presbytère*, deux grandes maisons, bien distinctes, qui font face toutes deux, et dont une, seulement, toutefois, appartient à BASNAGE, qui y faisait sa demeure.

Mais n'oublions pas la rente foncière de quatre livres, établie, en 1486, par l'abbé Daniel, au profit de l'église de Saint-Laurent; ne l'oublions pas, encore une fois, car un si petit fait va nous être ici d'un grand secours. D'une part, la maison de l'abbé Daniel était située dans la rue de l'*Écureuil*, *vis-à-vis des maisons du Presbytère de Saint-Laurent;* et, de plus, elle était grevée, par une clause, de cette rente foncière de quatre liv., au profit de l'église de Saint-Laurent. — D'une autre part, Basnage demeurait *dans la rue de l'Écureuil, paroisse de Saint-Laurent;* nous l'avons vu par les listes de religionnaires récalcitrants, dressées, en 1685, à l'hôtel de ville; nous l'avons vu, de plus, par les lettres de Bayle. Mais laquelle des maisons de cette rue habitait BASNAGE ? C'est ce que BAYLE n'avait garde de nous dire ; et, si instructive, si amusante, tout ensemble, que soit la *Correspondance* du savant critique, les *Inventaires* de la paroisse de Saint-Laurent étaient meilleurs à consulter sur le point que nous avons à cœur d'éclaircir. — Continuant donc de les compulser, dans les années suivantes, je vois, en 1661, la rente (que créa, en 1486, l'abbé Daniel); je la vois due et payée par « messire Robert Le Roux, chevalier, sieur de Saint-Aubin. » Ce n'est point cela encore ; mais vient, bientôt, l'année 1677 ; et, à cette fois, voilà bien le nom cherché, l'illustre nom de BASNAGE. Après une courte mention du dernier propriétaire, Robert Le Roux de Saint-Aubin, qui doit encore, pour l'année précédente, les arrérages de la rente de quatre livres, constituée en 1486, par l'abbé Daniel, « la *maison* (disent les *Comptes* de 1677), *la maison est*, *maintenant*, *possédée par M. Henri* BASNAGE,

*avocat à la cour; duquel* (Basnage) *a été reçue l'année échue à Pâques* 1677 ; c'est à savoir les quatre liv. montant des arrérages de la rente dont la maison fut et est encore grevée. » C'est ici le premier acte de possession de Basnage sur cette maison, sans qu'on voie de quelle manière elle lui est venue. Après quoi se succèdent, dans les comptes de l'Église de Saint-Laurent, durant toute la vie de BASNAGE père, des preuves qu'il l'habita pendant sept années, et qu'il l'a possédée jusqu'à son décès. « *Maître Henri* BASNAGE, *avocat au Parlement* (nous disent-ils), *représentant Messire Robert Le Roux, chevalier, sieur de Saint-Aubin, doit quatre livres de rente foncière, sur une maison sise rue de l'Écureuil, qui fut à Messire Nicolas Bigot, fils et héritier de Guillaume Bigot, lieutenant au Bailliage de Rouen, en la quelle maison demeure le dit sieur Basnage, du quel a été reçu une année échue à Pâques* 1678. »

Sept années donc se passèrent ainsi, BASNAGE *possédant* la maison, et l'*habitant* tout ensemble, avec BASNAGE DE BEAUVAL, son fils puîné, (ce fait est certain) ; peut-être aussi avec son aîné Jacques BASNAGE, le ministre; et cela jusqu'à la fin de 1685, où les listes de religionnaires opiniâtres nous signalent l'absence de BASNAGE, sans que nous sachions si, dans la suite, il la vint habiter. Mais du moins la possédait-il toujours: on le voit par les comptes de la fabrique de Saint-Laurent, qui, en 1694 encore, portent en recette, comme « *payée par Maître Basnage, avocat en la cour,* » la somme de quatre liv. de rente foncière due sur une maison «*sise de l'Écureuil, vis-à-vis les maisons du Presbytère Saint-Laurent,* rente échue à Pâques 1964. » Dans cette quittance, la dernière qui ait été donnée à BASNAGE, il n'est pas dit qu'il occupe, actuellement, la maison pour laquelle il vient de payer ces quatre livres de rente.

Basnage, quoi qu'il en soit, possédait, et il habita, pendant plusieurs années, l'une des deux maisons *faisant face aux dépendances du Presbytère de Saint-Laurent;* et il ne s'agit plus que de dire, précisément, dans laquelle des deux il fit sa demeure, ce qui sera bientôt fait, les titres aidant. — Après la mort du docte commentateur, arrivée le 20 octobre 1695, sa veuve, ses héritiers possèdent la maison, et paient annuellement les quatre liv. de rente; on le voit par les *Comptes* déjà tant de fois invoqués. En 1713, la veuve du savant jurisconsulte vivait encore; et un *Inventaire* des titres de l'Eglise de Saint-Laurent, dressé pendant cette année, mentionnant « *la maison de la rue de l'Écureuil, vis-à-vis les maisons du Presbytère,* » dit : « *Autrefois, propriétaire M.* Basnage, *avocat en la cour. Et, maintenant, paye la rente de quatre liv.* (due par cette maison à l'église) *la veuve du dit* Basnage, *tant pour elle que pour ses enfants.* » Cette dernière, peu après, étant aussi venue à mourir, restaient les fils et petits-fils de Basnage, tous religionnaires, tous réfugiés en Hollande, et dont, pour cette raison, les droits auraient pu être en péril. Mais le ministre Jacques Basnage, qui, dans l'exil, aimait toujours ardemment son pays, lui avait rendu, tout récemment, de signalés services, que le Régent voulut reconnaître [1], et, le 11 juin 1717, Louis XV, par un *Brevet,* daté de Versailles, le renvoya en propriété et jouissance des biens sis en France, ayant appartenu à son père, et l'autorisa à les vendre [2]. Le 7 mars 1718, en vertu de ce

[1] L'abbé De Bois fut envoyé en Hollande, en 1716, pour y ménager une alliance entre ce pays et la France; ayant reçu l'ordre de se gouverner, en tout, dans cette négociation, par les avis du ministre Jacques Basnage, il obéit, s'en trouva bien; et le traité d'alliance, du 14 janvier 1717, fut l'heureux fruit de ce concert. — Préface du tome II des *Annales des Provinces-Unies*, par Jacques Basnage, 2 vol. in-folio, La Haye, 1719.

[2] Brevet du 11 juin 1717, enregistré au bureau des Finances de Rouen, le 10 janvier 1718.

*Brevet* royal, était vendue, à Rouen, devant les tabellions, la maison habitée naguère par les BASNAGE. Le chevalier de Fresnelles, porteur de la procuration de Jacques BASNAGE, toujours résident à Rotterdam, et de celle des cohéritiers de ce Ministre, vendit la maison par le prix de 14,000 liv., et la vendit à Jean-Nicolas de Lespiney, sieur de Montigny, écuyer, « à la charge (dit le contrat), à la charge, par ledit sieur de Montigny, de payer au trésor de Saint-Laurent *la rente foncière de quatre liv.* », déjà mentionnée plusieurs fois ; clause notable, et qu'il nous importe de ne point mettre en oubli. — En revanche, les vendeurs sont déclarés tenus à garantie, « *pour les cas prévus et imprévus de dépossession*, MÊME DE LA PART DU ROI DE FRANCE » ; clause singulière, affligeant trait de mœurs, qui, nous montrant les catholiques en défiance sur les intentions ultérieures du gouvernement à l'égard des religionnaires, nous montre, tout ensemble, combien la confiance de ces derniers devait être légère.

Cette maison, naguère habitée par BASNAGE, vendue par ses héritiers au sieur Lespiney de Montigny, fut vendue, le 1er juillet 1727, par ce dernier, à une veuve Babault, née Marie Maillet du Boullay-Morin ; puis vint au seul héritier de cette dame, François-Nicolas Maillet du Boullay ; puis au fils unique de ce dernier, Charles-Nicolas ; puis à Christophe-Gaspard-Nicolas, officier au régiment de Belzunce (dragons), seul fils de Charles-Nicolas. Le 26 mai 1781, cet officier vendit la maison à une veuve Fortié, dont les deux filles, les dames de Charrin et de Vaudétard, la vendirent, le 25 mars 1817, au docteur Des Alleurs, père de notre ancien confrère. Ce dernier l'a cédée, le 3 juin 1837, à M. Auguste Le Ber.

On le voit, *la rente foncière de quatre livres*, constituée en 1486, par l'abbé Daniel, est le fil conducteur à l'aide duquel nous avons pu suivre les diverses vicissitudes

de la maison de BASNAGE. Ce moyen, qui s'offrit à nous, dès février 1486, nous appartenait encore en mars 1718, époque où les héritiers de BASNAGE vendirent la maison de leur père. Car le sieur de Lespiney de Montigny acheta d'eux (avons-nous vu), à la charge de *la rente foncière de quatre livres, due à l'église Saint-Laurent.* Aussi, les marguilliers comptables de l'église de Saint-Laurent ne manquèrent-ils pas, alors, de mentionner que « M. Lespiney, écuyer, sieur de Montigny, *ayant acquis des héritiers de* M. BASNAGE, *avocat en la cour, paie quatre livres de rente foncière sur une maison sise rue de l'Écureuil, vis-à-vis les maisons du presbytère.* » Certes, l'identité n'est pas douteuse. Seulement, désormais, le fil conducteur nous échappe; la rente foncière, créée en février 1486, et existant encore (on l'a vu) en mars 1718, ayant fini par être remboursée, apparemment; les *titres*, en tous cas, et les *inventaires* de Saint-Laurent n'en parlant plus dans la suite. Mais qu'importe! ce fil, encore une fois, ne nous échappant qu'après toutes les preuves qu'on a vues, de l'identité entre la maison sise dans la *rue de l'Écureuil*, que posséda, qu'habita BASNAGE, et celle que possède actuellement M. Auguste Le Ber, et qui porte aujourd'hui le n° 19!

Cette maison a bien changé de forme depuis le temps où BASNAGE père, l'avocat, le commentateur, y vivait, entouré de ses fils, obsédé par les clients, « tellement occupé, en un mot, et si accablé d'affaires et de *plaideries*, qu'il n'y avoit pas moyen d'en jouir », comme s'en plaint le fameux Bayle, qui l'y avait souvent visité, si même il n'y fut pas son hôte [1]. Le 7 mars 1718, dans l'acte par lequel les héritiers de BASNAGE vendirent cette maison, « le sieur Lespiney de Montigny, acquéreur, fut

[1] *Œuvres diverses de Bayle*, édition de 1727, in-folio, tom. IV.

autorisé à y dépenser la somme de 2,000 livres, *à cause de sa caducité* », en prévision, sans doute, du cas de clameur.

A cent ans de là, le 25 mars 1817, un nouveau contrat de vente de la même maison la décrit ainsi : « Une grande maison, rue de l'Écureuil, consistant en une grande porte d'entrée, une grande cour (c'est la cour d'entrée), *une seconde cour* ( elle est derrière le bâtiment du fond), écurie, remise, caves, salle à manger, office, appartements, chambres, etc. » Veuillez remarquer cette *seconde cour*, mentionnée aux contrats, cour existant encore aujourd'hui dans la maison portant le n° 19, derrière le corps de logis du fond ; preuve surabondante d'identité entre la maison de M. Auguste Le Ber, et celle que posséda, qu'habita BASNAGE; signe distinctif entre cette maison et la maison n° 21, qui n'a et n'eut jamais qu'une seule cour. Par erreur, donc, cette dernière maison a été regardée, pendant quelques années, comme celle qu'avait habitée BASNAGE. Cette erreur, au surplus, s'explique aisément.

Le docteur Des Alleurs père, ayant, de notoriété, possédé ces deux maisons, on les aura aisément confondues ; et, en outre, de ces deux habitations contiguës, l'une (celle qu'avait réellement occupée BASNAGE), ayant été presque entièrement reconstruite à neuf, tandis que l'autre est demeurée dans son ancien état, et telle que nos pères la virent, assurément, il y a deux cents ans et plus, on s'est involontairement senti plus enclin à la regarder comme celle qu'avait habitée, sous Louis XIV, le docte et illustre jurisconculte dont s'honorera toujours notre province.

Si, après cet exposé, qu'appuient les pièces justificatives les plus authentiques, l'Académie demeure convaincue, comme moi, que la maison de la rue de l'Écureuil, portant le n° 19, est celle qu'habitèrent certaine-

ment *Basnage*; et son fils *Basnage de Beauval*, célèbre entre les savants, qu'habita peut-être aussi l'illustre ministre *Jacques Basnage*, sans doute elle jugera convenable de porter ce fait à la connaissance de M. le Maire de Rouen, en exprimant à ce magistrat le désir qu'une table de marbre soit placée au frontispice de la maison indiquée (rue de l'Écureuil, n° 19). Sur ce marbre serait gravée une inscription conçue en ces termes :

« ICI ÉTAIT LA MAISON DES BASNAGE. »

---

NOTA. L'Académie, après avoir entendu cette Notice, a arrêté qu'il sera écrit, en son nom, à M. le Maire de Rouen, pour le prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires, pour qu'au frontispice de la maison sise *rue de l'Écureuil*, N° 19, il soit placé un marbre, sur lequel serait gravée cette inscription :

« ICI ÉTAIT LA MAISON DES BASNAGE. »

# DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

# A L'ACADÉMIE ROYALE

## Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

## DE ROUEN,

Dans sa Séance du 17 Mars 1843,

PAR M. CH. BÉNARD,
Professeur de Philosophie au Collége royal.

### DE L'INDÉPENDANCE DE L'ART.

Permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à venir prendre place au milieu de vous. Je ne puis vous dire combien j'ai été flatté de vos suffrages, et combien est vif en moi le désir de m'en montrer digne. Je m'efforcerai de justifier votre choix en redoublant d'ardeur dans la tâche à laquelle j'ai consacré mes loisirs et que vous avez bien voulu encourager [1]. Je me propose de

[1] M. Bénard a entrepris de faire connaître, par des analyses et des traductions, les principaux ouvrages que possède l'Allemagne sur l'esthétique ou la philosophie de l'art : il a fait hommage à l'Académie des deux premiers volumes de sa traduction de l'Esthétique de Hégel.

vous entretenir aujourd'hui d'une des plus importantes questions de cette science [1] dont le nom est à peine connu en France, et qui est appelée à occuper un rang si élevé parmi les sciences philosophiques. J'essaierai, dans ce discours, de déterminer la nature et le but de l'art, et de démontrer son indépendance vis-à-vis de la religion et de la philosophie.

I. Plusieurs opinions ont été émises sur le but de l'art. La plus ancienne et la plus commune est celle qui lui donne pour objet l'imitation de la nature. De là le nom d'*arts d'imitation*, par lequel on désigne souvent les beaux-arts. Ce système, cent fois réfuté et reproduit sans cesse, ne supporte pas l'examen.

Pourquoi, en effet, l'homme imiterait-il la nature? Quel intérêt trouverait-il à ce jeu puéril? Le plaisir de se révéler son impuissance, car la copie resterait toujours au-dessous de l'original. L'imitation ne peut d'ailleurs porter que sur quelques points, et ne s'adresse qu'à un seul sens. L'illusion ne peut durer; revenu de sa surprise, le spectateur découvre bientôt la supercherie. Puis, quel est l'art qui imite réellement? Est-ce l'architecture? Que l'on me montre dans la nature le modèle du Parthénon. Quand il serait vrai que le premier temple a été une grotte, que les arceaux de la cathédrale gothique rappellent l'ombrage des forêts, on avouera que l'imitation s'est bien écartée du type primitif. Il faudrait donc, pour être conséquent, soutenir que plus l'art s'est éloigné de son origine, plus il a dégénéré; que c'est la pagode indienne et non le temple grec qui est l'œuvre classique. La sculpture elle-même qui reproduit les belles formes du corps humain ne se borne pas davantage à les imiter. En supposant qu'il se soit trouvé un homme pour servir de modèle à l'Apollon, où le sculpteur a-t-il pris les traits qu'il a donnés au Dieu, la noblesse et le calme divins qui rayonnent dans cette

[1] L'Esthétique.

figure? Il a, dites-vous, idéalisé la forme humaine et son expression : je le crois comme vous ; mais qu'est-ce que l'idéal ? Ce mot n'a pas de sens dans votre système.

Le principe de l'imitation, qui offre quelque vraisemblance appliqué aux arts plastiques, perd tout-à-fait son sens, quand il s'agit de la musique et de la poésie. Parlerez-vous avec le Pythagoricien de l'harmonie des sphères et de la musique céleste? Direz-vous qu'en imitant le chant des oiseaux, l'homme a trouvé la mélodie? Mais d'abord c'est confondre l'origine de l'art avec son but ; ensuite, quel rapport trouvez-vous entre les chants que vous entendez à l'église ou à l'opéra, et le concert sauvage formé par lès bruits et les voix inarticulées qui s'échappent du sein de la nature? Gluck, Mozart et Beethowen avaient-ils appris à cette école les divins accords qui charment nos oreilles? L'artiste, direz-vous, a perfectionné la nature ; mais vous oubliez que la perfection dans l'imitation est la ressemblance. C'est un singulier moyen de perfectionner un modèle que de le rendre méconnaissable et de le défigurer. Je conçois que l'on perfectionne en corrigeant d'après un type supérieur ; mais cet idéal, quel est-il, et où est-il? Il n'est pas dans la nature ; il est donc dans l'imagination et le génie de l'artiste. Or, vous repoussez l'idéal, ou plutôt le seul idéal pour vous est la reproduction fidèle de la réalité. Je puis dans votre système me former, par exemple, une idée assez exacte de la perfection dans la mélodie par cet homme qui amuse les enfants en imitant le chant du rossignol. Vous ne donnerez cependant pas à cet habile exécutant le nom d'artiste.

Quant à la poésie, si elle ne veut pas trop s'écarter de sa loi suprême, elle doit se renfermer exclusivement dans le genre descriptif. Elle se bornera à reproduire les scènes variées de la nature et les diverses situations de la vie humaine. De plus, comme la poésie dispose des moyens

particuliers à chacun des autres arts, elle les imitera tous ; elle empruntera à l'architecte le plan et la savante disposition d'un édifice, au peintre les formes et les couleurs, au musicien l'harmonie, la mesure et le rythme. Le poète sera l'imitateur par excellence. Ici la langue se refuse à enregistrer ce mot, qui est un contre-sens. *Poète* veut, en effet, dire créateur et non imitateur.

Ce système méconnaît donc le but de l'art, qui n'est pas d'imiter mais de *créer*, non de créer de rien, ce qui n'est pas donné à l'homme, mais de représenter des idées avec les matériaux empruntés à la nature. Ces idées que l'homme porte en lui-même et qui sont l'essence de son esprit, la nature les renferme aussi dans son sein. Ce sont elles qui répandent dans ses divers règnes la vie et la beauté. Elle les révèle et les manifeste, mais d'une manière imparfaite ; elles apparaissent également dans la vie humaine, confondues avec des particularités qui les obscurcissent et les défigurent. L'art s'en saisit à son tour et les dépose dans des images plus pures, plus transparentes et plus belles, qu'il crée librement par la puissance qui lui est propre. Ses emblêmes sont plus clairs, ses symboles moins énigmatiques ; sa langue est plus harmonieuse et plus expressive. Représenter des idées par des images qui parlent à la fois aux sens, à l'imagination et à la raison, tel est le véritable but de l'art : il n'en a pas d'autre, il est essentiellement une langue ; ses œuvres sont des symboles. Quels que soient les matériaux qu'il emploie, et son mode de représentation, son but est toujours le même, l'expression sensible des idées éternelles qui sont l'essence des choses et la pensée divine. C'est ce que fait l'architecture par des lignes géométriques, la sculpture par les formes du règne organique, et, en particulier, du corps humain, la peinture par les couleurs et le dessin, la musique par les sons, la poésie par tous ces symboles réunis. Ainsi, la nature et

l'homme représentent tous deux ces idées divines, l'une fatalement et aveuglément, l'autre avec conscience et liberté. L'homme ne copie pas la nature, il s'inspire de son spectacle, et lui dérobe ses formes pour en composer des œuvres qu'il ne doit qu'à son propre génie; il n'est pas son imitateur mais son rival. Il lui laisse le soin de produire des créatures vivantes; en cela il se garderait bien de vouloir rivaliser avec Dieu; car, alors, il ne parviendrait dans son fol orgueil qu'à fabriquer des automates, ou à représenter des êtres qui n'auraient de la vie qu'une apparence mensongère. Mais s'agit-il de créer des symboles qui manifestent la pensée aux sens et à l'esprit à la fois, qui aient la vertu de réveiller tous les sentiments de l'ame humaine, de faire naître l'enthousiasme et de nous transporter dans un monde idéal? Ici, non seulement l'homme peut lutter avec avantage contre la nature, mais elle doit reconnaître en lui son maître. Il est son maître dans l'art, comme il l'est dans l'industrie lorsqu'il assujétit ses forces à son empire et les plie à ses desseins; comme il l'est dans la science, lorsqu'il lui arrache ses secrets et découvre ses lois; comme il l'est dans la morale lorsqu'il la dompte en lui-même, en soumettant ses passions à la règle du devoir et en faisant exprimer à ses actes les principes éternels du bien et du juste, comme il l'est partout par le privilège de sa raison et de sa liberté.

S'il est vrai que l'art commence par l'imitation de la nature, il prouve bien vite que ce n'est pas là le but auquel il aspire. Le besoin qu'il éprouve d'exprimer à sa manière et par des images nouvelles les idées qu'il ne trouve pas représentées à son gré dans la nature, lui fait précisement chercher les formes les plus étranges et qui s'écartent le plus de la réalité. A l'origine de l'art, ce qui domine en effet, ce n'est pas la représentation fidèle des formes de la nature, c'est au contraire ce qui s'en éloigne le plus, c'est le

fantastique et le grotesque. Ces créations extraordinaires de la religion et de l'art, chez les anciens peuples, dans l'Inde, la Perse et l'Egypte, ne s'écartent pas moins de la nature que des règles du beau. On dirait que l'élève prend à tâche de se moquer de la leçon du maître, et qu'il s'amuse à faire la caricature des œuvres de Dieu. Il torture de mille manières les formes du monde réel, les agrandit au-delà de toutes proportions, les combine dans les rapports les plus étranges et les plus bizarres. Que prouve cette tendance de l'art à son origine? L'effort que fait l'esprit humain, non pour imiter la nature, mais pour imaginer et produire par lui-même des représentations qui répondent à ses propres idées. Sa pensée est encore vague et confuse; son imagination est incapable de se maîtriser et de s'assujétir à aucune règle; elle tâtonne et s'égare; elle n'enfante que de grossières conceptions, mais elle témoigne, par ces ébauches et par ces informes essais, de son besoin d'inventer et de créer. Le spectacle de la nature ne suffisant plus à l'homme, il se met lui-même à créer, à côté du monde réel, un monde idéal, le monde de l'art.

En résumé, l'art a pour but de représenter, au moyen d'images sensibles *créées* par l'esprit de l'homme, les idées qui constituent l'essence des choses. C'est là son unique destination, son principe et sa fin; c'est de là qu'il tire à la fois son indépendance et sa dignité. Cette tâche lui suffit, et il n'est pas permis de lui en assigner une autre. Elle fait de lui une des plus hautes manifestations de l'intelligence humaine, car il est une *révélation;* il manifeste la vérité sous une forme sensible. C'est en même temps ce qui lui impose des conditions dont il ne peut s'affranchir, et des limites qu'il ne doit pas dépasser.

Que l'on examine, à la lumière de ce principe, les doctrines qui donnent à l'art un autre but, par exemple *l'agrément* ou *l'utile*, ou même un but *moral* et *religieux*.

Ces systèmes confondent les accessoires avec le fait principal, les conséquences avec le principe, l'effet avec la cause. En outre, ils ont le grave inconvénient de faire de l'art un instrument au service d'un objet étranger, de l'asservir, de lui ôter la liberté qui est son essence et sa vie, de détruire par-là l'inspiration dans sa source. Non, l'art ne relève que de lui-même; il n'emprunte son but et ses moyens qu'à lui seul, et non à la politique, à la religion ou à la morale.

Long-temps on a méconnu l'indépendance de l'art; aujourd'hui encore chaque parti veut l'enrôler sous sa bannière. Les uns en font un instrument de civilisation, un moyen d'éducation pour le genre humain. Les œuvres n'ont de valeur à leurs yeux, qu'autant qu'elles renferment et laissent clairement apercevoir une leçon, un précepte de sagesse pratique, ou au moins produisent une impression morale. C'est avec cette pierre de touche qu'ils jugent une statue, un tableau, une composition littéraire. D'autres demandent que les monuments et les productions de l'art offrent, avant tout, un caractère religieux; ils traitent avec mépris, comme des œuvres frivoles, les objets d'art qui présentent une autre destination et qui éveillent d'autres sentiments. Enfin, le plus grand nombre ne voit, dans les productions des arts, qu'un objet d'agrément. Tous repoussent ce qu'ils appellent la *théorie de l'art pour l'art*. Cette théorie, nous n'hésitons pas à l'admettre, mais non avec l'étroite et fausse interprétation qu'il a plu de lui donner. La maxime de *l'art pour l'art* ne veut pas dire, en effet, que l'artiste s'abandonnera à tous les caprices d'une imagination déréglée, qu'il ne respectera aucun principe et ne se soumettra à aucune loi, qu'il sera impunément licencieux, immoral, impie; que, s'il lui plaît de braver la pudeur, de faire rougir l'innocence, de prêcher l'adultère, il ne sera pas permis de lui demander compte

de l'emploi qu'il fait de son talent. Non ; mais la critique devra lui montrer, avant tout, qu'il a violé les lois du beau; qu'en outrageant les mœurs, il a péché contre les règles de l'art, que son œuvre blesse le bon goût autant qu'elle révolte la conscience, qu'il s'est trompé, s'il a cru trouver le chemin de la gloire en s'écartant du vrai, qu'il a flatté des penchants grossiers et des passions vulgaires, mais qu'il est loin d'avoir satisfait des facultés plus nobles et les besoins élevés de l'ame humaine, que par conséquent son œuvre n'est qu'une production éphémère qui jamais n'ira se placer à côté des chefs d'œuvre immortels des grands maîtres de l'art, parce que cela seul est durable, qui répond aux idées éternelles de la raison et aux sentiments profonds du cœur humain. On démontrera ainsi à un auteur que c'est pour n'avoir pas fait de l'art pour l'art, mais de l'art pour la fortune, pour la faveur populaire, et même pour un but plus élevé, mais étranger à l'art, pour un but moral, politique et religieux, qu'il a manqué le sien et qu'il a été si mal inspiré. En tout ceci il n'est question ni des règles du juste et de l'injuste, ni d'orthodoxie, ni d'éducation morale et religieuse. Le *criterium* n'est pris, ni dans la religion, ni dans la morale, ni dans la logique, mais dans l'art lui-même, qui a ses principes à lui, sa législation et sa juridiction particulières, qui veut être jugé d'après ses propres lois. Ne craignez rien, ces lois, que le goût seul connaît et applique, ne sont point opposées à celles de la morale; ces principes ne sont pas hostiles aux vérités religieuses. Comment la vérité dans l'art serait-elle l'ennemie de toute autre vérité ? Le fond n'est-il pas identique ? Ne sont-ce pas toujours ces mêmes idées éternelles et divines qui se manifestent dans des sphères et sous des formes différentes ? Elles ne peuvent ni se combattre ni se contredire. Ce n'est pas cependant une raison pour confondre ce qui est et doit rester dictinct. Laissez les facul-

tés humaines se développer dans leur diversité et leur liberté. C'est la condition même de leur harmonie. La pensée religieuse, la pensée philosophique et la pensée artistique sont sœurs. Leur origine est commune ; elles aspirent au même but, mais par des moyens différents, et sans s'en douter, sans s'en inquiéter, sans s'en faire un perpétuel souci. Elles suivent chacune la voie que Dieu leur a tracée, sûres qu'elles arriveront au même terme final. Après qu'on a eu tout divisé et séparé, est venue la manie de tout ramener à l'unité et de tout confondre. Rien n'est plus fastidieux que cette perpétuelle identification de toutes choses qui efface la diversité, la vie et l'originalité, qui enlève toutes les limites, brise toutes les barrières, intervertit les rôles, fait de l'artiste tantôt un prêtre, tantôt un philosophe, tantôt un pédagogue, tout, excepté un artiste. Laissons à l'art son caractère et sa physionomie propres. Respectons sa liberté, et n'essayons pas de le travestir, ni de l'asservir. Nous ne comprenons pas cette intolérance dans ceux qui réclament une liberté entière pour la raison philosophique, et qui la refusent à l'art. Ils blâment le moyen-âge de ce qu'il a fait de la philosophie la *servante de la théologie*. Mais leurs prétentions ne sont pas moins injustes. L'artiste a-t-il donc moins besoin que le philosophe de cette liberté, sans laquelle il n'y a pas de véritables créations? Son esprit doit-il moins être dégagé de toute contrainte et de toute préoccupation? Obligé d'avoir les yeux fixés sur une vérité morale à développer, sur une découverte scientifique à propager, sur un dogme à représenter ou sur une idée métaphysique à rendre sensible par des images, il attendra vainement l'inspiration; ses compositions seront froides ; la vie manquera à ses personnages. N'espérez pas qu'il parvienne jamais à toucher, à émouvoir, à exciter l'admiration et l'enthousiasme. Dans les œuvres d'où l'inspiration est absente, il ne faut

même pas chercher ce que vous demandez, édification, leçon morale, ou salutaires impressions; vous n'y trouverez que l'ennui.

II. Mais essayons de déterminer d'une manière plus précise la nature de l'art et son indépendance, en montrant les différences qui le séparent de la religion et de la philosophie, malgré les rapports qui les unissent.

1° Ce qui distingue essentiellement l'art de la *religion*, le voici en peu de mots.

L'art, ainsi qu'il a été dit plus haut, a pour mission de révéler, par des images et des symboles, les idées qui constituent l'essence des choses. Dans toute œuvre d'art, il y a donc deux termes à considérer, une *idée* qui en fait le fond, et une *image* qui la représente. Mais ces deux termes sont tellement combinés, fondus ensemble, ils forment si bien un tout unique et indivisible, qu'ils ne peuvent se séparer sans que l'œuvre d'art soit détruite. L'art réside essentiellement dans cette unité. Son domaine est illimité ; il s'exerce au milieu d'une variété infinie d'idées et de formes ; mais il est retenu dans le monde des sens, il ne peut s'élever par la pensée pure jusqu'à l'invisible, concevoir l'idée en elle-même dégagée de ses images et de ses enveloppes. L'alliance de l'élément sensible et de l'élément spirituel, tel est donc le premier caractère de l'art.

Un autre caractère non moins essentiel, c'est que l'art est une création libre de l'esprit de l'homme. La vérité dans l'art n'est pas révélée. L'artiste ne la reçoit pas toute faite, ou, s'il la reçoit, il lui fait subir une transformation. C'est librement qu'il l'accepte et l'emploie, librement qu'il la revêt d'une forme façonnée par lui. Idée et forme sont sorties de son activité créatrice. C'est pour cela que ses œuvres s'appellent des *créations*. L'artiste est inspiré, mais l'inspiration est interne, elle ne vient pas du dehors. La muse habite au fond de l'ame du poète. En même temps

à côté de cette libre personnalité, se développe un principe spontané, naturel, qui se combine avec elle, comme l'image avec l'idée. L'harmonie de ces deux principes, leur pénétration réciproque et leur action simultanée, constituent la vraie pensée artistique.

La religion diffère de l'art en ce que la vérité religieuse, non seulement est révélée, mais encore n'est pas essentiellement liée à la forme sensible. Sans doute, la religion est obligée de présenter ses idées dans des emblèmes, dans des symboles qui s'adressent à la fois aux yeux et à l'esprit ; elle appelle alors à son secours l'art, qui traduit ses enseignements en images. Celui-ci est son interprète auprès des intelligences encore incapables de comprendre le dogme dans sa pureté. Mais ce n'est là qu'une préparation et une initiation ; le véritable enseignement religieux se transmet par la parole et s'adresse à l'esprit. D'un autre côté, le véritable culte est celui que l'ame rend au Dieu invisible, en cherchant à s'unir à lui dans le silence de la méditation et de la prière. C'est là le culte en esprit et en vérité. Or, l'art ne saurait y atteindre. Le Protestantisme a eu tort de bannir l'art de ses temples et de ses cérémonies ; mais il n'a fait qu'exagérer un principe éminemment vrai. Aussi, le catholicisme lui-même ne prend pas au sérieux les représentations qu'il emprunte à l'art ; il ne fait qu'en décorer ses temples. Le temple lui-même n'est qu'un ornement extérieur et un abri. Le dieu chrétien n'est présent ni dans les œuvres de la sculpture, ni sur les toiles de Raphaël et de Michel-Ange, il est caché au fond du sanctuaire, invisible au regard des hommes. Il s'offre aux yeux des fidèles, non sous une apparence façonnée avec art, mais dans l'hostie sainte. On ne communique pas avec lui par la toile ou le marbre, ni même par les chants et la pompe des cérémonies, mais par la prière, le repentir et l'amour. L'union mystique de l'ame avec

Dieu s'accomplit dans le silence et le recueillement. A ce degré, l'art non seulement est inutile, mais il opère une distraction profane. Il doit se taire et s'effacer. Le fidèle ferme les yeux : il ne voit plus, n'entend plus. La terre se dérobe à ses regards ; l'esprit s'envole dans des régions où les sens et l'imagination ne sauraient le suivre.

Un rapport intime s'établit entre la religion et l'art, à l'origine de l'histoire. Les anciennes religions emploient la représentation symbolique, et l'art se met à leur service. Il est alors religieux et sacerdotal.

Mais cette subordination tourne au préjudice de l'un et de l'autre. L'art n'enfante que de grossières idoles et de gigantesques monuments où se fait remarquer l'absence de règle, de proportion et d'harmonie. Et ce n'est pas seulement parce qu'il est dans l'enfance, c'est parce qu'il travaille pour un but qui n'est pas le sien. Il s'épuise inutilement à représenter l'infini, l'invisible, l'incommensurable, l'éternel. Il veut, dans une statue par exemple, représenter l'idée de la divinité et ses attributs, exprimer une conception abstraite et complexe, telle que celle des éléments et des forces de la nature. Alors il oublie ses conditions et ses lois. Ces symboles peuvent renfermer un sens profond, mais n'offrent nullement le caractère de la beauté. D'un autre côté, la religion, en faisant de l'art un instrument à son service, manque son but ou le dépasse. Elle veut rendre la divinité sensible aux yeux des hommes, par des emblèmes et des symboles. Mais bientôt le signe est pris pour la chose signifiée, l'image du dieu pour le dieu lui-même. Le prêtre-artiste ou l'artiste-prêtre se prosterne avec le peuple devant l'ouvrage de ses mains; la religion tombe dans l'idolâtrie, pour n'avoir pas su se distinguer de l'art et respecter son indépendance. Aussi, dans l'Orient même, une religion qui adore le Dieu Esprit proteste contre l'art et le repousse de son sein.

Jéhovah défend à son peuple de le représenter sous une forme visible. Et ce n'est pas seulement par ce qu'il connaît le penchant des Juifs pour l'idolâtrie, c'est parce qu'il ne trouve aucune représentation sensible digne de lui et capable de donner une idée de sa grandeur et de sa puissance.

Chez les Grecs, la religion et l'art nous offrent un autre rapport. En Orient, l'art était soumis à la religion ; ici, c'est la religion à son tour qui se trouve asservie à l'art. Le Polythéisme grec est la religion de l'art, comme l'art oriental était essentiellement religieux. Ici s'accomplit l'union de l'idée et de la forme corporelle, l'hymen de l'esprit et de la matière dans la beauté plastique. Mais ces belles divinités de l'art grec, impérissables comme œuvres d'art, ne pouvaient long-temps satisfaire la conscience religieuse. Elles devaient se retirer à l'apparition du Dieu homme sur la terre, être mises au rang des idoles, et reléguées dans le monde de l'imagination.

Dans le christianisme, l'art joue un rôle important ; mais il n'est plus ni esclave, ni maître ; il est un auxiliaire libre. Il y a un art chrétien ; c'est celui qui a couvert, au moyen-âge, le sol de l'Europe occidentale de ces monuments d'architecture dont le caractère est la grandeur, la richesse et surtout l'expression symbolique. Néanmoins, partout se révèle l'impuissance de l'art à représenter l'idée religieuse. Les flèches des cathédrales s'arrêtent dans la nue, tandis que la pensée franchit des espaces sans bornes, pour aller déposer sa prière au pied du trône de l'Eternel. Le marbre et l'airain sont trop grossiers pour rendre les traits de la beauté spirituelle, et pour exprimer les souffrances de l'Homme dieu. La peinture est dans des conditions plus heureuses ; mais elle sacrifie encore trop à la forme corporelle ; elle craint de blesser le sens du beau, en présentant, avec ce qu'elles ont d'horrible ou de cho-

quant pour les yeux, les scènes du martyre et de la pénitence, où la chair est immolée et mortifiée. La musique emploie un élément plus immatériel, elle se contente d'éveiller des sentiments ; elle remue profondément toutes les puissances de l'ame; mais cette langue, si expressive pour la sensibilité, a le défaut d'être vague et obscure pour l'intelligence. Quant à la poésie religieuse, elle se renferme dans un seul genre ; elle est exclusivement lyrique, et se partage entre le psaume et l'hymne. La religion ne souffrira jamais que l'on fasse de la Bible une épopée et de la Passion un drame dans le sens artistique du mot. La Bible n'est pas un poème, mais une histoire, l'histoire de Dieu dans son rapport avec l'humanité. Entre ce livre qui contient la parole divine et les créations du génie de l'homme, tout parallèle serait impie. Il sera, comme les poèmes d'Homère, la source où tous les arts viendront puiser leurs sujets et leurs inspirations, mais à condition qu'ils n'auront pas la prétention de le remplacer et de le suppléer. Il n'appartient pas à l'art d'enseigner les vérités profondes qui forment la base du Christianisme. Les redoutables mystères et la morale austère d'une religion, qui fait sans cesse appel à l'esprit et commande la mortification des sens, se propageront par des moyens plus sérieux, par le martyre et la prédication. Le dogme chrétien ne peut s'exprimer par des images et des symboles. Quel imparfait emblème de la Trinité qu'un triangle? Quel est le chrétien qui prend au sérieux la représentation de Dieu le père sous les traits d'un vieillard, et du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe? Qu'est-ce que la plus belle tête du Christ ou la transfiguration de Raphaël, comparés au visage que contemplèrent les disciples sur le Thabor? Les mystères de la religion chrétienne ne se laissent point mettre en drames. Ils s'enseignent du haut de la chaire, par la bouche des S. Augustin, des S. Bernard

et des Bossuet. Demandez à ces hommes s'ils consentiraient à être appelés de grands artistes : ils ne veulent pas même du nom d'orateurs. Ils dédaignent les artifices du beau langage ; la parole de Dieu peut se passer de tout ornement ; elle brille de son propre éclat, et toute sa beauté est dans sa simplicité.

Ainsi, l'art est incapable d'atteindre à la hauteur de la pensée religieuse ; il n'est pour la religion qu'un accessoire et un auxiliaire. Celle-ci ne le considère pas comme son véritable mode d'expression, son *organe*, ainsi qu'il a plu de le nommer Elle n'accorde à ses œuvres qu'une valeur secondaire. Elle préfère à une belle statue sortie des mains du plus habile sculpteur, l'image grossière vénérée des fidèles, une humble chapelle sur le tombeau d'un martyr et consacrée par des miracles, à la cathédrale de Cologne et à Saint-Pierre de Rome L'art, de son côté conserve son indépendance et le témoigne de mille manières. Jamais il n'est strictement orthodoxe, jamais il ne se plie complètement aux volontés d'autrui. Loin de là, il fait accepter les siennes. Il ne reçoit jamais une idée toute faite, ni une forme imposée, sans les modifier. Il y a plus, il a ses caprices et ses fantaisies qu'il faut lui passer. Lorsqu'il travaille au service de la religion, il s'écarte sans cesse du texte biblique, du fait historique, ou du type consacré. Il transforme le récit traditionnel et la légende, et, si on ne le surveille de près, il finira par altérer le dogme lui-même. Vous chercherez vainement à le retenir et à l'enchaîner ; il vous échappera par mille artifices et mille détours. Enfin, quelque docile et soumis qu'il paraisse, n'oubliez pas que son but est de captiver les sens et l'imagination et d'exalter la sensibilité. Si vous vous abandonnez à lui, il vous enchaînera à votre tour dans les liens du monde sensible, il fera de vous un

idolâtre et un païen. Il vous voilera le saint des saints et vous empêchera de communiquer en esprit avec le Dieu Esprit.

Enfin, entre la religion et l'art, se manifestent non-seulement des différences réelles, mais une tendance opposée et contradictoire. Le caractère de la vérité religieuse est l'immobilité. L'art, au contraire, est essentiellement mobile. Il tend, par conséquent, à altérer et à défigurer la vérité religieuse, en cherchant à l'embellir et à la revêtir de formes nouvelles, en l'associant aux intérêts, aux idées de chaque époque et aux passions humaines. Ainsi, après avoir marché pendant quelque temps ensemble au moyen-âge, ils finissent par se séparer. Une rupture éclate entre eux. Avant la réforme, un schisme s'était déjà déclaré dans le monde de l'art; l'art chrétien s'était fait païen. Il était retourné au culte des divinités de l'art, au polythéisme. Les plus grands artistes, Raphaël lui-même et Michel-Ange, furent entraînés dans cette voie. Saint-Pierre de Rome, la première église catholique du monde, est un temple élevé au Dieu chrétien par l'art païen.

Par tous ces motifs, il est évident que la religion et l'art, malgré leurs nombreux points de contact, conservent leur caractère propre et leur indépendance.

2° Si nous comparons maintenant l'art et la *philosophie*, nous trouverons également, à côté des ressemblances, des différences essentielles.

L'art et la philosophie ont le même objet: les idées éternelles, qui sont le principe et l'essence des choses. Mais l'art représente ces idées sous des formes sensibles; la philosophie cherche à les connaître dans leur nature abstraite, et dégagées de tout symbole. Elle les exprime dans un langage également abstrait, qui ne rappelle à l'esprit que la pensée même et ne s'adresse qu'à la raison. La religion traverse tous les degrés du symbole, pour s'élever jusqu'à l'adoration de Dieu en esprit et en vérité.

mais la pensée religieuse, même à son plus haut degré, fait alliance avec le sentiment. Comprendre n'est pas son but. La philosophie, au contraire, veut comprendre, et elle ne comprend réellement que quand la vérité lui apparaît nue, sans voiles, environnée de sa propre lumière. Les belles formes, les images brillantes, les magnifiques emblèmes, la touchent peu ; elle y voit plutôt un obstacle qu'un moyen pour contempler la vérité. Aussi, elle les écarte à dessein, ou elle en pénètre le sens ; mais alors elle détruit l'œuvre d'art, qui consiste dans l'union indissoluble de l'idée et de l'image sensible.

D'un autre côté, si l'art comparé à la religion est une création libre de l'intelligence humaine, il présente un côté par où il tient à la nature, l'inspiration. L'artiste sent au dedans de lui un principe qui agit et se développe spontanément et fatalement à la manière des forces de la nature, qui l'émeut, l'échauffe, le subjugue et le transporte. Sans doute il doit se posséder, modérer et diriger l'essor de sa pensée jusque dans l'enthousiasme et le délire poétique ; néanmoins, ce souffle divin qui l'anime ne vient pas de lui ; il l'appelle sa muse ou un Dieu. Il en est autrement du philosophe. Quoiqu'il sache bien que la vérité émane d'une source divine et qu'elle est indépendante de sa raison, c'est librement qu'il la cherche ; c'est par un effort volontaire qu'il tend à se mettre en rapport avec elle. Dans ce travail de son esprit, il impose silence à son imagination et à sa sensibilité, et, dans le calme de sa méditation, il observe, il analyse, il raisonne, il réfléchit, attentif à surveiller tous les mouvements de sa pensée, qu'il assujétit à une marche régulière et soumet aux règles de la méthode.

A son origine, la philosophie présente un rapport avec l'art et en particulier avec la poésie. Mais voyez avec quelle rapidité la séparation s'opère. Les premiers philosophes

écrivent en vers. Leurs systèmes sont des poèmes cosmogoniques.

Quoique la poésie didactique se rapproche déjà de la prose, cette forme est bientôt remplacée par la dialectique. Le dialogue est encore une œuvre d'art ; c'est un petit drame qui a ses personnages, une intrigue et un dénoûment. L'entretien socratique le reproduit sous sa forme vivante, et il est porté à son plus haut point de perfection par le disciple de Socrate, non moins artiste et poète que grand philosophe. Vient ensuite Aristote, qui, à la savante ordonnance du dialogue platonicien, sûbstitue une exposition simple et méthodique, crée la prose philosophique, et enferme la pensée dans le syllogisme. Le poème didactique et le dialogue ont leur place naturelle et légitime à l'origine de la philosophie, lorsque celle-ci est encore retenue dans les liens de l'art. Ce sont des formes irrévocablement passées ; et ceux qui ont voulu les ressusciter, n'ont fait que le prouver par leur impuissance.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas des pensées profondes dans les créations de l'art et dans les œuvres des grands poètes ? Oui sans doute ; mais, si l'on entend par là que l'artiste a eu une conscience nette de ces idées, qu'il les concevait d'une manière abstraite et pouvait se les expliquer philosophiquement, on se trompe. Ce qu'il y a de symbolique dans les œuvres d'art est, sous ce rapport, une énigme pour le génie lui-même. Homère et Hésiode ne sont point des philosophes, parce qu'on a cru trouver une philosophie dans leurs ouvrages. Hésiode ne s'est jamais douté qu'en composant sa théogonie, il exposât un système cosmogonique et métaphysique. Ce furent des philosophes qui, douze siècles après Homère, crurent retrouver la théorie des nombres de Pythagore et les idées de Platon dans sa mythologie. On peut en dire autant de ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie du théâtre

grec. Eschyle, qui révéla les mystères d'Eleusis, eût été fort embarrassé de donner le sens de ses tragédies. Sophocle n'aurait pu dégager la formule de l'Œdipe roi. Euripide, le *philosophe sur la scène*, comme l'appelèrent ses contemporains, fait des contre-sens toutes les fois qu'il prend la peine de tirer lui-même la morale de ses pièces. Jusqu'à quel point l'inspiration et la réflexion peuvent-elles se combiner pour produire une œuvre d'art ou de poésie? C'est une question qui ne peut être tranchée en quelques mots. On peut dire, néanmoins, que l'inspiration doit avoir l'initiative, et que si la réflexion intervient autrement que pour la diriger, si elle la remplace, c'en est fait de l'art et de la poésie. Dans les temps modernes, en Allemagne, deux grands poètes ont semblé réaliser cette alliance de la poésie et de la philosophie. Mais Goethe a eu raison de dire de Schiller, qu'il n'avait jamais été moins poète que quand il avait voulu être philosophe, et Schiller aurait pu renvoyer à Goethe le même reproche. La plus grande composition poético-philosophique que l'on puisse citer, le *Faust* confirme notre pensée. La première partie est incomparablement plus intéressante que la seconde, et lui est bien supérieure comme œuvre dramatique, précisément parce que l'allégorie philosophique y joue un plus faible rôle. Le second Faust, œuvre de réflexion plus que d'inspiration, offre sans doute de grandes beautés d'ensemble et surtout de détail; mais on ne peut nier que ce ne soit une composition froide. Elle ne peut être comprise et admirée qu'après une longue et profonde étude. Or, c'est manquer l'effet que doit produire l'œuvre d'art, l'impression immédiate du beau et l'enthousiasme que sa vue excite. Les savants et les philosophes veulent être, ici, traités comme le vulgaire. Les artistes allemands, aujourd'hui, rêvent cette union de la philosophie et de l'art, de la science et de l'inspiration. Certes, nous ne

voulons pas nier l'influence que la philosophie et l'érudition archéologique sont appelées à exercer sur les destinées futures de l'art ; mais nous croyons pouvoir affirmer que la fusion ne sera jamais complète. Autrement, l'art y périrait tout entier. Jamais la science ne tiendra lieu du talent et du génie ; jamais la réflexion ne remplacera l'inspiration qui crée, d'une manière vivante, des œuvres vivantes, tandis que la première s'épuise vainement à produire des combinaisons savantes et ingénieuses, mais froides et sans vie. L'idée philosophique, pour entrer dans les œuvres d'art, doit subir une métamorphose dans l'imagination spontanée de l'artiste. En outre, il est un ordre d'idées qui échapperont toujours à l'art. Les artistes allemands n'ont sans doute pas songé à représenter les *Antinomies de la raison* et l'*impératif catégorique* de Kant, sur les bas-reliefs de la Walhalla, et il ne s'est pas trouvé, parmi les disciples enthousiastes de Hégel, quelque jeune poète qui ait essayé de mettre sa logique en vers.

---

DU

# RÉGIME DOTAL

## SUIVANT LE DROIT ÉCRIT,

**Pour faire suite aux Lectures déjà faites à l'Académie sur cette matière[1].**

PAR M. HOMBERG.

Séance du 24 Mars 1843.



Reprenons l'histoire du régime dotal, et voyons comment il s'introduisit en France.

Ce régime, tel que Justinien l'avait définitivement constitué, subit le sort de toutes les lois de ce prince, et tomba avec elles dans un long oubli.

Les pandectes, dédaignées par les Romains parce qu'elles n'avaient point été faites chez eux, et mal accueillies par les Grecs parce qu'elles étaient écrites dans une langue qui n'était point la leur, se perdirent avant d'avoir pénétré dans les Gaules.

Les Romains s'en tinrent au Code de Théodose II [2],

[1] Voir le *Précis* de 1840, p. 205.

[2] D'après les dispositions du code Théodosien sur la dot, elle devait être rendue à la femme survivante, lors même que celle-ci l'aurait déjà reçue durant le mariage ; car cette restitution anticipée était alors considérée comme une donation de la part du mari, et n'avait aucune valeur. Si la femme décédait la première, ses héritiers n'avaient point droit à la dot, mais le mari la con-

qui demeura long-temps le droit commun de l'occident, et les Grecs ne conservèrent ; des recueils de Justinien, que la mauvaise paraphrase de Théophile sur les Institutes et les fragments que les Basiliques leur avaient empruntés [1].

Lors de l'invasion des Barbares dans les Gaules, les vainqueurs y avaient trouvé le droit théodosien.

Apportant de la Germanie l'usage des lois personnelles, ils ne voulurent point imposer par violence les leurs aux vaincus; ce qui fit que le droit romain demeura la loi territoriale de la nation conquise, ou, pour parler plus correctement, la loi personnelle générale, celle de tous ceux qui ne s'étaient point ralliés à la loi des vainqueurs.

Mais, comme l'a fort judicieusement observé Montesquieu [2], la loi salique établissait entre les Francs et les Romains des distinctions [3] qui durent donner à tous les Romains le désir de devenir Francs.

Aussi les vit-on peu à peu abandonner le droit romain pour se soumettre à la loi salique, qui finit par devenir la loi unique et générale de toutes les contrées où les Francs s'étaient établis.

Il en fut autrement dans les portions du midi de la Gaule soumises aux Goths et aux Bourguignons.

servait pour ses enfants, de manière à ce que ceux-ci ne pussent jamais en perdre la propriété. *Ita est proprietas ejusdem a liberis ex eadem susceptis alienari a marito non possit.* (*Code Théod.*, liv. III, tit. XIII de Dotibus.)

[1] La paraphrase de Théophile, ainsi que les basiliques, consacrent l'inaliénabilité dotale.

[2] *Esp. des lois*, liv. XXVIII, ch. 3 et 4.

[3] Si l'on payait 200 sols pour le meurtre d'un Franc, on n'en payait que 100 pour le meurtre d'un Romain possesseur, et 45 pour celui d'un Romain tributaire. De même la composition était de 62 sols et demi pour avoir dépouillé un Franc, et de 30 seulement pour avoir dépouillé un Romain; de 30 sols pour avoir enchaîné un Franc et de 15 seulement pour avoir enchaîné un Romain, etc., etc. *Loi Salique*, tit. XLIV et XLV.

Soit que, dans ces contrées, les lois des vainqueurs étant plus impartiales, les vaincus n'eussent point eu les mêmes raisons de quitter la leur [1], soit que, plus près de l'Italie et appartenant depuis plus long-temps à la domination romaine [2], ils se fussent montrés plus obstinément attachés à leurs anciennes coutumes, le droit romain conserva toujours parmi eux son autorité; et quand ces règnes malheureux qui suivirent celui de Charlemagne, quand ces invasions de Normands, ces guerres intestines et tous ces malheurs qui fondirent à la fois sur la France, y eurent ramené les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie; quand les lois gothe et bourguignone se furent perdues avec toutes les autres lois personnelles des vainqueurs, le droit romain continua toujours à être observé dans ces contrées méridionales, si non comme loi écrite, car on ne savait plus lire, au moins comme coutume générale.

Il en résulta que, lorsque, cinq siècles plus tard [3], l'aurore d'une nouvelle civilisation commençant à se lever sur la France, les Pandectes de Justinien récem-

[1] C'est la seule raison qu'en donne Montesquieu, *loc. cit.*

[2] La Gaule narbonnaise appartenait aux Romains avant Jules César.

[3] Terrasson et tous les auteurs qui ont écrit avant M. de Savigny l'*histoire du Droit romain*, rapportent qu'un manuscrit unique, contenant les Pandectes de Justinien, fut trouvé par des soldats Pisans dans le pillage de la ville d'Amalfi, après le siége soutenu par l'empereur Lothaire II, contre l'anti-pape Anaclet, en l'année 1135; que Lothaire fit présent de ce précieux livre aux habitants de Pise, ses alliés, et chargea le professeur Irnerius d'enseigner les Pandectes à Bologne.

Dans son savant ouvrage sur l'*histoire du Droit romain au moyen-âge*, M. de Savigny cite plusieurs documens, desquels il résulterait que les recueils de Justinien n'ont jamais été complètement ignorés. Il révoque même en doute la circonstance de la découverte du manuscrit des Pandectes au siége d'Amalfi.

Toujours est-il que le manuscrit de Pise et l'enseignement

ment retrouvées y furent apportées et enseignées, si les provinces de l'ancien domaine des Francs, déjà régies par des coutumes particulières, ne voulurent y voir qu'une sorte de logique universelle applicable au droit, donnant des préceptes d'interprétation et des règles suppétives, pour une législation préexistante, celles du midi, qui avaient été soumises aux Goths et aux Bourguignons, les adoptèrent comme loi écrite, d'où la distinction qui a subsisté en France jusqu'en 1804, entre les pays de coutume et ceux de droit écrit.

Dire comment le droit romain s'établit en France, c'est dire comment le régime dotal s'y introduisit, car, à l'exception de trois provinces dont nous nous occuperons plus tard, toute la France coutumière ignora ce régime ; et, s'il a été suivi dans les ressorts des parlements de Bordeaux [1], de Toulouse, d'Aix, de Grenoble, et dans une partie de ceux des parlements de Paris [2] et de Dijon [3], c'est que le pays qui composait ces ressorts se trouvait précisément celui qui, soumis le premier à la loi romaine et demeuré toujours fidèle à son empire, l'avait accueillie à sa renaissance comme droit écrit, tandis que le reste de la France ne l'avait accueillie que comme raison écrite.

d'Irnerius furent le signal de la renaissance du droit romain dans l'Occident.

Placentin qui avait étudié à Bologne, sous Irnerius, vint en 1166, sous le règne de Louis-le-Jeune, fonder à Montpellier la première école de droit qui ait existé en France.

[1] Sauf la partie septentrionale de la Saintonge, au siége de Saint-Jean d'Angely, qui est pays coutumier.

[2] Comme le Lyonnais, le Mâconnais, une partie de l'Auvergne et une partie de la Basse-Marche.

[3] Comme les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, entre la Saône et le Rhône, la Franche-Comté, la Savoie et la Suisse.—Voir un article fort curieux de M. Klimrath, sur la géographie de la France coutumière, inséré dans la *Revue de la législation*, t. 6, p. 161.

Maintenant, à ceux qui voudraient faire honneur à ce régime, de ce qu'accueilli en France, comme nous venons de le voir, grâce au droit romain, il y est resté si long-temps en faveur, je répondrais qu'il n'eût guère été possible qu'il en fût autrement.

Et d'abord, est-il bien étonnant, qu'à l'époque où les Pandectes ont été apportées en France, elles y aient été reçues avec des transports d'admiration, et qu'une population ignorante, privée de lois et livrée sans défense au brutal arbitraire d'une féodalité tyrannique, ait accepté sans examen et sans contrôle toutes les dispositions de cette législation nouvelle?

Le précieux manuscrit des pandectes florentines le plus ancien et le plus authentique qu'on possédât alors, était, je ne dirai pas seulement conservé avec un soin, mais entouré d'un culte tout religieux. Si un étranger voulait le voir et le consulter, il fallait que le premier magistrat de la ville vînt, la tête nue, lui en faire l'ouverture, et les moines de l'ordre de Saint-Bernard, établis à Florence, tenaient à honneur de se trouver là, tête nue aussi, et portant respectueusement des flambeaux [1].

Ce respect exagéré pour un recueil de lois exclut l'idée de toute critique possible sur leurs dispositions. D'ailleurs, on n'était point alors à une époque d'éclectisme. Lire les textes, les rapprocher, les expliquer, les commenter, voilà à quoi se résumaient tous les efforts des jurisconsultes. Pendant deux siècles, les Glossateurs se livrèrent à la plus laborieuse, la plus

[1] Ibi verò, in ipsa curia, loco celeberrimo, Monachorum quorumdam, summique Magistratus diligentiâ et religione servatur. Tum quoties profertur (quod ipsum, non sine gravi causâ fieri solet) accensis funalibus, (ita enim mos traditur) Monachi illi quos dixi, summusque Magistratus, capite aperto, venerabundi circumsistunt. *Ang. Polition.*, liv. 10, Ep. 4, de just. et jur.

savante, mais la plus stérile exégèze de toutes les sources du droit; puis, pendant deux autres siècles, on oublia ces sources pour se livrer à l'exégèze de la glose d'Accurse, qui résumait toutes les autres.

Cujas et les jurisconsultes de son école rendirent d'immenses services à la science du droit, et en surent écarter les subtilités scholastiques qui l'avaient si long-temps obscurcie; mais ce serait encore vainement qu'on chercherait, dans leurs œuvres, aucune appréciation critique des lois romaines.

Si donc le régime dotal romain eût présenté pour la société d'alors de graves inconvénients, il est à croire que, comme tant d'autres mauvaises lois empruntées aux Pandectes, il eût obtenu et conservé son droit de bourgeoisie dans notre ancienne législation française. Mais il ne faudrait pas s'y tromper; la société d'alors ne ressemblait guère à celle d'aujourd'hui.

Cette activité incessante du commerce et de l'industrie, ce mouvement dans les affaires, ces fluctuations dans les fortunes, cette instabilité dans les positions, et enfin ces perpétuelles mutations de propriété qui en sont le résultat, étaient alors choses fort peu connues. Chacun vivait du travail de ses mains, ou des fruits du champ qu'il avait recueilli dans l'héritage de son père et qu'il devait un jour transmettre à ses descendants, car les lois défendant le prêt à intérêt[1],

[1] On lit dans l'ordonnance de Blois de 1579, art. 202 : « Inhibition et défense sont faites à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient, d'exercer aucune usure, ou prêter leurs deniers à profit ou intérêt, ou bailler leurs marchandises à perte de finance par eux ou par d'autres, encore que ce fût sous prétexte de commerce; à peine, pour la première fois, d'amende honorable, bannissement et condamnation à de grosses amendes, dont le quart sera adjugé aux dénonciateurs; et, pour la seconde fois, de confiscation de corps et de biens. »

on ne voyait pas, comme aujourd'hui, des propriétaires vendre leurs domaines pour en placer le prix et se faire un plus gros revenu.

Ceux qui vendaient leurs biens étaient des dissipateurs qui voulaient escompter l'avenir et manger leur fortune[1]. Il n'y avait donc point de mal à ce que la loi se montrât sévère à leur égard, et mît la fortune de leur femme à l'abri de leurs dilapidations, en déclarant le fonds dotal inaliénable. Il fallait, en outre, défendre aux femmes de s'obliger pour leurs maris, car, dans cette société encore à demi barbare, la femme, quoique réhabilitée par le christianisme, subissait nécessairement le joug résultant de l'infériorité de ses forces. Elle n'était plus, si l'on veut, l'esclave, la chose du mari ; mais elle était encore, auprès de lui, d'autant plus dépendante, que l'empire de la force matérielle conservait plus de prééminence.

Il a fallu, qu'on ne se le dissimule pas, de singuliers efforts de civilisation pour ranger sous les mêmes lois l'être faible qui ne peut se passer de protection, et l'homme fort qui n'aurait qu'à lever le bras pour écraser sa compagne. Peut-être bien même, malgré le progrès actuel de nos lumières, n'en serions-nous pas venus à ce point, sans les folies chevaleresques du moyen-âge et les puériles galanteries du 17e siècle. Peut-être fallait-il que la femme fût l'idole de l'homme avant de devenir son associée.

Quoi qu'il en soit, on comprendra maintenant comment la *loi Julia de fundo dotali*, qui défendait au mari de vendre le bien de sa femme, et le sénatus-consulte Velléien, qui interdisait à la femme de s'obliger pour son mari, ont tout naturellement dû échapper, sous l'empire du droit écrit, aux critiques qui leur sont adressées de nos jours. Les mœurs étaient différentes, les lois devaient

[1] Celui qui vend son héritage est regardé comme un dissipateur. Delaurière, sur les *Institutions coutumières de Loisel*. Liv. I, tit. 2, N° 15.

l'être aussi ; et, si l'on envisage la question au point de vue de l'économie politique, qu'importait l'inaliénabilité dotale à côté de tant d'autres inaliénabilités que la législation d'alors laissait subsister ? Les biens de main morte et les biens grevés de substitution, ne couvraient-ils pas, en France, plus de la moitié du sol ?

Hé bien ! cependant, malgré toutes ces considérations qui militaient, sous l'ancien droit, en faveur du régime dotal, ses inconvéniens furent souvent sentis et signalés.

Ainsi ne doit-on pas déjà considérer comme une énergique protestation contre les conséquences de ce régime, ces renonciations au sénatus-consulte Velléien devenues si fréquentes dans les pays de coutume où il était en vigueur, qu'il fallut faire défense aux notaires et tabellions de les insérer à l'avenir dans les contrats de mariage, par cette seule raison que des vices de rédaction donnaient souvent lieu à procès, et qu'il était plus simple d'y suppléer, en déclarant d'une manière générale que les femmes seraient bien et duement obligées, en d'autres termes que le sénatus consulte Velléien serait sans effet à leur égard, lors même qu'elles n'y auraient pas renoncé [1] ?

Mais il y a plus; dans la partie la plus florissante, et alors la plus commerçante des pays de droit écrit, le Lyonnais, le Mâconnais, le Forêt et le Beaujolais, l'inaliénabilité dotale paraît d'un tel poids, que, pour s'y soustraire, on avait pris prétexte de l'édit d'Henri IV, que nous venons de mentionner, et, encore que cet édit n'eût été enregistré qu'au parlement de Paris, encore qu'il ne fût relatif qu'au sénatus-consulte Velléien, et ne touchât en rien à la loi Julia et à l'inaliénabilité dotale, jamais on ne fesait difficulté d'admettre comme valables les obligations des femmes mariées et les aliénations par elles faites de leurs

[1] Edit d'Henry IV du mois d'août 1606. (*Isambert*, tom. XV, p. 302.)

biens dotaux. Et comme, vers le milieu du 17e siècle, quelques tribunaux s'avisèrent d'annuler les obligations de femmes mariées, comme faites en contravention de la loi Julia, les prévôts des marchands et les échevins de la ville de Lyon s'en émurent, et remontrèrent au prince combien le régime qu'on voulait établir serait préjudiciable aux affaires et aux intérêts des familles, qui, dans les occasions les plus pressantes, ne pourraient trouver aucun secours.

« Parmi la noblesse, disaient-ils, les biens consistent « ordinairement en fonds grevés de substitution et par « conséquent inaliénables. Si les femmes ne peuvent s'o« bliger sur les leurs, comment trouvera-t-on les res« sources suffisantes, soit pour entrer dans le service du « roi, soit pour parvenir aux emplois qui exigent des « cautionnements ; et, quant à ce commerce si florissant « que la ville de Lyon doit aux avantages de sa position, « que deviendra-t-il, et où ceux qui ont peu de biens en « évidence, ou dont tous les biens sont déjà employés « dans le négoce, trouveront-ils le crédit nécessaire pour « le soutenir, si leurs femmes ne peuvent donner aucune « sûreté sur les biens qu'elles ont en leur pouvoir ? »

Alors fut rendu l'édit du mois d'avril 1664, qui, donnant force de loi à ce qui n'était qu'en usage, abroge la loi Julia pour le Lyonnais, le Mâconnais, le Forêt et le Beaujolais, et déclare les engagements des femmes mariées valables et obligatoires sur tous leurs biens, meubles et immeubles, dotaux et paraphernaux.[1]

Cet édit ne parle, il est vrai, que des obligations des femmes mariées, et non de l'aliénation de leurs biens do-

[1] Le préambule de l'édit de 1664 fait clairement connaître dans quelles circonstances il a été rendu.

Voici ce préambule :

« Louis, etc. La liberté que nous avons laissée à nos peuples de vivre chacun dans leurs provinces, suivant les lois qu'un ancien

taux ; mais, comme il abroge la loi Julia, et que la loi Julia consacrait expressément l'inaliénabilité du fonds dotal, la jurisprudence n'a pas hésité à considérer cette inaliénabi-

usage leur avait établies, a fait que quelques-uns se sont conservés dans la possession de décider, par les lois romaines, les affaires sur lesquelles il n'y avait point d'ordonnances faites par les rois nos prédécesseurs; les autres ont été régis par coutume, et les autres, nonobstant qu'elles fussent généralement régies par le droit romain, n'ont pas laissé de recevoir, en certains cas, des usages différents. Notre ville de Lyon et les provinces de Lyonnais, Forêt, Beaujolais et Mâconnais, ont été de ces dernières, lesquelles, quoique gouvernées par le droit romain, se sont pourtant établies par une longue suite d'années, un usage différent de la loi Julia, du fonds dotal, suivant lequel elles ont reçu, pour valables, les obligations passées par les femmes conjointement avec leurs maris, sans aucune distinction des biens dotaux ou parapheraaux, mobiliers ou immobiliers; ce qu'elles ont fait, ou pour se mieux conformer aux lois de notre état et à l'édit de notre très-honoré aïeul Henri IV, donné en l'an 1606, par lequel elles ont cru jusqu'ici que les femmes avaient la liberté d'obliger tous leurs dits biens, ou à cause qu'elles ont trouvé ledit usage plus accommodant à la société civile, et plus favorable aux affaires des familles, lesquelles dans le temps qu'elles avaient besoin d'argent, comme il arrive souvent parmi la noblesse, dont les biens consistent ordinairement en fonds, qu'elles peuvent rarement obliger à cause des substitutions, ne trouveraient aucun secours dans les occasions les plus pressantes, ni dans celles où il s'agit de notre service, ou de parvenir à des emplois qui les mettent en état de nous en rendre, faute de pouvoir donner assurance, si les femmes n'en pouvaient donner aucune de leur part, sur les grandes sommes qu'elles auraient à lever préalablement à tous autres, tant pour raison de tous les biens qu'on leur constitue ordinairement en dot, sans aucune réserve, que pour raison de l'augment qui est réglé à la moitié desdites constitutions, et pour celle d'une certaine somme que l'on a coutume de stipuler pour bagues et joyaux proportionnellement aux conditions et aux biens : cet usage n'est pas moins nécessaire au grand commerce, qui fleurit dans notre dite ville de Lyon et les lieux circonvoisins, à cause de l'avantage de la situation, lequel procure l'abondance de toutes sortes de marchandises à notre royaume, et donne les moyens, par les correspondances des marchands, de faire tenir à nos officiers ou autres employés à notre service, dans les pays les plus éloignés, toutes

lité comme effacée par l'édit, dans les provinces pour lesquelles il avait été rendu. [1]

Il nous reste à examiner le régime dotal dans les autres provinces du droit écrit où il a conservé tout son empire. Gardons-nous toutefois d'entreprendre un exposé de doctrine qui nous serait aussi difficile à faire qu'il serait ensuite fastidieux à lire. A tout ce que nous avons dit du

les sommes dont ils peuvent avoir besoin, dont les rois nos prédécesseurs et nous, avons tiré des secours très-considérables, dans les occasions pressantes de notre état, dans la guerre et la paix; ce qui leur sera impossible de faire par le peu d'assurances qu'ils pourraient donner de leur part, des grandes sommes qu'il leur est nécessaire d'emprunter pour l'entretien du commerce, à cause qu'ils ont peu de biens en évidence, et que la plupart est employée dans leur dit négoce, dont ceux qui peuvent prêter n'ont aucune connaissance, au moyen de quoi leur crédit serait bientôt absolument perdu, et tout le commerce par conséquent ruiné, au grand préjudice de notre dite ville et détriment de tout notre état, si leurs femmes ne pouvaient non plus donner aucune sûreté sur tous les susdits biens qu'elles ont à leur pouvoir, même sous ce prétexte en mettre beaucoup davantage à couvert. C'est pour toutes ces considérations que nos chers et bien-aimés les prévôts et les marchands et échevins de notre dite ville de Lyon nous ont fait remontrer qu'au préjudice de cet usage établi dans ladite ville et susdites provinces, sur tant de fondemens autorisés par une infinité d'autres obligations, jugemens et sentences confirmées par arrêt, et par le tacite consentement de nos sujets, qui lui auraient pu donner force de lois quand il n'aurait point été ordonné par le susdit édit de 1606, il y aurait eu depuis quelque temps des arrêts qui auraient détruit les obligations de femmes, jusqu'à la concurrence des biens dotaux, suivant la loi Julia du fonds dotal, lesquels, s'ils rendaient la décision des procès formés sur cette matière incertaine, en donnant atteinte à ladite coutume, engendreraient une infinité de troubles et procès dans les familles, dont la plupart ayant engagé presque tous leurs biens sous la foi publique de cet usage, en seraient, ou beaucoup incommodés, ou absolument ruinés. A quoi désirant pourvoir, nous aurions résolu de déclarer sur ce notre volonté, pour tenir lieu de loi certaine et constante dans notre dite ville de Lyon et pays susdits. A ces causes, etc. »

[1] *Bretonnier sur Henrys*, liv. IV, ch. 3, q. 8.

chaos des lois romaines, il faudrait ajouter le chaos des interprétations, et ce serait à n'en pouvoir sortir.

Nous avons montré les jurisconsultes romains du temps de Marc-Aurèle et d'Alexandre Sévère, embarrassés par les textes conservés de leur vieux droit civil, et s'évertuant à en faire sortir des solutions applicables à un état de choses tout nouveau et tout autre. Leur labeur n'était rien, comparé à celui de nos anciens auteurs de droit écrit, entassant pêle-mêle dans leurs écrits des citations empruntées aux lois romaines de tous les âges et de toutes les sources, y mêlant des passages de l'écriture sainte, mettant à contribution les classiques grecs et latins, et arrivant ainsi à soutenir, les uns contre les autres, les opinions les plus contradictoires et quelquefois les plus bizarres.

Nous ne pensons pas que jamais il prenne fantaisie à personne de nous proposer pour modèle de législation un pareil état de choses; mais, puisqu'on fait honneur à l'inaliénabilité dotale de s'y être maintenue, disons en peu de mots comment elle y était comprise et observée.

Dans le droit romain, le mari était propriétaire de la dot, et, pendant le mariage, il ne pouvait la rendre à la femme, d'abord, parce que ç'eût été un avantage entre époux que la loi prohibait; ensuite, et surtout, parce que la femme eût pu dissiper sa dot, et que le législateur voulait la protéger contre la fragilité de son sexe.

A cette défense faite au mari de rendre la dot à sa femme, il y avait toutefois quelques exceptions, et ces exceptions étaient faites pour des cas où la dot devait recevoir de la part de la femme un emploi si utile, qu'elle ne pourrait être considérée comme perdue. *Manente matrimonio*, NON PERDITURA *uxori dos reddi potest ut sese suosque alat*, *ut fundum idoneum emat*, etc. [1]

[1] 73 ff. *de Jure Dotium*. — Voyez aussi liv. 20 et 21, ff. *Soluto matrimonio*.

Sous le droit écrit, la propriété de la dot entre les mains du mari n'existe plus même à l'état de fiction, comme sous Justinien. Le mari est bien appelé, avec quelque emphase, « le maître de la dot, le *caput mulieris*, » mais cela veut dire seulement qu'il administre et touche les revenus ; le fonds reste à la femme. De là il résulte que toutes les dispositions du droit romain, relativement à la prohibition faite au mari de rendre la dot à la femme pendant le mariage, n'avaient plus aucun sens dans le droit écrit, le mari ne pouvant rendre à la femme ce qui n'avait cessé d'appartenir à celle-ci ; mais les auteurs ne s'en sont pas inquiétés, et ils ont tout simplement appliqué à l'inaliénabilité du fonds dotal les exceptions faites par la loi romaine à la défense de restituer la dot.

Quand des lois ainsi sorties des conditions qui les ont fait naître, et appliquées à des cas pour lesquels elles n'ont pas été faites, produisent de bons résultats, il en faut rendre à Dieu bien des actions de grâce.

Mais, ce qui est pour nous surtout essentiel à remarquer, c'est que les exceptions à l'inaliénabilité dotale étaient, dans le droit écrit, bien plus nombreuses et bien plus largement interprétées qu'elles ne le sont aujourd'hui sous l'empire du Code civil, qui a eu pourtant, comme le droit écrit, la prétention de copier la loi romaine.

Ainsi, la dot pouvait être aliénée pour fournir des aliments au frère ou à la sœur de la femme [1], ou pour payer la rançon d'un de ses parents pris par les ennemis [2].

La femme, marchande publique, pouvait s'engager pour son trafic sur ses biens dotaux [3]. On jugeait même

[1] L. 73, sect. 1, ff. *de Jure dotium*. Roussille, *Traité de la dot*. N° 416.

[2] 21 ff. *Soluto matrimonio*. Despeisses, p. 1, tit. v, sect. 3, N° 94.

[3] Despeisses, p. 6, tit. xv, sect. 3, N° 21.—Roussille, *Traité de la dot*. N° 415.—L'art. 7 du Code de commerce dispose précisément le contraire.

d'une manière générale au parlement d'Aix, que le fonds dotal pouvait toujours être aliéné pour une cause nécessaire [1], et quelques auteurs d'un grand poids, parmi lesquels on peut citer Accurse [2], Salicet [3] et Despeisses [4], allaient jusqu'à enseigner que l'aliénation de la dot n'étant interdite à la femme durant le mariage que dans l'intérêt du mari, qui en avait la jouissance, pourvu que cet intérêt ne fût pas lésé, l'aliénation était valable et ne pouvait être révoquée.

Conformément à ces principes, plusieurs arrêts des parlements d'Aix et de Bordeaux ont déclaré valides les aliénations de la dot faites par la femme elle-même assistée de son mari.

Enfin, dans le droit écrit, comme dans le droit romain [5], l'aliénation de la dot était irrévocable, si le mari avait fait à la femme un legs pour lui tenir lieu de son bien dotal, et que ce legs eût été accepté par elle, ou bien si, ayant approuvé l'aliénation, deux ans après elle avait réitéré son consentement, et pourvu qu'elle trouvât dans le bien de son mari de quoi répondre de sa dot [6].

Tous ces tempéraments ne sont pas connus sous l'empire du Code civil, et nous pouvons dès à présent constater que, même dans la portion fort restreinte du territoire, où, à la faveur du droit écrit, le régime dotal sévissait, ses rigueurs étaient bien au-dessous de ce qu'elles sont aujourd'hui.

[1] Arrêt du 26 novembre 1666. Boniface, t. I, p. 1, liv. VI, tit. II, p. 1. — Despeisses, p. 1, tit. XV, sect. 3, N° 30.

[2] In lege Constanti 21, *code de Donat.*

[3] In eadem lege.

[4] Part. 1, tit. XV, sect. 3, N° 30.

[5] L. 77 parag. 5 ff. *de Leg. et Novel.* 61.

[6] Despeisses, part. 1, tit. XV, sect. 3, N° 30.

**Deuxième Suite**[1]

A LA

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

# L'ACADÉMIE DES PALINODS,

LUE A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 14 Juillet 1843,

PAR A.-G. BALLIN,

ARCHIVISTE.

---

MESSIEURS,

Vous avez daigné accueillir avec bienveillance, en 1834 et 1838, mes recherches relatives à l'Académie des Palinods, et je vais avoir l'honneur de vous communiquer de nouveaux renseignements sur le même sujet.

Je citerai d'abord, suivant l'ordre chronologique, quelques lauréats dont je n'ai point parlé précédemment.

1510. Prix du 1er rondeau, décerné à *Jehan* BERTRAND.

1511, 12, 23 et 30. *Nicolas* LE VESTU obtint des prix pour un rondeau redoublé et trois chants royaux.

[1] La première partie se trouve dans le vol. de 1834; la deuxième, dans celui de 1838 ; j'indiquerai, dans les citations, l'une par un *a*, l'autre par un *b*.

1515. *Pierre* LIEUR remporta la *palme* pour un chant royal en forme de dialogue.

Deux allégories latines firent adjuger le prix, la même année et en 1517, à *Vincent* DE LA BALLE.

1518. *Hélie* JUMEL, avocat à Rouen, poète latin distingué, eut le prix de l'allégorie latine.

1519 et 1527. Deux chants royaux firent inscrire au nombre des lauréats *Pierre* CRYGNON ou CHRYGNON, de Dieppe, éditeur des œuvres poétiques de Jean Parmentier.

De 1531 à 1535 figure le poète SAGON, dont il sera question plus loin.

En 1624, se présentait avec honneur au brillant concours de cette année, *Guillaume* COLLETET, âgé de 26 ans; il préludait à cette réputation que rehaussa encore la protection du cardinal de Richelieu et de l'archevêque de Rouen, François de Harlay, qui, étant alors prince du Palinod, lui décerna un prix tout particulier, ainsi qu'il résulte d'un passage du *Traité du Sonnet*, où Colletet dit, p. 122 : « Je « dois à la célèbre ville de Rouen ce précieux *Apollon* « *d'argent*, dont elle prit le soin de reconnaître mon hymne « sur la *Pure Conception de la Vierge*. » Or, la biographie universelle assure que cet Apollon lui fut donné par François de Harlay.

On sait que Colletet, avocat au Parlement de Paris, et l'un des premiers membres de l'Académie française, publia un assez grand nombre d'ouvrages, notamment plusieurs traités réunis sous le titre de *l'Art poétique du sieur Colletet*, in-12, 1658, Paris. Il avait remporté l'*Eglantine* aux Jeux floraux, en 1652.

Il était né le 12 mars 1598, à Paris, où il est mort le 11 février 1659.

Une particularité assez remarquable de sa vie, c'est qu'il se maria trois fois, toujours à ses propres servantes. La troisième, qu'il épousa vers 1652, se fit connaître au Par-

nasse sous le nom de *mademoiselle Claudine.* Il ne faut pas le confondre avec *François Colletet*, son fils, qui lui est fort inférieur, et qui a été ridiculisé par Boileau ; c'est de ce dernier qu'il a dit :

> Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
> S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.
> (Sat. 1re 1660.)

De 1642 à 1646, deux allégories, une ode latine, une ode française, et des stances, ont valu huit succès à *Jacques* Picot, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame-de-la-Ronde à Rouen, depuis licencié en théologie à Paris.

De 1643 à 1650, Des Rives, avocat au Parlement de Rouen, remporta quatre prix, pour deux chants royaux, un sonnet et des stances ; de plus, il donna, en 1645 et 1649, deux odes françaises, et se plaça ainsi au rang des meilleurs poètes palinodiques de son temps.

1644. *Bernard* Le Pigny obtint la *Ruche d'argent*, pour une ode latine sur *Moïse sauvé des eaux.*

La même année, une médaille d'or fut décernée, pour *une épigramme latine*, à *Antoine* Halley (p. 233 *a*), célèbre professeur d'éloquence et recteur de l'Université de Caen, né en 1593, mort en 1676. Orateur et poète latin, il travailla, pendant 30 ans, pour les palinods de Rouen et de Caen.

1692, 94 et 95. Prix décernés, pour des allégories latines, au jeune *Pierre-Robert* Le Prevost, né à Rouen le 8 avril 1675, et qui devint depuis chanoine de Chartres, où il est mort, le 9 octobre 1736. Ce fut un des premiers prédicateurs de son siècle, et il excella surtout dans les oraisons funèbres.

En 1699, fut couronné, à quatorze ans et demi, pour une allégorie latine, *Pierre-François* Guyot des Fontaines, né à Rouen le 29 juin 1685, fils d'un conseiller au Parlement, et qui fut depuis l'un des plus célèbres critiques de

son siècle. Auteur d'une traduction de Virgile en prose. Entré chez les Jésuites en 1700, il en sortit quinze ans après, et devint curé de Thorigny. Mort à Paris en 1745.

1712. MAUDUIT, de Rouen, obtint un prix; ecclésiastique de Saint-Godard, il devint *juge du Palinod*, et mourut en 1730.

1719 et 1724. Prix décernés à des allégories latines composées par *Jean Baptiste* NÉEL, de Rouen, mort vers 1750. Il était avocat au Parlement de Normandie, et devint *juge du Palinod* en 1725.

En 1725, une allégorie latine, dont le sujet était *la Cathédrale de Rouen, respectée dans les guerres des Normands*, valut un prix à son auteur *Charles-Jean-Baptiste* LE CHAPELAIN, né à Rouen le 15 août 1710, et mort à Malines, le 26 décembre 1779. On trouve aussi son nom parmi ceux qui concoururent, en 1723, aux prix extraordinaires proposés par les directeurs du collége royal de Rouen, à l'occasion du mariage de Louis XV. Le Chapelain, qui appartenait à l'ordre des Jésuites, acquit de la célébrité comme orateur, et devint prédicateur de leurs Majestés impériales.

1731. Une allégorie latine fit décerner un prix à *André* MARESCOT, né à Duclair; depuis curé de Saint-Nicaise et chanoine de la Cathédrale de Rouen, mort le 22 juin 1780. (Voir le *Journal de Normandie*, 30 juin 1780 et 15 octobre 1788.)

En 1741, étant encore au collége de Louis-le-Grand, à Paris, fut couronné *Jean-Louis* FIQUET DE NORMANVILLE, né à Rouen, qui devint conseiller au Parlement de Normandie, membre de l'Académie royale de Rouen, associé au bureau général de la Société d'Agriculture de la même ville, et enfin *juge du Palinod*, en 1768.

1749. Le voyage du roi Louis XV au Hâvre, en septembre de cette année, fut célébré dans une pièce de vers qui fit décerner le premier prix à son auteur, BLANCHE, du Havre.

1750, 52 et 57. *Pierre-Firmin* Levasseur fut couronné pour des poésies latines ; il était élève de l'abbé Saas et fut curé de Fontaine-en-Bray.

1762 et 63. Deux odes françaises couronnées, firent connaître avantageusement leur auteur, l'abbé Le Petit de la Pommeraye.

Aux concours de 1763 et 1764, six palmes différentes furent moissonnées par un nouveau Le Prevost, prêtre, né à Rouen.

1775. L'éloge du cardinal *Georges d'Amboise* mérita le prix d'éloquence à *Claude-Louis-Michel de* Sacy, né à Fécamp en 1746, avocat, membre de l'institut royal d'histoire de Gottingue, de l'Académie d'Arras et de celle des Arcades de Rome, censeur royal à Paris. Auteur de *l'Honneur Français*, d'une *Histoire de Hongrie*, et de quelques poésies.

Enfin, en 1784, des stances, dont le sujet était *le Poète aux bords du Tibre*, mirent au nombre des derniers lauréats du Palinod, sur son déclin, *J.-F.-G. Constant* Blanvillain, secrétaire du prince Pallavicini à Rome, traducteur en italien de *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre, et de *Psyché* et *Cupidon*, d'Apulée.

J'ai dit quelques mots seulement du *Puy de la Passion* (p. 282 *a*), qui se tenait en l'église de St-Patrice, et sur lequel je n'ai découvert presque aucun renseignement. Il n'est donc pas sans intérêt de remarquer que *Clément* Marot a composé pour ce Puy, vers la fin de sa vie, un chant royal [1] sur la *Passion de N.-S.*, dont le vers palinodique est

Le pélican, qui pour les siens se tue.

*Nicolas* Mauger, prêtre de Rouen, est aussi auteur d'une pièce dramatique, composée en 1600 pour le même Puy.

[1] L'abbé Guiot assure qu'il en a fait encore deux autres pour le même puy.

Elle a pour sujet le *Lavement des pieds des Apôtres par J.-C.* Ils en sont les interlocuteurs.

Cette pièce, qui commence par un prologue assez long, mis dans la bouche de *Dévotion*, était un manuscrit sur vélin, de treize feuillets in-4°, coté X dans les archives dudit Puy. La pièce dont je parle contenait quinze pages, et l'on trouvait, dans les autres, les statuts et usages de l'association, qui faisait les frais de la cérémonie du jeudi saint. Le poète y est qualifié doyen des chapelains de la confrérie.

J'ai trouvé des notes assez curieuses dans quelques-uns des registres de la maison des Carmes, qui existent encore aux Archives départementales, et dont je vais rapporter un *extrait*; on y voit le détail de ce qui était payé pour les offices, les collations des religieux et des juges, la location et décoration du théâtre, la musique, les prix, etc., de 1621 à 1648, et de 1731 à 1765.

### *Extrait d'un Livre de Recettes de la Maison des Carmes de Rouen.*

NOTA. Ce Registre, commencé en latin au 16 octobre 1622, est continué en français depuis 1629. Il finit au 16 juin 1649. — Les chiffres en parenthèses indiquent les folios. Je ne rapporte que quelques-uns des articles les plus remarquables.

(30) Reçu de M. Louis Valée, pour deux ans de la Confraternité de la Conception, savoir 1621 et 22. — 36 ₶ = (35) Du même pour 1623 — 18 ₶.

(238) décembre 1634. De M. Acarie, fesant pour M. le prieur de Bonne-Nouvelle, maistre de la Conception et prince des Palinods, pour la nourriture des religieux, les deux jours, — 18 ₶. = Pour le R. P. prédicateur, — 6 ₶. = Pour l'office de la grand'messe, un escu d'or, — 5 ₶ = Pour l'autre office du lundi, — 16ſ 6đ. = Plus reçu de M. Louis Vallée, pour la célébration de tout l'office fait par nous, 18 ₶.

*Nota.* M. Yart, organiste de céans, a reçu le don desdits MM. maistrés des Palinods, pour avoir touché l'orgue.

(258) novembre 1635. *Sabbatho festum Conceptionis immaculatae Virginis.* Reçu de l'aumônièr de monseigneur de Longueville, prince des Palinods, pour la nourriture, les deux jours, des religieux, — 18#. = Pour l'oblation de la grand'messe, — 4# 6ſ. = Pour le lendemain, à la messe des Trépassés, — 15ſ 6ð. = Pour F.-J. Lecousturier, organiste, — 6#. = Pour l'exhortation faite par notre maître le R. P. Masquiret, vicaire de céans, — 3# 7ſ 6ð.

(282) décembre 1636. Reçu de monseigneur de Marescot, prince des Palinods, pour le service, — 18#. = Plus, pour la nourriture des religieux, — 18#. = Pour l'exhortation faite par le R. P. Prieur sur le Puy au théâtre, — 3#. = Pour l'organiste Lasnier, — 6#. = Pour l'offrande de la grand'messe, le dimanche d'après la Conception, un écu d'or, — 5# 4ſ.

(317) décembre 1638. Reçu des deux offrandes de M. de Mathan, conseiller au Parlement, prieur du Boscachard et prince des Palinods, aujourd'hui et demain, à la messe des défunts, deux écus en or, — 10# 8ſ. = P. la nourriture des religieux, — 18#. = P. l'organiste, — 6#. = P. l'exhortation sur le théâtre, par notre maître Gueroult, prêchant l'Avant céans, — 40ſ.

(340) décembre 1639. Reçu de M. Deshommets, maître des comptes et prince des Palinods, pour la nourriture des religieux, deux jours durant, — 18#. = Pour l'exhortation, — 3#. = Pour l'organiste, — 6#.

(389) décembre 1641. Reçu de M. Vallée, le don de M. de Bassompière, prince cet an présent. — 27#.

(508) 6 décembre 1648. Reçu de la confrairie de la Conception pour le don du prince, oraison et orgue, — 27#; = pour la récréation (collation) des religieux, — 8#; = pour les messes et offices, 18#; = pour les quatre fêtes de la dite conception et offertes, 4#.

Autre registre.

(44) mars 1739. Reçu de M. le marquis d'Estampes, prince de l'Académie du Palinod, en décembre 1738, pour les frais de la cérémonie, — 400#.

(350) janvier 1768. Reçu de M. le président de Becthomas, pour les frais des Palinods, dont il est le prince cette année [1], — 300#.

## *Extrait d'un Livre de Dépenses de la même Maison.*

Décembre 1731. Payé pour quatre prix du Palinod, savoir : la *Rose*, l'*Etoile*, la *Tour* et le *Laurier*, — 38#.

Mars 1732. Donné au R. P. Etienne, pour le prix du discours français, qu'il a fait à l'honneur de l'immaculée Conception, — 10#.

1734. Payé, tant à l'orfèvre, imprimeur, sculpteur, qu'à M. Royan, graveur, et autres frais faits pour la cérémonie du Palinod, sous la principauté de M. de Pontcarré, premier président au Parlement, — 435#. = Juillet. Payé pour la presse dont on marque les jetons du Palinod, 100# ; = plus à M. Lagenet, orfèvre, pour les jetons d'argent qu'il a livrés pour la cérémonie, tant de cette année que pour partie de l'année prochaine, — 118# 6ſ.

1736. Février. Payé à M. Cabut, pour 200 recueils des pièces du Palinod, qui ont remporté les prix, savoir : 188 couverts en papier marbré à 5ſ pièce, 47#, — 12 en papier doré à 6ſ 3ᵭ pièce, 3# 15ſ; — pour 150 affiches, 9#, et pour l'impression en taille-douce, 1#, total 60# 15ſ; = Payé à MM. Lagenet et Royan, pour la plaque d'argent et la ciselure des armes de M. le président d'Esneval, 56#. = Item pour les jetons d'argent, 60#. = A M. Lefebure,

[1] Il paraît que l'écrivain a voulu dire *l'année dernière* (270 *a*). (Voir la note de la page suivante.)

tapissier, pour la fourniture des lustres et tenture de tapisserie, 32# 15 ſ; = A M. Méry, pour 12 liv. de bougie a 31 ſ, 18# 12 ſ; = Pour les pates de ferblanc, 6#; = Pour la symphonie, — 30#; = A l'homme qui a eu soin des bougies, 1# 4 ſ.

1738. Novembre. Payé pour avoir regravé les deux coins, pour frapper les jetons du Palinod, 24#.

1742. Décembre. Biscuits, noix, macarons, échaudés, pour MM. les juges du Palinod, 4#; les lustres, 6#; la bougie, 5#; impression des placards, 6#.

1745. Janvier. Payé pour deux prix du Palinod, 16#; Pour 8 liv. de chandelle moulée à 12 ſ, 4# 16 ſ; lustres, fauteuils et tapisseries, 6# 12 ſ; collation des juges, 7# 13 ſ.

1747. Novembre. Payé pour M. de Becthomas, 9#. = Nota. M. de Becthomas avait accepté d'être prince du Palinod, dont il n'a rien voulu payer. [1]

1758. Décembre. Payé 19# à l'orfèvre, pour cinq estampes informes d'argent; 5#, pour les faire graver et imprimer; 12 ſ pour du ruban à y mettre, ce qui fait 24# 12 ſ. = Payé 12# à M. Machuel, imprimeur des placards, et 5# 10 ſ à son oncle, pour l'impression de l'image qui est au-dessus des placards, ce qui fait 17# 10 ſ. = Payé 6# 3 ſ pour les deux collations, — 1# 4 ſ, pour les gardes de la porte et 12 ſ pour des verres, ce qui fait 8# 1 ſ; = enfin 12# pour les violons.

1763. Janvier. Donné aux domestiques de l'hôtel Vatel, pour avoir accommodé les lustres du Palinod, 2# 8 ſ.

1765. Janvier. Payé 95# pour les armes de M. de Harcourt, prince du Palinod. C'est un nommé Lefrançois, rue Pomme-d'or, qui les a faites et fait dorer. = Les armes dudit

[1] M de Rouville a été prince en 1747 (269 *a*); peut-être M. de Becthomas avait-il consenti d'abord à en remplir les fonctions, à la condition de ne rien payer.

prince, chez M. Gouël, dans la cour du Palais, 6# = Item pour les placards, chez M. Le Boulenger, 18# = Item à MM. Lagenet, orfèvres, pour 4 onces tant de gros d'argent; pour 9 targes qu'ils ont battues, à 20ſ la pièce; 3# 12ſ de contrôle pour toutes. L'impression a 12 pièces, mais la grande appelée le *prix du prince* n'étant pas bien faite, ils l'ont reprise au poids qui s'est trouvé, de 11# 7ſ 6d, rabattue sur la somme de 46# 10ſ que se montaient les 9 pièces, tant en matière qu'en forme, restait à payer, 35# 10ſ. = Une autre, *prix du prince*, dont 18# pour la façon, 32# 16ſ. = Pour la symphonie de 6 instruments, 15#; la collation, 7# 11ſ; = Pour tenture et cire et faire des billets, 4# 1ſ. = Pour faire polir les prix, 3#. = Pour les rubans d'attache, 2#. = Pour deux années d'affiches, 1# 16ſ.

Ce même registre fait connaître que notre Académie payait 6# au Couvent, pour le loyer de la salle du réfectoire, lorsqu'elle y tenait sa séance publique, et j'ai vérifié, dans nos propres registres, qu'attendu le mauvais état de la grande salle de l'hôtel de ville, l'Académie royale a tenu en effet ses séances solennelles aux Carmes, pendant 11 ans, de 1775 à 1785, inclusivement.

Je vais maintenant, Messieurs, vous entretenir d'une rareté bibliographique qu'a bien voulu me communiquer M. Thomas, avocat; cette petite brochure, qui porte la marque de la bibliothèque de feu Germain Barré, curé de Monville, contient quelques poésies de Sagon, imprimées à Paris, par *Benoist Preuot*, pour *Jehan André*, libraire en la grand'salle du Palais, sous la date du 9e jour d'août 1544, Il a pour *signatures* les lettres A à G, sans pagination, et se compose de 52 feuillets, très-petit in-8°, de 15 centimètres et demi de haut sur 10 de large.

Il paraît que Sagon était alors fort à la mode, ainsi qu'on peut en juger par les vers suivants, placés en tête de son recueil, en guise de préface :

Lecteur entens ce présent iugement,
Que ie te fais des poetes francois.
*Merlin* [1] escript ce qu'il veult proprement
En vers facile, et langage courtois.
*Salel* [2] fait viure encor' une autrefois
Hector de Troye, et Achilles de Grece
Par son vers graue : et *Marot*[3] l'un des trois
A le vers doulx, coullant de soy sans presse.
Mais l'argument, auquel Sagon s'adresse,
Fait que sa muse au plus hault des cieulx monte,
Qui l'a rendu pour renommée expresse
Egal aux trois, si luy ne les surmonte.

Le livre est intitulé :

*LE TRIUMPHE*
de grace, et preroga-
tine d'innocence originelle, sur la
conception & trespas de la
Vierge esleue mere
de Dieu,
composé par Sagon.

[1] Peut-être *Mellin de Saint-Gelais*, poète distingué, né en 1491, surnommé l'Ovide français, et grand ami de Clément Marot.

[2] Hugues Salel, auteur d'un recueil de poésies et d'une traduction en vers des 12 premiers livres de l'Iliade, surnommé le *poète royal*, mort en 1553.

[3] Clément Marot, né en 1495, mort en 1544.

Il a pour second titre :

*RECVEIL MORAL DAV-*
cuns Chantz Royaux, Balades & Rondeaulx, de Sagon, presentez & premiez a Rouen, a Dieppe & a Caen, Par luy adressée a venerable religieux, Domp Richard Ango, prieur de Beaumōt en auge son oncle.

L'auteur entre en matière par une espèce d'épître dédicatoire à cet oncle ; le temps est venu pour lui de renoncer aux folies de la jeunesse, et de montrer quelque fruit de sa muse, aussi se dit-il à lui-même :

Offre à ton oncle et tes amys loyaulx
Vng chapellet de douze chantz royaulx,
Que tu as faitz en l'honneur de la rose,
Ilz aymeront cela sur toute chose.

Il a expliqué précédemment que, par cette *rose*, il entend la *Vierge immaculée*.

Rose que Lune et Soleil environne :
Bref c'est la rose ayant au ciel couronne.

A la suite de ces douze chants royaux s'en trouvent plusieurs autres, ainsi que des ballades et rondeaux.

Voici l'indication des pièces qui ont remporté des prix au Puy de Rouen :

1° Chant royal qui triumpha de la *palme*, en 1531.

Le vers palinodique fesant allusion à la Vierge est:

La perle ronde, orientale et fine.

2° Chant royal premié du *Lys*, (Vers 1533 ou 34.)

Il en annonce le sujet dans un *petit rondeau* dont voici les premiers vers :

En chant royal, pour la Vierge tant belle,
Je prends la fleur, ou la mousche pasture,
La mousche, est Dieu, qui nous donne pasture,
De miel doulx, que sa grace i' appelle.

Ce chant royal est *bâtelé partout* [1] ; aussi est-il un des plus entortillés et des moins intelligibles. En voici la première strophe :

Vent d'aquilon, violent, et peruers,
Couchoit enuers, de Flora, l'ornature,
Qui, pour vesture, en laissant habitz verdz,
La nuyt des vers, estendoit sur nature,
Mais sans fracture, vng Soleil gracieux,
Solatieux, et nommé l'œil des cieulx,
En ces bas lieux eut regard tant bening,
Qu'en vng iardin, preserua de venin,
Et d'aer marin, germe et flœur d'une souche,
Qu'on dit et couche en françoys et latin,
La fleur du thym, preparee à la mouche.

[1] Dans les vers de dix syllabes, on appelle *rime bâtelée* celle qui, finissant un vers, se retrouve à l'hémistiche du suivant. Quelquefois la *bâtelure* n'est qu'au second et au quatrième vers de chaque couplet. On conçoit ce qu'une semblable entrave devait ajouter de difficultés à des compositions qui en présentaient déjà beaucoup. Je vais rapporter à ce sujet l'opinion exprimée par le père Mauduit, oratorien, dans son ouvrage intitulé : *Mélanges de diverses poésies*, imprimé à Lyon en 1681, in-12. La préface du troisième livre, composé de *Palinods*, dont plusieurs ont remporté des prix sur les puys de Rouen et de Caen, contient le passage suivant :

« On appelle *Palinods* des combats en vers qui ont été institués « à l'honneur de la Conception immaculée de la Vierge.... Les « *Chants royaux* et les *Ballades* sont remarquables entre les autres « ouvrages par la gêne et la difficulté qui leur est particulière.... « Chaque strophe finit par un refrain que l'on nomme *ligne pali-*

3° Balade qui remporta le prix de la rose, en 1535.

4° Rondeau premié de l'anneau ou signet, en 1533.

Il y a, en outre, un chant royal couronné au Puy de Dieppe; un chant royal et une ballade qui ont obtenu des prix à celui de Caen.

Dans la ballade prononcée par l'auteur, pour la remise de la *palme* qu'il avait gagnée précédemment, on voit que trois princes étaient morts pendant l'année 1532.

L'un des rondeaux est un *acrostiche* dont les initiales de chaque vers forment les mots FRANCOYS SAGON.

Toutes ces pièces sentent le travail et la recherche; on n'y trouve que des idées péniblement alambiquées, et un style dépourvu de grâce et de naturel. On a déjà pu en juger par les citations précédentes; j'y ajoute les morceaux ci-après, qui m'ont paru les plus remarquables.

*Chant royal à la louenge du roy tres chrestien, Françoys.*[1]

N'est pas, le Roy, le plus heureux, du monde,
Quant, Dieu luy fait, ceste grace, d'auoir,
Force de corps, l'esprit sain, le cœur munde,
Femme, et enfans, abondance d'auoir,
Justice, foy, prudence, et bon scauoir,
Dont, il maintient en amour, et concorde,
Tous ses subiectz, et auec eulx concorde?
Certes, si est : mais il ne fault, omettre,
( Qui ne vouldra offenser conscience )
Dire, qu'il a tiltre imparfait, ou mettre,
Instaurateur, de l'humaine science.

« nodique. La chute en doit être heureuse et aisée; mais la contrainte « des rimes de même sorte, sans répétition, qu'on doit disposer « dans toutes les strophes aux mêmes endroits qu'à la première, « rend ces ouvrages, et surtout le *chant royal*, si difficile, qu'on « est bien aimé des muses, quand on se soutient jusqu'au bout, « sans tomber dans le galimathias... »

(Voir le nouveau supplément au dictionnaire de Moréri, 1479, au mot *Académie*.)

[1] Je conserve l'orthographe et la ponctuation de l'original.

(Je passe une strophe.)

Donc, par moyen de son conseil, il munde,
Artz libéraulx[1] (que Dieu luy fait scavoir)
1 Il rend *Grammaire* en son estat fœconde,
2 D'*Arithmétique*, il fait chacun pourueoir,
3 En *Réthorique*, on peult apperceuoir,
Qu'il n'y a plus (ce qui souloit) discorde,
4 Son droict plommet[2] *Géométrie* encorde,
5 Il nous deffend, en la *Logique* admettre,
6 Le faulx, pour vray, *Musique*, est en essence,
7 *Astronomye*, a recouuert, vng maistre,
Instaurateur de l'humaine science.

(Je passe les quatre strophes suivantes.)

ENUOY.

Prince éternel, regnant, au divin cloestre,
Je te suply, vouloir tousiours accroistre,
L'auctorité, le pouoir, et regence,
Du roy Françoys, et nous vueilles permettre,
De le nommer en ce monde, et bas estre,
Instaurateur de l'humaine science.

Ensuite se trouve un *Chant royal*, *à la louenge de France, triumphante sur l'empereur, qui l'auoit assaillie de toute sa puissance, de toutes partz.*

En voici le début :

Vent d'Occident mobile, par puissance,
Se lève aux champs, pour fleurdelys verser,
. . . . . . . . . . . . . .

[1] Il paraît qu'on n'avait point adopté un ordre constant pour la nomenclature des sept arts libéraux, puisque j'en ai rapporté un différent dans ma première partie, (p. 228 *a*), et que le vers technique suivant, du Satyricon de Marcianus Capella, en offre encore un autre :

*Lingua, tropus, ratio, numerus, tonus, angulus, astra.*
Gramm., rhétor., logiq., arithmét., musiq., géomét., astron.

*Revue de Rouen*, juin 1837, p. 306.

[2] Petit plomb.

Chaque strophe se termine par le vers palinodique :

Bien assaillie, encor mieux deffendue.

Les succès que Sagon obtint sur les Puys, pendant cinq ou six années, lui ayant suscité des envieux, comme il le dit dans l'épître à son oncle, il se décida à s'occuper de compositions d'un autre genre, ce qu'il annonce au lecteur par le dizain suivant :

Après cecy, lecteur facond et sage,
Sagon te garde vng recueil de ses faictz.
Ou l'œil pourra congnoistre en maint passage
Du train d'amour les différentz effectz,
Vray qu'en jeunesse ardente les a faictz :
Par quoy doubtoit et bransloit en balence,
De les cacher soubz la nuict de silence,
Ou de les mettre au hazard de tes yeulx,
Mais soubz espoir de ta beneuolence,
Apres cecy sois certain d'auoir mieulx.

Mais c'est assez vous occuper d'un poëte oublié, et qui mérite de l'être ; je passe à la seconde partie du même volume, quoiqu'elle soit étrangère au Palinod. On y lit, en 20 feuillets, un fabliau dont voici le titre :

*LA FABLE DU FAULX*
Cvyder contenant
L'Histoire des nymphes de Dyane,
trãsmuées en saulles, faicte par vne no
table dame de la court enuoyée à ma-
dame Marguerite, fille vnicque du
Roy de France.

Imprimé par Adam Saulnier, imprimeur à Paris, avec privilége, pour *deux ans*, daté du 29 septembre 1543.

Cette historiette, qu'on pourrait intituler aujourd'hui *La Fausse croyance*, ou *Les Apparences trompeuses*, est racontée

avec esprit, et le style n'en est pas dépourvu d'agrément, quoiqu'un peu trop prétentieux.

D'innocentes nymphes de Diane se plaisent à écouter les chants des faunes, et se confient à leur feinte douceur; cependant elles ne tardent pas à s'apercevoir du danger qui les menace : elles se sauvent sur les bords d'un ruisseau, et invoquent le secours de leur protectrice, tandis que les faunes qui les suivent de près

Prendre les vont, et si fort embrasser
Que d'embrasser ne se pouuoient lasser.
Ils sont transis, et quasi mortz de ioye,
Il ne leur chault qui les oye ou les voye,
Or ont-ils bien la fin de leur desir,
La voix leur pert, par excessif plaisir,
Mais tout soubdain bruslãs par grãt challeur
A la blancheur virent changer coulleur,
Et la doulceur de la chair en rudesse
Tournée fut, dont soubdaine tristesse
Leurs coeurs saisit, voyant la blanche chair
Perdre coulleur, s'endurcir et secher,
Si que cuydans les mener hors de la
Feirent effort les tirer, mais cela
Riens ne seruit, car leus piedz arrestez
A cheminer ne furent apprestez,
Les conuertir en rascine sentirent,
Les brachs aussi en branches tourner virent,
Lors de serrer et redoubler leurs forces,
Mais dãs leurs brachs ne tindrẽt riẽs qu'escorces
Dõt vers le hault, pour leur coeur apaiser
Cherchent leur face, et les cuydent baiser,
Ce fut le pis, car pour la bouche doulce
Et les yeulx vers ilz ne trouuẽt que mousse,
Dont il saillit vne voix faible et lante,
Telle que peult de personne dolente
Disant, meschantz importuns amoureux
Or demeurez à iamais malheureux,
Nous en allons à Dyane contentes
De noz vainqueurs en la fin triumphantes.

Les faunes se désolent d'abord de voir les nymphes changées en saules, puis, dans la crainte qu'on ne se moque d'eux, ils en arrachent quelques branches qu'ils placent sur leurs têtes comme un signe de victoire, ce qui ne les empêche pas de prendre le parti d'aller cacher leur honte au fond des bois et des rochers les plus déserts; c'est depuis lors, est-il dit plus loin, que le feuillage gris et vert du saule fut adopté par les amants déçus dans leurs espérances.

La fin de ce petit conte en révèle l'auteur, qui s'excuse modestement de n'avoir pas mieux réussi :

Vous doncq madame, enuers laquelle i'use,
Tant seullement de vraye obéissance,
Et qui scauez, quelle est mon impuissance,
Debuez porter le mal que ie merite
Et *Marguerite* excuse *Marguerite ;*
Il me suffist, et seray bien contente,
Mais que croyez vostre très humble tante
N'estre iamais de vous obeyr lasse
Et la tenir en vostre bonne grace.

Ces derniers vers font connaître qu'ils ont été composés par *Marguerite de Valois*, sœur de François 1er, née le 11 avril 1492[1], tante de *Marguerite de France*, fille du même roi, née le 5 juin 1523. Cette pièce étant datée de 1543, on peut s'étonner que Marguerite de Valois, alors reine de Navarre, et âgée de cinquante et un ans, se dise la *très humble tante* d'une jeune princesse de vingt ans, qui ne fut mariée que seize ans plus tard.[2] Quoi qu'il en soit, il ne peut y avoir de doute sur l'auteur de cette pièce, puisqu'elle

[1] Elle épousa, en 1509, Charles de Valois, dernier duc d'Alençon, mort en 1525, et, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre, mort le 21 décembre 1549.

[2] En 1559, elle épousa le duc de Savoie; morte le 14 septembre 1574.

se trouve, p. 499, sous le titre de l'*Histoire des Satyres et des Nymphes de Dyane*, dans la seconde partie du recueil intitulé : *Margverites de la Marguerite des Princesses, très illustre Royne de Navarre.* — Lyon, par Pierre de Tours, 1549. (Bibl. de Rouen. Coll. Leber.)

Je reviens à mon sujet, pour vous entretenir de la publication récente (1842) faite par MM. G. Mancel et G.-S. Trébutien, de Caen, d'un volume in-8° de plus de trois cents pages, intitulé : *L'Établissement de la fête de la Conception Notre-Dame, dite la fête aux Normands, par Wace, trouvère anglo-normand du* XII[e] *siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi.*

C'est l'histoire du salut d'Helsin, et de l'institution religieuse de la fête et de la Confrairie de la Conception Notre-Dame, que Wace a mis en vers, mais il ne s'est pas borné à la relation de ce miracle, opéré par l'intervention de la Vierge, ce fut pour lui l'occasion de retracer l'histoire entière de la mère de Dieu. Après vingt ans de mariage, n'ayant point eu d'enfants d'Anne, Joachim s'était, depuis quelque temps, retiré au désert, où il vivait dans la désolation et la prière, lorsqu'un ange vint lui dire :

Enfant auras prochainement.
Anna ta fame concevra,
Une fille enfantera
Que vos apelerez Marie.

Et pour preuve de la vérité de cette prophétie, l'ange ajoute :

Quant en Jherusalem venras,
Anna ta fame encontreras
Aus portes oires[1] apelées
Por ce qu'elles furent dorées.

[1] Ce mot est peu connu, et je l'ai cherché en vain dans plusieurs vocabulaires du vieux langagé, mais il est évidemment la traduction du mot *aurea*, qui se trouve dans le passage suivant de *l'Evangelium de nativitate S. Mariae*, cap. IV : *cum perveneris ad portam quae* aurea *pro eo quod* deaurata *est vocatur.* (Même ouvr., p. 102.)

Cette rencontre est le sujet de la gravure, dont j'ai annexé le *fac simile* à la seconde partie de ma notice. (Page 312 b.)

Les éditeurs ont réuni dans le même livre plusieurs morceaux curieux, notamment l'opuscule ayant pour titre : *Miracolvm de Conceptione Sanctae Mariae*, attribué à saint Anselme, archevêque de Kentorbery, à qui l'on accorde généralement l'honneur d'avoir provoqué l'établissement de la fête de la Conception de la Vierge Marie, d'après le récit et le vœu d'Helsin.

Une autre publication faite à Caen, en 1841, mérite également d'être mentionnée; c'est *un mémoire historique sur le Palinod de Caen*, *Œuvre posthume de l'abbé De la Rue*, [1] in-8° de vingt pages. Ce Palinod a la même origine que ceux de Rouen et de Dieppe. La fête de la Conception était célébrée à Caen, dès le XV$^{e}$ siècle, avec une grande solennité, sous la direction de l'Université, mais ce n'est que dans le siècle suivant, sous François I$^{er}$, qu'elle fut accompagnée de *jeux poétiques*, plus de quarante ans après leur adoption à Rouen.

Ce fut *Jean* LEMERCIER, seigneur de Saint-Germain et avocat célèbre à Caen, qui, le 23 octobre 1527, proposa à l'Université l'établissement du Palinod, et offrit d'en faire les frais pour cette année; l'Université, en acceptant son offre, le nomma *Premier Prince du Palinod.* Elle rédigea alors les statuts de cette institution naissante, qui resta sous son patronage.

« [1] L'abbé Delarue, dans un rapport inséré au Moniteur du 13 juin « 1808, attribue en partie aux sociétés de la Vierge le grand nom- « bre de vrais poètes dont s'honore la Normandie. Le docte abbé au- « rait pu ajouter à la liste des vrais poètes celle des vrais savants, et « nommer cet abbé Saas, membre si actif de l'Immaculée Concep- « tion. » (*Epoques de l'histoire de France, par E. Onésime Leroy.* Paris 1843, p. 190.)

Enfin, Messieurs, je dois consigner ici quelques renseignements qui serviront de rectification et de complément à ma première partie.

Page 201 *a*. L'archevêque Robert de Croixmare, l'un des bienfaiteurs du Palinod, est mort le 18 juillet 1493.

205. En 1655, des Ursulines s'établirent à Rouen, sous le titre de l'*Immaculée Conception*.

Le 7 juin 1728, fut posée la première pierre de l'église Saint-Yon de Rouen, consacrée sous le titre de la *Conception de la Sainte-Vierge*, et de l'*Enfance de Jésus*.

207, 232, 260. Je dois à M. Floquet (vol. de l'Acad. 1841 p. 271), la rectification d'une erreur. En 1595, l'illustre *Claude* Groulart, ne fonda qu'un seul nouveau prix, *la Tour*, pour les *stances*; c'est son fils, nommé aussi *Claude*, qui, en 1611, fonda le *Soleil*, pour second prix des stances. Il faut donc substituer ce qui suit, aux lignes dix et onze de la page 232 *a* :

1611. Le *Soleil*, deuxième prix des *stances*, échangé contre une *bague d'or*, 60 sous. Fondateur messire *Claude* Groulart, sieur de Torcy, fils du précédent.

Les trois lignes suivantes sont à supprimer, et la note s'appliquera aux *stances*.

208. Un troisième exemplaire du *Livre des statuts* se trouve entre les mains de M. Frère, ancien libraire.

219. Ce *bon juge* était M. de *Bailleul*.

226. Livres cotés par l'abbé Cotton des Houssayes, ajoutez : comme existants en juillet 1771.

236 *a*, note. Le livre de recettes du couvent des Carmes, cité p. 232, porte la valeur de l'*escu d'or*, en 1634, à 5 ₶, et en 1636, à 5 ₶ 4 ſ.

240. *Guillaume Thibault*, l'un des plus célèbres auteurs palinodiques du commencement du XVIe siècle, tant en latin qu'en français, obtint un double succès en 1520. (Voir page 310 b.)

243. *Robert* BECQUET. Voir la *Notice sur la ville de Darnétal*, par M. Alexandre Lesguilliez, 1835, page 344.

*Jean* ROUXEL est aussi désigné sous le nom de LE ROUX; ecclésiastique et professeur royal à Caen, où il est mort en 1586, à l'âge de cinquante-six ans. C'était l'un des meilleurs poètes du XVI[e] siècle, et l'un des lauréats les plus distingués des palinods de Caen et de Rouen, où il fut couronné plusieurs fois.

264. *Jacques* HALLÉ, inscrit le 189[e] sur le tableau, étant mort en 1632, n'a pas dû être prince.

ACARIE, cité comme *présumé* prince, après 1639, l'a été dès 1634, comme l'indique la citation, page 232.

274. *Pierre* GUÉRIN DU ROCHER, ex-jésuite, supérieur des nouveaux convertis à Paris, né à Sainte-Honorine, près Falaise, le 1[er] mars 1731. Professeur de rhétorique à Rouen en 1755, il s'est immortalisé depuis, par son ouvrage intitulé *Histoire véritable des temps fabuleux*, qu'il n'a pu achever.

280. *Joseph-André* GUIOT. Comme prêtre, on le trouve, pendant près de quinze ans, sur toutes les listes des stationnaires d'*Avent* et de *Carême*, dans la Capitale, qu'il quitta en 1785, pour rebâtir et desservir un prieuré de son ordre à Corbeil. Outre ses sermons, il a laissé beaucoup de matériaux pour l'histoire de Normandie, surtout dans la partie littéraire, et donna une *Notice périodique des antiquités de Corbeil, pour les années* 1778 *et* 1790. Il a rendu hommage à la mémoire de l'abbé Saas, dans une élégie intitulée : *Tumulus Joannis* SAAS. L'abbé Guiot, qui avait été bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor, est mort en 1807, curé du Bourg-la-Reine, près Sceaux.

A la liste des *juges*, j'ajoute les suivants :

273 *a*. 1700. DUMESNIL, de Rouen, imprimeur, qui composa une nouvelle invitation aux poètes, en vers latins.

1725. *Jean-Baptiste* NÉEL, lauréat en 1719 et 1724. (Voir page 320.)

1744. *Nicolas* LEGROS, né à Bolbec, le 2 février 1705, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, où il est mort le 3 février 1781, sans jamais avoir eu besoin de médecin. Ses dispositions pour les sciences se développèrent de très-bonne heure, et il brilla dans ses études. Il versifiait et prêchait avec facilité.

1768. FIQUET DE NORMANVILLE, lauréat en 1741. (Voir page 320.)

1769. *Richard-François-Xavier-Félix* LALLEMANT[1], né en 1729, à Rouen, où il est mort en 1810; frère des imprimeurs de ce nom; prêtre, vicaire général d'Avranches, membre de l'Académie royale de Rouen, auteur d'une traduction de Phèdre, etc.

226 à 229*a*. Aux ouvrages à consulter que j'ai cités, on doit joindre les ŒVVRES POETIQVES svr le Svbiect de la Conception de la tres saincte vierge Marie mere de Dieu. *Composez par diuers Autheurs.* Recueillies par *Adrian* BOCAGE, P. A Roven, imprimerie de Robert Feron, contre Saint-Maclou. 1615. = in-16 de 143 pages, dédié au Reverend pere en Diev, messire *Francois* DE HARLAY, *archevesque d'Auguste, coadiuteur de Monseigneur l'illustrissime Cardinal de Joyeuse en l'archeveesché de Rouen*, etc.

Ce petit livre, que M. A. Pottier, qui en est possesseur, a eu la complaisance de me communiquer, se compose principalement de *stances*, de *chants royaux* et *d'odes* de divers auteurs, au nombre de plus de trente, que l'abbé Guiot n'a point cités parmi les lauréats. Toutes ces pièces paraissent cependant avoir été destinées à concourir aux prix des Palinods, mais l'éditeur, qui n'y a inséré qu'une ode portant son nom,

[1] Ce nom célèbre dans les fastes de l'imprimerie de Rouen, y était déjà connu au 15e siècle. (*De l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen*, par Ed. Frère. Rouen, 1843, p. 3.)

ne fait connaître ni les récompenses qu'elles ont pu obtenir, ni l'époque de leur composition; elles doivent être peu antérieures à la date de l'*approbation*, qui est du 16 février 1614.

On suppose, dit l'abbé Guiot, que Bocage, qui était prêtre du diocèse d'Evreux, a dû être *juge* et peut-être *lecteur* du Palinod, ce qui l'a mis à portée de faire un choix de pièces couronnées et de les publier pour réveiller l'émulation des auteurs, qui avaient alors besoin de cet aiguillon.

J'ai dit, p. 232 *a*, que le *sonnet* avait été substitué au *rondeau*. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans le *Traité du Sonnet de Colletet*, déjà cité.... « Dans la réformation qui fut faite du « Palinod de Rouen.... il fut dit et arrêté, par l'article trente-« trois, qu'à l'avenir le *Sonnet* succèderait à la composition « ancienne nommée le *Rondeau*, qui commença dès lors « à n'être plus en usage sur le Puy de Rouen. »

Notes relatives à la seconde partie.

296 *b*. Le registre mentionné est aux archives départementales.

306 et 311. J'ai trouvé dans la cinquième livraison de la Collection des poésies, romances, chroniques, etc. publiée par Crapelet, (petit in-12, presque aussi large que haut; juillet 1839, Paris) une pièce intitulée :

Moralité tres excellente a lhonneur de la glorieuse Assomption Notre-Dame a dix personnages. C'est assauoir.

| | |
|---|---|
| Le bien naturel, | Les troys filles de Sion, |
| Le bien gracieux, | » |
| Le bien vertueux, | » |
| La bien parfaicte, | Le bien souuerain, |
| La bien humaine, | Le bien triumphant. |

Composée par *Jean* Parmentier, bourgeois de la ville de Dieppe et jouée au dit lieu, le jour du Puy de la dicte Assomption, lan de grace mil cinq cens vingt et sept; maistre Robert Lebouc, baillif de la dicte ville, prince du Puy et maistre de la dicte feste, pour la troisieme année.

C'est donc la *momerie* dont j'ai donné une courte analyse. Elle fut jouée, comme je l'ai dit, par la confrairie des *Sept-dormants*. Si l'on ignore l'origine de cette confrairie, la *Légende dorée*[1] nous apprend du moins que ses patrons étaient sept chrétiens d'Ephèse qui, sous le règne de Décius, pour se soustraire à ses persécutions, se cachèrent dans une caverne, où il dormirent 372 ou 196 ans, et se réveillèrent ensuite pleins de vie, avant de *rendre leur esprit au Seigneur*.

Deux ans plus tard, un vif désir de gloire fit entreprendre à Jean Parmentier le voyage des Indes Orientales, et, après maintes découvertes, il parvint à Sumatra, où une fièvre ardente le força de relâcher, et où il ne tarda pas à succomber

Le Palinod de Dieppe devait être en grand honneur en 1556, si l'on en juge par une pièce de *Jan* Dovblet[2]; intitulée :

Elegie 21e, pour semondre les poëtes au Pui
de l'Assomption a Dieppe, lan 1556,
Lequel, n'étant ordinairement que de
quatre pris, fut augmenté de deus.

Je termine par indiquer l'erreur où m'a induit la date de l'édition de Taillepied que j'ai consultée d'abord, et qui est celle de 1610, tandis que le même texte se retrouve dans la première édition de 1587 ; de sorte que c'est en 1586 que le sieur de Saldaigne était prince du Puy de Sainte-Cécile ; il ne pouvait d'ailleurs pas l'être en 1609, étant mort dès 1599[3].

[1] Voir l'édition française qui vient d'en être publiée en 1843.

[2] Elegies de Jean Dovblet, Dieppoys, imprimées à Paris, pour Charles Langelier, libraire, avec privilege du 16 janvier 1558. Petit in-4° de 55 feuillets, acheté à la vente de l'abbé Germain Barré, curé de Monville, par M. Frère, qui l'a donné à M. Féret, le 12 mars 1839, pour la bibliothèque de Dieppe.

[3] Voir p. 259 *a* et 310 *b*.

# LE PERROQUET INDÉPENDANT.

Dévoré du désir de sortir d'esclavage,
De parcourir les bois, les monts, les prés fleuris,
Jacquot, jeune perroquet gris,
Par un jour de printemps, par un jour sans nuage,
Sur l'aile des zéphirs s'enfuit loin de Paris,
Et de son maître et de sa cage.
Certain singe, son compagnon,
Vieux routier, passé maître en fait d'escamotage,
Avait, en dérobant la clef de sa prison,
Su de celle des champs lui procurer l'usage.
Voilà donc Jacquot en voyage,
Heureux, gai comme pinson,
Imprévoyant surtout, comme on l'est au bel âge.
Dans une immense plaine il s'abattit enfin,
A l'heure où le soleil s'allait coucher dans l'onde.
L'occident était pur, et pour le lendemain
Donnait à l'heureux pélerin
L'espoir du plus beau temps du monde.
La nuit, hélas ! l'eut bientôt détrompé :
A peine de son ombre eut-elle enveloppé
De ces agrestes lieux la vaste solitude,
Une bise souffla, siffla,
De moment en moment plus piquante et plus rude,
Et nul abri ne s'offrait là.

Sur l'unique rameau d'un chêne séculaire,
Arbre mourant, le seul que portât cette terre,
L'oiseau frileux perché n'eut que le ciel pour toit.
Que n'était-il alors sous celui de son maître!
Jacquot l'indépendant eut peu de temps à l'être :
Dès la naissante aurore il tomba mort de froid.

De mon oiseau le peuple est l'image fidèle :
La liberté le charme, il l'aime avec transport;
Liberté, c'est son cri, son vœu, son droit... D'accord:
Mais son tempérament est-il bien fait pour elle ?

LE FILLEUL DES GUERROTS.

---

## LE VIEILLARD ET LE JOUVENCEAU.

Ne pourrais-je à mon tour devenir un grand homme?
Disait à son aïeul certain jeune garçon,
Un de ces grands auteurs que partout on renomme,
Un Molière, un Cervante, un Tasse, un Fénélon?
—Pourquoi pas? lui réplique à l'instant le barbon:
Ces hommes, mon cher fils, comme toi débutèrent;
Ils promettaient beaucoup; des maîtres les guidèrent,
Semèrent à l'envi l'exemple et la leçon,
Et dans un champ docile ainsi développèrent
Les germes précurseurs d'une riche moisson.
Vois-tu ce chêne altier dont le front fend la nue,
Qui couvre un quart d'arpent de son ombre touffue?
Je le tins dans ma main, lorsque j'étais enfant;
Il n'était rien alors, il n'était rien qu'un gland.
Bientôt, fils adoptif d'une féconde terre,
De ses vigoureux jets il étonna sa mère,
Les soumit à l'acier d'un émondeur prudent,
Et même d'un tuteur subit le joug sévère;
Aujourd'hui de nos bois ce chêne est le géant.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, POUR L'ANNÉE 1843—1844.

## OFFICIERS EN EXERCICE.

M. MAGNIER, *Président.*

M. GAULTIER, O ✻, *Vice-Président.*

M. LEVY, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*

| Années de réception. | ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM. | Années d'admission à la Vétérance. |
|---|---|---|
| 1808. | LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Géneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine. | 1823 |
| 1819. | RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, etc. *rue de la Vicomté*, 34. | 1828 |
| 1805. | MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue de la Poissonnerie*, 34. | 1830 |
| 1834. | VERDIÈRE (Louis-Taurin) ✻, à Louviers (Eure). | 1840 |
| 1804. | BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, *rue du Vieux-Palais*, 30. | 1842 |
| 1803. | LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres; Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r de Sotteville*, 7. | 1843 |
| 1809. | DUPUTEL (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20. | 1843 |

## ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

Mgr l'Archevêque de Rouen.

1830. **Teste** (le baron François-Etienne) G O ✻, Lieutenant-Général, ex-commandant la 14e division militaire, Pair de France, à Paris.

**Dupont-Delporte** (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) C ✻, déc. de Saint-Léopold, Pair de France, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

**Barbet** (Henri) O ✻, déc. de Juillet et de Saint-Léopold, Maire de Rouen, ancien Député, etc., *boulev. Cauchoise*, 51.

1841. **Franck-Carré** C ✻, Pair de France, premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

**Nota.** On n'indiquera cette année que les changements survenus à la liste précédente.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

*Nouveaux Membres.*

1843. **Bénard**, prof. de philosophie au Collége royal, *rue Royale S.-Ouen*, 31.

**Bigourdan**, prof. de mathématiques spéciales, au Collége royal, *rue Daliphard*, 3.

*Rectification.*

**Floquet**, correspondant de l'Institut, *rue Beffroi*, 32.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

*Nouveaux Membres.*

1843. **Busset** (F. C.) ✻, géomètre en chef du Cadastre à Dijon (Côte-d'or).

**Mancel** (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

**De Fréville**, anc. élève de l'École des Chartes, *rue des Francs-Bourgeois*, 7, *au Marais*, *à Paris*.

**Charma**, prof. de philos. à la faculté des lettres de Caen

ALAUZET (Isidore), avocat, S.-chef du cabinet particulier du Ministre de la Justice, à Paris.

MARCHAND, pharmacien de l'hôpital civil, à Fécamp.

DUCHESNE-DUPARC, D.-M., *rue de Louvois*, 10, *à Paris*.

*Membres à retrancher.*

JULIA FONTENELLE, D.-M., décédé.

*Rectifications.*

LAFISSE (D.-M.), *rue Laffitte*, 43, *à Paris*.

MOREAU DE JONNÈS, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89, *à Paris*.

BEUGNOT (le comte), *rue Ville-l'Evêque*, 16, *à Paris*.

DESCHAMPS, *à Autry*, *canton de Monthois* (*Ardennes*).

MOREAU (César), *rue de Rivoli*, 30 *bis*, *à Paris*.

MALO, *rue de l'Éperon*, 6, *à Paris*.

MURAT (le comte de), *rue Gaillon*, 5, *à Paris*.

BREVIÈRE, *rue des Lilas*, 12, *à Belleville*, *banlieue de Paris*.

FÔVILLE, *rue de Lille*, 101, *à Paris*.

PESCHE, *rue du Bouloi*, 7, *à Paris*.

REY, *rue Notre-Dame-de-Lorette*, 31, *à Paris*.

GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacques-Alexandre), maître des requêtes, directeur des affaires civiles et du sceau au Ministère de la justice, *rue des Trois-Frères*, 3, *à Paris*.

GUIBOURG, pharmacien, *rue Feydeau*, 22, *à Paris*.

MALLET O ✻, Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, *rue Laffitte*, 46, *à Paris*.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

*Nouvelles Sociétés.*

*Morlaix*. Société vétérinaire du département de Finistère.

*Munich*. Académie.

*Rectification.*

La Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche a transféré son siége de Bayeux à Caen.

# TABLE DES OUVRAGES

*Reçus pendant l'année académique* 1842-1843, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes*,

**Dressée conformément à l'art. 17 du Règlement.**

---

Castel. *Rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture*, *etc.*, *de* BAYEUX, 43.

CHALONS *Soc. d'Agr. de la Marne. Séance publique* 1842.

Charma (A.) *Essai sur les bases de la moralité.* 1835 — *Leçons de philosophie sociale*, 1838. — *Leçons de logique* 1840. — *Sur la liberté de l'enseignement*, 1840.

Chevallier (A.) *Mémoires sur les incendies et inflammations spontanées.* — *Sur les matières colorantes à l'usage des confiseurs.* — *Notice sur* Julia Fontenelle.

Chevallier et Ollivier. *Recherches chimiques et médico-légales sur plusieurs cas d'empoisonnements déterminés par l'usage du cidre.*

— Th. Gobley *et* E. Journeil. *Essai sur le vinaigre.*

— Orfila et Ollivier. *Triple accusation d'empoisonnement*, *etc.*

CLERMONT-FERRAND. *Annales de l'Auvergne, novembre et décembre* 1841, *janvier à juin* 1842.

Collection *d'articles détachés. C. G. C.*, 1842.

Deschamps (B.) *Voyage de Louis XVI et sa famille à Varennes*, *manuscrit.* — *Notice sur l'abbé Magnien.*

Deville. *Découverte de sépultures antiques à Quatremares.*

DIJON. *Académie. Compte-rendu des travaux*, 1841-42.

DIJON. *V.* Ripault.

DOUAI. *Soc. roy. et cent. d'Agric Mémoires*, 1839-40.

Du Breuil. *V.* Girardin.

Duchesne-Duparc (L.-V.), *D.-M.-P. Nouveau Manuel des dermatoses*, *ou maladies de la peau.* — *Traité complet des gourmes chez les enfants.* — *Tableau synoptique des maladies de la peau*, *etc.*

Du Mersan. *Le monument de Molière.*

Dumesnil (Marie). *Aux mânes du duc d'Orléans, chant funèbre.*

Durand (Henri). *Dispensaire spécial.* — *Statuts de l'œuvre. Séance publique du* 12 *avril* 1842.

Duval (Vincent). *Revue des spécialités et des innovations médicales et chirurgicales*, *n*os 8 *et* 9.

Le Cerf. *Essai sur les États généraux de France. — Caen,* 1842.

Le Flaguais (Alphonse). *La mort du duc d'Orléans. Chant de deuil. — Marcel, poème ,* 1843.

Leroy d'Etiolles. *Moralité de la présentation à l'Académie des sciences pour la place vacante en chirurgie.*

LIMOGES. *Soc. d'Agric. Bulletin, t.* 20, *nos* 3 *et* 4. — *T.* 21, *n°* 1.

Loiseleur-Deslongchamps. *Considérations sur les céréales, etc.*, 1843.

Magnier. *Discours prononcé à la distribution des prix du collége, le* 13 *août* 1842.

Mallet (A.), prof. de chimie à Saint-Quentin. — *Notice sur l'épuration du gaz d'éclairage extrait de la houille.*

Malo (Charles). *L'Apothéose de Molière, poème.*

Mancel (G). *Caen sous Jean-sans-Terre,* 1840. — *Notice sur la bibliothèque de Caen,* 1840. — *Notice sur les salines des côtes centrales de la Normandie,* 1840. — *Notice historique sur le Musée de tableaux de Caen,* 1841. — *La bibliothèque de Caen,* 1841. — *Sur deux mots du moyen-âge, encore en usage à Caen. — Extrait des séances de la société royale de Caen,* 1842 .—*Essai sur l'histoire littéraire de Caen,* 1842.

— et G. S. Trébutien. *L'Établissement de la fête de la Conception Notre-Dame,* par Wace, etc., 1842.

MANS (Le). *Soc. royale d'Agric. de la Sarthe. Bulletin* 1842, 2e, 3e *et* 4e *trim.*; 1843, 1er *trim.*

Marchand (J.-E.-A.), pharmacien à Fécamp. *Considérations générales sur les bases salifiables organiques et sur leur constitution chimique. — Recherches chimiques sur les semences de l'huile de madi — Plusieurs notices manuscrites.*

METZ. *Académie royale. Mémoires*, 1842.

Mollevaut. *Ode à la Postérité.—Les géorgiques de Virgile.— Extrait d'un mémoire sur une dissertation de Bonaparte,*

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

## CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Nota. *M. Théodore Muret, ayant quitté Rouen, est rentré dans la catégorie des correspondants.*

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.



—✾—

# PRÉCIS ANALYTIQUE

## DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1844.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1844.




ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1844.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

## DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

## Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1844.

## DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 8 Août 1844

(Anniversaire séculaire de la Fondation de l'Académie).

Prononcé par M. MAGNIER, Président.

Messieurs,

Il y a cent ans, presque à pareil jour (c'était le 18 août 1744), la ville de Rouen vit naître une institution dont l'existence collective devait triompher des accidents ordinaires à la vie humaine. Le privilége des corps de cette nature, quand ils sont constitués en harmonie avec eux-mêmes et avec la société, c'est que le temps et la mort

n'ont d'action que sur les individus dont ils se composent : ceux-ci passent, et le corps se soutient : il vit toujours. Oui, Messieurs, notre Académie, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien encore celle qui fut instituée dans le siècle dernier. L'esprit dont elle fut animée d'abord, s'est maintenu jusqu'à nous, et cet esprit étant pour nous la vie, nous pouvons le dire avec assurance : nous avons aujourd'hui cent ans.

Cent ans ! Il n'est pas souvent donné à l'homme de parcourir une aussi vaste carrière. A mesure qu'il approche de ce terme, et à plus forte raison quand il y est parvenu, il ne voit que de plus près la tombe ouverte à ses pieds. Nous, mes chers confrères, avec nos cent années d'existence, nous sommes pleins de vie et d'avenir : il n'y a pas pour nous de vieillesse. Cependant, ne ferions-nous pas bien, à l'exemple du vieillard qui aime à se reporter en arrière, de faire un retour sur nous-mêmes, et de nous rendre compte de l'espace que nous avons parcouru ? Vous aussi, Messieurs, qui nous faites l'honneur d'assister à notre fête séculaire, j'espère qu'en ce jour de congratulation, vous trouverez quelque charme à considérer avec nous, dans notre passé, le bien qu'il a produit, et les jouissances dont nous lui sommes redevables.

Un autre privilége d'une telle vie, Messieurs, c'est qu'elle n'a presque jamais d'enfance ; souvent même ses premières années sont celles où sa vigueur se signale au plus haut degré : car le mouvement qui l'engendre provient presque toujours d'esprits éminents et nés pour entraîner les autres dans leur sphère. Long-temps déjà avant la fondation de notre Société, les efforts réunis de quelques hommes distingués prouvent assez combien ils en sentaient le besoin ; mais, quand ils se furent associé Lecat, leur vœu ne devait plus tarder à s'accomplir. Lecat était un de ces esprits qui ne peuvent contenir en eux-mêmes le feu qui les anime,

et dont l'ardeur se communique à tout ce qui les entoure. Son nom est compté parmi ceux qui honorent la France de cette époque. Il fut un de nos fondateurs : son activité hâta le moment de notre existence, et, pendant vingt-cinq ans, il fut l'ame de l'Académie. Né en Picardie, il avait fait de Rouen sa patrie. Né dans le même pays, il a fait aussi de Rouen sa patrie, celui qui, grâce à vos suffrages, a l'honneur de célébrer aujourd'hui votre année séculaire. Ce faible rapport, le seul qui existe entre cet homme illustre et moi, m'aurait entraîné plus loin dans son éloge, si d'autres noms ne réclamaient aussi notre reconnaissance.

Il manquait une base essentielle à l'établissement de notre Société. L'abbé Legendre y avait pourvu par son testament ; mais l'exécution en était restée douteuse. Un conseiller au parlement de Rouen, M. de Cideville, dont le nom se trouve mêlé à la littérature de son siècle, entreprit notre cause. Son succès nous assura le bienfait du vénérable abbé, et l'Académie de Rouen fut enfin fondée. Les lettres patentes qui la constituent ont été signées par le roi Louis XV, à peu de distance du champ de bataille de Fontenoy.

C'est Cideville qui, le premier, prit la parole dans cette assemblée. A l'entraînement de son discours, on reconnaît la satisfaction du citoyen content de lui-même et de son œuvre. Permettez-moi d'en citer le derniers mots : « J'ai « tout tenté pour vous, Messieurs ; obstacles, retarde- « ments, refus, j'ai tout surmonté pour m'acquitter de « la commission honorable de travailler à notre établis- « sement : j'ai vu confirmer votre legs ; voici vos lettres « patentes, voilà mes travaux et mes succès. Si je m'arrête « trop à les détailler, pardonnez, dans ce jour de notre « triomphe, à l'excès de ma joie, pardonnez à l'orgueil « que je ressens de vous avoir été utile. » Grâces te soient rendues, généreux Cideville, non plus seulement par les

confrères à qui tu t'adressais, mais par tous ceux qui, depuis, ont joui de ton œuvre! Ces paroles prononcées il y a cent ans, je me plais à te les faire redire aujourd'hui dans cette même Académie, où tu sembles reparaître pour recueillir de nous une reconnaissance d'autant plus belle et plus sûre, qu'elle est confirmée par le succès et par le temps!

Fontenelle, qui, douze ans plus tard, devait mourir dans sa centième année, avait activement concouru à l'établissement de l'Académie de Rouen. « C'est notre guide, disait encore Cideville; notre Académie est réglée sur ses conseils, nous sommes des nourrissons qu'il couvre de ses ailes. » En effet, c'est Fontenelle qui avait rédigé nos premiers statuts, et son nom, que nous comptons parmi ceux de nos confrères, ennoblit notre origine: nous pourrions presque dire que, par le neveu de Corneille, nous remontons à Corneille lui-même.

Parmi nos fondateurs, Messieurs, n'oublions pas le maréchal de Luxembourg, gouverneur de Normandie. Le titre de protecteur, que nos lettres patentes lui décernent, lui était bien acquis. Il continua de le mériter par sa générosité à pourvoir aux prix qui, chaque année, devaient être décernés aux sciences et aux lettres.

Ce qui achève de montrer l'enthousiasme avec lequel notre Société fut accueillie, c'est que les dames y prirent part, comme il arrive partout où le cœur est en action. Je me plais à joindre au nom du duc de Luxembourg ceux de Mesdames de Marle et Lecat, qui firent elles-mêmes les frais des médailles décernées par l'Académie aux élèves de l'École de dessin. Bien plus, notre premier lauréat pour le prix de poésie était une dame de Rouen, M^me Duboccage, dont le nom, connu pendant sa longue vie par toute l'Europe, mérite encore aujourd'hui nos hommages. Notre compagnie l'admit au nombre de ses membres, glorieuse

exception que d'autres Sociétés imitèrent en sa faveur. Son poème en l'honneur de l'Académie lui fut inspiré par le sentiment public: c'était son début, c'est encore une de ses œuvres les plus remarquables.

La ville de Rouen, Messieurs, est, avant tout, et parmi toutes les autres, une ville d'action. Cette activité a fait dans tous les temps sa gloire et sa prospérité. Quel est l'enfant de Rouen qui, seulement à la vue de ce fleuve où abordent les navires de toutes les nations, et parmi le mouvement sans cesse entretenu par l'affluence des riches contrées dont cette ville est le centre, ne se sente animé du besoin de prendre part à la vie active? Ainsi, notre Académie comprit, dès son principe, qu'elle n'était pas uniquement créée pour la satisfaction intérieure de ses membres, et, qu'au milieu de ce mouvement général, elle devait signaler son existence au dehors. Elle se chargea de tourner les esprits vers un genre d'activité dont les moyens publics manquaient encore à la ville de Rouen.

L'Académie avait conçu d'abord le projet d'établir un jardin de botanique; cette pensée était même antérieure à sa fondation, et peut en être regardée comme le principe. Le terrain lui fut cédé par la ville; un de nos confrères va vous raconter à quel prix, bien mieux que je ne saurais le faire. Elle obtint du roi une somme annuelle pour l'entretien du jardin et pour le traitement d'un professeur. Une serre fut construite, et tous les travaux furent achevés aux frais de l'Académie. Nous serions encore à nous demander comment elle put suffire à tant de dépenses, si nous n'avions à tenir compte du dévoûment de ses membres et des offrandes extérieures qui venaient à son secours. On a retrouvé, sous la première pierre de la serre, et bien plus tôt sans doute que ne l'avaient présumé ses fondateurs, le bronze où l'Académie avait gravé ses droits à la reconnaissance des temps à venir, et, cette année même, nous l'avons suspendu

dans la salle de nos séances, comme un des titres les plus glorieux de notre compagnie.

Vingt-cinq ans après la fondation de l'Académie, M. de Cideville était sur le bord de sa tombe. Voulant associer la compagnie au bienfait qu'il méditait, il lui céda, pour une modique somme viagère dont elle ne fut que trop peu de temps chargée, une bibliothèque considérable et parfaitement composée. Aussitôt qu'elle put en disposer, l'Académie se hâta de l'ouvrir au public. Les dons de ses membres et de nouveaux achats ajoutaient chaque année à son importance. Quoiqu'une propriété si bien acquise et si bien employée ne soit plus aujourd'hui dans son domaine, elle n'en a pas moins la gloire d'avoir devancé, dans cette ville, la pensée qui, depuis, a fait établir dans toute la France tant d'autres dépôts du même genre. A la bibliothèque, l'Académie avait joint un grand nombre de tableaux, de gravures et d'objets d'histoire naturelle, provenant également des dons de ses membres et d'autres offrandes volontaires; de sorte que la ville de Rouen peut encore faire remonter à elle l'établissement, ou, du moins, la pensée de la belle galerie et des cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle qui sont au nombre des beautés et des ornements de cette grande cité.

Ce n'est pas tout, Messieurs. L'Académie avait compris toute l'étendue de sa mission. Les moyens de haute instruction offerts aux habitants de cette ville, se bornaient à l'enseignement du collége. Depuis quelques années seulement, Lecat avait tenté de donner des leçons publiques d'anatomie. L'influence de l'Académie l'aida à triompher de la superstition populaire, et les prix qu'elle décerna achevèrent de consolider les cours institués par l'illustre professeur.

Dès l'année 1740, Cideville avait arrêté, à son passage, un jeune artiste flamand qui se rendait à Londres. C'était Descamps, ce peintre distingué dont Rouen conservera la

mémoire tant qu'on s'y occupera des Beaux-Arts. Une école de dessin et de peinture fut établie : c'est à l'Académie que ses travaux étaient soumis; chaque année, elle couronnait sa séance publique par les prix distribués aux lauréats de cette école, qui compta bientôt jusqu'à trois cents élèves, et, parmi eux, il s'en trouva qui lui méritèrent le nom d'école normande. Il nous suffira de nommer Lemonnier.

Je ne parle point des cours de botanique et d'histoire naturelle qui étaient la conséquence, ou, plutôt, le but des grands travaux entrepris pour l'établissement d'un jardin des plantes. D'autres institutions sortirent encore du sein de l'Académie. La première fois qu'elle distribua les prix de mathématiques, nous lisons, parmi les noms des élèves couronnés, le nom de Bernardin de Saint-Pierre. Mais rien ne montre mieux la nature et l'étendue des vues qui présidaient à ces divers établissements, que celui d'un cours d'hydrographie ou de navigation. Pouvait-il être mieux placé que dans une ville dont le commerce embrasse toutes les régions du globe? Les mathématiques et l'astronomie en étaient la base. Les leçons de Dulague, le savant professeur qui le fit pendant quarante ans sous les auspices de l'Académie, furent adoptées pour les cours d'hydrographie institués par Napoléon dans la plupart des ports de France.

Pour achever de montrer l'esprit qui animait l'Académie dans ses institutions et dans ses travaux, il nous faudrait parcourir ses annales et ses archives où se trouvent un si grand nombre de mémoires relatifs à la chimie, et surtout à la teinture. Plusieurs de ses membres s'étaient aussi tournés vers les inventions mécaniques, et c'est par elle que furent d'abord constatées plusieurs de celles qui dès-lors ajoutèrent à la facilité et à l'étendue des plus importantes fabrications. Ce genre de mérite, Messieurs, sem-

ble appartenir à notre ville, si nous en jugeons par les inventions qui viennent de figurer encore à la dernière exposition nationale, où plusieurs de nos concitoyens ont si bien représenté cette glorieuse partie de l'industrie normande.

Par la nature de ses travaux et de ses établissements, l'Académie de Rouen s'était, pour ainsi dire, identifiée avec le caractère et les besoins du pays; mais les lettres occupent aussi dans ses annales une part digne de la contrée qui a produit tant d'écrivains et de si grands poètes. C'est à l'Académie de Rouen que le P. Giraut lisait son ingénieuse traduction latine des fables de Lafontaine, et l'abbé Auger, ses traductions de Démosthènes, d'Isocrate et de Cicéron. Gaillard, l'historien de Charlemagne et de François I[er], venait recevoir de ses mains le prix d'éloquence, dont le sujet était l'éloge du grand Corneille. Laharpe chantait pour elle les chevaliers normands. C'est à elle que M. de Fontanes offrait ses élégantes prémices, et, dans ce nombre, son *Jour des Morts*, la plus belle de ses productions poétiques.

Pendant un demi-siècle d'existence, l'Académie de Rouen avait soutenu et continué l'œuvre et l'intention de ses fondateurs. Mais pouvait-elle échapper à la tempête qui entraîna dans une même ruine toutes les institutions de tant de siècles? Elle disparut tout comme le reste. Sur ses débris, d'autres sociétés tentèrent bientôt de s'élever : tant il est vrai que les réunions scientifiques et littéraires étaient devenues un besoin pour les esprits éclairés! L'Académie elle-même, après dix ans de silence, se retrouva de nouveau constituée par les soins d'un homme dont notre reconnaissance joindra toujours le nom à celui de nos fondateurs. M. Beugnot, le premier préfet de ce département, réunit à sa voix les anciens membres de l'Académie, dont il restait à peine la moitié. Il voulut en faire partie; il prit

part à ses travaux, et, en occupant lui-même ce fauteuil, le chef de l'administration fit comprendre l'importance et la dignité d'une compagnie où devaient se trouver réunies, comme au foyer commun, les plus éclatantes lumières du pays.

Le docteur Gosseaume, dont l'âge n'avait pas affaibli l'ardeur, dérobant à ses nombreuses occupations un temps précieux qu'il employait à fouiller dans nos archives, entreprit de renouer le présent avec le passé, par la publication des travaux antérieurs de l'Académie. C'est un des hommes qu'il ne nous est pas permis d'oublier.

L'Académie, à sa renaissance, trouva le monde bien changé. Qu'étaient devenues toutes ces corporations qui semblaient tenir d'elles-mêmes un pouvoir consolidé par le temps et les coutumes? Dans sa vaste organisation, la puissance publique avait embrassé tous les pouvoirs distincts des temps précédents, et son immense unité avait établi une régularité qui, du moins, avait l'avantage de ne plus exister seulement pour quelques pays privilégiés, mais pour la France tout entière. Ainsi, l'Académie de Rouen avait perdu ses moyens d'influence extérieure et ses titres les plus évidents à la considération. Le jardin des plantes n'était plus sa propriété : ce n'était plus elle qui tenait ouvert au public son riche et précieux dépôt de sciences et de lumières : il ne lui appartenait plus de nommer aux chaires qu'elle avait instituées, et dont les professeurs, choisis dans son sein, portaient au dehors et dans l'esprit des jeunes générations les connaissances et les lumières dont elle était le foyer; et cette jeunesse qui, chaque année, venait recevoir de ses mains le prix de son travail et de ses succès, il fallait renoncer à jouir de l'intérêt et de la joie qu'elle répandait sur ses séances publiques : il fallait enfin que l'Académie se suffît à elle-même!

Cependant le souvenir de ses services passés était resté

gravé dans les cœurs des citoyens. On lui assigna pour lieu de ses séances une partie de cette Bibliothèque qu'elle avait créée, et, plus tard, quand l'hôtel de ville fut agrandi, elle eut, dans les nouvelles constructions, une des plus belles salles, qu'il lui est presque permis de regarder comme sa propriété.

Une dotation, qui lui fut, avec autant de justice que de générosité, assurée par la ville, lui permet encore de remplir quelques-unes des nobles vues de sa première institution. Le département lui-même est venu quelquefois à son aide. C'est ainsi qu'il lui a été possible de provoquer et de publier le grand et beau travail de M. A. Passy sur la Géologie de la Seine-Inférieure, digne résultat du concours qu'elle avait ouvert, et l'un des plus importants qu'aucune Académie ait jamais obtenus et couronnés.

Le magnifique tableau du grand Corneille, commandé par elle à un enfant de Rouen, M. Court, dont le pinceau promettait dès-lors d'honorer son pays, restera placé dans la salle de nos séances, pour rappeler à nos successeurs qu'à la plus ancienne, à la première des sociétés scientifiques et littéraires de ce département, appartiennent le droit et le devoir de soutenir toutes les gloires du pays, celles du passé par des monuments qui les consacrent, celles du présent et de l'avenir par des encouragements qui les préparent et les assurent. Nous l'avons bien compris, Messieurs, ce devoir sacré. L'église de Saint-Ouen, la gloire de notre cité, avait laissé périmer par le temps le nom de l'abbé Marc-d'Argent, son fondateur : l'Académie, en le faisant rétablir sur sa tombe, a voulu acquitter à ses frais la dette de la postérité. Nous avons été et nous allons encore à la recherche des lieux et des maisons honorés par la naissance ou par la demeure des hommes illustres. Il suffit que notre vœu soit exprimé ; l'autorité municipale, toujours prête à nous seconder dans cette voie toute pa-

triotique, y place des marbres et des inscriptions qui, pour peu qu'ils se multiplient, finiront par consacrer la ville entière, aussi bien que les rues et les maisons où figurent ces noms glorieux. Nous devançons même la sanction de l'avenir : à mesure que la mort, trop prompte à nous servir, met à notre disposition quelque nom contemporain, nous demandons pour lui cet honneur : Boïeldieu, Géricault et Dulong ne l'ont pas attendu long-temps. Si, dans le ressort où domine notre cité, il se présente un nom qui honore la France entière, nous appelons la France elle-même à célébrer sa gloire. Bernardin de Saint-Pierre venait à peine d'expirer, l'Académie de Rouen mit son éloge au concours; et le discours qui fut couronné était l'œuvre et le début d'un des membres actuels de l'Académie Française. A notre appel, les sons harmonieux et touchants de la lyre ont ému dans sa tombe le cœur de Boïeldieu; et ne semble-t-il pas aussi revivre pour nous, le grand artiste, dans le tableau dont M. de Boisfrémont, notre confrère, a orné la salle de nos séances? Enfin, cette année même, sans attendre la séance publique où les sujets de prix sont ordinairement proclamés, nous nous sommes associés à l'hommage que la ville du Havre s'est empressée de rendre à son poète. Casimir Delavigne, dans la personne de celui que sa vie et ses œuvres auront le mieux inspiré, recevra de nos mains une couronne destinée à relever l'éclat de toutes celles qu'il a reçues pendant sa vie mortelle.

C'est assez, Messieurs, pour faire comprendre l'esprit dont l'Académie de Rouen fut animée pendant sa vie séculaire. Il ne me reste plus qu'un devoir à remplir.

A l'abbé Legendre et à Cideville, nos bienfaiteurs, j'aurais déjà dû joindre l'abbé de Courbesatre : si son legs nous a été enlevé, nous n'en sommes pas moins ses légataires par la reconnaissance. Il nous serait bien moins permis d'omettre des noms plus récents, et qui, pour cette raison,

doivent parler de plus près à nos cœurs ? Il y a quelques années, le digne abbé Gossier, dont l'aménité, jointe à son zèle pour la science, nous a laissé de si doux souvenirs, a voulu, même après sa mort, rester associé par son bienfait aux trois compagnies qui l'ont compté parmi leurs membres.

Quelques mois se sont à peine écoulés depuis qu'un de nos concitoyens, que nous regrettons de n'avoir pas eu pour confrère, est venu aussi prendre sa part de notre reconnaissance. Associé à d'autres corps, où il exerçait, en faveur du commerce ou des pauvres, cette activité d'esprit qui lui avait acquis une si brillante fortune, M. Bouctot, qui les a si généreusement dotés, n'en a pas moins porté sa munificence sur quelques-unes des sociétés scientifiques et littéraires, dont il avait compris l'importance. Un jour viendra où cet honorable nom sera proclamé, à nos séances publiques, avec celui des lauréats dont sa dernière volonté aura animé l'émulation et fécondé le talent. Pouvait-il mieux ennoblir le nom qu'il laisse à ses enfants ? Pouvait-il leur transmettre un plus digne héritage ?

Si j'étais moins borné par le temps, je voudrais, en rassemblant dans un court espace la continuité des noms qui, depuis cent ans, ont honoré notre Académie, faire revivre à vos yeux son siècle tout entier. C'était le seul moyen de satisfaire à la confraternité qui nous unit avec eux. Pour y suppléer, et produire une illusion qui trompât nos regrets, nous avons voulu, en les offrant aux regards de cette assemblée, les faire, en quelque sorte, assister à notre séance séculaire.

Ainsi, parmi ceux que nous avons connus, nous croirions presque revoir encore Marquis, avec ses qualités de cœur et d'esprit qui nous l'avaient rendu si cher et si précieux ; Langlois, avec sa vive et originale érudition de

peintre et d'antiquaire ; Vigné, l'excellent Vigné, avec sa noble passion d'humanité. Combien d'autres, si nous avions eu avec eux des relations contemporaines, nous auraient personnellement laissé d'aussi beaux, d'aussi bons souvenirs !

C'est ce sentiment qui, dès le principe, a dicté l'article de nos statuts qui veut que, chaque année, après sa rentrée, l'Académie en corps assiste à un service solennel célébré en mémoire de ses bienfaiteurs et des académiciens décédés. Cette pensée est touchante, Messieurs ; elle établit, entre les vivants et les morts, le seul lien réel qui puisse encore exister entre eux ; bien plus, elle nous unit à nos confrères des temps à venir : ce que nous faisons maintenant pour nos prédécesseurs, nos successeurs le feront un jour pour nous. Un jour aussi, quand depuis long-temps nous appartiendrons au passé, le présent reportera sur nous ses regards, et sur nous, peut-être, plus que sur d'autres, parce que nous nous serons trouvés au point d'arrêt qui marque notre prêmier siècle d'existence. Par un effet tout naturel du temps, nous serons, pour ceux qui nous auront remplacés, un objet d'attention et de souvenir. Puissions-nous, comme nos devanciers, et aux mêmes titres, mériter leur reconnaissance et leur vénération !

---

# CLASSE DES SCIENCES.

---

## Rapport

FAIT

## PAR M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

---

Messieurs,

Lorsqu'une Académie, par sa séance publique, vient se mettre en rapport avec les hommes qui prennent intérêt à ses travaux, elle doit non-seulement leur faire connaître quelques productions, plus ou moins intéressantes, préparées pour cette solennité, et se présenter à eux, parée pour ainsi dire de ses habits de fête, mais se faire voir dans l'exercice ordinaire de ses travaux; de cette manière elle semble dire : voilà ce que nous avons fait; telles sont les opinions émises, et les discussions auxquelles elles ont donné ieu. Notre correspondance, établie dans toute la

France et dans quelques pays étrangers, nous a procuré l'avantage de nous tenir au courant des progrès de la science, de nous faire connaître toutes les découvertes importantes, et de nous mettre ainsi à même d'apprécier les travaux soumis à notre jugement.

Elle espère encore, par cette publication de ses travaux habituels, exciter le zèle des hommes d'intelligence, et leur faire connaître à quelles conditions elle ouvre ses portes à ceux qui s'y présentent.

Je pourrais exposer d'autres raisons encore en faveur de cet usage généralement adopté, mais je ne dois pas perdre de vue que, tout en le maintenant, les Académies recommandent à leurs secrétaires de se renfermer dans des limites aussi resserrées que possible. C'est pourquoi je me hâte d'entrer en matière.

### *Mathématiques.*

Nous devons à M. Amyot, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis, membre correspondant, un mémoire sur une nouvelle méthode de génération et de discussion des surfaces de second ordre.

Nous aurions été heureux de faire ressortir les idées nouvelles de notre confrère, et de proclamer le mérite de ce travail, dans lequel il a présenté la théorie des foyers sous un aspect qui n'avait pas encore attiré l'attention des géomètres; mais nous avons mieux à faire, c'est de rappeler qu'à la suite d'un rapport très favorable de MM. Liouville et Cauchy, et conformément à leurs conclusions, l'Académie royale des sciences a approuvé ce mémoire.

M. Busset, membre correspondant, nous a envoyé deux brochures, l'une ayant pour titre : *Exposition des vrais principes mathématiques ;* l'autre : *De Pythagore et des Pythagoriciens.*

Ces mémoires font suite au premier mémoire de M. Busset couronné par l'Académie. Nous devons féliciter notre confrère de sa persévérance, et hâter de nos vœux le moment où il entrera dans la voie pratique, c'est-à-dire l'application de ses principes à l'enseignement des mathématiques.

M. P. Brémond a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : l'*Uraniade*, ou *Esope à la cour d'Uranie*. Cet ouvrage a pour but de détruire le système du monde, de Newton. L'Académie, placée entre son admiration pour Newton et son respect pour Esope parlant par l'organe de M. Brémond, a cru devoir s'abstenir.

Nous avons aussi reçu de M. Modeste Claudel un discours de la Méthode, autre que celui de Descartes, et le programme d'un cours d'Algorithmie.

*Physique, Chimie et Arts industriels.*

Nous devons au docteur Zantédeschi un traité élémentaire de physique, et à M. Boutigny, membre correspondant, la suite de son mémoire sur les phénomènes que présentent les corps projetés sur des surfaces chaudes.

On est justement alarmé en entendant chaque jour signaler quelques-unes de ces fraudes qui, non-seulement trompent les consommateurs, et parfois compromettent leur santé, mais discréditent le commerce et lui portent les coups les plus funestes. Honneur aussi soit rendu aux hommes qui font tourner la science au profit du commerce et de l'industrie, en s'empressant d'inventer des moyens propres à déjouer les ruses de la mauvaise foi !

Depuis que les falsifications des vins ont pris une extension aussi effrayante, on sent le besoin de renseignements

plus précis que ceux que l'on possédait sur les différents crûs de chaque région viticole. M. Fauré, de Bordeaux, a compris ce besoin, et a cherché à le satisfaire pour ce qui concerne les vins du département de la Gironde.

Une commission, par l'organe de M. Girardin, a fait connaître à l'Académie que le travail de M. Fauré est tel, qu'il serait à désirer, dans l'intérêt de la science et du commerce des vins, que les chimistes des autres districts viticoles pussent faire, pour leur pays, ce que M. Fauré a si habilement fait pour le sien.

Un travail dont le résultat a une plus grande importance encore, parce qu'il trouve une application plus étendue, est celui de M. Lefebvre, d'Amiens, par rapport à la falsification des huiles. Nous aurons l'honneur de vous en entretenir dans un instant, à l'occasion de la récompense qui sera décernée à M. Lefebvre. ( *Voir page* 78.)

M. d'Arcet, membre correspondant, a fait parvenir à l'Académie une note sur l'altération de l'eau pluviale dans les citernes nouvellement construites.

Lorsqu'on reçoit l'eau pluviale dans une citerne nouvellement construite, elle se charge de chaux et n'est pas potable.

Les architectes grecs et romains connaissaient bien ce fait, mais ils employaient, pour y remédier, des moyens qui donnaient lieu à de longs retards dans l'emploi de ces constructions.

M. d'Arcet indique un moyen qui consiste à carbonater les parois ; au bout de huit jours, la citerne conserve l'eau aussi pure qu'on puisse la désirer.

Ce célèbre chimiste se plaît à reconnaître, qu'en 1840, notre confrère M. Girardin a employé avec succès un moyen différent du sien, pour rendre potable l'eau d'une citerne, chez feu M. Arsène Maille, à la Vaupalière.

Le docteur Pasquier, de Lille, pharmacien de première classe de l'armée, etc., a fait parvenir à l'Académie plusieurs mémoires qui ont été soumis à l'examen d'une commission. Le rapport fait par M. Girardin nous a mis à même de reconnaître que la compagnie, en accordant à M. Pasquier le titre de membre correspondant, se donnait, en Belgique, un associé instruit, laborieux, et d'autant plus intéressant à ses yeux, qu'il s'attache surtout à appliquer la science à tout ce qui peut concourir au bien-être de l'humanité.

Nous avons dit, l'année dernière, que M. Prosper Pimont s'occupait de l'application du caloridore progressif de son invention, à l'alimentation des chaudières des machines à vapeur. Cette application est faite maintenant, et le résultat est non moins important encore que celui par lequel on obtient, de cet appareil, l'alimentation des cuves destinées à la teinture. La même commission qui avait examiné cet appareil appliqué à ce premier objet, a été chargée de rendre compte à l'Académie de l'avantage qui en pourrait résulter pour les machines à vapeur; suivant les conclusions du rapport, ces avantages sont :

1° Entretien de la propreté intérieure de la chaudière, plus facile et moins dispendieux.

2° Régularité plus grande dans la marche de la machine à vapeur, et, par suite, dans la marche de toutes les machines auxquelles elle imprime le mouvement; par conséquent, partout moins d'usure et travail plus parfait;

3° Grande économie de combustible.

L'Académie a adopté ces conclusions, et autorisé M. Pimont à publier le rapport.

Ces conclusions se trouvent corroborées par l'adoption qu'ont faite, de cet appareil, un assez grand nombre de manufacturiers distingués. Il doit être établi très prochai-

nement aussi sur les bateaux à vapeur *l'Union*, qui font le trajet de Rouen à la Bouille.

La Chambre de commerce de Rouen a publié des observations destinées aux délégués du commerce, pour la mission en Chine; notre confrère, M. Girardin, y a joint, sous le nom d'études à recommander aux délégués, des notes d'une haute importance.

M. Jules Méliot, professeur dans notre ville, ayant eu connaissance de ce mémoire, la question relative à l'extraction de l'acide boracique des Lagoni de Venise, lui a fait penser, avec raison, que l'Académie recevrait avec intérêt une notice qui, sous le titre modeste de: *Un mot sur la Toscane*, offre des aperçus fort curieux, fort bien écrits, et qui prouvent que M. Méliot a vraiment vu et étudié ce pays pendant un séjour de plusieurs années, et ne s'est pas contenté, comme tant de touristes, de ramasser les *on dit* qu'ils trouvent sur leur passage.

L'auteur de cette note s'attache, d'abord, à établir la comparaison entre l'état passé et l'état actuel de la maremme; il fait ressortir la grandeur et l'importance du projet conçu, il y a vingt ans, par le grand-duc Léopold II, et dont l'accomplissement se poursuit sans relâche depuis cette époque, d'arracher au désert une vaste étendue de terrain; de créer des éléments de bien-être et de richesses, là où les populations ne trouvaient que la peste et la mort.

C'est à cette occasion que M. Méliot raconte comment M. Larderel, simple ouvrier armurier de Saint-Etienne, venu en Toscane pour exercer son état, remarqua une abondance de produits frappés de stérilité par la défectuosité des procédés d'exploitation; il se mit à l'œuvre, et réalisa cette prédiction de Toricelli: *que ces ruisseaux empestés deviendraient un jour des pactoles.* Ils le sont devenus, en effet, pour M. Larderel, aujourd'hui chevalier de Saint-

Etienne, comte de Poméranee, et (ce qui n'est pas non plus indifférent pour lui) quatre et cinq fois millionnaire.

M. Bigourdan, professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de notre ville, appelé à partager les travaux de l'Académie, a présenté dans son discours de réception des observations sur le développement industriel et scientifique qui se manifeste si énergiquement dans toute l'Europe.

Il a examiné l'influence que l'industrie et la science peuvent exercer sur le bonheur des hommes en particulier, et sur la grandeur et la puissance des nations.

«Etudier la nature par l'expérience et l'observation, dit en terminant M. Bigourdan; surprendre les mystérieux secrets de la création, tantôt en analysant les phénomènes les plus délicats de la vie, tantôt en poursuivant les astres dans les immensités de l'espace, tantôt en forçant les invisibles atomes de la matière à se combiner pour créer des corps jusque-là inconnus; fonder, par les mathématiques, le seul assemblage de vérités absolument certaines et immuables qu'il ait été donné aux hommes de découvrir; se faire, de toutes ces magnifiques connaissances, un moyen de développer l'aisance et le bien-être des individus, d'assurer la splendeur et la puissance des états; enfin, donner aux peuples la richesse pendant la paix, la victoire pendant la guerre: telle est la mission glorieuse que les sciences remplissent avec tant d'éclat depuis plusieurs siècles, tels sont leurs principaux titres au respect et à la reconnaissance des hommes.»

M. le Président, dans sa réponse, déclare que, sans partager toutes les espérances de M. Bigourdan, il croit que la solution du problème qu'il s'est proposé, relativement à l'amélioration du sort de toutes les classes de la société, n'est pas impossible, dans la mesure, au moins, que com-

porte la nature humaine; mais il pense que l'amélioration matérielle de l'immense partie des peuples astreints au travail des mains et à la fatigue quotidienne, ne peut être que le résultat de son amélioration morale.

M. le Président voit surtout le triste état de tant de malheureux, provenant de l'abus qu'ils font de la vie, dans une position qui ne semblerait pas permettre l'abus. Qu'y a-t-il donc à faire avant tout? c'est de leur apprendre à vivre. Aussi, tout en reconnaissant ce que la société fait pour l'instruction et l'amélioration morale de l'enfant du pauvre, il regrette qu'elle soit obligée de l'abandonner trop tôt à lui-même et à l'exemple de ceux qui l'entourent; il faudrait surtout faire dominer, dans l'éducation, l'idée qui porte les regards de l'homme au-dessus de la terre, au-delà de la vie présente: il faut que l'homme ait conscience de sa noblesse; il faut, avant tout, qu'il sente le lien qui l'unit à Dieu.

*Sciences médicales.*

Nous devons au docteur Guastalla, de Trieste, un traité des bains de mer.

M. Vingtrinier, rapporteur de la commission chargée de l'examen de cet ouvrage, en a fait assez bien ressortir le mérite, pour que l'Académie s'empresse d'accéder aux vœux de l'auteur, en lui accordant le diplôme de membre correspondant.

Le même rapporteur nous a fait connaître, au nom d'une autre commission, les travaux de M. Delamare, D.-M. P., qui, dans sa traduction du *Traité de pathologie chirurgicale* du célèbre Samuel Cooper, s'est attaché, non seulement à rendre fidèlement les idées de l'auteur, mais l'a commenté et complété en praticien expérimenté.

M. Delamare a obtenu aussi le titre de membre correspondant de l'Académie.

Sur la demande de MM. Flaubert, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, M. Girardin a fait l'analyse de vésicules développées sur la peau à la région ombilicale. (*Voir page* 97.)

M. Lévy a donné lecture de quelques observations sur les miracles de la magnétologie, et a cru pouvoir se permettre d'en exposer une théorie. Il y en a déjà tant, qu'une de plus ou de moins ne dérangera rien à l'économie de la science, ni à la pratique de l'art.

M. le docteur Avenel a fait hommage à l'Académie de son Rapport général des travaux du conseil de salubrité du département de la Seine-Inférieure, pour l'année 1843.

### *Agriculture et Histoire naturelle.*

La seconde partie des considérations sur les céréales, par M. Loiseleur-Deslongchamps, contient une série de tableaux fort curieux sur le produit moyen des récoltes en France. M. Bergasse, qui nous avait vivement intéressés en nous faisant connaître la première partie de cet ouvrage, n'a pas trouvé moins de mérite à la seconde. Puis, dans sa conviction que M. Deslongchamps joint à un vaste savoir une modestie non moins remarquable qui lui fait accueillir avec joie les observations qui peuvent éclairer les questions qui ne sont pas encore complètement résolues, ne balance pas à déclarer qu'il ne partage point les opinions de l'auteur, sur la révolution à apporter dans la culture du froment, et qui consisterait surtout à avancer l'époque des semailles, et à semer le blé à la main, au lieu de le semer à la volée. Il a trouvé aussi quelques erreurs dans la dernière partie de l'ouvrage, consacrée à des considérations sur la pesanteur des diverses variétés de froment. En résumé, M. Bergasse reconnaît que, par sa

publication, M. Loiseleur-Deslongchamps a rendu un nouveau service à la science agricole.

L'Académie a reçu avec reconnaissance de M. Girardin, le discours d'ouverture prononcé à la dernière séance publique de la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;

De M. A. Du Breuil, un mémoire sur les principales améliorations dans le mode de culture et les instruments employés dans l'arrondissement de Rouen;

De M. Castel, secrétaire général de la Société d'agriculture de l'Eure, un mémoire sur l'utilité de la culture fourragère, et l'importance de ses produits;

De M. Gris, chimiste, une notice sur l'action des composés ferrugineux solubles sur la végétation. Une commission s'occupe à répéter les expériences, qui pourront constater l'efficacité des procédés indiqués par l'auteur;

De M. le comte Kerckhove d'Exaerde, quelques mots sur les inondations.

M. A. Du Breuil nous a communiqué un important mémoire sur l'accroissement des arbres exogènes.

*Etant donnée la circonférence d'un tronc, reconnaître, sans une grande erreur, quel est l'âge de l'arbre:* tel est le problème de physiologie végétale que s'est proposé de résoudre notre confrère.

Les observations nécessaires pour arriver à la solution du problème, doivent être, non seulement nombreuses, mais, en les recueillant, on doit avoir égard au sol, au climat, au voisinage, à l'élagage, etc. C'est ainsi que M. Du Breuil a procédé pour la composition des nombreux tableaux qu'il a formés, et d'où il a déduit les formules d'accroissement pour un assez grand nombre d'espèces.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Du Breuil

examine particulièrement quelques-uns des arbres cités dans la première partie, et qui sont le plus remarquables par leur âge et leurs dimensions : entr'autres, le chêne-chapelle d'Allouville, qui, selon l'expression de feu notre vénérable et excellent confrère Marquis, servit peut-être d'abri aux compagnons de Guillaume-le-Conquérant ; l'aubépine de Bouctot, qui n'a pas moins de 460 ans ; l'if de la Haye-de-Routot, âgé de 1460 ans, etc., etc.

Le dernier chapitre de ce mémoire est consacré à des considérations sur la durée de la vie des arbres.

En considérant la vieillesse des troncs de certains arbres, on serait tenté de croire à l'immortalité de quelques-uns d'entr'eux. Cette opinion paraît admise par M. de Candole, qui pense que l'individu végétal n'a pas de terme défini d'existence. M. Du Breuil ne partage pas cette opinion, mais bien celle de M. de Mirbel, en s'appuyant sur des considérations qui donnent un haut intérêt à ce dernier chapitre.

M. Bergasse, tout en rendant justice au beau travail de M. Du Breuil, déclare ne pouvoir adopter cette opinion :

*Dans les arbres exogènes, l'on doit considérer chaque couche concentrique comme un individu distinct qui n'a été appelé par la nature à n'avoir qu'un an ou 18 mois de vie. Toutes les couches intérieures sont mortes. Il n'y a de vivante que la couche extérieure.*

Il combat cette proposition par des arguments et par des faits.

M. Du Breuil a produit un nouveau mémoire pour justifier ses conclusions.

M. Bergasse a persisté dans son opinion, en donnant de nouveaux développements à l'appui.

MM. Blanche, Person, Vingtrinier, ont pris part à cette intéressante discussion par suite de laquelle plusieurs membres pensent que : si, au lieu de ne considérer que

la dernière couche comme vivante dans les arbres exogènes, on accorde que l'énergie vitale va en diminuant de la circonférence vers le centre, tout le monde sera à peu près d'accord.

M. Mérat a fait hommage à l'Académie de la *Revue de la Flore parisienne ;*

D'un mémoire sur la possibilité de cultiver le thé en France ;

D'une notice sur le *Salix stipularis* de Smith ;

Et d'un mémoire sur la destruction des roses naissantes par la larve d'un insecte.

Ces mémoires sont arrivés à une époque trop avancée de l'année, pour que M. Bergasse, chargé du rapport, ait pu en entretenir l'Académie.

M. Girardin nous a donné communication d'une lettre qu'il a adressée à M. le comte de Gasparin ; voici à quelle occasion :

M. de Gasparin a récemment fait à l'Institut un rapport sur un mémoire de M. Fuster, relatif au climat de la France.

M. Fuster attribue au changement de température l'abandon de la culture de la vigne dans le Nord de la France, et, par suite, la substitution du cidre et de la bière au vin, pour boisson ordinaire. M. de Gasparin ne partage point cette opinion.

M. Girardin est entièrement de l'avis de M. de Gasparin, cite des dates et des faits à l'appui de cette opinion, s'étaie aussi des recherches de nos confrères M. Deville et M. l'abbé Cochet.

Notre confrère, M. l'abbé Picard, nous a communiqué des réflexions qui ne manquent pas d'importance dans ces considérations sur le changement de température dans notre climat.

M. l'abbé Picard ne nie point que ce changement ait lieu, mais il désire, avec raison, que les preuves que l'on apporte à l'appui soient bien fondées.

Or, il y en a une qui ne lui paraît pas dans ce cas. C'est celle apportée par plusieurs personnes, et notamment par notre confrère M. l'abbé Cochet, qui, dans son excellent mémoire sur la culture de la vigne en Normandie, remarque que, le 9 septembre 1267, les vendanges se faisaient au prieuré de Saint-Aubin, près Gournay, tandis qu'à Orléans, en 1842, elles ne commencèrent que le 19 septembre; d'où il concluerait qu'au XIII^e siècle, sur les bords de l'Epte et de la Bresle, le raisin mûrissait plus vite qu'il ne mûrit au XIX^e, sur les bords de la Loire. Mais la réforme Grégorienne, qui n'a eu lieu que le 15 octobre 1582, n'infirme-t-elle pas beaucoup cette conséquence ? car, si l'on n'a pas tenu compte de cette réforme, la première date devient la seconde, si l'on a égard que dix jours furent tout-à-coup supprimés, que le lendemain du 4 octobre 1582 fut compté comme le 15 du même mois.

Les réflexions de notre honorable confrère, M. l'abbé Picard, ont fourni l'occasion à plusieurs membres de l'Académie de revenir sur la question même du changement de température, fait que beaucoup d'entr'eux paraissent fort peu disposés à admettre. Ils pensent que l'abandon de la culture de la vigne, non seulement en Normandie, mais encore dans quelques contrées plus rapprochées du midi, peut tenir à d'autres causes qu'à celle supposée du changement de température.

### *Médecine vétérinaire.*

M. Verrier nous a communiqué des observations sur un cas particulier de boiterie ayant entraîné l'adynamie, l'altération du sang et la mort.

Après avoir fait connaître l'âge, le tempérament et la

constitution du cheval qui fait le sujet de ses observations, avoir suivi, dans son mémoire, toutes les phases de la maladie, et décrit les divers moyens employés sans succès pour la combattre, M. Verrier conclut :

Que cette boiterie avait son siége dans un lieu fort rarement observé (dans l'articulation prohumérale), et dont la cause est occulte.

*Statistique.*

La grande publication entreprise par M. Moreau de Jonnès, membre correspondant, a donné lieu à plusieurs rapports assez importants pour que je me croie obligé d'y donner quelque étendue.

Une discussion s'est élevée entre M. Moreau de Jonnès et M. Parchappe, médecin de l'Asile des aliénés du département de la Seine-Inférieure, à l'occasion de la statistique des aliénés. M. Moreau de Jonnès nous ayant fait parvenir les diverses publications faites à cette occasion, l'Académie a chargé M. Vingtrinier de lui en rendre compte, tâche qu'il a remplie avec talent, impartialité et indépendance. (*Voir page* 51.)

M. Ballin a appelé l'attention de l'Académie sur plusieurs points importants de cette statistique, et d'abord sur celle des crimes commis en Angleterre. Dans ce pays, selon M. Moreau de Jonnès, la multiplicité des crimes va en croissant. On remarque que le plus grand nombre des malfaiteurs se trouve parmi la population ignorante. Sur le nombre total des malfaiteurs, six ou sept sur cent lisent et écrivent bien, et deux, tout au plus, ont reçu une éducation supérieure.

A Londres, les criminels sont de 33 pour cent plus nombreux que dans le reste de l'Angleterre.

En Angleterre, on compte un condamné sur sept cents habitants ; en France, un sur deux mille cinq cents.

Cette dépravation, en Angleterre, selon M. Moreau de Jonnès, tient plus à l'imperfection des lois et à la constitution du pays, qu'aux mauvaises inclinations des indigènes.

La section de la statistique, relative aux hôpitaux, nous apprend que, dans notre département, la mortalité est de cent six sur mille malades, rapport à peu près double de celui de la mortalité dans les hôpitaux des autres départements. Les tableaux ne font pas connaître à quelles causes on attribue ce fâcheux état de choses.

La quatrième section, consacrée aux bureaux de bienfaisance, établit que notre département est celui où l'on compte le plus grand nombre d'individus secourus à domicile.

Les monts-de-piété occupent la cinquième et dernière section. M. Ballin, après en avoir fait ressortir les principales conséquences, émet l'opinion qu'il y a indispensable nécessité de réduire les droits exorbitants que prélèvent à peu près la moitié des monts-de-piété de France.

M. Bergasse partage l'opinion de beaucoup de personnes, qui pensent que les chiffres d'une statistique doivent être examinés de près avant d'être admis, et, à cette occasion, cite un mémoire sur la statistique de la consommation de la viande de boucherie, à Nantes, de 1810 à 1840, mémoire inséré dans le troisième volume de la deuxième série des Annales de la Société académique de la Seine-Inférieure. On y trouve que, dans le département de l'Isère, le prix moyen des fourrages est de 30 francs les cinquante kilogrammes. L'auteur du mémoire aurait dû s'apercevoir que le renseignement qu'on lui a fourni est inexact. Il n'y a aucun point de la France où il ait atteint ce prix ; il vaut, dans le département de l'Isère, de 3 francs à 3 fr. 50 les cinquante kilogrammes.

*Biographie.*

M. Cap, membre correspondant, poursuit, avec autant de talent que de persévérance, le beau travail qu'il s'est imposé, et qui a pour but d'exposer, dans des notices biographiques, la vie et les travaux des hommes qui se sont fait un nom dans les sciences et dans les arts. Nous avons de lui, cette année, la notice sur Bernard de Palissy. L'Académie lui a adressé ses remercîments et ses félicitations, pour l'honneur qu'il s'est fait, comme savant et comme écrivain, par la publication de cet ouvrage.

Au moment où l'Académie eut le malheur de perdre le bon, l'excellent docteur Vigné, d'éloquentes paroles de regret se firent entendre sur sa tombe; mais il lui était dû un plus complet hommage. M. le docteur Vingtrinier s'est chargé d'acquitter la dette de l'Académie, et l'a fait de manière à prouver qu'il était digne d'apprécier les travaux et le beau caractère de celui dont il fut l'élève et l'ami.

Il n'y a qu'un instant, Messieurs, je vous disais que l'honorable et savant M. D'Arcet nous avait envoyé encore un de ces mémoires pleins d'intérêt qui lui mériteront la reconnaissance de la postérité; car, homme de science, c'est sans cesse au profit de l'humanité qu'il a utilisé son vaste savoir.

Pourquoi faut-il que ce souvenir soit le dernier que nous aura fait parvenir cet illustre chimiste! Depuis quelques jours, la tombe s'est refermée sur ses restes mortels. Il serait de mon devoir, Messieurs, de vous présenter, en ce jour, une notice sur sa vie et ses travaux; mais on me saura gré d'avoir pensé que ce n'était pas sous l'émotion occasionnée par une perte aussi grande, que devait s'élaborer un semblable travail. Je m'acquitterai de ce devoir à la prochaine séance publique, à moins que quelque

confrère, plus capable, par ses talents, de faire dignement cet éloge, ne me relève de cette obligation.

J'éprouve le regret de ne pouvoir parler ici de nombreux rapports faits par MM. l'abbé Picard, Girardin, Bergasse et autres, sur les travaux des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en correspondance; à peine s'il me reste le temps de féliciter l'Académie des nouvelles relations établies avec l'Académie royale de Munich, qui nous a fait parvenir la collection précieuse et importante de ses mémoires, la Société philomatique de Paris, à laquelle nous devons aussi plusieurs années de ses mémoires, et quelques autres. Je me hâte de céder la parole à mon collègue de la classe des Lettres, qui vous entretiendra de sujets moins arides, et saura le faire dans un style plus gracieux.

---



# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
EN ENTIER DANS SES ACTES.

## ÉLOGE ACADÉMIQUE

DU DOCTEUR

## JEAN-BAPTISTE VIGNÉ,

Membre de l'Académie royale de Rouen, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes,

Décédé le 7 Octobre 1842, dans sa 70e année;

PAR M. LE DOCTEUR VINGTRINIER,
Médecin en chef des Prisons de Rouen.

L'Académie a perdu en la personne du docteur Vigné, un collaborateur zélé, qui occupait un rang distingué dans la science, et qui était aussi recommandable comme homme de bien, que comme médecin dévoué; sa mémoire devait donc, à plus d'un titre, être honorée dans le sein de cette compagnie, où il a siégé pendant tant d'années, et dont il était le doyen.

Peu d'hommes, Messieurs, ont eu, plus que le docteur Vigné, une vie active, occupée d'études, et honorée par des actes d'humanité; peu d'hommes se sont montrés plus que lui soucieux de l'estime de leurs concitoyens ou de

leurs confrères, et plus heureux de l'amitié de tous ceux qu'il aimait; sa clientelle se souviendra long-temps de l'extrême dévoûment et des consolations affectueuses qu'il apportait au lit des malades.

Son excessive sensibilité, qui le rendait, sous tous les rapports, accessible aux sentiments honnêtes et généreux, l'exposait plus que d'autres au malheur que causent les déceptions auxquelles est exposé l'homme qui rend beaucoup de services. Le docteur Vigné en a éprouvé de cruelles ! aussi, plus que d'autres, il a souffert ! Mais il pensait, sans doute, que si l'ingratitude n'existait pas, il n'y aurait plus autant de vertu à faire le bien, car il ne s'est jamais lassé de le faire.

Né à Rouen le 22 juin 1771, de parents commerçants, qui purent, par leur aisance, diriger vers les études leur fils unique, *Jean-Baptiste Vigné* se distingua, dès son enfance, par la douceur de ses mœurs et par son assiduité au travail; il obtint au collége toutes les distinctions qui flattent la jeunesse et les familles.

Après avoir terminé ses classes, son goût l'avait porté vers la carrière médicale; l'anatomie, cette première et pénible étude du médecin, fut suivie d'abord par le jeune Vigné avec ardeur, je dirai même avec passion; aussi arriva-t-il qu'il la professa bientôt, sans jamais avoir entendu un professeur, et il le fit avec distinction, devant des condisciples avides de l'entendre, et reconnaissants de l'instruction qu'ils en recevaient. Ce début remarquable mérita au jeune étudiant les éloges et les encouragements de l'administration municipale, qui chargea, par *délibération spéciale*, la commission des hospices de lui témoigner combien elle applaudissait aux efforts qu'il faisait pour propager un art aussi utile à la société.

Ce fut alors que les besoins nés des premières guerres de la république, firent rechercher hâtivement des élèves

chirurgiens pour les hôpitaux de l'armée; le jeune Vigné reçut une réquisition du ministre de la marine, et il dut aussi, comme tant d'autres, aller payer son tribut à la patrie. C'était le 27 germinal de l'an II (16 avril 1794) qu'il reçut cet ordre, et, deux jours après, il était parti.

Heureusement pour notre jeune étudiant, le médecin en chef du service de santé de l'hôpital de Brest, professeur de l'école de médecine militaire, le docteur Billard, dont le nom était souvent prononcé avec reconnaissance par M. Vigné, sut apprécier les heureuses dispositions de son nouvel élève, et, après l'avoir reçu chirurgien *auxiliaire* de troisième classe, il l'attacha presque continuellement au service de l'hôpital [1], et lui fit obtenir peu de mois après une dispense qui lui permit d'aller aussitôt, au grand foyer des lumières, recevoir les utiles et remarquables enseignements de Desault, Pelletan, Bichat, Pinel, Esquirol et Chaussier, noms célèbres qu'il aimait à répéter souvent avec gratitude et admiration.

Sous de tels maîtres, distingué par eux, honoré même de leur amitié, il fut reçu docteur en médecine en 1802. Le nouveau docteur pouvait devenir maître à son tour, et il le devint en effet; son goût, d'ailleurs, le portait autant vers l'enseignement que vers la pratique, car sa sensibilité la lui rendit toujours assez pénible pour ne pouvoir jamais se livrer aux opérations chirurgicales, lui pourtant très habile anatomiste.

Le docteur Vigné débuta à Rouen par faire aux élèves des cours d'anatomie et de médecine; plusieurs discours d'ouverture et de clôture de ses cours, et ses savantes leçons, firent de suite apprécier à sa haute valeur le jeune

[1] M. Vigné a été embarqué pendant deux ou trois mois; ce temps de service maritime, quoique très court, lui suffit cependant pour rendre à l'équipage de la *Flûte* des services dont il a reçu des marques de satisfaction.

professeur; livré en même temps à la pratique médicale avec autant de zèle que d'intelligence, il obtint promptement une considération que beaucoup d'autres n'acquièrent qu'avec l'âge, et que rehaussa d'ailleurs une alliance dans une des familles les plus considérables du commerce de Rouen, la famille Prevel.

Le jeune médecin eut bientôt l'occasion d'entrer dans l'intimité de l'une des premières capacités médicales de l'époque, le docteur Gosseaume, dont le nom ne sera jamais prononcé, dans cette Académie, qu'avec estime et respect, et les relations de Vigné furent celles d'un fils envers son père, tant que dura la longue carrière du vénérable médecin qu'il avait pris pour guide.

Peu après, en 1803, M. Vigné, qui était déjà membre de la Société de médecine clinique de Paris et s'était déjà fait connaître par plusieurs mémoires remarquables, fut admis membre titulaire de l'Académie royale de Rouen, qui venait de se reformer.

Tous les membres de notre compagnie qu'il a connus pendant sa longue carrière académique, ont obtenu son estime, quelques-uns son amitié, et le corps son respect. J'ajoute que plusieurs d'entre nous ont conservé pour lui une reconnaissance méritée par ses encouragements et son concours depuis l'époque à laquelle ils frappèrent aux portes de cette enceinte; plus d'une fois on l'a vu, en effet, se faire le patron de jeunes candidats qui, sans son appui et sa plume énergique, n'y seraient peut-être pas entrés.

Plusieurs fonctions importantes et honorables ont été conférées au docteur Vigné, par les administrateurs de la ville. Parlons seulement des principales :

L'administration des hospices de Rouen, qui avait appris à si bien connaître notre confrère depuis son entrée dans la carrière, se trouva, en 1814, dans la nécessité de recourir au dévouemeut de plusieurs médecins.

Des désastres dont on voudrait perdre la mémoire, amenèrent de la campagne de France un grand nombre de blessés vers Paris ; les hospices de la capitale étaient encombrés, et le typhus régnait : le ministre décida de faire descendre la Seine à un certain nombre de bateaux chargés de malheureux soldats de toutes les nations.

Rien n'était prêt, mais il y avait alors, à la tête de l'administration municipale, un homme capable de lutter avec les grands évènements, et le Dépôt de mendicité fut immédiatement organisé en hôpital[1].

Le 12 février 1814, une lettre de la commission administrative des hospices annonçait au docteur Vigné qu'il était un des médecins auxquels étaient confiés les soins[2] à donner aux malades militaires qu'on attendait.

Dès le lendemain 13, il en arrivait trois cents au Cours ; le 15, cinq cents ; et ainsi de suite jusqu'à trois ou quatre milliers. Mais dans quel état, grand Dieu ! !

On voyait sortir un à un de ces tristes bateaux, véritables cloaques flottants, ces pauvres militaires blessés, couverts de haillons ; et, ce qui était plus affreux, atteints de typhus, et couverts de gale et de vermine.

Un homme remarquable présidait alors à tous ces pénibles soins : c'était le maire, M. Lézurier de la Martel, le même qui cherchait en ce jour à préserver sa ville de la funeste maladie qu'apportaient tant d'hôtes pestiférés, et qui devait, une année après, la garantir d'un autre fléau[3], apporté encore par des étrangers.

[1] Ancienne maison de Saint-Yon, aujourd'hui Asile des aliénés.

[2] Pendant les trois mois que dura cet hôpital improvisé, le service de santé fut fait par les docteurs Boismare, Vigné, Delaroche, Des Alleurs père, médecins, et Jourel, chirurgien.

[3] On se souvient sans doute que, grâces à son courage, Rouen put échapper à la plus terrible collision.—Vingt mille hommes de l'armée prussienne traversèrent la ville, et, pendant leur séjour, le maire sut contenir les chefs, leur imposer par une admirable

M. Lézurier, disais-je, présidait à ce douloureux débarquement de blessés, de morts et de pestiférés, et, à côté de lui, on voyait le docteur Vigné, qui, sans souci de la contagion, examinait les malades, les pansait, et mettait en état de pouvoir être transportés ceux qui n'avaient pas encore cessé de vivre. De son côté, le docteur *Boismare* attendait à l'hospice *Saint-Yon* les pauvres voyageurs, pour les soigner aussi avec une ardeur que rien ne put ralentir, que la maladie et..... la mort.

Pendant tout le temps de ce service pénible et dangereux, les administrateurs et les médecins rivalisèrent de zèle; tant de courage et de vertus civiques ne pouvaient rester sans récompense! Aussi, le président de la commission administrative des hospices reçut-il une distinction justement méritée; c'était M. de Martainville, qui dirigeait personnellement et journellement l'ensemble de l'administration si pénible et si difficile de l'hospice.

De son côté, le service de santé devait recevoir aussi sa récompense, et il la reçut en effet!... Il vit s'élever un *monument* en l'honneur de l'un de ses médecins.... Mais ce *monument*, Messieurs, ce fut une *tombe!!*... tombe honorable autour de laquelle s'en sont groupées quatorze autres pour autant de religieuses, une pour le chapelain, six pour des jeunes étudiants en médecine, dignes émules de leurs maîtres, et plus de cent pour les gens de service.

Honneur! cent fois honneur à tous ces braves gens! mais aussi honneur, cent fois honneur à ceux qui ont sur-

fermeté, j'allais dire par une habile et louable effronterie, et débarrassa bientôt la ville de ces soldats qu'elle recevait avec autant de dépit que de chagrin. De si grands services ne resteront pas en oubli, quelqu'un, indubitablement, les consignera dans l'histoire de la cité, et la reconnaissance publique conservera le nom du digne maire et député de 1814, aujourd'hui l'un des plus anciens membres de l'Académie.

vécu, et qui, malgré tant de pertes, ont toujours voulu continuer à lutter avec le fléau.

Eux aussi, pourtant, ils auraient bien mérité une autre récompense ! Que ce souvenir les dédommage !

Cet épisode se passait, Messieurs, au commencement de 1814. C'était la première année de notre initiation aux études médicales : nous vîmes, avec un vif intérêt et une amère douleur, un si grand désastre, triste résultat de la guerre, bien propre à faire sentir combien la gloire coûte de larmes, et combien elle fait de victimes !

Plus tard, à l'époque désastreuse de 1832, M. Vigné, quoique malade alors, ne craignit pas de s'exposer aux dangers du choléra, pour voler au secours de ceux qui en étaient atteints, et le Conseil général, dans le procès-verbal de sa séance du 1er février 1833, n'a pas oublié de l'associer à l'hommage qu'il a rendu au zèle éclairé des médecins de cette ville, qui s'étaient acquis des droits à la reconnaissance de leurs concitoyens par leur courageux dévouement [1].

C'était à l'hospice général de Rouen que M. Vigné avait commencé ses études médicales, et professé des cours d'anatomie et de médecine, mais il lui était réservé d'y prendre bientôt le premier rang. M. Gosseaume, qui était chargé de la partie médicale du service, donna sa démission et désigna pour son successeur son jeune ami le docteur Vigné, qui fut honorablement agréé par l'administration. (Arrêté de M. le préfet, du 23 février 1814).

Les premiers regards du nouveau médecin en chef de l'hospice général furent dirigés vers le quartier des fous,

[1] Qu'il nous soit permis, comme satisfaction personnelle, d'ajouter ces mots.....*droits honorables*, que nous nous appliquâmes, en ce temps malheureux, à mettre en lumière dans tous les rapports écrits que nous dûmes adresser à l'administration supérieure, comme médecin des épidémies.

qui, depuis longues années, était abandonné à la seule surveillance des gardiens, dont le soin se bornait à nettoyer quelquefois les loges, à maîtriser et à étreindre les fous *furieux* ou agités.

Le célèbre Pinel venait de publier son bel ouvrage sur la folie ; il venait de montrer comment l'humanité et l'art médical pouvaient s'unir pour soulager la plus redoutable des infortunes, et, disons mieux, pour guérir une maladie qu'il apprit à ne plus considérer comme toujours incurable.

Le docteur Vigné avait entendu les leçons du médecin de la Salpêtrière, et vu lui-même les résultats heureux de sa pratique ; il ne pouvait manquer d'en faire l'application, et il y réussit avec bonheur ; M. Vigné a toujours considéré comme une de ses plus grandes joies, le jour où il a débarrassé les fous de l'hospice général des fers pesants qui les chargeaient.

« Le trente-cinquième jour de mon entrée en exercice, « raconte-t-il, j'ai pu faire sortir de leur loge, en présence « de plus de vingt personnes, deux des plus furieux qui « portaient des fers aux pieds et aux mains, l'un depuis « trois ans et demi, l'autre depuis quinze mois, et nuit « et jour. Ces malheureux ne sortaient pas d'un état d'agi-« tation et de fureur qui les rendaient redoutables.

« Après avoir été délivrés de leurs chaînes, ces deux « malades ont paru bien moins agités ; ensuite, l'ordre s'est « rétabli dans leurs idées, la raison a recouvré son empire, « et je fus bien heureux de la voir employée d'abord, et « tout entière, à payer la dette du cœur. »

Les annales de l'Académie de Rouen ont enregistré plusieurs mémoires relatifs aux aliénés de l'hospice général. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce sujet, mais nous dirons que ces essais ont été fructueux.

Aujourd'hui, grâces aux progrès de la science, les hommes aliénés ne sont plus traités comme des animaux

malfaisants ; on se souvient toujours de leur nature, et, au temps où nous remontons, les médecins, eux-mêmes, paraissaient l'avoir oublié [1].

Le 24 juin 1815, le docteur Vigné donna sa démission de médecin en chef de l'hospice général ; sa santé, qu'il disait ébranlée, était le motif qu'il avouait ; mais il y en avait un plus réel : il se retira pour éviter des scissions, et surtout un chagrin au vieux chirurgien de l'hospice. Cette délicatesse était noble, et cependant nous ne l'approuvâmes pas entièrement, nous qui connaissions bien les besoins de l'hospice.

Une autre charge permit à M. Vigné de montrer encore son zèle : devenu membre du premier comité de vaccine qui fut fondé par M. Beugnot, premier préfet de ce département, il a contribué à la propagation du grand bienfait que le gouvernement cherchait alors à introduire.

Notre confrère a beaucoup écrit, et d'une manière distinguée ; son imagination, abondamment ornée et vive à produire, lui rendait le travail facile.

Tous ses ouvrages mériteraient, sans doute, un examen particulier, mais ceci dépasserait les limites accordées à un éloge, et nous parlerons seulement de quelques-uns, en nous efforçant de reproduire l'opinion de plusieurs médecins haut placés dans la science, et qui ont apprécié ces ouvrages lors de leur publication.

[1] En même temps que M. Vigné traitait ainsi les aliénés à l'hospice général, le docteur Blanche, qui lui succède aujourd'hui, et qui était alors médecin de la prison de Bicêtre, brisait les fers des aliénés qui y étaient renfermés, et y organisait un service médical qui fit, de cet horrible cloaque, à la grande surprise de beaucoup de personnes, et à la satisfaction de l'administration, une maison de santé où des familles affligées furent heureuses de placer quelques-uns des leurs, malgré la répugnance qu'inspirait le seul nom de Bicêtre. Les succès obtenus à Bicêtre ont fait naître l'idée de créer l'Asile des aliénés de Saint-Yon.

Les dissertations sur les *scrofules* et sur les *maladies vermineuses*, ont été considérées, par Marc-Antoine Petit, de Lyon, comme d'excellentes études.

« La distinction, dit-il, de l'état de congestion, de l'état « inflammatoire et de celui de suppuration, donne des « idées précises de cette affection, et des moyens par « lesquels on peut espérer de la combattre. Ces ouvrages « sortent de la plume d'un médecin distingué. »

Le même professeur dit, à l'occasion de l'autre travail:

« Les vers appartiennent à tous les organes; ils existent « dans le sang même, et, si l'on ouvre l'aorte ventrale d'un « cheval qui vient d'être égorgé, et surtout les artères « céliaques et mésentériques, on trouve une multitude de « vers vivants et implantés dans les parois de ces vaisseaux. « Le docteur Vigné a fait un tableau précis et utile à rap- « peler, de tous les symptômes de la présence des vers. (17 « octobre 1806.) »

Le *Précis de médecine légale*, publié en 1805, a été fait à une époque où cette branche de la science médicale était, pour ainsi dire, créée en France par Mahon et Chaussier. C'était le résumé très exact de toutes les questions importantes à étudier; aussi fut-il accueilli avec une immense faveur par les élèves et les professeurs; tous les traités qui l'ont suivi n'ont pas manqué de le citer en maintes occasions comme autorité.

Chaussier disait, en parlant de ce livre: « J'applaudis « beaucoup au travail et aux vues du docteur Vigné. La « médecine légale est trop peu connue en France; il faut « en répandre la connaissance, et ce n'est qu'en multi- « pliant les ouvrages sur cet objet important, qu'on pourra « parvenir à y attacher le degré de considération dont elle « jouit en Allemagne. »

Ailleurs, dans le sein de l'Académie de Lyon, on exprimait aussi, de cet ouvrage, une honorable opinion. « Les

« réflexions de l'auteur, disait-on, jettent le plus grand « jour sur les matières importantes qu'il discute; on y ren-« contre partout l'empreinte d'une ame noble et généreuse; « aussi, le moindre témoignage qu'on puisse rendre à « M. Vigné, c'est de lui appliquer l'épigraphe qu'il a placée « à la tête de son livre : *Probitas et scientia.* »

Les mémoires intitulés : *Secours à donner aux noyés*, et *Du Danger des inhumations précipitées*, publiés séparément à diverses dates, se trouvent reproduits dans le dernier ouvrage de notre confrère, intitulé : *Traité de la mort apparente* (in-8 de 336 pages, publié en 1841.) —Ouvrage qu'il dédiait à l'Académie, comme son dernier adieu, et la dernière preuve de son attachement.

On trouve dans les cinq chapitres qui composent ce livre, et dont voici les titres : *Asphyxie*, *Syncope*, *Léthargie*, *Apoplexie* et *Signes de la Mort*, tous les conseils qui doivent être connus de l'homme du monde comme du médecin. Le but de l'auteur a été de persuader à chacun, qu'il était souvent à craindre d'être enterré vivant, et de rendre, pour ainsi dire, populaires, tous les moyens d'éviter cet horrible évènement.

Effrayé de tant d'exemples de personnes qui ont subi le supplice affreux de la mort dans la tombe, l'auteur s'est révolté contre l'insouciance de tous, à l'égard d'un malheur qui intéresse ceux mêmes qui sont le plus indifférents aux misères humaines.

Il n'était pas possible de réunir plus de faits, de donner de meilleurs conseils, ni de manifester, avec plus de talent, de plus louables intentions.

Vous le savez, Messieurs, les archives de l'Académie contiennent un grand nombre de mémoires et de rapports manuscrits de notre excellent confrère, et il a laissé, en outre, deux volumes entièrement écrits de sa main, où se trouvent beaucoup d'observations sur diverses maladies, et

une nombreuse correspondance scientifique et amicale, avec plusieurs médecins renommés, tels que Pinel, Thouret, Thillaye, Boyer, Brouard, Billard, Esquirol, Leroux, Schwilgué, Husson, Bouvenot, Chaussier, etc.

Sans la nécessité de nous resserrer dans le cadre étroit des discours du genre de celui-ci, nous ne nous serions pas borné à cette laconique appréciation des nombreux ouvrages du docteur Vigné; mais ils restent, et nous engagerons les médecins et les gens du monde à aller y puiser d'utiles enseignements ; la science, l'érudition et la bonne foi les rendront toujours remarquables.

Je ne dois pas oublier de vous rappeler, Messieurs, que le docteur Vigné faisait parfois diversion aux études sérieuses, et se délassait des pénibles travaux de sa profession, en sacrifiant aux muses. Il a publié des poésies fort agréables, dont la plupart ont été vendues au profit des pauvres, ainsi que quelques autres de ses opuscules, notamment son traité des secours à donner aux noyés, qui a été honoré de la souscription du Conseil général. Ces diverses ventes ont produit, à la caisse des bureaux de bienfaisance, environ 4,000 fr., ce qui atteste à la fois le mérite des ouvrages, l'estime dont leur auteur était entouré, et fait ressortir les nobles qualités de notre bon confrère.

La dernière de ses poésies est une *Épître à l'amitié*, adressée à MM. Godefroy, Flaubert et Burel, qui lui avaient prodigué leurs soins dans une maladie grave dont il avait été atteint en 1830. En voici quelques vers, qui sont une nouvelle preuve de la bonté de son cœur :

« Amitié, que tes lois,
Que tes nœuds ont de charmes !
Que d'ennuis et d'alarmes
Fait cesser à la fois
Le doux son de ta voix !

Tu fus toujours sensible
Au moindre de nos vœux,
Et, pour nous rendre heureux,
Il n'est rien d'impossible
A ton cœur généreux.

Amitié que j'implore,
Acquitte mieux encore
La dette de mon cœur;
Veille à leurs destinées,
Accorde à leurs années
La paix et le bonheur! »

Le hasard nous a fait découvrir, dans les papiers de M. Vigné, des lettres mystérieusement cachées, qui nous ont appris la reconnaissance de beaucoup de malheureux, et comment il employait, avec générosité et délicatesse, une honorable fortune; des incendiés, des blessés, des veuves de noyés, des établissements de charité, ont reçu de fréquentes preuves de son amour pour le malheur.

D'autres lettres encore nous ont appris toute l'estime que faisaient de lui des hommes considérables et les autotités supérieures du pays. Le Conseil général, lui-même, a voulu consigner, dans ses archives, un souvenir de la bienfaisance et du talent du docteur Vigné, *auteur d'ouvrages d'intérêt public* (session de 1841).

En vous offrant, Messieurs, cè simple récit de la vie laborieuse et honorable de M. Vigné, nous avons désiré payer, en notre nom, une dette de cœur à un ami, au nom de l'Académie, une dette d'estime et de haute considération à un digne confrère; nous formons encore un autre désir, téméraire, sans doute, eu égard à la faiblesse de nos paroles; c'est celui d'exciter parmi ceux qui parcourent la même carrière, la noble ambition d'obtenir à leur tour et avec les mêmes droits, l'inscription de leur nom dans

la mémoire des hommes. Ce serait ainsi rendre encore une fois utile le vertueux Vigné, et le faire survivre à lui-même pour démontrer le pouvoir ou l'utilité des éloges académiques. Pourquoi un si bon modèle n'aurait-il pas d'imitateurs? Et faut-il absolument une voix éloquente pour engager à bien faire?

Qu'on laisse donc prononcer des éloges quand d'aussi belles occasions se présenteront, et plaignons ces esprits stoïques qui les blâment; leur cœur n'est pas ouvert à la reconnaissance, et ils ne croient pas à la vertu!

Eh! dans ce temps d'égoïsme, où le culte flatteur et sensuel de l'argent est desservi par tant de gens, vous, Messieurs, élevez, honorez toujours ceux qui préfèrent le culte modeste et caché de la vertu!

Nous avons fini la triste tâche que nous avions entreprise; heureux si l'exposé de toute la vie d'abnégation et de dévouement de M. Vigné, si l'appréciation de ses nombreux travaux, inspirés tous par l'amour de ses semblables, ont été dignes de lui, et s'ils ont pu justifier les paroles que nous avons placées sur sa tombe, comme l'expression de la vérité :

« Dans tous les actes de sa vie, comme dans ses écrits,
« il s'est montré ardent ami de l'humanité. »

---

# CATALOGUE DES OUVRAGES

DE

# M. J.-B. VIGNÉ, D.-M.

---

Les Ouvrages faits pour l'Académie ou qui lui ont été soumis sont marqués d'un A ; ceux qui sont imprimés sont marqués d'un I, et quand cet I est suivi d'un petit *a*, c'est que l'ouvrage se trouve dans le Précis de l'Académie.

---

1797. Cours complet d'anatomie, fait aux élèves de l'Hospice général de Rouen.

» Discours prononcé à l'ouverture d'un cours d'ostéologie. Autre discours qui, probablement, termine le même cours.

A. I. 1801. Essai sur les scrofules.

A. I. 1802. Essai sur les affections vermineuses.

A. I. 1803. Discours sur l'anatomie.

A. I. » Essai sur l'utilité de l'anatomie.

A. 1805. Observations médicales.

A. I. » De la médecine légale.

1806. Mémoire sur les empoisonnements.

A. 1807. Observation d'une inflammation de l'estomac.

» Observation sur une apoplexie séreuse.

A. » Discours sur la certitude de la médecine.

1808. De la phthisie pulmonaire.

A. 1809. Essai sur le sentiment d'horreur qu'inspire la mort.

A. » Réfutations des assertions de M. Boyveau-Laffecteur, sur le mercure employé comme anti-syphilitique.

A. » Rapport sur une dissertation de M. Boismare sur la pleurésie bilieuse ou gastrique.

A. 1810. Discours sur les qualités indispensables au médecin dans l'exercice de sa profession.

A. » Observations sur le vomissement, symptôme principal d'une fièvre rémittente.

» Rapport sur deux ouvrages ; l'un intitulé : *Essai sur le tetanos rabien*, par M. Girard, D.-M.; l'autre intitulé : *Ocian, ou le Tombeau du Mont-Cindre*, par Marc-Ant. Petit.

A. 1811. Rapport sur un mémoire de M. Lesauvage, relatif aux effets du verre et des substances vitriformes portées à l'intérieur des organes digestifs.

A. » Rapport sur deux dissertations de M. Desgenettes, sur les parotides dans les maladies, et sur un discours du même auteur.

A. 1812. Rapport sur une nouvelle théorie de la vision, etc., par M. Thillaye.

A. » Eloge de Marc-Antoine Petit, D.-M. à Lyon.

A. 1813. Rapport sur une partie d'un ouvrage relatif au fluide électrique, publié par M. Le Bouvyer des Mortiers.

A. » Rapport sur un traité de l'hystérie sthé-

nique et asthénique, et autres ouvrages de M. Maccary.

A. » Rapport sur un traité de la folie et des moyens de la guérir, par M. Amard.

A. 1814. Rapport sur un manuscrit de M. Thillaye, sur la catalepsie délirante.

A. I a. 1814. Observation d'un typhus exanthématique.

A. 1816. Rapport sur un mémoire du docteur Boin, sur une maladie épidémique observée à Bourges, en 1809, parmi les prisonniers de guerre espagnols.

A. » Rapport sur une anomalie des phénomènes de la respiration, observée par M. Blanche.

A. » Rapport sur deux opuscules soumis à l'Académie, par M. Giret-Dupré.

A. 1817. Rapport sur la thèse inaugurale de M. Hellis fils : sur la commotion du cerveau, et de quelques-unes de ses suites.

A. » Rapport sur une dissertation de M. Mullot fils, sur la péritonite des femmes en couches.

A. » Rapport sur l'air atmosphérique, et son influence sur l'économie animale, par M. de Kerckhove.

A. » Idées générales sur l'étendue, la dignité de la médecine, et sur la possibilité et la nécessité de lui appliquer la méthode analytique.

A. » Sujet de prix pour la classe des sciences, relatif au traitement des affections herpétiques, proposé par l'Académie de Rouen.

A. 1818. Rapport sur les publications de la Société d'Emulation de Rouen.

A. I a. 1818. Rapport sur une dissertation de M. Hellis fils, relative à une espèce particulière de délire traumatique.

A. I a. » Eloge de M. Laumonier, mort le 10 janvier 1818.

A. 1819. Principes généraux sur les fièvres inflammatoires, putrides, malignes, etc.

A. » Rapport sur les recherches de M. Loiseleur des Longschamps, sur l'emploi de plusieurs plantes de France dans la médecine.

A. 1819. Discours prononcé en entrant en exercice de la vice-présidence de l'Académie de Rouen.

» Observations médicales diverses.

A. I a. 1820. Rapport sur une dissertation de M. Dufilhol, sur l'hystérie.

A. 1821. Rapport sur la suite des recherches sur l'état de volume et de masse du système nerveux, et de l'influence de cet état sur les fonctions nerveuses, par M. Desmoulins.

A. » Rapport sur l'apnéologie méthodique de M. Des Alleurs : Réflexions sur l'aliénation mentale.

A. 1822. Analyse d'une dissertation inaugurale de M. Ferdinand Adam.

A. 1823. Rapport sur un ouvrage du docteur Des Alleurs, intitulé : *Du génie d'Hippocrate.*

A. 1824. Rapport sur la traduction, par le D. Jourdan, de l'*Art de prolonger la vie*, de Hufeland.

A. 1825. Observation sur l'influence de la constitution médicale.

A. I a. 1825. Observations sur plusieurs sortes de fièvres.

A. 1826. Rapport sur le recueil de la Société de médecine de Caen.

A. I a. 1827. Notice biographique sur M. Gosseaume.

» Note sur une mesure propre à éviter l'enterrement des vivants, réputés morts, proposée par le docteur Vingtrinier[1].

A. I a. 1831. Essai sur l'ame.

A. I a. 1832. Observations et réflexions sur l'aliénation mentale, dédiées aux mânes de l'illustre Pinel.

A. » Rapport sur l'histoire de l'Académie de Marseille, par M. Lautard, D.-M.

» Lettres à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, sur le choléra-morbus.

A. I. 1837. Mémoire sur le danger des inhumations précipitées, et sur les signes de la mort.

A. 1838. Rapport sur cet ouvrage.

A. I. 1839. Même ouvrage, deuxième édition.

Sans date. Réflexions et observations sur la petite vérole ; — sur l'épilepsie.

A. I. 1841. Traité de la mort apparente ; des principales maladies qui peuvent donner lieu aux inhumations précipitées ; des signes de la mort. Dédié à l'Académie de Rouen.

## *POÉSIES.*

A. I a. 1813. Stances à la bienfaisance ; dédiées aux mânes de Marc-Antoine Petit.

[1] C'était d'inviter le prêtre, chargé de l'inhumation, à regarder la figure du défunt avant de le faire descendre dans sa tombe.

A. I. 1814. Allégories.— Le Rocher et les Oiseaux de passage. — La Rose et le Lys.
A. I a. » — Le Papillon et la Rose.
A. I. 1814. — La Violette et le Lys.
A. I a. 1817. Hommage à Louis-le-Désiré. Idylle.
A. I a. » Ode au Silence.
A. I a. 1818. Regrets d'un fils sur la mort de sa mère.
A. I a. 1819. La mère mourante.
A. I a. 1820. Chactas au tombeau d'Atala. Elégie.
A. I a. 1821. Le convoi du pauvre.
A. I. 1822. Elégies publiées au profit des pauvres. C'est la réimpression des quatre pièces précédentes, avec l'addition du Convoi du riche.
A. 1830. Epître à l'amitié.— A mes chers collègues les docteurs Godefroy, Flaubert et Burel.

---



# OPINION

SUR LA

# QUESTION DE LA PRÉDOMINANCE

DES CAUSES MORALES OU PHYSIQUES,

## DANS LA PRODUCTION DE LA FOLIE.

---

# RAPPORT

PAR M. LE DOCTEUR VINGTRINIER,
Médecin en chef des Prisons, etc.

Un débat scientifique s'est trouvé engagé à propos d'une statistique des aliénés en France, qui fait partie de la grande publication entreprise par notre savant confrère, M. Moreau de Jonnès, sous le titre de ***Statistique générale de la France.***

Le docteur Parchappe, médecin de l'Asile des aliénés de Rouen, a cru reconnaître une erreur grave dans ce document, et il a publié, dans les Annales médico-psychologiques (Cahier de novembre 1843), un travail qui a pour

but de relever cette erreur, c'est-à-dire de discuter lesquelles, des causes ***physiques*** ou des causes ***morales***, ont la prédominance dans la production des ***aliénations mentales***.

M. Moreau de Jonnès n'a pas reconnu, dans la publication du médecin de l'Asile des aliénés de Rouen, des motifs fondés ou suffisants pour changer sa conclusion, et il s'est trouvé blessé de sa forme ; de sorte qu'il a lu, à l'Académie des Sciences, une explication ou réponse à la critique de son œuvre, le 16 octobre 1843.

C'est cette réponse, Messieurs, qui a été adressée à l'Académie de Rouen par notre correspondant, en même temps que la Statistique générale de la France, ( Administration publique, 1er volume, Xe partie ), et qui a été renvoyée à mon rapport par M. le président, dans la séance du 17 novembre dernier.

Il n'y avait rien à dire, Messieurs, d'une défense pour celui qui ne connaissait pas l'attaque ; aussi avons-nous voulu connaître l'une et l'autre, avant de venir nous acquitter de notre mission.

La question paraîtra, je l'espère, assez importante à l'Académie, pour excuser la discussion à laquelle nous allons nous livrer, afin de la mettre au courant de ce débat.

En effet, chacun s'apercevra de suite qu'il est essentiel de savoir, pour bien observer et bien traiter l'aliénation mentale, quelles en sont les causes les plus ordinaires ; or, M. Moreau de Jonnès dit et croit prouver que ce sont les causes physiques, et M. Parchappe dit et croit que ce sont les causes morales. Examinons :

D'abord, je commence par déclarer que je retire du débat le nom des personnes, qui sont très honorables, et que je vais discuter le fait ; c'est ici, d'ailleurs, de toute justice, car les reproches adressés à M. Moreau de Jonnès,

doivent être reportés à d'autres auteurs, ainsi qu'il est établi à la sixième page du mémoire que j'ai dans les mains :

« La classification que j'ai employée, et qui m'est repro-
« chée, n'est pas de moi, dit M. Moreau de Jonnès ; je l'ai
« seulement adoptée, généralisée, étendue aux quatre-vingt-
« six départements, pendant une période décennale. Elle
« appartient à Pinel et Esquirol, et à Fourier aussi, qui l'a
« adoptée pour la Statistique de Paris. Or, c'est à leur ou-
« vrage que s'applique la critique de M. le médecin de
« Rouen, ainsi que les épithètes de *défectueux*, *illogique*,
« *illusoire*, *erroné*, et même d'*hétérogène*. »

La déclaration de M. Moreau de Jonnès n'a pas besoin d'autres garanties que la sienne assurément ; mais, s'il en était besoin, nous en trouverions dans l'ouvrage publié par M. le docteur Parchappe, en 1839. Comme nous aurons l'occasion de reproduire ce document, et comme personne ne conteste la déclaration du fait de responsabilité, nous passons de suite à la discussion.

M. Moreau de Jonnès a dressé neuf tableaux pour établir :

1° Les mouvements des aliénés par départements, de 1835 à 1842;

2° Les mouvements par année;

3° Les existences, admissions, sorties ou évacuations ;

4° La mortalité par départements ;

5° La mortalité par année ;

6° Les dépenses par année ;

7° Les professions des aliénés ;

8° Les causes présumées d'aliénation ;

9° Des tableaux récapitulatifs.

Le plus intéressant de ces tableaux pour entrer dans la discussion qui va nous occuper un instant, est celui qui

constate le chiffre effrayant et croissant des aliénés en France, et la nature des causes. En voici le résumé.

| NOMBRE des ALIÉNÉS. | | | Morts. | NOMBRE des aliénations dont la cause a été connue. | CAUSES Physiques | CAUSES Morales. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| En 1835 | 14,486 | Sur une population de 33 à 34 millions, c'est environ 0,58 par mille. | 1,394 | 9,770 | 6,633 | 3,137 |
| 1836 | 15,314 | | 1,494 | 8,974 | 5,976 | 2,998 |
| 1837 | 15,870 | | 1,652 | 9,539 | 6,604 | 2,935 |
| 1838 | 16,892 | | 1,550 | 9,496 | 6,554 | 2,942 |
| 1839 | 18,113 | | 1,640 | 10,814 | 7,433 | 3,381 |
| 1840 | 18,716 | | 1,969 | 9,562 | 6,411 | 3,151 |
| 1841 | 19,738 | | 1,770 | 10,111 | 6,964 | 3,147 |

Les chiffres prouvent ici la prédominance des causes physiques dans une proportion considérable ; mais quelles ont été ces causes ? sont-elles bien indiquées ? et peut-on sagement en tirer des conclusions certaines ? Avant d'en juger, disons comment les causes ont été désignées pour connaître les bases sur lesquelles on s'est appuyé. On a distingué quatorze causes, savoir :

1° Effet de l'âge ;
2° Idiotisme ;
3° Irritabilité excessive;
4° Excès dans le travail;
5° Dénuement ;
6° Onanisme ;
7° Maladie de peau ;
8° Coups et blessures ;
9° Syphilis ;
10° Hydrocéphale ;
11° Epilepsie, convulsions ;
12° Fièvre, phthisie, maladie du cœur ;
13° Emanation de substances malfaisantes.
14° Abus de vin et liqueurs.

*Les causes morales ont été ainsi indiquées :*

| | |
|---|---|
| Amour et jalousie. | Ambition. |
| Chagrin. | Orgueil. |
| Evènements politiques. | Religion mal entendue. |

En prenant une seule année, 1841, les faits observés comprennent........................ 10,111 causes.

| | |
|---|---|
| La catégorie des causes dites physiques comprend...................... | 6,964 |
| Celle des causes morales comprend.. | 3,147 |
| Différence en plus pour les premières | 3,817 |

Pour nous, c'est un fait difficile à comprendre, que celui qui constate la prédominance de tant de causes physiques, et si peu souvent, celle des causes morales, dans une maladie de l'intelligence, dans une maladie contre laquelle semblent devoir agir si prodigieusement les causes morales. Aussi ne doit-on pas s'étonner de ce que quelques médecins aient contesté le fait, et que tous désirent voir résoudre la question par de nouvelles observations.

C'est aussi un fait bien remarquable, et qui corrobore le premier, que celui qui constate que les professions mécaniques versent un nombre à peu près égal, proportion gardée, que les professions libérales et intellectuelles. Ainsi, on trouve au tableau, n° 35, page 366, pendant dix années, 17,035 aliénés sortis des professions libérales, et 86,557 sortis des professions mécaniques.

Cette remarque peut être jointe à celles qui ont été précédemment faites, et toutes, pour le dire de suite, ont dû conduire et forcer M. Moreau de Jonnès à écrire en ces termes : « Par un résultat diamétralement opposé à l'opi-
« nion qui veut que les causes morales aient une grande
« prédominance sur la folie, ce sont les causes physiques
« qui déterminent le plus souvent l'aliénation mentale. »

Cette conclusion est tranchée en statisticien, mais si les chiffres ne peuvent pas être contestés, leur base peut l'être;

ainsi, il ne fallait pas, dit M. Parchappe, placer au nombre des causes physiques de l'aliénation mentale, l'*épilepsie* et *l'idiotie*; or, ces deux causes étant retirées, on trouvera forcément la conclusion contraire à la première, c'est-à-dire que les causes *morales* ont plus d'influence que les causes physiques dans la production de la folie; 2° il fallait placer, dans les causes morales, la misère, qui est placée dans les causes physiques par M. de Jonnès; 3° d'autre part, l'irritation excessive considérée comme cause physique, n'est pas assez explicite, et elle peut être déterminée par un état moral; 4° les causes morales, en général, ne sont pas assez divisées dans le tableau de M. de Jonnès; 5° enfin, dans ses recherches statistiques sur les causes des aliénations mentales, publiées en 1839, le docteur Parchappe rappelle que Pinel a évalué l'influence des causes morales,

Dans la manie, à 60 p. 0/0;

Dans la mélancolie, à 88 p. 0/0.

Mais Esquirol, dans les articles *manie* et *mélancolie* du grand *Dictionnaire des Sciences médicales* donne cet autre chiffre :

De 59 p. 0/0 dans la manie,

Et de 56 p. 0/0 dans la mélancolie.

« *Résultats contradictoires,* dit M. Parchappe; » résultats *nuls*, dirons-nous à notre tour, et qui doivent faire réfléchir et engager à attendre pour conclure. Remarquez, d'ailleurs, qu'ils établissent une quasi-égalité entre les causes physiques et les causes morales.

Pourtant, Esquirol, tenant peu de compte, ou ayant oublié ses chiffres, dit, page 187, article *Folie,* du *Dictionnaire des Sciences médicales*, ou *Traité de la folie*, page 62, 1er volume, 1838 :

« Les causes morales sont beaucoup plus fréquentes que « les causes physiques.

« Toutefois, les causes physiques ont plus d'action sur

« les femmes, à cause de la menstruation, de la grossesse « et de l'allaitement.

« Elles sont plus nombreuses chez le peuple, et dans la « production de la démence. Page 137 du *Dict. des « sciences médicales*, article *Folie.*»

A cela, nous, comme rapporteur, nous faisons observer que, si l'opinion écrite du professeur Esquirol est que les causes morales prédominent, d'un autre côté, ses chiffres disent le contraire; ceux que nous venons de rapporter mettent déjà les deux causes en balance, ainsi que nous l'avons remarqué; mais d'autres chiffres donnent aux causes physiques une immense prédominance, et c'est dans l'ouvrage de M. Parchappe que je vais reprendre les chiffres d'Esquirol, qu'il a cités alors, en 1839, dans une autre intention. (*Voir à la page* 23, *de ses Recherches sur les causes de la Folie, en* 1839.) Là, on trouve ces lignes:

« J'ai réuni et comparé les résultats fournis par les docu« ments statistiques qui, dans la détermination des causes, « ont tenu compte du sexe. »

Voici l'ordre dans lequel se rangent les groupes de causes:

Chez l'homme, selon Desportes, Revolat, Guislain, Bonacossa.

| *Causes physiques:* | | *Causes morales:* | |
|---|---|---|---|
| 1° Causes organiques cérébrales, | 1399 | 5° Fortune, | 229 |
| 2° Excès sensuels | 536 | 6° Famille et affection, | 228 |
| 3° Causes externes, | 179 | 7° Réputation, | 166 |
| 4° Causes organiques non cérébrales, | 123 | 8° Amour, | 90 |
| Total, | 2,237 | 9° Conservation, | 55 |
| | | 10° Excès intellectuels, | 31 |
| | | 11° Religion, | 26 |
| | | 12° Patrie, | 25 |
| | | Total | 850 |

Nombres réunis, 3,087.

Chez la femme, Esquirol, Desportes, Revelat, Guislain, Bonacossa.

| *Causes physiques :* | | *Causes morales ;* | |
|---|---|---|---|
| 1° Causes organiques cérébrales, | 1,669 | 6° Famille et affection, | 388 |
| 2° Causes organiques propres, | 1,073 | 7° Fortune, | 334 |
| 3° Excès sensuels, | 291 | 8° Amour, | 269 |
| 4° Causes organiques non cérébrales, | 142 | 9° Conservation, | 204 |
| 5° Causes externes, | 123 | 10° Religion, | 98 |
| | | 11° Réputation, | 72 |
| | | 12° Patrie, | 27 |
| | | 13° Excès intellectuels, | 23 |
| Total, | 3,298 | Total, | 1,415 |

Nombres réunis, 4,713 ;

C'est-à-dire que, dans la numération des hommes, on a noté : 2,237 causes physiques
et 850 causes morales,

Sur une totalité de 3,087

Et dans la catégorie des femmes, 3,298 causes physiques
et 1,415 causes morales,

Sur une totalité de 4,713

Il est vrai que M. Parchappe, à la page 24, exprime qu'il croit « que le chiffre des causes organiques *cérébrales* « doit être considéré comme *exagéré*, et qu'il convient « de considérer, comme morales, plusieurs causes qui ont « été classées comme physiques. »

Cette supposition, cependant, ne suffit pas ; nier n'est pas prouver.

D'après cela, M. Parchappe a-t-il eu raison de dire que la statistique a consacré, en fait, la prédominance des causes morales, ainsi qu'il le dit dans les premières phrases de sa critique ?

Ici, tout en nous abstenant de prononcer un jugement définitif, il nous semble vrai de dire, qu'à son tour, le médecin des aliénés de Rouen a eu tort de trancher la question. Qu'il professe que l'induction physiologique porte à le croire, c'est bien : c'était aussi notre opinion jusqu'alors; mais il ne faut pas qu'il aille plus loin; aujourd'hui, l'étude de la question apprend qu'elle n'est pas assez élucidée pour le faire : les documents positifs manquent, et c'est lui-même qui le prouve.

N'est-il pas vrai que, si les tableaux que j'ai pris dans l'ancienne publication de notre honorable confrère, viennent de plusieurs observateurs anciens, dont la classification lui a paru, à lui, « *défectueuse* et les chiffres *inexacts* », il n'en pourra lui-même rien conclure? N'est-il pas vrai que, si ceux qui ont été fournis par les médecins qui sont aujourd'hui à la tête des asiles d'aliénés, sont, ainsi qu'il le croit, « *construits d'après une classification de causes essentiellement défectueuses*, » (page 363 des annales citées,) il n'existe pas maintenant de documents qui conduisent à une solution? A cela, on ne peut rien répondre.

Il est vrai que M. Parchappe montre les siens : pour moi, je les crois les plus exacts et les mieux raisonnés, mais ils n'exhibent que peu de chiffres, et ils ne sont pas imités; seulement, ils font la critique des autres documents antérieurs, en montrent le vide, et voilà tout ce qui peut en être induit de positif.

C'est, qu'en effet, la question reste tout entière à étudier; et, par plusieurs raisons que nous allons déduire devant l'Académie, il ne peut guère en être autrement aujourd'hui :

1° L'étude des aliénations mentales est encore fort nouvelle; c'est l'illustre Pinel qui a la gloire de l'avoir fondée, il y a environ cinquante ans; car, des travaux antérieurs,

aucun assurément ne peut être comparé au *Traité philosophique du médecin français*. .

2° La classification des *causes* n'a pas été *uniforme* pour tous les observateurs, et il faudrait qu'elle le fût.

3° L'étude et la connaissance parfaite des causes, est une chose fort difficile à faire ou à obtenir.

« Souvent, ainsi que le dit Esquirol (page 77, art. *Folie*, « cité) on découvre, dans le compte que rendent les pa- « rents, que le premier acte de folie, qui les a effrayés, « avait été précédé de plusieurs symptômes qui avaient « échappé à toute observation, et quelquefois on *prend* « pour *la cause* de la maladie, ce qui en était le premier « phénomène. »

4° La classification des aliénations mentales n'est pas uniformément adoptée par les nosologistes spéciaux; ainsi Esquirol réduit les aliénations mentales à quatre classes :

| | |
|---|---|
| 1° Monomanie. | 3° Démence. |
| 2° Manie. | 4° Idiotisme. |

Girondy, avant Esquirol, admettait ces types :

1° Hypocondries,
2° Mélancolies,
3° Folies ou démence,
4° Manies,
5° Idiotisme,
} toutes, avec des variétés nombreuses.

Pinel, le grand maître, avait adopté cinq types :

| | |
|---|---|
| 1° Hypocondrie. | 4° Démence. |
| 2° Mélancolie. | 5° Idiotisme. |
| 3° Manie. | |

M. Parchappe, de son côté, classe les aliénations mentales en

| | |
|---|---|
| 1° Folie maniaque. | 5° Folie paralytique. |
| 2° Folie mélancolique. | 6° Idiotisme. |
| 3° Folie monomaniaque. | 7 Imbécillité secondaire. |
| 4° Folie chronique. | |

Tout le monde remarquera qu'admettre les deux types, *folie mélancolique* et *folie monomaniaque*, implique répétition : les mélancoliques sont presque tous monomaniaques; en outre, n'est-il pas contradictoire de fonder un type sur une lésion physique saisissable, et un autre, sur une lésion mentale insaisissable, ainsi que l'indiquent le type *folie mélancolique*, qui n'implique pas nécessairement une lésion physique, — et le type *folie paralytique*, qui en implique une nécessairement [1].

Les types *folie chronique* et *folie paralytique* ont-ils donc

[1] Je suis loin de vouloir, par ces paroles, critiquer un essai, mais je veux faire voir que la classification méthodique et physiologique des maladies *cérébrales et mentales*, séparées ou liées, saisissables ou insaisissables, sera toujours fort difficile à faire.

Il y a bien long-temps que j'ai pris note de faits qui m'ont conduit à reconnaître quelle doit être la perplexité du médecin nosologiste en matière de maladies mentales. Qu'il me soit permis d'en citer un. Le nommé Joly, qui avait reçu dans sa jeunesse quelque éducation, était tombé fort promptement dans un état de stupidité complète à l'âge de 35 ans.

Lorsqu'il fut admis dans le quartier des aliénés de Bicêtre, il fallait le faire lever tous les jours, le contraindre à manger, à marcher, à se vêtir. Aussitôt qu'il le pouvait, il se plaçait debout contre le mur et s'y appuyait; c'était toujours au même endroit. Jamais il n'adressait une parole à personne, quelquefois seulement il répondait, mais rien que par monosyllabes, et tantôt bien, tantôt mal.

Il y avait cinq ans que Joly était à Bicêtre, lorsqu'un jour il parut s'éveiller, sortir d'un rêve, et, fort surpris de se trouver en si triste compagnie, il questionna tout le monde sur tout ce qui pouvait l'intéresser en homme fort sensé, et montra enfin un retour pour ainsi dire miraculeux à la raison. Le lendemain il rentrait dans sa famille.

Je demande si les types *démence* et *mélancolie* indiquaient physiologiquement la maladie de cet homme?

La disparition subite de l'obstacle mis pendant plusieurs années aux manifestations de l'intelligence, fait croire à une maladie organique; mais à quel cadre la rattacher?

des différences bien tranchées? et l'idiotisme secondaire diffère-t-il assez de la démence?

Assurément, ce n'est pas encore là une classification méthodique et physiologique.

A laquelle de ces classifications devra-t-on donner la préférence? et ce sont, je crois, les plus adoptées. Pour nous, nous n'en reconnaissons aucune satisfaisante, tout en préférant la première, et nous pensons que ce serait rendre un grand service à la science, que de faire une nosologie bien méthodique des maladies mentales, et de donner l'indication la plus complète de leurs causes, en les distinguant et précisant bien, car rien n'est changé dans la science depuis que Pinel a dit :

« Il est facile de reconnaître que la division des aliéna-« tions mentales en ses diverses espèces, a été jusqu'ici « établie sur des rapprochements *arbitraires*. » (*Traité de la Folie*, page 136.) Mais continuons l'examen du débat.

Le docteur Parchappe trouve que M. Moreau de Jonnès ne devait pas admettre au nombre des causes de la folie, l'*idiotie* et l'*épilepsie*, mais il ne lui dit pas qu'il a omis l'*hérédité*, et c'est là une cause physique incontestable dont le chiffre est considérable; si M. Moreau n'a pas osé réparer l'oubli de Pinel, M. Parchappe devait le faire, lui médecin se faisant juge et critique.

Nous partageons son opinion, quant à l'*idiotie*, car elle est, à la vérité, ou congéniale, ou la suite de la folie.

Mais, quant à l'*épilepsie*, le docteur Parchappe consacre une erreur; il faut admettre, comme Esquirol, Girandy ou Pinel, que l'épilepsie est une cause d'aliénation mentale, et nous ne nous expliquons pas comment cela pourrait faire question.

Le professeur Esquirol, dans son *Traité de la Folie*, page 64, met au nombre des causes physiques de la folie, l'*épilepsie* en 3$^{me}$ ligne, ce qui disculpe entièrement

M. Moreau de Jonnès, et nous autorise nous-même à penser autrement que son antagoniste.

Une autre cause physique qui a acquis un gros chiffre dans la statistique de M. Moreau de Jonnès, est l'*irritation excessive*, que les précédents auteurs cités ont, je crois, placée dans les causes *spéciales organiques*.

M. Parchappe en veut encore la radiation, de sorte qu'en retranchant du chiffre.................... 6,964

| | | |
|---|---|---|
| 1° Le chiffre idiotisme.. .......... | 2,234 | |
| 2° Le chiffre épilepsie............. | 1,137 | |
| 3° Le chiffre irritabilité excessive... | 655 | |
| Total...... | | 4,026 |
| Il restera............. | | 2,938 |

qui, comparé à la somme des causes morales, 3,147, donne une différence en plus pour les causes morales, de 200, chiffre assez minime comme on voit, malgré tant de radiations arbitraires. Mais, Messieurs, je le demande à tous, n'est-ce pas en agir avec trop peu de réserve avec ces pauvres chiffres, que de leur faire dire ainsi oui ou non, d'un trait de plume?

Voilà donc comme on écrit l'histoire, même avec des statistiques; pour nous, nous avons toujours cru que les causes morales l'emportaient de beaucoup sur les autres, sur la foi des écrits des maîtres dont nous n'avions pas remarqué les contradictions, et par la seule induction physiologique; cela, aujourd'hui, ne nous paraît être rien moins que prouvé d'une manière authentique, et nous disons que, scientifiquement et gravement parlant, on ne peut rien affirmer, qu'il faut enfin à la science de nouveaux éléments[1].

[1] Depuis la communication de ce travail à l'Académie royale de Rouen, nous avons lu un article inséré dans l'*Écho du Monde savant*, du 16 novembre 1843, écrit par M. le docteur Belhomme, renommé par ses connaissances spéciales et distinguées sur les mala-

Mais, nous n'en doutons pas, tous ceux qui entreprendront le travail, auront de grandes difficultés à vaincre. Il y en a même qui ne seront jamais vaincues, de sorte que c'est à un état approximatif qu'il faudra toujours se résigner.

Ainsi, on peut prévoir que les époques auxquelles on fera ce travail, pourront bien amener des résultats différents dans les observations; par exemple, il a été déjà noté que les idées dominantes des siècles passés, ont influé puissamment sur la fréquence et sur le caractère de la folie.

Le *christianisme* a déterminé des mélancolies religieuses extatiques ;

Le *chevalerie,* des mélancolies érotiques;

dies mentales : ses conclusions sont conformes aux nôtres. Il les a résumées en ces termes :

1° Les causes physiques de la folie sont aussi nombreuses, sinon plus nombreuses, que les causes morales ;

2° Il faut éviter les idées systématiques dans l'appréciation des causes de la folie ;

3° Il faut tenir compte, avant tout, de la prédisposition héréditaire ou innée ;

4° La folie débute rarement d'une manière spontanée. Il y a souvent succession des causes physiques et morales, et il est aussi difficile de se prononcer sur l'action unique d'une cause quelconque, que de reconnaître sa valeur absolue ;

5° On ne doit pas faire figurer l'idiotie parmi les causes de la folie, mais les vices d'organisation primitive ;

6° L'épilepsie est souvent cause de folie ;

7° La civilisation produit autant, et peut-être plus de causes physiques que de causes morales ;

8° Les causes physiques et morales se tiennent tellement, qu'on ne peut concevoir une action immédiate sur l'intelligence et le moral de l'homme, sans l'intermédiaire de ses organes ;

9° Pour qu'une statistique eût une valeur réelle, il faudrait que les faits qui y sont relatés, fussent observés par le médecin qui fait la statistique.

Les *désordres* religieux et civils, les mélancolies religieuses ;

La *magie* et la sorcellerie, la démonomanie ;

Les *conquêtes*, les monomanies vaniteuses ;

Remarquons encore combien est difficile la recherche des causes ; nous retrouvons une note à ce sujet, que nous allons placer ici, parce qu'elle justifie notre conclusion.

Lorsque nous étudiions spécialement la folie, c'est-à-dire à l'époque où il y avait, à Bicêtre, un quartier d'aliénés, où 60 ou 80 fous faisaient partie du service de santé que dirigeait alors M. le docteur Blanche, nous avons été souvent embarrassé de trouver la cause du désordre, et nous avons reconnu que l'erreur était facile. En voici un exemple : nous reçûmes un jour, comme pensionnaire, un artisan bien établi, marié, et à la tête d'entreprises productives ; c'était un maître couvreur de bâtiments et marchand d'ardoises. Il était dans un état de folie marqué par de l'agitation, une loquacité fatigante, et la manifestation d'idées de richesses ; il avait des millions ; il en donnait, et spéculait sans cesse avec des bénéfices énormes.

La famille, interrogée, nous dit, d'*abord*, que sa folie l'avait pris depuis quelques jours seulement, et qu'il avait toujours fort bien fait ses affaires jusque-là. Cependant, ayant remarqué chez le malade des tremblements dans les lèvres et dans les mains, quelque difficulté à se bien servir de sa cuillère, ce qu'on attribuait à l'inattention, je pris de nouveaux renseignements, parce que je crus qu'il y avait déjà un commencement de paralysie, et peut-être un ramollissement du cerveau, accident qui ne pouvait pas être le résultat de quelques jours de maladie. En effet, la femme, interrogée de nouveau, me donna l'assurance de la justesse de ma prévision.

Le malade avait éprouvé plusieurs congestions cérébrales ;

Il avait fait souvent des excès d'eau-de-vie ;

Il avait paru *drôle*, selon l'expression ordinaire, depuis une année, par ses discours et par ses manières; il ne parlait plus que de richesses, de son espoir d'amasser beaucoup d'argent, et de ses diverses spéculations pour arriver ou faire arriver les autres à la fortune; que sais-je encore? de devenir lui-même un notable du pays.

Enfin, on attribuait à son travail, à la fatigue, à son activité, le tremblement des mains et la difficulté dans la marche, que l'on remarquait quelquefois chez lui. Évidemment, cet homme avait le cerveau physiquement malade depuis long-temps, et, en attribuant sa folie à des idées exagérées d'ambition ou d'orgueil, en notant une cause morale, on se trompait : l'autopsie a bientôt démontré les traces d'une lésion. (Epaississement des meninges et hydropisie considérable des ventricules et du septum lucidum.) N'oublions pas d'ajouter, en terminant, que la misère, que nous voyons placée dans les deux séries de causes, doit être considérée comme *mixte*, ou comme devant appartenir à l'une ou à l'autre, selon les circonstances et selon les individus ; il en est de même du libertinage.

Notre dernière conclusion est donc, qu'il est fort difficile de trouver et de classer avec justesse la véritable cause de la folie, 1° parce que la statistique, à ce point de vue, sera toujours approximative et souvent erronée ; 2° qu'il manque à la science une complète énumération des causes de la folie ; 3° enfin, qu'une classification satisfaisante des maladies mentales est encore à faire.

Dans cette circonstance, toutefois, nous trouvons heureux que notre confrère, M. Parchappe, se soit engagé dans une discussion qui ne devra pas rester stérile, parce que sa position, ses talents incontestables, et son amour pour la science, le conduiront probablement à provoquer une unité de vues et de divisions nosologiques, qui amène-

ront, sur l'aliénation mentale, les éclaircissements qui manquent.

Quant à M. Moreau de Jonnès, homme grave et si digne de la haute estime que ses nombreux travaux lui ont acquis parmi les hommes de science, nous regrettons qu'il se soit trouvé placé ici en victime innocente et persécutée: rendons-lui cette justice, qu'il a dû tirer, des chiffres qui lui ont été fournis par les médecins, les conséquences qu'il en a tirées, et remercions-le de ce qu'il a, le premier, entrepris un travail immense, difficile, dont les pareils ont toujours eu des commencements fautifs, mais dont les suivants amèneront, grâce à l'exemple donné par lui, à la connaissance de faits plus positifs.

Au moyen des tableaux qui constituent la statistique des aliénés en France, pendant une période décennale, M. Moreau de Jonnès a fait connaître un chiffre approximatif de l'une des plus tristes misères qui découvrent et humilient l'humanité, et, pourtant, l'une des moins connues.

Qui croirait aussi grand le nombre de ces êtres dégradés, avilis ? Et qui ne gémirait pas en pensant que, parmi eux, il se trouve des hommes qui ont joué un beau rôle dans le monde, et qui en ont fait même l'admiration par une brillante imagination; des femmes qui ont fait le charme de la société et le bonheur de leur famille ! Qui peut enfin ne pas craindre le même sort !

Vous l'avez entendu, Messieurs; vingt mille fous en France ! le chiffre n'est-il pas effrayant ? Eh bien ! quelque considérable qu'il soit, il n'est pas vrai; assurément non, il ne l'est pas, et c'est, malheureusement, parce qu'il n'est pas assez élevé. Dans cette statistique, il n'a été tenu compte que de ces malheureux êtres qui sont tout-à-fait aliénés, et qu'il a fallu rejeter du foyer domestique, ou fuir, pour ne plus les craindre; mais combien d'autres vivent encore

dans la famille, pour en faire le tourment et pour en exercer la patience ?

Que de gens qu'on ne compte pas parmi les fous, et qui mériteraient bien de l'être ? « De quel côté que je tourne « la vue, dit le *Diable boiteux*, dans son chapitre des fous « non enfermés, page 192, je ne découvre que des cer- « veaux malades. » Et en effet, ne sont-ils pas quelque peu malades, les cerveaux de ceux qui reçoivent dans le monde, de par l'impeccable *vox populi*, les qualifications si fréquemment décernées de

| | |
|---|---|
| Originaux, | Hypocondriaques, |
| Extravagants, | Misanthropes, |
| Étoilés, | Maniaques, |
| Fêlés, | Lunatiques, etc. |

C'est qu'en effet, pour le médecin qui a étudié la psychologie de l'homme en santé ou en maladie, et qui cherche à décomposer physiologiquement les actions si diverses qui naissent des instincts, des sentiments ou des facultés intellectuelles, et enfin qui voit agir l'organe multiple qui préside à toutes les émanations de l'intelligence, pour le médecin observateur, dis-je, tous ces mots vulgaires expriment des idées sérieuses, bien différentes de celles qu'on s'en fait ordinairement dans le monde ; pour lui, tous ceux qui se font remarquer et donnent lieu à ces qualifications, sont des esprits qui nourrissent quelques *idées fixes* par plaisir, par nécessité, par occasion ou par disposition organique naturelle ou accidentelle, et ces idées *fixes*, en se manifestant souvent, *très souvent*, ont fini par donner à l'esprit une tournure remarquée de tous, excepté de celui qui serait le plus intéressé à le faire, et au *caractère* de l'homme, une singularité qui n'a pas échappé aux grands peintres des mœurs [1].

[1] Si l'on pouvait rechercher les causes physiques ou morales de ces variétés d'esprit ou de folie, et des bizarreries qu'on découvre

Qu'étaient, sérieusement et physiologiquement parlant, ces types si bien peints

de l'avare, du menteur,
de l'emporté, du fat,
du jaloux, du Don Quichotte,
du dissipateur, du magnifique,
du joueur, du héros de la mélomanie,
du méchant, de celui de la métromanie,

du misanthrope, etc., types qui ne sont pas, croyez-le bien, des inventions, mais bien des peintures? Qu'étaient, dis-je, ces modèles, si ce n'est des espèces de monomaniaques? Et qui oserait indiquer, chez ces esprits, la limite juste et précise de la raison ou de son égarement?

Mais il faut bien l'exprimer, et j'appelle ici toute l'attention de l'Académie; chez ces sujets, le cercle des *idées fixes* est fort étroit, et si l'intelligence est entraînée à rouler *souvent* dans ce cercle, elle peut très souvent en sortir; elle n'est pas *toujours et nécessairement* maîtrisée. *Le libre arbitre*, *le moi* reste, ou doit être considéré comme suffisamment intact, pour que les actions de l'homme puissent être ce qu'il veut qu'elles soient, et ce que la raison veut qu'elles soient, après les avoir bien jugées. Les facultés intellectuelles, elles-mêmes, loin d'être amoindries par ces idées excentriques, ont paru parfois distinguées et supérieures chez ces hommes dits *maniaques*, *originaux*, etc. C'est ainsi que nous en donnent l'exemple, Socrate, pour les temps anciens, et Rousseau, pour les temps modernes. Le *démon* de Socrate, la *misanthropie* de Rousseau, étaient le résultat d'hallucinations et de manie.

Mais il est d'autres personnes autrement atteintes; celles-

en si grand nombre, on trouverait forcément les causes organiques très nombreuses, car les *caractères*, l'*intelligence*, le *tempérament*, les *instincts*, sont tous dépendants de l'organisation originelle, comme le sont les formes héréditaires, les ressemblances.

là, peu à peu, arrivent à être *maîtrisées* par les *idées fixes* qui assiégent leur intelligence, et ce sont ces sujets que la science moderne a fait classer positivement parmi les *aliénés*, comme atteints de monomanies; ici, la position est bien plus grave : le *libre arbitre*, malgré l'apparence contraire, est positivement compromis, et cela arrive par *continuité*, ou, notez bien cela, seulement *par accès;* ce qui en rend l'appréciation souvent bien difficile, et peut exposer à de bien redoutables erreurs dans le monde ou en justice, comme à une sécurité bien fâcheuse dans les familles.

Or, ces *monomanies* n'ont pas encore reçu une bonne classification; elles ne sont pas même toutes admises sans contestation, et, nous en conviendrons, les faits observés ne sont peut-être pas encore assez nombreux pour qu'on puisse le faire. Ceci explique pourquoi la jurisprudence criminelle est loin encore de faire la moindre concession, lorsque nous, médecins, nous croyons juste et raisonnable de le faire [1]. Cependant, Messieurs, cela arrivera, parce que la vérité ne peut rester toujours inconnue, et qu'il faut qu'elle sorte d'abord du sanctuaire pour devenir vulgaire; puis, nous pouvons dire que le jour où la jurisprudence criminelle a supprimé les crimes de magie et de sorcellerie, elle a reconnu, sans le savoir, les monomanies qu'elle n'admet pas encore aujourd'hui. Qui doute, maintenant, que

[1] Dans plusieurs discussions célèbres dans les fastes des Cours d'assises, il a été reproché aux médecins d'admettre trop facilement la monomanie; c'est réellement une erreur; les défenseurs ont pu le faire, cela se conçoit, mais les médecins, jamais. Aussi, pour moi, à qui ce reproche a été adressé, c'est bien à tort, et je l'ai prouvé, ce me semble, en disant que, sur *cinq mille* accusés de crime que j'ai vu passer aux Assises de ce département, en vingt ans, je n'en ai compté que cinq qui aient été à tort traduits en justice, parce qu'ils étaient fous. (Lire dans le livre des *Prisons et des Prisonniers*, page 104. — 1840.)

tous ces magiciens et sorciers, pour qui on a allumé tant de bûchers, n'étaient autres que des fous *monomaniaques?* (Et leurs juges!!)

Ces observations justifient nos précédentes réflexions sur la nécessité d'une bonne classification des maladies mentales; mais, en même temps, elles font apercevoir les difficultés du travail.

Cependant, avec l'aide des admirables travaux de Gall, Spurzheim, Pinel, Esquirol, Foderé, Georget, et autres médecins plus modernes; avec la facilité qui est donnée à l'observation des maladies mentales, par la création, toute nouvelle encore, des hospices spéciaux publics et particuliers, l'œuvre est possible à certain degré; la division, si bien établie par Gall, des *instincts*, des *sentiments* et des *facultés intellectuelles*, ce triumvir cérébral, et la connaissance qu'il a si bien donnée de la multiplicité des organes cérébraux, ne sont-elles pas déjà des cadres suffisamment ouverts à la classification des manifestations *normales* et *anormales* de l'intelligence?

L'échelle sera longue à parcourir et difficile à graduer, je le reconnais, et, comme moi, on peut s'en faire une idée en essayant à la dresser; on la verra d'abord commencer par les monomanies *innocentes*, tristes ou gaies, qui marchent de pair avec l'intelligence, du moins en apparence, comme celles de certains originaux, lunatiques ou maniaques, atmosphéro-dominateurs[1] ou sorciers de village; puis, après, s'échelonneront les *monomanies plus tranchées du vol*, de *l'avarice*, la démonomanie, la théomanie et autres du même genre; viendront ensuite se ranger les monomanies si re-

[1] Il a existé, à Rouen, un nommé Barbier, qui était doué de beaucoup d'esprit, et qui raisonnait fort bien; cet homme a gaspillé vingt mille francs de rente en expériences propres à faire la pluie et le beau temps. On a hésité long-temps à l'interdire, et ses enfants ont été ruinés.

doutables du *suicide*, de *l'incendiaire* et de *l'homicide*, ces trois monomanies affreuses dont les annales de la justice criminelle ont donné plusieurs tristes preuves, et dont les observations se recueillent plus souvent encore au cabinet du médecin, que dans les cours d'assises?

Mais, voyez toujours, Messieurs, cette échelle s'élever et ranger sur ses degrés les aberrations qui aliènent tout-à-fait le libre arbitre, les *folies simples*, calmes et douces; puis les folies générales, furieuses, qui, toutes, ont, comme les premières, un grand nombre de variétés; enfin, voyez, au dernier échelon, la *démence* et ses accompagnements abrutissants; la démence, qui est la mort perpétuelle de l'homme vivant.

Quelle échelle, avons-nous dit, à graduer et à parcourir! Que de difficultés pour la bien établir selon la vérité des lois physiologiques agissant en santé et en maladies!

Mais avons-nous tout prévu nous-même, en suivant la marche ordinaire et ostensiblement visible de l'altération et de la perte de l'intelligence? Nous avons dit:

1° Monomanies *imperceptibles*, ou originalités;

2° Monomanies *perceptibles* sans danger;

3° Monomanies perceptibles ou imperceptibles, dangereuses, avec leurs variétés;

4° Folies ou manies générales, calmes, avec leurs variétés;

5° Folies ou manies générales sans fureur ou avec fureur et par accès, ou par continuité, avec leurs variétés;

6° Enfin, démence.

Déjà l'échelle est longue; mais, Messieurs, vous l'avez remarqué sans doute, nous n'avons pas tout classé.

Nous n'avons pas donné son échelon à l'*idiotie*, et le nombre dés idiots est considérable.

Nous n'avons pas vu où sont placés ces fous volontairement et passagèrement *fous* qu'on nomme les *ivrognes;*

or, n'est-il pas vrai que ces hommes restent, par l'habitude de boire, dans un état alternatif d'ébriété, de stupidité et de raison; de sorte que, si ce ne sont pas des fous dans toute l'acception du mot, ce sont cependant des esprits sans raison, qui doivent occuper un degré sur notre échelle, du moins pendant la durée de leurs dérèglements bachiques, lorsque ce n'est pas toujours. Nous n'avons pas davantage noté la place de ces caractères impatients, irascibles, qui voient contradiction à tous mots, et qui se mettent en colère tout le jour durant; or, remarquez-bien que les hommes *colériques* deviennent souvent *fous*.

Que doit-on penser, demanderons-nous encore, de ces esprits que bernent tant de sottises; par exemple, ceux qui se font *fats*, *orgueilleux*, *égoïstes*, *avares*......... ou bien encore de ces esprits que maîtrisent et font mépriser tant de sentiments bas, ou tant de *goûts dépravés*, inconcevables.....; n'est-il pas convenable de leur concéder une aberration mentale? Mais, dans quelle catégorie et sur quelle échelon les monter?

Ce n'est pas tout encore, et nous demandons où l'on pourrait classer ces esprits *exaltés* et pourtant raisonnables, qui sont capables de commettre des actes en dehors de toute raison et de toute humanité, en même temps que des actes de grande vertu et de sagesse. Ces esprits, qu'on appelle *fanatiques*, où est leur place? Assurément, si l'on n'ose pas les ranger *de plano* sur l'échelle des *folies*, on conviendra qu'ils ont bien droit d'y poser un pied. Peut-on croire au mal qu'a fait le fanatisme, sans le proclamer enfant de la folie?

Serons-nous donc coupable d'exagération en cherchant une place, du moins pour un pied seulement, pour ces penseurs dans le vide, qu'on pourrait appeler philosophimanes? Cependant le souvenir du jeune et remarquable professeur de philosophie B.., de Rouen, qui a fini sa car-

rière par un suicide, nous porte à ne pas croire à l'exagération; plus d'un cerveau, en effet, n'est pas de taille à tenir contre les efforts incommensurables qu'il faut faire pour chercher à comprendre les abstractions dites philosophiques, et secréter d'autres abstractions de la nature de celles que produisent certaines philosophies allemandes.

Et ces *zoomaniaques* chez qui on voit les chiens, les chats, les oiseaux accaparer tout ou partie des affections naturelles, et devenir parfois si..... fatigants ! n'ont-ils pas droit à une place sur quelque échelon?

Et cette longue kyrielle d'individus dont nous avons déjà dit quelques-unes des vulgaires qualifications, sur quels échelons mettront-ils le pied? Et encore leur place ne sera-t-elle pas disputée ou encombrée par cette classe si nombreuse de ces personnages, nés *élus*, dit-on, qu'on nomme les bienheureux pauvres d'esprit?

Pourtant, quelque chose ici peut nous consoler; c'est qu'il n'y a pas progrès dans la détérioration des cerveaux du XIX[e] siècle, et que toujours la folie a régné sur beaucoup de sujets. — Rabelais, au livre III, chapitre XXXV, page 439, édition in-12, fait donner au fou Triboulet juste 207 qualifications de folies, et nous n'avons pu en retrouver autant à beaucoup près; ainsi, on ne dit aujourd'hui que :

timbrés,
braques,
archifous,
follets,
foli-gas,
éventés,
étourneaux,
brouillons,
volcanisés,
querelleurs,
bretteurs,
fanfarons,
frénétiques,
rêveurs,
évaporés,
écervelés,
susceptibles,
cabochards,
facétieux,
comiques,

bouffons,
bizarres,
chocards,
capricieux,
musards,
tête à lubies,
tatillons,
rit à tout,
vétillards,
rebours,
étourdis,
moroses,
humoristes,
chimériques,
visionnaires,
possédés,
mélancoliques,
illuminés,
hallucinés,
hargneux,
entêtés,
têtus,
singuliers,
maussades,
cocasses,
énergumènes,
folâtres,
martelés.
insensés.
radoteurs.
colériques.
ahuris,
abrutis,
brutes,
brutaux,
bouchés,
stupides,
niais,
innocents,
hébêtés,
manans,
ignares,
idiots,
esprits torts zoo-manes.
bibliomanes,
mélomanes,
florimanes,
métromanes,
blasomanes, etc.

Ce nombre d'adjectifs pourrait encore paraître suffisant pour justifier les paroles du philosophe que nous venons de citer. Son Panurge dit ; « Si touts fols portoient croupière « il y auroit bien des fesses écorchées » ; puis, il ajoute : « j'en tiens et j'en suis, je le confesse, tout le monde est fol; « Salomon dit qu'infini est des fols le nombre, et fol en-« ragé serois, si fol estant, fol ne me repustois. C'est ce que « pareillement fait le nombre des maniaques et enragéz

« infini. Avicenne dit : que de manies infinies sont les « espèces. » (Livre III, chap. XLIV.)

Voyez maintenant, Messieurs, si l'on peut dire quel sera le nombre des degrés à donner à l'échelle des *folies*? et, dites, que penser de la noble espèce humaine, du chef-d'œuvre de la création ! Les rois de la terre ont-ils donc bien le droit de tant s'enorgueillir à l'aspect de tous ces miroirs, où tant devraient se reconnaître, si, en même temps que *fous*, ils n'étaient *aveugles !!*

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération, ou au moins *nous seul*, car, nous n'avons pas dépassé le docteur Mathey de Genève et le docteur anglais Darwin, qui ont voulu reconnaître et classer, comme aliénations dues à des *vices simples* ou à des travers de l'*esprit* :

L'amour sentimental,
L'excès d'amour-propre,
La vanité de la naissance,
Le violent désir de la célébrité,
Les regrets des femmes qui vieillissent,
La vanité de la mort,
La manie de la pauvreté,
L'aversion des enfants,
L'érotomanie,
L'athéomanie,
La lypemanie,
La nostalgie, etc., etc.

Le docteur Chrigton a été jusqu'à placer le somnambulisme au même rang que l'hypocondrie.

Il est vrai que le grave Pinel n'a pas voulu entrer dans cette voie, qui l'aurait conduit, disait-il, à ne plus voir dans Paris que *des petites maisons*.

Nous terminons, Messieurs, et nous disons qu'après cela, il est évident que notre savant confrère M. Moreau

n'a pas tout dit ; aussi, serions-nous assez disposé à chercher querelle au statisticien, si nous ne pensions qu'il a voulu être discret en ne disant pas tout ce qu'il savait, aussi bien que nous, sur la plus hideuse et la plus redoutable des misères humaines.

Il a dit : 3 fous par 2,000, et 20,000 par 34,000,000 ; mais, évidemment, après avoir admis toutes les catégories dont j'ai fait l'énumération, et en voyant qu'elles ne sont pas complètes, il y a erreur.

Quel est donc, définitivement, le chiffre véritable que nous aurions dû trouver dans la *Statistique des aliénés* en France ?

Aucun médecin, ni aucun statisticien n'ont osé l'indiquer, et leur autorité nous manque, mais nous en avons découvert une autre. Un ancien philosophe, poète, qui n'était ni médecin, ni statisticien, et qui n'a pas craint les avanies de la polémique, à ce qu'il paraît, a trouvé ce chiffre fatal, et il n'a pas fait le moindre travail algébrique pour y arriver ; il a seulement, et, très hardiment, dit avec l'assurance d'un homme qui croit tenir une vérité :

Le monde est plein de fous, et qui n'en veut pas voir,
Doit se tenir tout seul, et casser son miroir.

(Du Tilliot. — *Fêtes des Fous*.)

Un auteur plus moderne a osé dire aussi :

Tous les hommes sont fous, et, malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entr'eux que du plus ou du moins.

(Boileau, Satire IV).

# RAPPORT

SUR

# L'OLÉOMÈTRE A FROID

## DE M. LEFEBVRE,

**Courtier de Commerce à Amiens,**

**FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,**

**Dans sa Séance du 31 Mai 1844,**

**PAR M. J. GIRARDIN,**

**Au nom d'une Commission composée de MM. Person, Preisser et J. Girardin.**

---

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1841, la Commission dont j'ai en ce moment l'honneur d'être l'organe, vous faisait connaître et approuver l'instrument que M. Laurot, de Paris, a imaginé pour constater la pureté de l'huile de colza brute, elle ignorait complètement qu'une autre personne s'occupât de la même question, et cherchât un moyen pratique de distinguer toutes les falsifications que l'on fait subir aux différentes espèces d'huiles commerciales. Cette personne, c'est le doyen des courtiers de commerce d'Amiens, M. Lefebvre, qui, depuis 1839, a consacré tous ses soins à la construction d'un instrument qu'il a nommé *Oléomètre à*

*froid*, et qu'il a soumis à votre examen à la fin de l'année dernière.

C'est à l'intéressant travail sur les huiles fixes, publié en 1839 par M. Fauré, pharmacien à Bordeaux [1]; c'est à l'examen sérieux de la table de densité donnée par ce chimiste pour les différentes sortes d'huiles, que M. Lefebvre avoue être redevable de la pensée qu'il eut dès-lors de confectionner un véritable densimètre pour la distinction de ces produits. Mais, en remarquant les dissidences qui existent dans les diverses tables de densité données par les chimistes, et se trouvant en désaccord avec eux pour un grand nombre de poids spécifiques, M. Lefebvre prit le parti de n'opérer que sur des huiles extraites par lui-même, afin d'avoir des types exacts. Aidé par un ancien préparateur de l'École de chimie de Rouen, M. Bénard, pharmacien à Amiens, il se procura des graines pures de toutes les espèces de plantes oléagineuses, tant du nord que du midi, et, en 1841, il put avoir toute la série des huiles commerciales dans un très grand état de pureté. C'est alors qu'il put asseoir ses procédés sur une base exacte. Ce n'était pas une chose aussi facile qu'on pourrait le croire, d'avoir des graines oléagineuses exemptes de tout mélange. Ainsi, dans le commerce, on ne fait aucune différence entre le colza d'hiver et le colza d'été, entre ces deux espèces de graines et celles des navettes d'hiver et d'été; aussi les mélange-t-on habituellement; et cependant, il y a entre les huiles de ces quatre espèces de semences, des différences bien tranchées quant au poids spécifique. Il est également presque impossible de rencontrer, dans le commerce des graines de lin bien épurées;

[1] Examen analytique et comparatif des huiles fixes introduites dans le commerce pour les arts et l'économie domestique, par M. Fauré. (*Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*. 1re année, 2e trim. de 1839, p. 389.)

celles surtout qui arrivent de la Baltique, contiennent de 7 à 8 p. 0/0 de cameline, de ravison et d'une espèce d'ivraie farineuse; d'où il résulte que l'huile extraite de ces graines mélangées n'a jamais la même densité.

Schübler et les autres chimistes qui ont donné les poids spécifiques des huiles, ayant toujours opéré sur des huiles commerciales, c'est-à-dire provenant de graines plus ou moins mélangées, il n'est pas étonnant que des erreurs graves se soient glissées dans leurs tables, et qu'on ne trouve aucune concordance dans les chiffres qu'ils ont affectés à la densité de chaque espèce d'huile.

M. Lefebvre a rectifié tous ces chiffres, et voici le tableau qu'il donne de la densité des huiles, comparée à celle de l'eau distillée, à la température de +15°, et représentée par 10,000.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Huile de suif ou Oléïne. . . | 9,003 | ou 90 kil. | 03 l'hectol. |
| de colza d'hiver . . . | 9,150 | 91 | 50 |
| de navette d'hiver . . | 9,154 | 91 | 54 |
| de navette d'été . . . | 9,157 | 91 | 57 |
| de colza d'été . . . . | 9,167 | 91 | 67 |
| d'arachide. . . . . . | 9,170 | 91 | 70 |
| d'olive. . . . . . . . | 9,170 | 91 | 70 |
| d'amandes douces . . | 9,180 | 91 | 80 |
| de faine . . . . . . . | 9,207 | 92 | 07 |
| de ravison. . . . . . | 9,210 | 92 | 10 |
| de sésame. . . . . . | 9,235 | 92 | 35 |
| de baleine filtrée. . . | 9,240 | 92 | 40 |
| d'œillette . . . . . . | 9,253 | 92 | 53 |
| de chenevis . . . . . | 9,270 | 92 | 70 |
| de cameline. . . . . | 9,282 | 92 | 82 |
| de coton. . . . . . . | 9,306 | 93 | 06 |
| de lin. . . . . . . . | 9,350 | 93 | 50 |

Notons ici, en passant, que ces chiffres s'appliquent à des huiles récemment obtenues. Lorsqu'elles vieillissent,

leur densité augmente toujours sensiblement, sans doute à cause de la modification plus ou moins profonde qu'elles éprouvent de la part de l'oxygène de l'air, qui, comme on sait, est absorbé par elles. C'est ainsi, par exemple, qu'une huile de coton fraîche pèse 9,306, tandis qu'après deux ans de repos dans un flacon, elle pèse 9,320. L'augmentation, toutefois, ne porte que sur les deux dernières décimales.

Le procédé employé par M. Lefebvre pour reconnaître les différentes espèces d'huiles pures ou mélangées, repose sur ces principes :

1° Que les différentes huiles pures ont des densités différentes et qui changent avec la température ;

2° Qu'en général, on ne trouve pas deux huiles qui aient la même densité à la même température.

Si donc, on arrive à connaître la densité d'une huile, et, en même temps, sa température, on n'a qu'à consulter les tables qui indiquent les poids des différentes huiles pour toutes les températures (et ces tables ont été dressées par M. Lefebvre), l'espèce d'huile est aussitôt déterminée; et, s'il y a incertitude entre deux huiles, des caractères chimiques interviennent qui décident la question.

S'il s'agit d'huiles mélangées, le même procédé s'applique, parce qu'en général on ne peut pas faire de mélange qui ait la même densité qu'une huile donnée à la même température; et que si cela est possible pour quelques cas particuliers, des caractères chimiques peuvent établir la différence. Notons, d'ailleurs, qu'il ne s'agit ici que des mélanges en proportions assez fortes pour qu'on ait quelque intérêt à les faire dans le commerce.

Pour mesurer la densité qui sert ainsi de caractère principal, M. Lefebvre a construit un aréomètre qu'il suffit de faire flotter sur l'huile; à la hauteur où s'enfonce la tige, on lit le nombre de kilogrammes que pèserait l'hectolitre de l'huile en question; la densité est ainsi caractérisée.

La densité des huiles change tellement par la chaleur, que, dans sa mesure, il est indispensable d'avoir égard à la température. Dans le procédé de M. Laurot, adopté jusqu'à présent par les épurateurs, on porte l'huile à une température déterminée, celle de l'eau bouillante, et c'est alors qu'on détermine sa densité. M. Lefebvre, au moyen de ses tables qui donnent les densités à toutes les températures, peut opérer à froid, ce qui est infiniment plus commode.

Disons ici, pour n'y plus revenir, que l'oléomètre à chaud de M. Laurot, n'a été construit que pour la seule huile de colza, tandis que l'oléomètre à froid de M. Lefebvre peut servir pour toutes les huiles indistinctement. Ajoutons que le premier instrument qui marque 0°, dans l'huile de colza d'hiver, s'arrête au-dessous de 0° dans les huiles de colza d'été, et dans celles de navettes d'hiver et d'été, de sorte qu'il peut faire considérer comme des falsifications des mélanges de ces différentes huiles les unes avec les autres, mélanges que le commerce, cependant, a toujours acceptés comme huile de colza pure.

L'instrument de M. Lefebvre a la forme d'un aréomètre ordinaire, seulement le réservoir cylindrique est très grand et la tige très longue. Celle-ci porte une échelle graduée sur laquelle sont inscrites les densités comprises entre 9,000 jusqu'à 9,400, limites entre lesquelles sont renfermées les densités des diverses huiles commerciales, ces densités étant comparées, à la température de + 15°, à celle de l'eau distillée prise pour unité et représentée par 10,000. Seulement, comme il eût été impossible de placer quatre chiffres sur l'échelle, on a retranché le premier et le dernier, pour ne conserver que les deux du milieu, ce qui n'a aucun inconvénient, dès qu'on en est prévenu. Ainsi, les chiffres de 1 jusqu'à 40, placés sur l'échelle, doivent être précédés de 9 pour exprimer la densité et le poids de l'hectolitre. La place de l'huile de colza, par exemple, se trouve au nombre 15; il faut lire

alors 9,150 de densité, ou 91 kil. 5 hectogr. pour le poids de l'hectolitre, ou encore 9 hectogr. 15 gr. pour un litre.

A la gauche de l'échelle et en face de la densité, se trouvent les noms des huiles. Pour la facilité des vérifications, leur place est représentée par une couleur à peu près semblable à celle que prend chaque espèce sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, réactif que M. Lefebvre a emprunté à M. Heydenreich pour caractériser chaque huile en particulier. Ce sont ces couleurs qui font mieux distinguer la place où s'arrête le niveau de l'huile sur l'instrument; de cette manière, on n'a pas besoin de retirer celui-ci pour connaître la densité exprimée en chiffre.

On peut donc remarquer si l'huile dépasse ou n'atteint pas la place qu'elle doit occuper, en regardant la couleur sur l'oléomètre, et en comptant les divisions en plus ou en moins; ce sont encore ces couleurs qui permettent de faire la vérification dans les barils, puisqu'il est très facile, par elles, de voir où s'arrête le niveau de l'huile.

L'instrument ayant été gradué pour la température de + 15°, il y a donc toujours nécessité de consulter la température de l'huile au moment où l'on y plonge l'oléomètre, et de faire une correction au chiffre obtenu, lorsque la température est supérieure ou inférieure à + 15°. D'après M. Lefebvre, la correction pour toutes les huiles est de 1° 1/2 centigr. pour un millième de densité en plus ou en moins, à partir de + 15°, soit 3° centigr. pour deux millièmes, 6° pour quatre millièmes, etc. Lors donc qu'une huile est à + 18° centigr., l'oléomètre descend alors à deux millièmes au-dessous de la densité réelle, et il faut donc augmenter de 2 millièmes le chiffre trouvé. Si l'huile est à + 12°, l'instrument s'arrête à 2 millièmes au-dessus de la véritable densité, et il faut dès-lors diminuer ces 2 millièmes de la densité apparente.

A + 3° pour les huiles de colza et de navette, à + 8° pour

l'huile d'olive, la vérification ne peut avoir lieu, à cause de leur concrétion. Il faut alors faire chauffer l'huile dans le tube d'essai, soit avec la main, soit avec de l'eau tiède, et avoir la précaution d'agiter l'huile avec une baguette, ou même avec le thermomètre.

Pour éviter tous les calculs relatifs aux corrections de température, M. Lefebvre a pris la peine de dresser des tableaux donnant les poids des huiles à l'hectolitre pour toutes les températures ordinaires, c'est-à-dire celles qui sont comprises entre + 30° et — 6° centigrades. Ces tableaux font partie d'une notice explicative pour l'emploi de l'oléomètre, que l'auteur a jointe à cet instrument.

L'instrument de M. Lefebvre peut non seulement permettre la distinction des huiles entr'elles, mais, jusqu'à un certain point, faire reconnaître les mélanges des unes avec les autres. C'est la différence de prix des huiles qui fait qu'on mélange entre elles des espèces de différentes valeurs ; c'est aussi la différence de prix des tourteaux, qui fait, qu'après avoir obtenu l'huile d'une graine, on en broie les tourteaux avec ceux d'une plus grande valeur. Ces mélanges de tourteaux procurent, au rebattage, une huile qui est toujours introduite dans celle du prix le plus élevé. Ainsi, si l'on mélange deux sortes de tourteaux, œillette et lin, à coup sûr l'huile qui en proviendra sera ajoutée à celle d'œillette rousse pour fabrique, souvent d'un prix plus élevé que celle de lin.

On n'a pas à craindre l'introduction des huiles d'olives comestibles dans les huiles communes d'un prix moindre; mais on mélange les huiles d'olives pour la bouche avec celles de sésame, d'œillette ou d'arachide.

Les huiles communes d'olive, destinées pour fabrique, sont falsifiées avec du sésame, du colza, des arachides, et des œillettes ; mais c'est particulièrement avec le sésame que sont mélangées celles qui arrivent du Levant à Marseille.

Les huiles de colza sont l'objet de mélanges continuels ; on y introduit souvent de l'huile de ravison, celle d'œillette, de cameline, de lin, et particulièrement l'huile de baleine.

Les huiles de chenevis, presque toujours à des prix plus élevés que les huiles de lin, sont ordinairement fraudées avec ces dernières. On a vu des huiles vendues pour chenevis, qui contenait 8/10 d'huile de lin ; la couleur verte du chenevis était donnée par le mélange des tourteaux ou par l'indigo.

Voici quels sont les mélanges sur lesquels on peut avoir à prononcer. Mais il est à remarquer que beaucoup de ces mélanges ne peuvent durer que très peu de jours, lorsque les huiles sont laissées en repos. M. Lefebvre a reconnu qu'il se passe dans ces mélanges les mêmes phénomènes que dans les bains d'alliages ; les plus lourdes ne tardent pas à se déposer presque complètement. Ainsi, un mélange d'acide oléique avec toute autre huile de graines, ne tiendra pas deux jours, parce que l'huile pesante va prendre sa place au fond du vase, et celle qui est légère reste au-dessus.

L'huile d'œillette, mélangée à l'olive, tombera au fond du vase, en moins de huit jours de repos.

L'huile de baleine, mélangée aux huiles de colza, même aux colzas épurés, se dépose en huit jours. Ainsi, lorsqu'un épicier met un baril au détail, et y place un robinet, en supposant que le baril soit un mois à être débité, il aura vendu, dans les premiers quinze jours, toute l'huile de baleine, moins celle placée au-dessous du robinet, et, les quinze derniers jours, l'huile de colza à peu près pure.

Dans les piles d'huile, le repos est beaucoup plus remarquable. En supposant qu'une pile soit annoncée comme huile d'œillette pure, si cette huile a été mélangée d'huile de

lin, cette dernière se séparera pour aller au fond, alors même qu'elle aurait été clarifiée, purifiée, ou blanchie ; sa densité, toujours plus forte, la fera infailliblement tomber.

Les huiles n'éprouvant aucune modification chimique par leur simple mélange, il est évident que les densités des mélanges récemment préparés sont proportionnelles aux quantités respectives des huiles mêlées. L'oléomètre pourra donc indiquer, au moins dans le plus grand nombre des cas, les rapports de quantités entre deux huiles qui auront été mélangées. Si, par exemple, l'huile de colza a été additionnée de son volume d'huile de lin, comme il y a, entre ces deux huiles, vingt millièmes de différence pour la densité, l'oléomètre, plongé dans un pareil mélange, s'arrêtera à 25, soit 9,250, qui est la densité de l'huile d'œillette. Si le mélange a été fait dans les rapports de 1/4 de lin et 3/4 de colza, l'instrument indiquera 9,200. Enfin, si le mélange n'est que de 1/10 d'huile de lin, on aura deux millièmes en plus de la densité de l'huile de colza, soit 9,170.

Mais, pour tirer des indications précises de l'oléomètre dans ces cas de mélange, il est évident qu'il faut pouvoir, à l'avance, reconnaître quelle est l'huile qui a été ajoutée à l'huile de plus grande valeur. Or, c'est ici que M. Lefebvre fait intervenir l'action d'un agent chimique, l'acide sulfurique, qui, par les effets de coloration qu'il produit sur chaque espèce d'huile, permet de caractériser chacune d'elle, qu'elle soit pure ou mélangée.

L'idée de l'emploi de l'acide sulfurique, pour la distinction des huiles, n'appartient pas à M. Lefebvre. Elle est due à M. Heydenreich, pharmacien à Strasbourg, qui la fit connaître, en 1841, dans un mémoire qu'il adressa à la Société industrielle de Mulhausen[1]. Ce chi-

[1] Mémoire sur un moyen de reconnaître la falsification des huiles du commerce. (*Bulletin de la Société Industrielle de Mulhausen*, t. XV, 1841, p. 424.)

miste a reconnu le premier que, lorsqu'on ajoute une goutte d'acide sulfurique concentré à 10 ou 15 gouttes d'huile, déposées sur un verre blanc, placé sur une feuille de papier blanc, on voit presqu'aussitôt apparaître une coloration, qui varie suivant l'espèce d'huile employée. Ainsi, l'huile de colza présente une auréole bleue-verdâtre à une certaine distance de la goutte d'acide, tandis que, vers le centre, il s'élève quelques stries d'un brun jaunâtre clair. L'huile de lin offre un réseau rouge brun foncé, qui, peu à peu, passe au brun noir. L'huile de cameline prend une teinte jaune qui passe ensuite à l'orange vif, etc., etc.

Lorsque deux huiles sont mélangées, et qu'on les soumet à l'action du réactif, il se manifeste alors une coloration toute différente de celles qu'on obtient avec les huiles pures, et qui permet de reconnaître la nature de l'huile employée par la fraude.

M. Lefebvre a adopté ce moyen d'épreuve, en le modifiant légèrement, et il indique, dans sa notice, les caractères que présente chaque sorte d'huile en contact avec l'acide sulfurique, puis ceux des différents mélanges d'huiles.

Comme on le voit, dans le procédé de M. Lefebvre, pour l'essai des huiles, il y a une partie physique et une partie chimique à examiner. C'est ce que nous allons faire, maintenant que nous avons suffisamment exposé le mode opératoire de l'auteur.

I. Au point de vue physique, la Commission a eu deux questions à résoudre :

1° Les tables de densité, employées par M. Lefebvre pour la graduation de son oléomètre, sont-elles exactes ?

2° L'instrument lui-même est-il bien gradué ?

Pour résoudre la première question, nous avons déterminé, avec beaucoup de soins, la densité de trois espèces d'huiles, fournies par M. Lefebvre lui-même, comme

identiques avec celles qui figurent dans ses tables; ce sont les huiles de colza, d'œillette et de lin.

La densité a été prise par le principe d'Archimède. Ce procédé a cet avantage, sur celui du flacon à l'émeri, qu'on peut connaître très exactement la température du liquide au moment de la pesée; et cela est essentiel pour des liquides aussi dilatables que le sont les huiles.

La balance étant sensible au milligramme, et le poids du liquide déplacé étant d'environ 50 grammes, l'erreur de la pesée ne peut affecter que la quatrième décimale de la densité, tout au plus; il est impossible qu'il y ait erreur sur les millièmes. Comme, d'ailleurs, on ne mettait de poids que dans le bassin qui est au-dessus du corps plongeant, on le rendait indépendant de l'inégalité de longueur du bras de la balance.

En ayant égard à la perte de poids dans l'air, aux températures de l'eau, de l'huile et du corps plongeant, la densité $D'$ est donnée par la formule

$$D' = \frac{p'}{p}(D - d)\,[1 - K(t' - t)] + d$$

$p'$ et $p$ sont les poids nécessaires pour faire plonger dans l'huile et dans l'eau;

$D$ et $d$ sont les poids spécifiques de l'eau et de l'air, dans les circonstances où l'on expérimente;

$t'$ et $t$ sont la température de l'huile et de l'eau, et celle du corps plongeant dont le coefficient de dilatation est $K$.

Voici le tableau des trois expériences.

| | HUILE | | |
|---|---|---|---|
| | DE COLZA. | D'ŒILLETTE. | DE LIN. |
| D' | 0,9138 | 0,92367 | 0,9331 |
| t' | 15° 8 | 16° | 16° 6 |
| p' | 47gr 011 | 47gr 519 | 48gr 003 |

On avait, pour les trois expériences :

$p = 51$ gr. $4295$ $\quad t = 14°\ 8$

$D = 0{,}9994$ $\quad d = 0{,}0012$

$K = 0{,}0000258$

Comparons maintenant ces résultats à ceux de M. Lefebvre. Pour cela, à l'aide de ses propres tables, relatives à la température, nous calculerons les densités qu'auraient, suivant lui, les huiles en question, aux températures où nous avons opéré.

| EXPÉRIENCES. | DENSITÉ DES HUILES | | |
|---|---|---|---|
| | DE COLZA. | D'ŒILLETTE. | DE LIN. |
| De M Lefebvre..... | 0,9148 | 0,92470 | 0,9340 |
| De la Commission... | 0,9138 | 0,92367 | 0,9331 |
| Différences..... | 0,0010 | 0,00103 | 0,0009 |

On voit que les densités trouvées par M. Lefebvre sont un peu trop fortes ; la différence est presque exactement d'un millième pour les trois huiles qu'on a comparées. La Commission a, d'ailleurs, opéré sur des huiles très fraîches, envoyées par M. Lefebvre lui-même.

Il est probable que M. Lefebvre a pris tout simplement pour mesure de la densité le rapport $\frac{p'}{p}$, sans ramener l'eau au maximum de densité, sans tenir compte de la perte de poids dans l'air, et des changements de volume de son instrument, qui est un aréomètre à poids.

L'influence de la pression de l'air, qu'on serait même tenté de croire nulle dans ce procédé, est, en réalité, peu de chose; en la négligeant, on *diminue* la densité seulement d'un dix-millième. L'erreur principale est d'avoir pris, pour

unité, la densité de l'eau à la température de + 15°; cela augmente la densité d'environ 6 dix-millièmes.

Les 4 ou 5 dix-millièmes d'erreur qui restent à expliquer, doivent tenir à l'imperfection du procédé employé par M. Lefebvre. Les pesées avec un aréomètre n'ont pas la précision qu'on obtient avec une bonne balance.

Il était important de bien examiner le degré d'exactitude des tables de densité données par M. Lefebvre; mais, après cet examen, nous voyons, qu'en définitive, l'erreur se réduit à un millième. Ce n'est qu'un dixième pour 100, ou 90 grammes environ sur le poids de l'hectolitre d'huile.

Voyons maintenant la deuxième question : L'oléomètre est-il bien gradué ?

M. Lefebvre l'a construit, sans doute, pour qu'il donnât les densités consignées dans ses tables; mais, par un défaut de construction, il donne des densités plus faibles, et qui se trouvent, en définitive, plus rapprochées des densités véritables, comme on le voit en comparant le tableau suivant avec le tableau précédent :

| | DENSITÉ DE L'HUILE | | |
|---|---|---|---|
| | DE COLZA | D'ŒILLETTE. | DE LIN. |
| Température...... .. | 15° 8 | 16° | 16° 6 |
| Oléomètre n° 1..... | 0,9130 | 0,9235 | 0,9336 |
| Oléomètre n° 2..... | 0,9133 | 0,9233 | 0,9335 |
| Moyenne.. ....... | 0,91315 | 0,9234 | 0,93355 |
| Densité réelle....... | 0,9138 | 0,92367 | 0,9331 |
| Différence........ . | 0,00065 | 0,00027 | 0,00045 |

Ainsi, en mesurant la densité avec l'oléomètre, l'erreur ne va pas à un millième. Le commerce aura donc là un très bon instrument, en le supposant toujours construit de même.

A la rigueur, dans un aréomètre à poids constant, qui donne les densités, comme l'oléomètre en question, les divisions ne doivent pas être égales; elles doivent être plus serrées vers le bas de la tige. M. Lefebvre fait ses divisions égales; mais l'erreur qui résulte de là est négligeable. Pour nous en assurer, nous avons pris la distance entre les deux points de la tige, portant l'indication des densités 0,910 et 0,939. Cette distance est de 172$^{mm}$ 5. Avec cette donnée, la théorie de l'instrument fait voir que la distance entre 0,939 et 0,924, doit être de 87$^{mm}$ 8; en réalité, elle est de 89$^{mm}$ 2, parce que la graduation a été faite en parties égales. Or, la différence de 1$^{mm}$ 4, qu'on trouve dans ce cas, ne forme que la cinquième partie d'une division, et n'entraîne, par conséquent, qu'une erreur d'environ 18 grammes, sur le poids de l'hectolitre d'huile. Il est encore à noter que cette erreur, due à la graduation en parties égales, est à son maximum, au milieu de la tige où nous l'avons prise; ainsi, elle sera généralement moindre que le chiffre indiqué.

On serait d'abord tenté de croire que le défaut de construction, qui compense, à peu près, comme nous l'avons dit, les densités trop fortes données dans les tables, consiste précisément dans cette graduation en parties égales, dont nous venons de parler. Mais cela n'est pas: la graduation en parties égales tend à faire croire à des densités trop fortes. Ainsi, le défaut de construction, compensant l'erreur des tables, tient à une autre cause.

Quoi qu'il en soit, à la seconde question que nous nous étions posée: l'oléomètre est-il bien gradué? nous répondrons maintenant, sans hésiter, qu'il est gradué avec une précision plus que suffisante pour les besoins du commerce.

Un avantage bien grand, que présentent ces aréomètres donnant immédiatement les densités, c'est qu'on peut vérifier leur graduation, sans calcul, par une expérience très simple. Qu'on pèse exactement un litre d'une huile quel-

conque, on trouvera, par exemple, 924 grammes; qu'on plonge alors l'instrument dans l'huile, il faudra qu'il s'enfonce jusqu'au point 24. On peut ainsi vérifier autant de points qu'on veut; seulement, il est essentiel de mesurer, non pas avec un litre ordinaire, mais avec un flacon d'un litre, comme on en fait aujourd'hui, et où le niveau du liquide arrive à un trait marqué sur un col étroit.

II. La partie chimique du procédé d'essai de M. Lefebvre offre-t-elle autant de précision que la partie physique? C'est ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Il est constant qu'une goutte d'acide sulfurique concentré, placée au centre de huit à dix gouttes d'une huile quelconque, fait apparaître, presqu'immédiatement, une coloration distincte, soit qu'on laisse en repos les deux liquides sans les mélanger, soit qu'on en opère le mélange au moyen d'un agitateur.

Ainsi, l'huile de sésame devient d'un rouge vif.

L'huile de baleine devient d'un rouge brun foncé.

L'huile de chenevis prend une teinte d'émeraude bien prononcée.

L'huile d'olive devient jaune.

L'huile de navette devient d'un gris sale.

L'huile de colza offre une auréole bleue-verdâtre.

L'huile d'œillette devient d'un jaune pâle avec un contour gris sale.

L'huile de coton devient jaune avec des stries brunes au centre.

L'huile de lin devient d'un rouge brun qui passe bientôt au brun noir.

Mais, il faut le dire, ces nuances ne sont pas toujours aussi tranchées que nous l'indiquons ici, et il y a certaines huiles qu'il serait bien difficile de distinguer de certaines autres au moyen de ces effets de coloration, les différences étant parfois à peine sensibles. Ainsi, par exemple,

l'huile d'arachide, l'huile d'œillette, l'huile d'olive, l'huile de cameline, se sont comportées absolument de la même manière dans nos essais avec l'acide sulfurique. L'acide oléique et l'huile de baleine n'offrent pas non plus des différences bien prononcées.

D'ailleurs, la même huile ne donne pas toujours des résultats identiques avec l'acide sulfurique; le lieu de provenance, l'ancienneté de l'huile, le mode d'extraction, sont autant de causes qui modifient les effets du réactif. Aussi faut-il toujours, quand on essaie une huile, opérer comparativement avec d'autres échantillons de la même huile pure.

En répétant les essais de M. Lefebvre avec toutes les huiles commerciales, et en comparant nos résultats avec les siens, comme aussi avec ceux signalés antérieurement par MM. Heydenreich et Penot[1], nous avons obtenu des différences quelquefois assez marquées dans les colorations des mêmes espèces d'huiles; et comme il est presque toujours fort difficile que deux observateurs s'entendent parfaitement sur des nuances de coloration, il en résulte que les tables de couleurs dressées par chaque observateur, ne peuvent être que d'un faible secours pour d'autres, excepté lorsque les couleurs sont très tranchées, comme le rouge, le vert, le jaune, le brun noir. Il faut, par conséquent, que chaque expérimentateur prépare pour ses besoins une gamme ou un tableau des couleurs et nuances observées par lui, et qu'il fasse une étude spéciale de l'action de l'acide sulfurique pour chaque huile en particulier.

C'est surtout lorsque les huiles sont mélangées les unes avec les autres, que la distinction, au moyen de l'acide

[1] Penot, Rapport sur le mémoire de M. Heydenreich; (*Bulletin de la Société Industrielle de Mulhausen*, t. XV, 1841, p. 437.)

sulfurique, devient excessivement difficile, et ce n'est que par une longue habitude, et par des essais comparatifs sur des mélanges préparés à dessein avec les huiles qu'on suppose exister dans l'huile fraudée, qu'on peut arriver, non à une certitude absolue, mais à une probabilité. Le problème devient encore plus compliqué, lorsqu'il s'agit de déterminer les proportions du mélange; et nous ne pouvons accorder qu'il soit possible d'obtenir du réactif, sous ce rapport, des indications de quelque valeur.

Au reste, l'emploi de l'acide sulfurique n'est que secondaire, et il n'est pas indispensable d'y recourir dans le plus grand nombre des cas.

La Commission ne reconnaît donc pas, à la partie chimique du procédé d'essai de M. Lefebvre, la même importance et la même valeur qu'à la partie physique. Toutefois elle croit que, dans des mains exercées par une longue pratique, comme, par exemple, dans celles de MM. Lefebvre et Bénard, qui, journellement, sont appelés à en faire usage, l'acide sulfurique est un agent qui n'est pas à négliger.

Pour tous les cas, d'ailleurs, où cet acide est en défaut, on peut recourir à d'autres réactions chimiques pour suppléer à l'oléomètre, lorsque celui-ci ne peut suffire à indiquer la nature propre des huiles qui ont à peu près la même densité. Ainsi, on peut tirer d'excellents caractères de distinction :

Des diverses colorations que l'acide hypo-azotique communique à certaines huiles, ainsi que M. Félix Boudet l'a démontré en 1832 [1];

De l'action de l'ammoniaque étudiée, en 1839, par M. Fauré, qui nous a appris les couleurs et les consistances variables que cet alcali donne aux huiles [2];

[1] De l'action de l'acide hypo-azotique sur les huiles; (*Annales de Chimie et de Physique*, t. L, p. 391.)

[2] Fauré, loco citat., p. 392.

De l'action du chlore, qui, ainsi que M. Fauré l'a encore reconnu, est d'un emploi si commode et si précis pour distinguer les huiles animales des huiles végétales [1];

Des différentes couleurs que prennent la plupart des huiles par le contact d'une solution saturée à froid de bichromate de potasse dans l'acide sulfurique, ainsi que M. Penot l'a signalé en 1841 [2].

Enfin, si on ajoute, à ces moyens d'expérimentation, l'emploi du papier de tournesol pour l'acide oléique, ainsi que l'odeur spéciale qu'exhalent les diverses espèces d'huiles, lorsqu'on les chauffe légèrement dans une petite capsule de porcelaine sur la lampe à esprit de vin, caractère indiqué par M. Heydenreich en 1841 [3];

On voit que la science ne reste pas en défaut en présence des coupables manœuvres des fraudeurs, et qu'il est toujours possible, én fesant concourir simultanément plusieurs des moyens que nous venons de mentionner, de reconnaître tous les mélanges des huiles et de caractériser nettement chaque espèce d'huile en particulier.

En résumé, la Commission reconnaît que l'instrument construit et proposé par M. Lefebvre, sous le nom d'*oléomètre à froid*, pour constater la pureté des huiles commerciales, est un bon instrument qui remplit parfaitement toutes les conditions qu'on peut désirer, à savoir : commodité, promptitude et précision dans son emploi.

Elle déclare donc que M. Lefebvre, en livrant au public l'instrument en question, sans aucune pensée d'intérêt personnel, et par le seul désir de ramener le commerce des huiles à ces habitudes de loyauté, qui, malheureusement disparaissent de jour en jour, a rendu un éminent service aux

[1] Fauré, loco citat., p. 393.

[2] Penot, loc. cit., p. 440.

[3] Heydenreich, loco citat., p. 426.

négociants, aux épurateurs, à l'industrie en général, et a, en outre, accompli une bonne et généreuse action.

En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer à l'Académie :

1° D'adresser à M. Lefebvre des remercîments pour sa communication, et des félicitations pour l'important résultat qu'il a obtenu de ses longues recherches sur les falsifications des huiles ;

2° De lui donner communication du présent rapport, en l'autorisant à le publier ;

3° D'insérer le même rapport dans le *Précis de l'Académie* pour 1844 ;

4° Enfin, de décerner à M. Lefebvre, en séance publique, une médaille d'argent, pour témoigner de la haute estime qu'elle accorde à tous ceux dont les études sont consacrées à détruire les habitudes de fraude qui discréditent le commerce.

---

L'Académie, dans sa séance du 31 mai 1844, a adopté les propositions de sa Commission, réservant cependant à se prononcer sur la troisième proposition, relative à l'impression, jusqu'après le rapport de la Commission chargée de proposer à l'Académie les pièces à insérer dans le Précis.

*Le secrétaire de la Classe des Sciences*,

LÉVY.

---

# ANALYSE

# D'UN LIQUIDE

## PROVENANT

## DE VÉSICULES DÉVELOPPÉES SUR LA PEAU,

## A LA RÉGION OMBILICALE;

PAR M. J. GIRARDIN,

**Professeur de Chimie à Rouen, correspondant de l'Institut.**

(Communiqué à l'Académie royale des Sciences de Rouen, dans sa Séance du 8 décembre 1843.)

Dans le courant d'octobre dernier, MM. Flaubert, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, me prièrent d'examiner un liquide provenant de vésicules développées sur la peau d'une malade, à la région ombilicale, et qu'au premier abord ils regardèrent comme étant de la lymphe.

Voici les renseignements qui me furent donnés sur la malade, nommée Deland. C'est une femme de 42 ans, chaisière de son état. Elle eut, il y a 5 ans, une fausse couche, par suite de coups qui lui furent portés dans le ventre. Il y a deux ans, apparurent, à l'ombilic et aux environs, quelques vésicules de la grosseur d'un pois, et remplies de liquide. La malade présente plusieurs tumeurs fibreuses, s'étendant de la région hypogastrique à la partie supérieure

de la région ombilicale. De temps à autre, une des vésicules, et non pas toutes à la fois, donne, par jour, jusqu'à deux litres d'un liquide blanc, jaunâtre et limpide. Autrefois, cet écoulement avait lieu tous les huit jours; maintenant, il n'apparaît que vers l'époque menstruelle; la malade possède alors un appetit extraordinaire. Elle urine bien, mais souvent et peu à la fois; elle a toujours été bien réglée.

MM. Flaubert ont fait, avec une lancette, deux ou trois piqûres ça et là sur l'abdomen, afin de voir si le liquide ne venait pas de la peau; le résultat a été négatif. On a cautérisé les vésicules, et la malade est sortie de l'hôpital huit jours après, quoique les escarres ne fussent pas tombées. Elle est morte un mois après, chez elle, ce qui a empêché de faire l'autopsie, et de découvrir la cause de la sécrétion anormale dont il s'agit.

Le liquide, qui m'a été remis par MM. Flaubert, est légèrement jaunâtre; il mousse fortement par l'agitation; il est inodore, fade, et sensiblement alcalin au sirop de violettes.

Abandonné à l'air dans une capsule, pendant vingt-quatre heures, il n'offre aucun épaississement, aucune coagulation.

Chauffé peu à peu, il commence à se troubler entre $+68^\circ$ et $69^\circ$, et, à $+76^\circ$, il se coagule à la manière du sérum du sang et du blanc d'œuf, en répandant l'odeur propre à l'albumine cuite.

Il est miscible à l'eau en toutes proportions. L'alcool le rend lactescent, et en précipite des flocons blancs, qui se réunissent peu à peu en une masse blanche et molle.

Les acides, la teinture de galles, les dissolutions métalliques, agissent, sur ce liquide, comme sur le sérum du sang.

Evaporé à une douce température, dans une large soucoupe, il se concentre sans se troubler, et finit par se réduire en plaques minces, jaunâtres, transparentes, tout-

à-fait semblables à celles qu'on obtient avec le blanc de l'œuf. Ces plaques se redissolvent dans l'eau, se gonflent dans l'alcool, l'éther et les acides, sans s'y dissoudre.

Le coagulum, formé dans ce liquide, par l'action de la chaleur élevée à + 76°, se gonfle dans les alcalis caustiques, mais ne s'y dissout pas. Il se dissout lentement dans l'acide chlorhydrique concentré et froid, en y développant une couleur d'un vert bleuâtre.

Tous ces caractères nous indiquaient que le liquide des vésicules avait beaucoup d'analogie avec la *sérosité*, et qu'il était presqu'entièrement formé par de l'albumine. Nous en avons fait l'analyse avec soin; et voici la composition que nous lui avons reconnue.

Sur 100 parties en poids, il renferme :

| | |
|---|---|
| Eau. . . . . . . . . . . . . . . . . | 93,9500 |
| Albumine . . . . . . . . . . . . . . . | 4,9200 |
| Cholesterine . . . . . . . . . . . . . | 0,6475 |
| Substances extractives solubles dans l'alcool, avec traces de sel marin et de soude libre . . . . . . . . . . . . | 0,1075 |
| Sel marin. . . . . . . . . . . . . . .<br>Phosphate de soude. . . . . . . . . .<br>Phosphate de chaux. . . . . . . . . . | 0,3750 |
| | 100,0000 |

Ce liquide, comme on le voit, diffère très notablement de la *sérosité*, par sa richesse en cholesterine, et il se rapproche beaucoup plus du sérum du sang, d'où la fibrine a été isolée par la coagulation, que de tout autre liquide. La forte proportion de cholesterine qu'il renferme, est un fait assez curieux.

Rouen, 28 novembre 1843.

# CLASSE DES BELLES-LETTRES.

## Rapport

DE

## M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

Messieurs,

J'aborderai sans préambule le compte-rendu des travaux de la classe des Lettres, et, suivant la méthode que j'avais adoptée l'année dernière, je commencerai par la *Philosophie*.

Cette science s'est d'abord présentée à nous dépouillée de la sévérité habituelle de sa forme. Un ouvrage du docteur Ott a fourni à l'un de nos confrères les éléments d'une critique piquante de la philosophie allemande. L'*Histoire d'un Être d'après Hegel*, est une spirituelle parodie des transformations étranges et infinies que le philosophe allemand fait subir à l'*être pur*. Dans cette plaisanterie de bon goût, M. l'abbé Picard a fait voir qu'un esprit ingénieux

peut trouver un côté amusant aux idées même les plus abstraites et les plus élevées.

Après avoir combattu, par le ridicule, la philosophie allemande, notre confrère lui en a opposé une autre qu'il appelle la philosophie du sens commun, et qui a eu en France d'illustres interprètes parmi les premiers disciples de Descartes. Cette philosophie consiste, ainsi que M. l'abbé Picard l'a démontré par une appréciation des ouvrages du révérend P. Buffier, à admettre, comme vérités premières, un certain nombre de principes que l'on suppose placés au-dessus de toute discussion, et qui servent de base au système. Dans l'éloge du père Buffier, la philosophie allemande n'a pas été non plus épargnée. M. l'abbé Picard fait des vœux pour que tous nos philosophes sortent des profondeurs ténébreuses de l'idéologie germanique, et viennent s'illuminer aux clartés de la philosophie du sens commun. Il félicite le célèbre Shelling d'avoir donné à l'Allemagne elle-même ce salutaire et courageux exemple.

M. Bénard n'a pas cru devoir laisser sans défense des théories qu'il a spécialement approfondies, quoiqu'il soit loin de les adopter d'une manière absolue. Il a fait valoir ce qu'il y a de bon dans la philosophie allemande, et s'est plaint surtout de ce qu'on en parlât beaucoup sans la connaître. Il a cité l'éloge que son confrère avait fait de la prétendue conversion de Shelling. Dans un abrégé succinct des leçons de l'illustre ami du roi de Prusse, M. Bénard a démontré que Shelling, loin d'avoir déserté son système, ne faisait qu'en suivre rigoureusement les conséquences, et ne tendait à rien moins qu'à reconstituer le Christianisme et à créer une religion nouvelle, ce qui ne lui paraissait pas mériter les sympathies que le catholicisme lui avait témoignées.

Cette discussion entre deux hommes de bonne foi, a eu en même temps tout l'attrait d'une polémique vive et ani-

mée, et toute la modération et l'urbanité qu'inspirait aux deux adversaires le sentiment de leur confraternité.

M. Bénard a aussi communiqué à l'Académie un article destiné au *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, et intitulé l'*Esthétique*.

M. Homberg a terminé ses travaux sur *la Dot*, en s'occupant du *Régime de la communauté*, qui lui semble bien plus en harmonie avec les affections et les lois de la famille, et avec le véritable esprit d'association du mariage, que le régime égoïste et soupçonneux de la *Dot*.

C'est là le contingent de la *Jurisprudence*.

L'*Histoire* et *l'Archéologie* tiennent toujours la plus grande place dans les travaux de la classe des Lettres.

M. Barabé, nouvellement admis au nombre de nos confrères, a traité, pour son entrée, un sujet que ses études lui ont rendu familier, et pour lequel les archives qu'il a sous sa direction lui ont fourni d'amples matériaux et de curieux renseignements : c'est l'*Histoire du tabellionnage en France et particulièrement en Normandie*.

Notre confrère prend à son origine cette institution, sur la loyauté de laquelle reposent l'honneur, la fortune et la sécurité des familles. Il nous montre le notariat exercé d'abord par des esclaves, chez les Romains, puis constitué en charge publique au commencement du v<sup>e</sup> siècle.

Charlemagne fut le premier en France qui donna quelque autorité aux actes des notaires. Il voulut que ces officiers publics fussent choisis parmi les laïcs les plus instruits et les plus renommés par leur probité ; et, assurant une garantie aux contractants, avec toute la prévoyance d'un sage législateur et toute la férocité d'un barbare, il ordonna

que le notaire qui serait convaincu d'avoir commis un faux, aurait le poing coupé.

M. Barabé nous fait passer à travers les siècles d'ignorance, pendant lesquels les symboles remplacèrent l'écriture, et nous amène enfin au règne de Philippe-le-Bel, époque de l'organisation du tabellionnage, qui est devenu notre notariat. Il nous trace l'histoire de cette institution jusqu'en 1360, date du plus ancien registre du tabellionnage de Rouen, qui ait échappé à la destruction. Notre confrère nous fait espérer qu'il achèvera bientôt cet intéressant travail.

M. le président, répondant à M. Barabé, rappelle l'utilité de ces grands dépôts où est conservée l'histoire des temps qui ne sont plus, et dont l'intérêt et la valeur ont doublé à notre époque intelligente et laborieuse. Les romanciers eux-mêmes ont reconnu quel immense parti leur imagination pouvait tirer de l'histoire, et ils savent trouver, dans les vérités historiques, ces récréations pleines d'attrait et ces distractions aimables et instructives que nos pères demandaient à la fable.

M. Rondeaux, élu aussi cette année, a emprunté au commerce, occupation de toute sa vie, le sujet du travail qu'il a offert à l'Académie, en se présentant pour la première fois devant elle. L'objet dont notre nouveau confrère nous a entretenus est l'*Établissement de la juridiction consulaire à Rouen*. Dans le cadre étroit d'un discours de réception, il a su grouper sans confusion tous les faits qui ont signalé la naissance et les développements de cette libérale institution. La création de la Bourse et du Tribunal de Commerce de Rouen, le système de l'élection du Prieur et des Consuls, les modifications que ce mode électoral a subies, la réunion annuelle des électeurs, le spendide et joyeux festin qui terminait la cérémonie : tels sont les détails que M. Ron-

deaux a recueillis dans les archives consulaires, et qu'il nous a offerts sous la forme la plus attrayante.

Dans sa réponse, M. le président a dit, par quels points de contact le commerce est uni à la science, quel rang distingué lui appartient dans une société dont le but est de rapprocher et de confondre toutes les sciences, tous les arts qui ennoblissent et améliorent la condition de l'homme et qui honorent ceux qui les cultivent.

Tout le monde a remarqué le mouvement généreux qui porte les anciennes provinces de la France à glorifier la mémoire des grands hommes qui les ont illustrées, à consacrer le souvenir des grands faits dont elles ont été le théâtre. C'est de la Normandie qu'est partie l'impulsion de ce retour vers le passé. Cependant, M. Giffard a été frappé de l'idée qu'elle n'avait encore rendu que d'insignifiants hommages à celui de ses enfants qui jette sur elle le lustre le plus éclatant, à *Guillaume-le-Conquérant*.

Notre confrère, désireux de voir réparer, enfin, une aussi longue injustice, a résumé les grandes actions qui recommandent à l'admiration du monde entier le conquérant de l'Angleterre. Fort de ces titres glorieux, il a proposé que l'Académie se mît à la tête d'une souscription nationale, dont le produit serait employé à ériger une statue équestre de Guillaume-le-Conquérant dans la ville de Rouen, capitale de son vaste empire.

L'Académie ne pouvait manquer d'accueillir avec une vive sympathie la proposition de M. Giffard. Toutefois, convaincue que le moment n'était pas opportun pour le succès de cette grande entreprise, elle en a ajourné l'exécution.

Je ne dois pas oublier de dire que M. Chéruel a offert à l'Académie les prémices de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre d'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*. Le public peut apprécier aujourd'hui avec quel plaisir

nous avons entendu la lecture du chapitre où est racontée la grande émeute de 1382, qui entraîna la ruine de nos franchises municipales.

M. Léon Fallue, reçu cette année parmi les membres résidants de l'Académie, a prononcé un discours sur les *Études archéologiques.*

La grandeur et l'utilité des études historiques n'ont plus besoin d'être démontrées. Or, l'archéologie est devenue indispensable à l'histoire. Cette science, arrivée à un haut degré de perfection, ne consiste pas, comme le pensent les esprits superficiels, qui trouvent plus commode de la fronder que de l'approfondir, dans la satisfaction d'une vaine et puérile curiosité. Il est des peuples entiers dont l'existence n'est révélée que par leurs monuments, et, dans ces pierres que repoussent avec mépris ceux qui ne savent pas en comprendre le langage, la sagacité de l'antiquaire découvre l'histoire des faits, celle de l'homme, celle de l'humanité tout entière.

Telles sont les idées que M. Fallue a développées en les appliquant à cette pensée dominante de son discours, que les travaux de l'intelligence peuvent seuls procurer à l'homme des jouissances toujours pures et toujours nouvelles.

M. le président a répondu à M. Fallue. Il reconnaît que l'histoire est le juge suprême des actions des hommes; mais il voudrait qu'elle s'attachât à ce qu'il y a de beau et de bon. Il se plaint de ce que les études historiques de nos jours, dirigées par une inflexible critique, semblent n'avoir pour objet que d'amoindrir les actions louables ou glorieuses, que les historiens d'autrefois semblaient avoir à jamais consacrées. Il veut que, lorsqu'il y a doute, on croie toujours au bien.

M. l'abbé Cochet a continué, avec un zèle que rien ne ralentit, ses monographies des églises du diocèse de Rouen.

La publication de l'arrondissement du Havre est déjà commencée ; il nous a lu trois notices qui doivent bientôt y trouver place.

La première concerne Saint-Martin d'Harfleur, construit du $XV^e$ au $XVI^e$ siècle. Notre confrère, suivant son système, a parcouru ce monument dans toutes ses parties, assignant à chacune son caractère et son époque, et a donné une minutieuse description des tombeaux et des objets d'art qu'il renferme. Puis, s'arrêtant devant l'admirable tour de cette église, il a rappelé les 104 coups que ses cloches sonnaient chaque jour, en commémoration des 104 citoyens qui, impatients de secouer le joug de la domination anglaise, ouvrirent, le 4 novembre 1435, les portes d'Harfleur à la grande insurrection de Caux.

M. l'abbé Cochet trouve occasion de combattre le préjugé absurde qui attribue aux Anglais la construction des belles églises de notre province, et prouve que les trente années de l'occupation anglaise n'ont été, pour la Normandie, qu'une époque de ruine et de dévastation.

Après Saint-Martin d'Harfleur, vient Notre-Dame de Lillebonne, qui, véritable symbole de la religion chrétienne, domine encore aujourd'hui les débris du paganisme. Notre confrère en examine attentivement tous les détails, et conclut que ce monument n'a de remarquable que l'élégante pyramide qui surmonte son clocher. Il fait connaître que cette jolie flèche a été terminée, en 1537, par un maçon nommé Michel de La Fosse.

M. l'abbé Cochet a toujours soin de faire oublier, par des détails historiques, la sécheresse inséparable des descriptions. Aussi rappelle-t-il, en quelques mots, les assemblées solennelles tenues à Lillebonne, et, entre autres, le fameux Concile normand de 1080, où fut proclamée la trêve de Dieu, par laquelle étaient suspendus, pendant

quatre jours de chaque semaine, les guerres particulières et les brigandages qui désolaient la Normandie.

La troisième notice est sur l'église de Saint-Victor-l'Abbaye. A propos de l'église, M. l'abbé Cochet raconte l'histoire de l'abbaye. Ce monastère, fondé au XIe siècle, abandonné en 1686 et supprimé en 1741, était soumis aux religieux de Saint-Ouen. Notre confrère donne la biographie de trois de ses abbés, parmi lesquels brille, au premier rang, l'abbé Terrisse, haut-doyen du Chapitre de Rouen, savant célèbre, qui fut un des fondateurs de l'Académie.

Cette notice contient encore une description de la châsse où sont renfermées les reliques de saint Victor, et vers laquelle accourent les malades de la contrée, pour lui demander leur guérison. M. l'abbé Cochet a été témoin, en 1841, d'un de ces pittoresques et touchants pélerinages.

Notre confrère a encore fait part à l'Académie du résultat des nouvelles fouilles qu'il a entreprises à Bordeaux, près d'Étretat, et d'une note sur la *Culture de la vigne en Normandie*. La publicité qu'ont reçue ces deux ouvrages me dispense d'en parler plus au long.

M. Deville, qui a découvert les comptes de la construction du château de Gaillon, a fait, sur cette célèbre résidence de nos archevêques, un mémoire qui doit servir d'introduction à la publication de ce précieux document.

Gaillon apparaît pour la première fois dans nos chroniques en 1196; puis il figure en 1262 dans l'échange que fit saint Louis avec l'archevêque Odon Rigault. En 1424, les Anglais, maîtres de la Normandie, rasèrent les tours et les remparts de Gaillon. Le cardinal d'Estouteville le releva de ses ruines, et commença la construction d'un nouveau château. Mais Georges d'Amboise abandonna les plans de son prédécesseur, qui lui parurent trop mesquins, et

dota la Normandie d'un palais, rival des maisons royales par sa grandeur et sa magnificence.

M. Deville détruit l'opinion qui veut que Georges d'Amboise ait fait, de Gaillon, sa demeure habituelle; et il la combat par un argument péremptoire, c'est que ce château ne fut terminé que l'année même de la mort du prélat. Il rend aussi, à des artistes français, l'honneur d'en avoir tracé le plan et dirigé la construction. Enfin, il fait tomber l'exagération des sommes que l'on supposait y avoir été dépensées, en citant, d'après les comptes officiels, celle qu'il a réellement coûtée, et qui s'élève à 152,526 livres tournois, équivalant à 1,600,000 francs de notre monnaie.

Le château de Gaillon, après l'existence la plus splendide et la plus animée, périt en 1793. Il ne reste plus, de cet admirable monument, que les débris sauvés par Lenoir, qui ornent le palais des Beaux-Arts. En 1812, il reçut la destination qu'il a aujourd'hui, et le séjour de nos plus illustres archevêques, ce palais que des rois ont souvent visité, ce chef-d'œuvre d'architecture, resplendissant de pompe et de richesse, est devenu l'asile du malheur, du crime et de la dégradation.

Nous devons aussi à M. Deville un travail sur l'*Enceinte romaine de Rouen*.

Notre confrère, traçant les lignes de cette enceinte à l'aide des inductions que lui fournissent les rares débris d'antiquités romaines qui ont été trouvés dans notre ville, pense que Rouen était borné au sud par la Seine qui venait jusqu'à la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers et la place des Halles; à l'est par le cours actuel de la rivière de Robec; au nord par les rues de l'Aumône et des Fossés-Louis VIII, et à l'ouest par la rue des Cordeliers, la rue des Vergetiers, la rue Massacre et la rue de la Poterne. Cet espace était coupé en quatre par deux voies, dont l'une, allant de la Seine

vers le Beauvoisis, est remplacée par la rue Grand-Pont et la rue des Carmes, et l'autre, se dirigeant de Lillebonne sur Paris, forme aujourd'hui les rues de la Grosse-Horloge et Saint-Romain.

M. Deville a la conviction que l'enceinte romaine de Rouen fut conservée par nos premiers ducs.

Notre confrère, dans une communication verbale, nous a encore entretenus d'un fait archéologique du plus haut intérêt.

De tous les monuments dont l'ensemble doit servir à déterminer l'importance des établissements romains de nos contrées, l'un des plus remarquables et des plus complets est la mosaïque de la forêt de Brotonne. La perfection de dessin et la finesse d'exécution qui distinguent cette œuvre de l'art antique, attestent la splendeur des villas dont la deuxième Lyonnaise était couverte. La conservation de ces fragiles débris, compromise par l'intempérie des saisons et les atteintes plus dangereuses encore d'une indiscrète curiosité, excitent, au plus haut degré, la sollicitude des archéologues.

M. Deville s'est empressé de nous annoncer que ce précieux monument était désormais à l'abri de tout danger. Apportée à Rouen par ses soins, réparée sous sa direction, cette belle mosaïque pourra être offerte, l'année prochaine, à l'admiration des nombreux visiteurs de notre Musée d'antiquités.

M. De la Quérière s'est occupé d'un ornement d'architecture qui contribua long-temps à l'élégance de nos édifices. C'était ces groupes élancés de feuillages et de fleurs qui se dressaient sur les toits aigus de nos églises, de nos palais et de nos maisons, et que l'on nommait des *épis*. Notre confrère indique les specimen qui en restent encore sur quelques maisons de Rouen, décrit leurs nombreuses variétés, et fait des vœux pour que l'architecture moderne revienne

à ce genre d'ornementation qui était d'un si grand secours pour déguiser la lourdeur et la nudité des toitures.

Le dernier travail d'archéologie dont j'aie à parler, est une note de M. Ballin sur les *Obélisques de la villa Torlonia.*

Notre confrère a puisé, dans un superbe volume, imprimé à Rome en 1842, les détails du transport et de l'érection de deux monolythes, que le prince Alexandre Torlonia fit extraire en 1339 des roches de granit des îles Borromée, et élever, dans sa ville, à la mémoire de ses parents. La circonstance la plus curieuse de ces opérations, c'est que le navire sur lequel les deux obélisques, qui ont plus de huit mètres de hauteur, arrivèrent au lieu le plus voisin de leur destination, fut tiré de l'eau et traîné par terre, avec son chargement, son artillerie, ses agrès et son équipage, jusque sur l'emplacement choisi pour l'érection du monument.

Notre confrère à fait précéder sa note d'une description des douze obélisques de Rome, de celui de Paris, de celui d'Arles, et enfin de celui qui fut taillé par un artiste normand, vers le milieu du XVII$^e$ siècle, et qui fait partie du Musée de la sculpture française.

M. André Pottier a lu à l'Académie, au sein de laquelle il venait prendre place, un *Discours sur le but et l'utilité des Académies de province.*

Il y a quelques années, la littérature provinciale fit une généreuse tentative pour secouer les entraves de la centralisation. Notre confrère parcourt toutes les phases de cette lutte courageuse, qui n'a abouti qu'à constater, d'une manière définitive, l'irrésistible puissance d'attraction à l'aide de laquelle Paris absorbe tous les talents littéraires de la province.

Dans cet état de choses, les hommes d'étude que leur goût ou les exigences de leur position retiennent dans les départements, succomberaient sous l'indifférence et le dé-

dain publics, s'ils ne trouvaient, en s'associant, un appui pour les soutenir, de bienveillantes sympathies pour les encourager, des moyens de publicité pour utiliser leurs travaux. La nécessité de ces conditions d'existence, pour les hommes qui cultivent, hors de Paris, les sciences, les lettres et les arts, a créé les Académies de province. M. Pottier voit, dans l'Académie de Rouen, placée au centre d'une activité matérielle qui étoufferait dans leur isolement ceux qui se livrent aux travaux de l'intelligence, un des exemples les plus concluants de l'utilité de ces fraternelles associations. Il pense que les travaux des Académies de province doivent se circonscrire dans des sujets locaux, et ce principe lui semble applicable surtout à l'Académie de Rouen. Cette société ne peut éviter d'être annihilée par le centre absorbant dont elle est voisine immédiate, qu'en imprimant à ses publications le cachet original de la spécialité.

La réponse de M. le président est le complément du discours du récipiendaire. La solitude est mortelle pour les lettres et pour les arts; il félicite M. Pottier d'être venu chercher à l'Académie ces douces communications qui rendent le travail plus facile, et cet auditoire bienveillant dont les encouragements sont nécessaires à l'écrivain même le plus modeste.

M. Floquet va vous faire entendre tout-à-l'heure une nouvelle anecdote normande, intitulée : *Encore un procès*. Je me garderai bien de rien dire qui puisse en déflorer l'attrait.

Notre confrère nous a lu aussi des fragments d'une traduction nouvelle de l'ouvrage que les Sulpiciens regardaient comme le chef-d'œuvre de Bossuet, la *Dissertation sur les psaumes de David*.

Ce titre, qui rappelle une des plus belles émanations du génie poétique de l'homme, me conduit naturellement à parler

de la *Poésie*. Elle a encore eu, parmi nous, M. Deschamps pour interprète. Notre confrère a reproduit, dans une imitation élégante, plusieurs fragments de Shakespeare. Les deux premiers sont tirés de *Roméo et Juliette* : l'un est la scène d'adieux des deux amants, l'autre le monologue de Juliette. Le dernier fragment, extrait de la tragédie d'*Henri VIII*, est composé de toutes les scènes dans lesquelles s'agite et se dénoue la lutte entre Gardiner, évêque de Winchester, représentant des principes absolus du papisme, et Cranmer, archevêque de Cantorbéry, qui fait triompher les idées de réforme et de tolérance.

M. l'abbé Picard a payé, dans des stances touchantes, son tribut de regrets à la mémoire du cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen. Sa douleur a trouvé de l'écho, et dans l'Académie, et dans la population tout entière, lorsqu'il a célébré les vertus du vénérable prélat qui, par sa charité évangélique, par sa modération, par le soin exemplaire qu'il a pris de rester étranger aux ambitions ardentes des partis, a prouvé combien son cœur droit et sincère comprenait le rôle véritablement digne et grand, qui appartient à la religion dans l'état actuel de la société.

Je n'ai plus à parler que des *Beaux-Arts*. Malgré leur immense importance et la haute considération qui les entoure dans une réunion fondée sous leur patronage, ils ne figurent ordinairement que pour une bien faible part dans les travaux écrits des membres de l'Académie. Ceux de nos confrères qui s'y distinguent les honorent par leurs productions ; mais, tout entiers à l'accomplissement de leurs œuvres, ils ne trouvent que bien rarement le temps et l'occasion de traduire en langage vulgaire les pensées qui leur inspirent des tableaux ou des monuments. Cependant, cette branche des études libérales n'est pas restée stérile pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'émotion qu'a causée à tous les esprits la grande question de l'achèvement de Saint-Ouen, n'a pas laissé l'Académie indifférente et muette.

M. De la Quérière a exprimé une opinion contraire aux plans soumis par M. Grégoire à la commission des monuments historiques, et a particulièrement combattu, comme inadmissible, l'idée d'un portail sans tours.

M. Grégoire, que sa modestie empêchait de défendre ses projets, sur lesquels il a, d'ailleurs, été le premier à appeler la discussion, a cependant voulu en justifier le système, rendre compte à l'Académie des considérations qui les lui avaient fait préférer, et instruire ses confrères de l'état d'une question qui intéresse si vivement Rouen, la Normandie et la France; question sur laquelle les hommes les plus éminents de la science vont bientôt prononcer en dernier ressort.

M. Gustave Morin, dans un travail sur *la fondation et les développements de l'École de peinture de Rouen*, a rendu à la Normandie un éclatant hommage, dont il a puisé l'inspiration dans son amour pour son pays.

M. Morin a d'abord tracé, comme introduction à son sujet, un tableau large et vigoureux de la naissance et des progrès des arts en Normandie. Il a fait passer devant nous les artistes qui ont quelques droits à la reconnaissance et à l'admiration du pays. Il nous a rappelé ceux des hommes modestes à qui nous devons nos splendides monuments, dont les noms ont été retrouvés, à grand'peine, par les recherches patientes des antiquaires, dans la poussière de l'oubli, où l'ingratitude publique les avait laissés. Mais c'est surtout au glorieux Poussin que M. Morin s'est arrêté avec prédilection. Dans une appréciation saisissante du talent de ce grand maître, il nous le peint emportant religieusement en Italie les souvenirs du sol natal, et re-

produisant avec amour, dans son plus bel ouvrage, créé sous les rayons étincelants du soleil de Rome, ces nuages ardoisés qui couvrent si souvent d'une teinte mélancolique le ciel de notre Normandie. Je regrette de ne pas pouvoir vous offrir une esquisse complète de cette partie du travail de M. Morin, mais le temps me presse, et je me hâte d'arriver à l'École de peinture de Rouen.

Après avoir parlé des artistes qui l'ont précédé dans les fonctions de directeur de cette école, et signalé les améliorations que l'administration municipale y a introduites, M. Morin donne les résultats de cet utile enseignement, et résume le mouvement artistique de notre ville pendant les dix dernières années. Voici les points principaux qui ressortent de cette intéressante statistique : Depuis six ans que M. Morin dirige l'école de peinture, il y a reçu 1,261 élèves, dont 425 pour les beaux-arts, et 836 pour l'industrie. Indépendamment des récompenses qui ont été accordées depuis dix ans, sept élèves ont montré des dispositions assez remarquables pour que la ville les aidât, par des pensions, à se perfectionner dans les ateliers des grands maîtres de Paris.

L'exposition de tableaux, créée par M. Henry Barbet, maire de Rouen, s'est renouvelée dix fois, de 1833 à 1844. 3,617 tableaux y ont été envoyés, dont 1,982 sont dûs à des peintres normands.

Les Sociétés des Amis des Arts, qui ont heureusement secondé, par des acquisitions si utiles aux artistes, les efforts intelligents de nos administrateurs, ont dépensé, dans ces dix années, 110,650 francs en achats de tableaux et en frais de gravure.

M. Morin, en publiant ces preuves du généreux empressement de l'administration et des citoyens, à favoriser les progrès des arts, leur adresse en même temps des re-

mercîments pour le passé, et, pour l'avenir, un appel qui ne peut manquer d'être entendu.

Ma tâche sera à peu près terminée, lorsque j'aurai nommé ceux de nos confrères dont les rapports nous ont fait connaître et apprécier quelques-uns des nombreux ouvrages qui ont été offerts à l'Académie. Ce sont MM. Bergasse, De Caze, Chassan, Deville, Giffard, Leroy, Gustave Morin et l'abbé Picard.

J'ai déjà indiqué, par l'analyse des discours de réception de MM. A. Pottier, Barabé, Jean Rondeaux et Léon Fallue, les quatre membres résidants que l'Académie a reçus cette année. Elle a admis, en outre, au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des lettres, MM. Van Hasselt, secrétaire de l'Académie d'Anvers; Félix Bogaers, homme de lettres à Anvers, et De le Bidard de Thumaide, procureur du Roi à Liége.

La nouvelle d'une perte sensible est venue, il y a quelques jours, affliger l'Académie. M. Wains-Desfontaines a succombé, jeune encore, au moment où il commençait à recueillir les avantages d'une position qu'il avait conquise par un persévérant labeur et la vie la plus honorable. Il est mort professeur de rhétorique au collége de Tulle.

C'était à la poésie que M. Wains-Desfontaines s'était particulièrement livré. Ses vers portent l'empreinte des élans d'une ame généreuse et des plus douces émotions du cœur. L'Académie est heureuse de se rappeler que l'excellent confrère qu'elle regrette a reçu d'elle un juste témoignage d'estime; et la couronne qu'il obtint à la séance publique de 1836, pour son dithyrambe sur les honneurs rendus à Boïeldieu, est une de celles qu'elle a décernées avec le plus de bonheur.

Un autre triomphe rattache encore le nom de M. Wains-Desfontaines à l'un de nos plus beaux souvenirs : ce fut lui qui remporta le prix dans le concours que la Société d'Émulation avait ouvert pour l'érection de la statue de Corneille.

Cet hommage à la mémoire d'un confrère était le dernier devoir que j'eusse à remplir. Je cède la parole à une voix que vous avez depuis long-temps l'habitude d'entendre et d'applaudir, et dont le charme vous aura bientôt fait oublier la fatigue qu'il n'a pas dépendu de moi de vous épargner [1].

[1] A la séance publique, cette lecture a été suivie de celle de l'anecdote de M. Floquet, intitulée *Encore un Procès*.

---

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

## M. JEAN RONDEAUX,

**Lu à la séance du 26 Janvier 1844.**

---

MESSIEURS,

La comparaison des temps qui ne sont plus avec celui où l'on vit, a, partout, de l'intérêt, parce qu'elle offre au philosophe des sujets de méditation; à l'homme d'état, des enseignements pratiques; au critique, parfois, des rapprochements piquants. Soit que l'on considère les lois, les opinions dominantes, les mœurs, les grandes choses, ou les moindres; soit que l'on passe du grave au doux, du plaisant au sévère, il y a toujours quelques fruits à en recueillir; cependant, dans toutes ces différences, ce sont ordinairement plutôt les surfaces que le fond qui ont changé.

Il y a des principes vrais qui subsistent, quoique la manière de les appliquer varie; et, dès-lors, comme, sur cela, l'avenir pourra bien faire, à notre égard, ce que nous avons fait à l'égard de nos devanciers; comme les formes qui nous semblent bonnes aujourd'hui, pourront se modifier à leur tour, et, qui sait? peut-être pour se rapprocher du point de départ, la prudence suggère, crainte de représailles, de ne se livrer aux considérations rétrospec-

tives qu'avec indulgence, sans blâme amer, sans infatuation de soi-même.

C'est sous ces tolérantes influences, que, ayant cru remarquer à la naissance lointaine de certaines de nos institutions locales, les institutions commerciales, quelques traits qui m'ont paru dignes d'attention, j'ai espéré que vous me permettriez d'y appeler la vôtre.

Loin de moi, toutefois, la pensée d'essayer d'approfondir la matière : inhabile à le faire, le temps, d'ailleurs, et votre patience m'échapperaient. J'effleurerai seulement aujourd'hui.

C'était au XVIe siècle; en ce siècle où, suivant un grand écrivain de notre âge, les relations des hommes entr'eux et avec le gouvernement de l'État, celles entre les États eux-mêmes, celles des idées, devinrent beaucoup plus nombreuses; c'était à la suite de l'ébranlement général de l'Europe par de grandes guerres; à la veille, ou au milieu de nos propres fureurs religieuses et intestines, que furent érigées les institutions dont je m'occupe. Peu aperçues durant ces discordes impies, elles devinrent néanmoins plusieurs fois le sujet de résistances à l'autorité suprême, qui commençaient à se manifester de la part d'un illustre corps, dont nous avons vu la chute, après un bien brillant éclat. Je l'ai déjà dit; je ne puis pas rechercher ici quel enchaînement de circonstances fit surgir ces pacifiques établissements, précisément dans des temps si orageux; nous ne connaissons peut-être pas assez quelles étaient alors la nature, l'importance, la direction des relations internationales ou intérieures du commerce et des industries de Rouen; mais la triste situation du pays, à cette époque, nous est dépeinte sous de bien sombres couleurs, par l'un de nos savants confrères.

« Sous Henri II, nous dit-il, d'après le registre de notre « Hôtel-de-Ville, dans Rouen même, cette ville naguère si

« populeuse et si commerçante, plusieurs, et la pluspart, « des habitants, avoient délaissé le commerce et traficq « de marchandise; les estrangers avoient désisté de fré- « quenter la dicte ville; les habitants estoient du tout es- « puisez d'or et d'argent, et prestz d'abandonner le pays. »

C'était là le langage de nos magistrats au 23 novembre 1555, et seulement trois mois après, en mars 1556, un édit du Roi commençait par ces mots :

« Henry, etc. . . . . ; comme, par cy devant, nous « avons été advertis que nostre bonne cité et ville de Rouen, « estant l'une des bonnes villes de nostre Royaume, pour « la situation dù elle est, propre pour le commerce et traf- « ficq, où plusieurs marchans de ce royaume, et de plu- « sieurs autres nations, y traffiquent ordinairement; et « pour continuer et augmenter ledit trafficq, savoir faisons « que nous, désirans grandement l'augmentation de nostre « dicte ville de Rouen et le bien publicque, soulagement « des marchans trafficquans en icelle, et les accomoder en « tout ce qui sera possible, etc. . . . . »

Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'une ville florissante, d'une situation prospère, à féconder encore par une nouvelle amélioration ?

Nous venons de voir ce qu'il en était, et nous en pouvons conclure que l'inexactitude de certains bulletins ne date pas seulement de nos jours.

Quoi qu'il en soit, ce monarque aveugle et trompé, entraîné par l'intolérance de son siècle, ne signant la paix que pour vaquer plus à son aise à des actes cruels, destructifs de toute liberté, de toute confiance, de toute sûreté entre les peuples comme entre ses propres sujets, ce même monarque n'en jetait pas moins les bases d'une institution libérale, éminemment utile au commerce, et qui constitue encore aujourd'hui sa plus importante prérogative.

« Désirans que les marchans trafficquans en notre ville « de Rouen, ne soient distraits de leurs affaires et négoce, « poursuivans leurs procès provenant dudit trafficq, en « diverses juridictions.

« Avons approuvé et confirmé, approuvons et confir- « mons, les desseing et création faicte d'une place com- « mune pour les marchans, pour en icelle eux et leurs « facteurs, se pouvoir assembler deux fois le jour, aux « heures accoutumées, de 9 à 11 heures du matin, et de « 4 à 6 de relevée (*Déclaration de Novembre* 1563), et « faire leurs trafficques, entreprinses et négoces, pour « amener, par deça, les riches marchandises des paiis « estrangers, et faire argent de celles qui croissent en « notre royaume.

« En outre, voulons et ordonnons que les marchans « d'icelle ville de Rouen, fréquentans la dicte place, facent, « tous les ans, assemblée et congrégation de marchands, « en la loge de la dicte place commune, ou ailleurs, où « bon leur semblera, en tel jour qu'ils adviseront que « bien soit; en laquelle dicte assemblée seront esleuz et créez « un prieur et deux consuls, d'entre eulz marchans, mua- « bles et électifs chascun an, en la forme ordinaire, qui « est en la pluralité des voix des eslisans; qui seront les « marchans demourans en nostre ville de Rouen, et autres « estrangers, y estants, lorsque ladicte élection se fera; « et après icelle élection et création faicte, lesdicts « prieur et consuls cognoistront et pourront cognoistre et « juger en première instance, entre toutes gens de quelque « estat, qualité ou position qu'ils soyent, des procès et « différents, matières et discords, concernant le faict de « marchandise, trafficq et commerce, avec permission aux « prieur et consuls de prendre avec eux tel nombre desdits « marchans, soit de vingt ou un plus grand nombre, ou

« moindre, ainsi qu'ils verront raisonnable, pour procéder « en leurs jugemens.

« Leur permettons de créer et constituer un avocat et « procureur, qui procure en toutes parts, le bien et entreté- « nement de laditte place, la défendre et y conduire leurs « procès et affaires...

Ce premier mode électoral, très large, fut long-tems conservé pour le procureur syndic; et encore en 1655, il produisit 760 électeurs inscrits, dont 495 votants.

Peu d'années après (1563, 1564), Charles IX précisa davantage les formes d'élire et de procéder.

« Lesdits juge et consuls assembleront et appeleront, « trois jours avant la fin de leur année, jusqu'au nombre « de soixante marchands, bourgeois de la ville, qui en « éliront trente d'entr'eux, lesquels, sans partir du lieu et « sans discontinuer, procèderont avec lesdits juge et « consuls, en l'instant et le jour même, à peine de nullité, « à l'élection des nouveaux juge et consuls marchans, qui « feront le serment devant les anciens; et pour couper « chemin à toute longueur, et ôter l'occasion de fuir et « plaider, seront les parties tenues de comparoir en « personne, pour être ouïes par leur bouche, sans aucun « ministère d'avocat ou procureur, et procèderont lesdits « juge et consuls au jugement, sommairement et sans « figure de procès, et en dernier ressort, pourvu que la « demande et condamnation n'excède pas 500 livres tour- « nois, à une fois payer, etc. »

Voilà de bien grands pas faits : notre bourse légalement instituée ; nos commerçants élisant leurs juges parmi eux-mêmes ; divers modes d'élections étudiés ; notre juridiction rendue spéciale et sommaire, dégagée de beaucoup des formalités de procédure ; la faculté concédée de s'adjoindre des notables expérimentés et assez nombreux, dans

les cas difficiles ; l'obligation, à quelques-uns d'entr'eux, d'assister aux audiences, sous le titre de semainiers, pour faire les rapports sur les affaires qui leur seraient renvoyées.

Tels furent l'origine, les premières règles et les progrès de notre juridiction consulaire.

Contestée d'abord, mais sanctionnée successivement, et sous de légères modifications, par des ordonnances royales de 1667 et 1673, par des arrêts de parlement de 1707 et 1715, elle fut observée pendant deux siècles, et c'est à peu près en cet état que 1789 la trouva, et que 1791 la détruisit.

Vers 1715, le système d'élection avait changé pour la troisième fois. Désormais, d'après une proportion déterminée, entre les corps des marchands et avec l'avis de quatre anciens, le siége formait une liste générale de 250 électeurs ; puis, parmi ceux-ci, il en désignait 40, qui, la veille de l'élection, présentaient 6 candidats, entre lesquels, le lendemain, les 250 venaient faire le choix définitif.

Ils étaient tenus et sommés de se rendre à l'assemblée. Les défaillants, s'ils n'étaient excusés pour maladie ou pour absence légitime, étaient passibles d'une amende de 60 sols pour ceux sommés en personne, et de 30 sols pour ceux qui ne l'avaient pas été.

Est-ce que, dans notre indifférence à user d'un droit dont nous nous sommes naguère montrés si jaloux, il y aurait grand mal à introduire quelque moyen de coercition, analogue à celui de nos pères ?

Jusqu'en 1730, le vote était exprimé à haute voix devant toute l'assemblée ; il fut alors remplacé par le scrutin secret, jugé seul propre à assurer la liberté des suffrages.

Nous avons complété jusqu'à sa fin, comme document historique, et d'après nos archives consulaires, la liste des prieurs et juges consuls, qui, dans Farin, s'arrête à 1667, et nous avons l'honneur de la mettre sous vos yeux [1].

[1] Voir le tableau à la suite de ce discours, pages 127 et suivantes.

Il nous reste à jeter un rapide coup d'œil sur quelques particularités d'intérieur, bien frivoles sans doute, et que j'hésiterais à présenter, si elles n'offraient un tableau caractéristique des mœurs de nos ancêtres.

Chaque jour d'audience, les juges de service assistaient à une messe, avant d'occuper leurs siéges; le déjeûner suivait. La perruque d'audience était de rigueur. Les robes, toques, gants et mitaines, ainsi que des jetons de présence, étaient attribués aux juges. Au jour de l'an, ils recevaient de la juridiction, ainsi que les magistrats supérieurs, et même leurs gens, certaines offrandes d'époque, soit, pour les uns, des torches ou flambeaux en cire, alors employés pour l'éclairage, ou de la bougie; soit, pour les autres, des gratifications en argent.

Les membres du Parlement, députés pour tenir l'assemblée électorale, avaient droit à des honoraires.

Chaque année, au jour de l'élection, la juridiction offrait un grand banquet aux principales autorités, aux anciens et au corps; ces repas, repris le lendemain, étaient somptueux, car celui de 1762, dont le menu nous a été conservé, coûta 2,825 liv., sans les vins, considérés comme mobilier courant de l'hôtel, et réassortis en 1761 et 1762, pour une valeur de 3,162 liv. 17 sols.

A ce dîner de 1762, tout un olympe en sucrerie figura: Vertumne et Pomone, Jupiter et Léda, Erigone et Bacchus, Zéphir et Flore, Diane et Endymion, l'Amour distribuant ses dons; puis, les quatre parties du monde; le commerce; des messieurs et des dames à cheval; des bergères et des nourrices, de petits enfants et de gros enfants (c'est le texte): c'était, en un mot, l'école du temps, le style Pompadour, aûquel on prétend que nous revenons.... Jusqu'à 12 douzaines de pipes! rien n'était oublié, et cette abondance traditionnelle en tout genre, nous explique le regret naïf de notre chroniqueur, qui, à propos d'une querelle de

préséance survenue à pareil jour en 1729, déplore les suites de l'évènement, en ces termes empreints de tristesse: « Ce contre-temps fut cause qu'on né fit point le repas « ordinaire, et, qu'après l'élection, chacun s'en alla dîner « chez soi. »

Dès 1684, et peut-être avant, la juridiction consulaire avait pour habitude, à l'avènement de chaque premier président, de lui faire un présent.

Nous trouvons dans nos registres, qu'à la date ci-dessus, cette compagnie offrit à M. de Ris, entrant en fonctions, deux pièces de velours vert de Gênes.

Le même usage fut observé en 1690, au regard de M. de Montholon; mais la nature du présent n'est point indiquée.

En 1701, le gentilhomme de M. de Pontcarré père, consulté sur ce qui pourrait être le plus agréable, répondit « que l'argent ferait plus de plaisir que des meubles, dont « *Monsieur* était parfaitement fourni;» et, en conséquence, une somme de 1000 liv. fut offerte.

En 1730, à l'avènement de M. de Pontcarré fils, pareille demande obtint même réponse; mais, attendu que l'argent était fort bas en 1701, tandis qu'il était haut en 1730, d'où il résultait que la somme de 1000 liv. serait bien modique, il fut fait présent à M. le président, entrant, d'une bourse garnie de cinquante louis d'ôr.

Nous ignorons ce que cet usage devint depuis.

Les revenus de la juridiction, formés de l'octroi des marchands, de droits sur les courtiers, les polices d'assurance, les feux, etc., fournissaient à ces dépenses.

Je m'arrête, Messieurs: en voilà peut-être déjà trop sur des coutumes que leur ancienneté seule pouvait à peine faire excuser, et qui sont plus loin de nous encore, par nos

mœurs d'à-présent, que par les années. J'ai usé, je crains d'avoir abusé de votre complaisance.

Elevé, grâce à la confraternité de mes pères, sous les caresses des Dambournay, des Lamandé, des Mustel, Deschamps, Pinard, De Laizement et autres, ornements alors de votre compagnie, mes habitudes, dès l'enfance, furent de l'entendre honorer, de l'aimer. Lors donc, qu'à-près de longues préoccupations, il m'a été permis de rassembler mes souvenirs, de revenir à mes premières affections, mes regards se sont tout naturellement tournés vers vous; je me suis enhardi à solliciter vos bonnes grâces, à désirer l'honneur d'être reçu dans vos rangs. Dénué de titres, je me suis confié à votre bienveillance, et mon espérance n'a point été déçue. Je vous en remercie bien vivement, Messieurs.

---

*NOMS des Prieurs et Consuls des Marchands de Rouen, pour faire suite à la liste publiée par Farin.*
*(Histoire de la ville de Rouen.)*

| Prieur. | 1er Consul. | 2e Consul. | Procureur-Syndic. |
|---|---|---|---|
| Du 31 juill. 1668. Le Forestier, Estienne. | Dufour, Nicolas. | Menager, Nicolas. | 11 janv. 1669. Le Baillif, David. |
| Du 30 juill 1669. Dufour, Nicolas. | Le Tellier, Estienne. | Demay, André. | 10 janv. 1670. Asselin, Antoine. |
| Du 29 juill. 1670. Le Tellier, Estienne. | Le Baillif, David. | Antin, Charles. | 8 janv. 1671. Le Prieur, Jean. |
| Du 23 juill. 1671. Le Baillif, David. | Asselin, Antoine. | De Saint-Paul, Jean. | 12 janv. 1672. Depardé, Louis. |
| Du 19 juill. 1672. Asselin, Antoine. | Le Prieur, Jean. | Dépagne, Réné. | 10 janv. 1673. Catalan, Pierre. |
| Du 1 août 1673. Le Prieur, Jean. | Depardé, Louis. | Bondor, Thomas. | 9 janv. 1674. Asselin, Jacques. |
| Du 31 juill. 1674. Depardé, Louis. | Catalan, Pierre. | Vial, Jacques. | 8 janv. 1675. Genevray, Nicolas |
| Du 30 juill. 1675. Catalan, Pierre. | Asselin, Jacques. | Cabeuil, Nicolas. | 9 janv. 1676. Verrier, Joseph. |
| Du 28 juill. 1676. Asselin, Jacques | Genevray, Nicolas. | Judde, Claude. | 12 janv. 1677. Evon, François. |
| Du 26 juill. 1677. Genevray, Nicolas. | Verrier, Joseph. | Le Page, Jean. | 11 janv. 1678. Dehors, Réné. |
| Du 1 août 1678. Verrier, Joseph. | Evon, François. | Le Bailli, Philippe. | 12 janv. 1679. Alleaume, Jacques. |
| Du 1 août 1679. Evon, Francois. | Dehors, Réné. | Desuslamare, Louis. | 9 janv. 1680. Gueroult, André. |
| Du 30 juill. 1680. Dehors, Réné. | Alleaume, Jacques. | Bondor, Laurent. | 31 janv. 1681. Turgis, Jean. |
| Du 29 juill 1681. Alleaume, Jacq. | Gueroult, André. | Le Planquois, Nicolas. | 13 janv. 1682. Loquet, Pierre. |

| Prieur. | 1er Consul. | 2e Consul. | Procureur-Syndic. |
|---|---|---|---|
| Du 28 juill. 1682. Gueroult, André. | Turgis, Jean. | Taillet, Pierre. | 12 janv. 1683. Rondel, Jean. |
| Du 27 juill. 1683. Turgis, Jean. | Loquet, Pierre. | Evon, Pierre. | 11 janv. 1684. Nouflard, Nicolas. |
| Du 1 août 1684. Loquet, Pierre. | Rondel, Jean. | Le Boucher, Jean. | 10 janv. 1685. Lecanu, Eustache. |
| Du 31 juill. 1685. Rondel, Jean. | Noufflard, Robert. | Costé, Louis. | 8 janv. 1686. Formont, Louis. |
| Du 30 juill. 1686. Noufflard, Robert. | Lecanu, Eustache. | Le Pellier, Jean. | 9 janv. 1687. Planteroze, Charles. |
| Du 29 juill. 1687. Lecanu, Eustache. | Formont, Louis. | Garnier, Denis. | 8 janv. 1688. Hellot, Pierre. |
| Du 27 juill. 1688. Formont, Louis. | Planteroze, Charles. | Le Baillif, David. | 11 janv. 1689. Bizault, Martin. |
| Du 28 juill. 1689. Planteroze, Charles. | Hellot, Pierre. | Bouette, Daniel. | 10 janv. 1690. Rolland, Jacques. |
| Du 24 juill. 1690. Hellot, Pierre. | Bizault, Martin. | Le Baillif, Philippe. | 9 janv. 1691. Mazière, Albert. |
| Du 31 juill. 1691. Bizault, Martin. | Rolland, Jacques. | Behotte, Simon. | 8 janv. 1692. Ellye, Romain. |
| Du 5 août 1692. Rolland, Jacques. | Mazière, Albert. | Guimonneau, Guillme. | 8 janv. 1693. Planteroze, Jacques. |
| | | | 29 octobre 1693. Antin, Benjamin. en remplacemt de Jacques Planteroze, décédé. |
| Du 28 juill. 1693. Mazière, Albert. | Ellye, Romain. | Campion, Thomas. | 12 janv. 1694. Leboullenger, Robert. |
| Du 27 juill. 1694. Ellye, Romain | Antin, Benjamin. | Hullin, Louis. | 11 janv. 1695. Planteroze, Pierre. |
| Du 7 déc. 1694. | | Lecercle, Christophe, en rempl. de L. Hulin, déc. | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 4 août 1695. | Antin, Benjamin. | Le Boullenger, Robert. | Perier, Pierre. | 10 janv. 1696. | Horcholle, Charles. |
| Du 31 juill. 1696. | Le Boullenger, Robert. | Planteroze, Pierre. | Desgroisilles, Jean. | 15 janv. 1697. | Cecile, François |
| Du 30 juill. 1697. | Planteroze, Pierre. | Horcholle, Charles. | Cabeuil, Nicolas. | 14 janv. 1698. | Rondel, Guillaume. |
| Du 5 août 1698. | Horcholle, Charles. | Cecile, François. | Formont, Jean. | 13 janv 1699. | Turgis, Jean. |
| Du 4 août 1699. | Cecile, François. | Rondel, Guillaume. | Hargault, Jacques. | 12 janv. 1700. | Le Baillif, David. |
| Du 3 août 1700 | Rondel, Guillaume. | Turgis, Jean. | Judde, Nicolas. | 11 janv. 1701. | Lallemand, Richard. |
| Du 1 août 1701. | Turgis, Jean. | Le Baillif, David. | Lecouteulx, Jn-Estne. | 10 janv. 1702. | Lange, Jacques. |
| Du 1 août 1702. | Le Baillif, David. | Lallemand, Richard. | Deschamps, Charles. | 9 janv. 1703. | Bizault, Martin. |
| Du 7 août 1703. | Lallemand, Richard. | Lange, Jacques. | Planteroze, François. | 8 janv. 1704. | Dumont, Louis. |
| Du 5 août 1704. | Lange, Jacques. | Bizault, Martin. | Marye, Estienne. | 13 janv. 1705. | Mustelier, Joseph. |
| Du 4 août 1705. | Bizault, Martin. | Dumont, Louis. | Planteroze, Thomas. | 12 janv. 1706. | Cecile, Mellon |
| Du 3 août 1706. | Dumont, Louis. | Mustelier, Joseph. | Taillet, Pierre. | 11 janv. 1707. | Lepage, Louis. |
| Du 1 août 1707. | Mustelier, Joseph. | Cecile, Mellon | Delarue, Jacques. | 10 janv. 1708. | Desuslamare, Pierre. |
| Du 7 août 1708. | Cecile, Mellon. | Le Page, Louis. | Lemoine, Estienne. | 8 janv. 1709. | Pommeraye, Nicolas. |
| Du 30 juill. 1709. | Le Page, Louis. | Desuslamare, Pierre. | Belard, Nicolas. | 14 janv. 1710. | Godeheu, Georges. |
| Du 29 juill. 1710 | Desuslamare, Pierre. | Pommeraye, Nicolas. | Lheritier, Pierre | 13 janv. 1711. | Le Planquois, Nic. |
| Du 4 août 1711. | Pommeraye, Nicolas. | Godeheu, Georges. | Le Picard, Nicolas. | 12 janv. 1712. | Marlot, Denis. |
| Du 3 août 1712. | Godeheu, Georges. | Le Planquois, Nicolas. | Lecouteulx, Antoine. | 20 janv. 1713. | Cannet, Jean. |
| Du 1 août 1713. | Le Planquois, Nicolas. | Marlot, Louis. | Bordier, Charles. | 9 janv. 1714. | Lecouteulx, Barth. |
| Du 31 juill. 1714. | Marlot, Denis. | Cannet, Jean. | Huey, Jean. | 14 janv. 1715. | Guillebou, Claude-Jac. |

| Prieur. | | 1er Consul. | 2e Consul. | Procureur-Syndic. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 29 juill. 1715. | Lecouteulx, Barth. | Fossard, Pierre. | Chapais, François. | 14 janv. 1716. | Lemarchand, Jn-Jacq. |
| Du 28 juill. 1716. | Fossard, Pierre. | Guillebon, Cl-Jacques. | Cheau, Louis. | 12 janv. 1717. | Testart, Jean. |
| Du 27 juill. 1717. | Guillebon, Cl. Jacques. | Lemarchand, Jn-Jacq. | Davoult, Louis. | 11 janv. 1718. | Moulin, Nicolas. |
| Du 1 août 1718. | Lemarchand, Jn-Jacq. | Testart, Jean. | Guimonneau, Jacques. | 31 janv. 1719. | Gueroult, André. |
| Du 1 août 1719. | Testard, Jean. | Moulin, Nicolas. | Midy, Toussaint. | 9 janv. 1720. | Huey, Charles. |
| Du 6 août 1720. | Moulin, Nicolas. | Gueroult, André. | France, Guillaume. | 14 janv. 1721. | Marquet, Pierre. |
| Du 5 août 1721. | Gueroult, André. | Huey, Charles. | Prevel, Nicolas. | 13 janv. 1722. | Huré, Franç.-Barth. |
| Du 4 août 1722. | Huey, Charles. | Marquet, Pierre. | Rolland, Jacques. | 12 janv. 1723. | Desportes, Nic-Louis. |
| Du 3 août 1723. | Marquet, Pierre. | Huré, Barth.-Franç. | Delavigne, Charles. | 11 janv. 1724. | Baudouin, Jacques |
| Du 1 août 1724. | Huré, Barth Franç. | Desportes, Nic-Louis. | Hellot, Ls-Alex.-Car. | 16 janv. 1725. | Lallemand, Nicolas. |
| Du 7 août 1725. | Desportes, Nic. Louis. | Baudouin, Jacques. | Taillet, Eustache. | 16 janv. 1726. | Prier, Joseph. |
| Du 30 juill. 1726. | Baudouin, Jacques. | Lallemand, Nicolas. | Guimonneau, Antoine. | 17 janv. 1727. | Ellye, Romain. |
| Du 5 août 1727. | Lallemand, Nicolas. | Prier, Joseph. | Cabeuil, Nicolas. | 14 janv. 1728. | Behic, Joseph. |
| Du 3 août 1728. | Prier, Joseph. | Ellye, Romain. | Deschamps, Charles | 13 janv. 1729. | Amaury, Jean. |
| Du 9 août 1729. | Ellye, Romain. | Béhic, Joseph. | Dambourney, Alexre. | 17 janv. 1730. | Rondel, Jean-Martin. |
| Du 8 août 1730. | Behic, Joseph. | Amaury, Jean. | Canivet, Nicolas. | 9 janv. 1731. | Botereau, Jacques. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 31 juill. 1731. | Amaury, Jean. | Rondel, Jean-Martin. | Bons, Antoine. | 9 janv 1732. | Le Noble, Robert. |
| Du 29 juill. 1732. | Botereau, Jacques. | Lenoble, Robert. | Rocque, Benoist. | 9 janv. 1733. | Rondel, Romain. |
| Du 4 août 1733. | Lenoble, Robert. | De St-Aubin, Hri.-Fis | Maillard, Louis. | 10 janv. 1734. | Levavasseur, Pre-Jacq. |
| Du 27 juill. 1734. | De St. Aubin, H.-F. | Roudel, Romain. | Cecile, François. | 11 janv. 1735. | Paynel, Pierre-Louis. |
| Du 3 août 1735. | Rondel, Romain. | Levavasseur, Pre-Jacq. | Bazire, Alexandre. | 7 fév. 1736. | Midy, Louis. |
| Du 7 août 1736. | Levavasseur, Pre-Jac. | Paynel, Louis. | Dupont, Jacques. | 15 janv. 1737. | Lezurier, Louis. |
| Du 30 juill. 1737. | Paynel, Pre-Louis. | Midy, Louis. | Lefèvre, Guillaume. | 14 janv. 1738. | Desnoyers, Jn-Bapt.-Pl. |
| Du 5 août 1738. | Midy, Louis. | Lezurier, Louis. | Debray, Pierre. | 13 janv. 1739. | Jorre, Antoine. |
| Du 4 août 1739. | Lezurier, Louis. | Desnoyers, Jn-Bte-Pl. | Rondel, Jean-Bapt. | 12 janv. 1740. | Desnoyers, Pierre. |
| Du 9 août 1740. | Desnoyers, J.-B.-P. | Jorre, Antoine. | Lemoyne, Pierre. | 10 janv. 1741. | Lecointe, Pierre. |
| Du 8 août 1741. | Jorre, Antoine. | Desnoyers, Pierre. | Levavasseur, Louis. | 16 janv. 1742. | Le Bourg, Jn-Nicolas. |
| Du 31 juill. 1742. | Desnoyers, Pierre. | Grossemy, Pierre-Jos. | Blondel, Michel. | 15 janv. 1743 | Dupuis, Nic.-Laurent. |
| Du 30 juill. 1743. | Grossemy, Pierre-Jos. | Le Bourg, Jean-Nic. | Midy, Pierre. | 14 janv. 1744. | Bordier, Ch.-Nicolas. |
| Du 4 août 1744 | Le Bourg, Jean-Nic. | Dupuis, Nic.-Laurent. | Mouquet, Louis. | 12 janv. 1745. | Behic, Joseph. |
| Du 3 août 1745. | Dupuis, Nic.-Laurent. | Bordier, Charles-Nic. | Lecouteulx, Félix. | 18 janv. 1746. | Chapais, Jn-Bapt-Frs. |
| Du 2 août 1746. | Bordier, Charles-Nic. | Behic, Joseph, | Canivet, Nicolas. | 17 janv. 1747. | Midy-Duperreux, Nic. |
| Du 8 août 1747. | Behic, Joseph. | Chapais, Jn-Bapt-Fis. | Le Bourg, Pierre. | 16 janv. 1748. | Boisjouvin, Jacques. |
| Du 30 juill. 1748. | Chapais, Jn-Bapt.-Fs. | Midy-Duperreux, Nic. | Bordier, Pierre-Robt. | En janv. 1749. | Bigot, Jean-Baptiste. |
| Du 29 juill. 1749. | Midy-Duperreux, Nic | Boisjouvin, Jacques. | Marye, Estienne. | En janv. 1750. | Guillebon, Claude. |
| Du 28 juill. 1750. | Boisjouvin, Jacques | Bigot, Jean-Baptiste. | Midy, Louis-Pierre | En janv. 1751. | Boby, Dominique. |

| Prieur. | | 1er Consul. | 2e Consul. | Procureur-Syndic. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 10 août 1751. | Bigot, Jean-Baptiste. | Guillebon, Claude. | Isambert, Jean. | En janv. 1752. | Lebreton, Ant.-Adn. |
| Du 1 août 1752. | Guillebon, Claude. | Boby, Dominique. | Lecouteulx, Antoine. | En janv. 1753. | Hellot, Alexandre. |
| Du 7 août 1753. | Le Breton, Ant.-Adr. | Quillebeuf de Béthencourt, Jean-François. | Boisjouvin, Jean-B | En janv. 1754. | Chevremont, Pierre |
| Du 30 juil. 1754. | Quillebeuf de Béthencourt, Jean-François. | Hellot, Alexandre. | Delabarre, Pierre. | En janv. 1755. | Lecouteulx, A.-Louis. |
| Du 5 août 1755. | Hellot, Alexandre. | Chevremont, Pierre. | Guillebon, Jean. | En janv. 1756. | Levachier, Jos-Henry. |
| Du 3 août 1756. | Chevremont, Pierre. | Lecouteulx, A.-Louis. | Levavasseur, Pierre. | En janv. 1757. | Testart, Jean. |
| Du 9 août 1757. | Lecouteulx, Ant.-L. | Levachier, Henry-Jos. | Lallemant, Richard-G. | En janv. 1758. | Bulande, Marin-Claud. |
| Du 1er août 1758. | Levachier, Henry-Jos. | Testart, Jean | Ribard, Jean-Philippe. | En janv. 1759. | Durand, Robert. |
| Du 31 juill. 1759. | Bulande, Marin Cl. | Famin, Noël-Nic. | Midy, Louis. | En janv. 1760. | Midy, Pierre-Nicolas. |
| Du 12 août 1760. | Famin, Noël-Nicol. | Durand, Robert. | Taillet, Pierre. | En janv. 1761. | Lecornu, Pierre. |
| Du 4 août 1761. | Durand, Robert. | Midy, Pierre-Nicolas. | Baudouin, Jacques. | En janv. 1762. | Quesnel, Louis. |
| Du 3 août 1762. | Midy, Pierre-Nicol. | Lecornu, Pierre. | Lezurier, Louis, fils. | En janv. 1763. | Prevel, Nicolas. |
| Du 9 août 1763. | Lecornu, Pierre. | Quesnel, Louis. | Levieux, Pierre. | En janv. 1764. | Deschamps, Alex. Fél. |
| Du 30 juil. 1764. | Quesnel, Louis. | Prevel, Nicolas | Debonne, Guillaume. | En janv. 1765. | Le Boucher, Nicolas. |
| Du 30 juil. 1765. | Prevel, Nicolas. | Deschamps, Al.-Félix. | Boisjouvin, Jean-Bap. | En janv. 1766. | Hurard, Jean-Bapt. |
| Du 5 août 1766. | Deschamps, Al.-Félix. | Leboucher, Nicolas. | Mahieu, Pierre-Louis. | En janv. 1767. | Planter, Pierre. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 4 aout 1767. | Leboucher, Nicolas. | Hurard, J.-B. Joseph | Lequesne, Marin. | En janv. 1768. | Reverdun, Christophe. |
| Du 2 août 1768. | Hurard, J.-B.-Jos. | Planter, Pierre. | Lainé, Louis | En janv. 1769. | Midy, Louis-Emm. |
| Du 1er août 1769. | Planter, Pierre. | Reverdun, Christophe. | Collombel, Jacques. | En janv. 1770. | Dufour, Georges-Ch. |
| Du 31 juil. 1770. | Reverdun, Christ. | Midy, Louis-Emman. | Garvey, Christophe. | En janv. 1771. | Dupont, Bernard. |
| Du 30 juil. 1771. | Midy, Louis-Em. | Dufour, Georges-Ch. | Duvergier, P.-Léon. | En janv. 1772. | Deschamps, Prosper. |
| Du 4 août 1772. | Dufour, Georges-Ch. | Dupont, Bernard | Bouvier, Jacq.-Nic. | En janv. 1773. | Demontmeau, Louis. |
| Du 3 août 1773. | Dupont, Jean-Bern. | Deschamps, C.-J.-B.-P. | Lefebure, Ch.-Ant. | En janv. 1774. | Le Picard, Jacq.-Guill. |
| Du 2 août 1774 | Deschamps, C.-J.-B.-P. | Demontmeau, Louis. | De Fontenay, P.-Nic. | En janv. 1775. | Chauvet, Louis. |
| Du 1er août 1775. | Demontmeau, Louis. | Le Picard, Jacq.-Guil. | Lefebure, Henry-Vict. | En janv. 1776. | Lenoble, Eml.-L.-Robt. |
| Du 6 août 1776. | Le Picard, Jacq.-Guil. | Chauvet, Jean-Louis. | Midy-du-Bosgueroult. | En janv. 1777. | Quesnel, Louis. |
| Du 5 août 1777. | Chauvet, Jean-Louis. | Lenoble, Em.-L.-Rob. | Denel, Louis. | En janv. 1778. | Jamet, Jn-Bapt.-Ad. |
| Du 4 août 1778. | Lenoble, Em.-L.-R. | Quesnel, Louis. | Garvey, Antoine. | En janv. 1779 | Deschamps, Pierre. |
| Du 3 août 1779. | Quesnel, Louis, | Jamet, J.-B.-Amand | Canivet, Amand. | En janv. 1780. | Bournisien-Despréaux. |
| Du 1er août 1780. | Jamet, J.-B.-Am. | Deschamps, Pierre. | Delahaye, Etienne-D. | En janv. 1781. | Taillet, Jean-Nicolas. |
| Du 31 juil. 1781. | Deschamps, Pierre. | Bournisien-Despréaux. | Delespine, Charles. | En janv 1782. | Prével, Nas-Jn-Bapt. |
| Du 30 juil. 1782. | Bournisien-Despréaux. | Taillet, Nicolas-Jean. | Gorlier fils, J.-C.-B. | En janv. 1783. | Midy de la Graineraie. |
| Du 29 juil. 1783. | Taillet, Nic.-Jean. | Prevel, Nicolas-J.-B. | Asselin, Jean-Baptiste. | En janv. 1784. | Lecouteulx de Canteleu |
| Du 3 août 1784 | Prevel, Nicol.-J.-B. | Midy de la Graineraie. | Lelocu, Jean-Nicolas | En janv. 1785. | Hellot, fils. |
| Du 2 août 1785. | Midy de la Graineraie. | Lecouteulx de Canteleu | Prevel le jeune, Alex. | En janv. 1786. | Jouën de Bornainville. |
| Du 1er août 1786. | Lecouteulx de Canteleu | Hellot, Alexandre. | Taillet, Athanase. | En janv. 1787. | Isambert, Jn-Jes l'ainé. |

| Prieur. | | 1er Consul. | 2e Consul. | Procureur-Syndic. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Du 31 juil. 1787. | Hellot, Alexandre. | Joüen de Bornainville. | Delespine fils aîné, Ch. | En janv. 1788. | Hurard, Louis. |
| Du 21 oct. 1788. | Jouën de Bornainville. | Isambert, Jean-Jacq | Lelocu fils, Jean-Nic. | En janv. 1789. | Willart, Louis-Ferd. |
| Du 30 janv. 1789. | .................. | Hurard, Louis, en rempt de M. Isambert, décédé. | | | |
| Du 18 août 1789. | Hurard, Louis. | Chapais, André-Franç. | Mery de Villers. | En janv. 1790. | Baudoüin, Pierre-Ls, a exercé jusqu'en 1791, |
| Du 3 août 1790. | Chapais, And.-Franç. | Willart, Louis-Ferd. | Quesnel, Prosper. | | |



# ENCORE UN PROCÈS,

Anecdote normande;

PAR M. A. FLOQUET.

En 1744, il n'était bruit, dans Rouen , que d'un grand procès , en instance , depuis plusieurs années, au Parlement de Paris, mais qui, regardant notre cité, y préoccupa long-temps et vivement tous les esprits. Il s'agissait du testament fait en faveur de la ville par le docte et pieux abbé Le Gendre, chanoine de Notre-Dame de Paris, auteur de nombre d'ouvrages d'histoire, dont plusieurs sont recherchés encore aujourd'hui.

Enfant de Rouen, Le Gendre, à son heure suprême, s'était souvenu de sa ville natale. Né pauvre, instruit par charité dans nos colléges, il avait toujours ressenti profondément un si grand bienfait, que son cœur le pressait de reconnaître. Il devait aux Lettres toute sa fortune, il la leur voulut rendre en les faisant ses héritières. Et, comme on s'étonnait, en France, qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Rouen, une si grande ville (la ville de Corneille) n'eût point encore

d'Académie, il lui avait légué, en mourant, ce qu'il fallait pour en établir une.

Que, sur cela, on n'eût cessé, depuis dix ans, de contester, de disputer, de plaider et d'écrire, vous l'allez aisément comprendre tout à l'heure. C'est qu'après la mort du savant et généreux chanoine, était venue s'abattre et fondre sur Paris une épaisse nuée de Le Gendre, réclamant à grands cris son riche et désirable héritage. Ils étaient tous Normands, assuraient-ils ; et, de vrai, ce point n'a jamais été contesté ; mais, de plus, à les entendre, ils étaient, tous, très proches parents du défunt ; et, à cet égard, on avait des scrupules. Tous ces Le Gendre, quoi qu'il en soit, criant bien haut à la spoliation, à la suggestion, à la captation, avaient attaqué le testament de l'abbé ; si bien que, dix années durant, la grand'chambre du Parlement de Paris devait ne voir, n'entendre qu'eux ; et, si elle les en eût voulu croire, n'aurait eu souci d'aucune autre affaire.

Mais, à Rouen, du moins, tous, d'un commun accord, devaient (supposerez-vous) désirer la *validation* d'un legs si honorable pour le testateur, si avantageux au pays. Il ne fallait, à la vérité, pour cela, que regarder autour de soi ; il ne fallait que se souvenir de ce qu'avaient fait, de ce que faisaient chaque jour encore, pour la cité, les modestes et laborieux habitués d'un petit jardin, caché, pour ainsi dire, dans un recoin du faubourg Bouvreuil ; étroit réduit, fréquenté assidûment par quelques hommes d'étude, auxquels il appartenait en commun.

Ces réunions dataient déjà de loin. Là, d'abord, il ne fut parlé que de plantes, d'arbres et de fleurs. Mais aux botanistes s'étaient, bientôt, venu joindre de doctes médecins, d'habiles opérateurs, des chimistes, des physiciens, des astronomes. Puis, avec le temps, à peine aurait-on su imaginer chose dont quelqu'un de ces fervents travailleurs ne

pût disertement parler. En sorte que, chaque jour, maintenant, on s'occupait, là, avec bonheur et succès, de toutes matières touchant aux Sciences, aux Lettres et aux Arts. Car les Arts, les Lettres, invités, dans la suite, à ces sérieuses assemblées, étaient venus, de bonne grâce, en accroître l'intérêt et le charme. Après avoir entendu un mémoire de Le Cat, de Tiphaigne de La Roche, on aimait à contempler quelque belle esquisse de Descamps; souvent, Cideville et son ami Formont y firent applaudir des vers heureux et faciles, de petits poèmes que Voltaire prisait, et que, même, il avait corrigés quelquefois. Or, n'était-ce pas là, pour Rouen, une Académie, qu'il ne s'agissait plus que de reconnaître; et que tardait-on de le faire? A de tels hommes, sans doute, revenait, de droit, le legs de Le Gendre; c'était bien à eux, à eux seuls, assurément, qu'en testant, il avait songé; et, enfin, pour que Rouen eût une Académie, que restait-il que de gagner le malencontreux et interminable procès de Paris?

Ce procès, l'Hôtel-de-Ville de Rouen l'avait vivement pris à cœur. Même, deux Échevins, envoyés exprès à Paris, tenant tête aux Le Gendre, y protégeaient avec ardeur la cause des Lettres; et n'était-ce pas là faire encore les affaires de la cité? — Mais, long-temps avant eux, était arrivé le conseiller Cideville (l'une des gloires du Parlement de Normandie), homme plein de dévoûment et d'ardeur, qui, en une telle rencontre, ne s'épargnait pas, on le peut croire; Cideville, le confrère, l'ami, le député des doctes habitués du petit jardin de Bouvreuil; magistrat ami des Lettres qu'il cultivait avec amour et succès; estimé de Fontenelle; cher à Voltaire; ajoutons: le plus serviable de tous les mortels, « *un homme se levant chaque jour, à quatre heures du matin, pour les affaires des autres.* » (Voltaire, lui-même, nous en a laissé ce portrait, qui fera toujours aimer sa mémoire.) Ici, du reste, ce n'eût pas été, pour lui, le cas de

dormir; ces affamés et âpres Le Gendre, tous debout, chaque jour, de grand matin, assiégeant, dès l'aube, avocats, procureurs, présidents et juges. Ce nom de Le Gendre, cette parenté dont ils faisaient grand bruit, avaient pu leur concilier la faveur. Et puis, de longues et obscures clauses du testament de l'abbé semblaient (disait-on) d'une exécution impossible. En somme, la cause de Rouen paraissait bien aventurée, déjà perdue, autant vaut dire; et la décision, cependant, ne pouvait plus se faire attendre long-temps.

Dans de telles circonstances, les dernières lettres de Cideville à ses doctes amis de Rouen avaient été courtes et tristes; aussi, tout était-il en émoi, depuis quelque temps, au petit jardin de Bouvreuil. Nos savants, éperdus, laissant là, dans leur anxiété, plantes, analyses, prose, vers, compas et lunettes, n'avaient plus aujourd'hui l'esprit qu'à la procédure; la procédure (ai-je dit) qui, elle aussi, est bien une science, si vous le voulez, et même une science des plus vastes et des plus fécondes, mais dont il paraît que ces messieurs parlaient tous très peu pertinemment, n'en ayant pas fait, peut-être, une étude assez approfondie, jusqu'à cette heure.

Chaque jour, au reste, leur étaient prodigués, en toutes rencontres, de touchants témoignages de sympathie. Le Parlement, la Chambre des comptes, le Barreau, le Chapitre, les Notabilités du négoce s'étaient, tout d'abord, déclarés en leur faveur, et n'avaient cessé de faire, hautement, des vœux pour l'heureuse issue de l'interminable procès.

Faut-il l'avouer, néanmoins, et le voudra-t-on croire? hélas! ce n'était point là, dans Rouen, le sentiment de tous. Il m'en coûte, assurément, de le dire; peut-être ferais-je mieux de le taire; mais est-il permis, après tout, de rien dissimuler dans une histoire! Disons donc, puisque la vérité nous y contraint, disons qu'il y avait alors, dans notre cité, quelques bonnes ames peu favorables aux Sciences, aux

Arts, à la Littérature, si, même, elles ne leur avaient pas voué une implacable haine. Or, le péril imminent que couraient, dans la conjoncture, ces choses, objet de leur aversion profonde, était pour elles, sachez-le, une consolation sensible, j'ai presque dit une ineffable douceur. Et, de vrai, rarement verrez-vous un ignorant prendre en gré celui qui s'évertue avec ardeur pour cesser de l'être. Le paresseux hait le travail (c'est chose qui va toute seule); mais, avec le travail, il hait, parfois, aussi, le travailleur, et s'appliquera, alors, à le poursuivre, à le traverser de tout son pouvoir.

Bref, le legs du bon chanoine de Paris avait chagriné, dans Rouen, et même scandalisé (pouvons-nous dire) tous ceux qui faisaient profession, un peu déclarée, de haïr sincèrement, et de tout leur cœur, les livres, les arts et les travaux de l'esprit. «*Eh quoi!* (disaient-ils), *ne nous sommes-nous pas bien passés jusqu'ici d'une Académie? Et puis, fallait-il deshériter ainsi toute une famille? Un prêtre, un chanoine en user de la sorte! Et cela pour établir des Jeux floraux, des Jeux olympiques, et je ne sais quels autres jeux encore, dont on n'avait jamais entendu parler avant lui! Sacrifier, pour ce beau dessein, onze cents bonnes livres de rente! Et ces messieurs de l'Hôtel-de-Ville, cependant, accueillant de pareilles billevesées, destinent tout cet argent à ces dix ou douze songes-creux du petit jardin de Bouvreuil! L'avantageux placement, n'est-il pas vrai? Mais, patience; les parents ont fait du bruit; la justice est là; et comptez que nous verrons beau jeu, sous peu de jours.*»

Ainsi devisaient, chaque soir, à la *Bourse découverte*, de vieux patriarches, habitants, de père en fils, de la rue de l'*Estrade*, de celle des *Roquois*, et autres régions circonvoisines; tous ignorants comme des enfants nouveaux-nés; tous ennemis, et ennemis irréconciliables, non pas

seulement de l'étude, mais, aussi, de quiconque ils auraient soupçonné de l'aimer, si peu que ce pût être; ayant, au surplus, médité Barême, et le pratiquant encore, chaque jour, non même sans quelque succès; mais, d'un commun accord, ils avaient, dès long-tems, mis à l'*index*, comme entièrement superflus, tous autres livres, quelqu'en fût le titre, et de quoi qu'il s'y pût agir. Assez hommes de bien, au demeurant, bons compagnons même, aimant la joie, le mot pour rire, et attirés, tous, insensiblement, avec le temps, les uns vers les autres, par une entière conformité d'humeurs, d'inclinations, d'antipathies, qui, à la longue, avait établi entre eux l'union la plus étroite et la plus touchante.

Que le procès de Paris, au point où vous le voyiez tout-à-l'heure, allât, entièrement, au gré de ces bons amis, est-il besoin de vous le dire? Les dernières nouvelles, surtout, les avaient comblés. Tout annonçait que M. de Cideville en serait pour ses frais de voyage et de séjour. Mais, aussi, qu'était-il allé faire à Paris, surtout son grand ami, M. de Voltaire, n'y étant pas, et n'y devant même, assurait-on, revenir de longtemps? Quant à M. de Fontenelle, qu'en attendre, âgé comme il était, et valétudinaire! Peu enthousiaste, d'ailleurs, et payant peu de grands mots et de manières, le philosophe avait, tranquillement, promis à M. de Cideville « *les secours qui ne demanderaient point de mouvement.* » N'était-ce pas lui avoir conseillé, en termes assez clairs, de ne rien espérer de lui? Et, sur cela, Messieurs de la *Bourse découverte* entrant en joie, il les faisait beau voir et entendre (croyez-le), bravant, raillant, faisant rage, enfin, tombant sus, sans pitié aucune, à toutes les Académies et Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Un jour, cependant, au plus fort de leurs ébats, joyeux devis, et bruyants éclats de rire, voilà qu'ont retenti, soudain, à leurs oreilles, trois mots qui les pénètrent d'effroi;

trois mots sinistres, que vient de leur jeter brusquement une voix, hélas! bien connue d'eux tous, une voix amie, sincère, et ayant parmi eux pleine créance. « *Tout est perdu* ( a dit cette voix ), *perdu sans ressource.* » C'était un des leurs, maître Lasnon, vieux procureur au Parlement, fervent praticien, ne connaissant, au monde, d'autre livre que le *Style du Châtelet*, et même ( disait-on ) ne le sachant lire qu'à grand peine ; du reste, ancien et très digne compagnon de tous ces Messieurs, dont il dirigeait, de son mieux, les affaires. Pâle, essoufflé, aux abois, Lasnon était accouru leur annoncer, en hâte, les scènes affligeantes dont il venait d'être témoin au palais. « *Et comment cela, tout perdu?* ( s'étaient-ils écriés aussitôt. ) *M. de Cideville aurait-il donc écrit depuis peu?* »—« *M. de Cideville!* ( répond Lasnon, avec humeur ; ) *et vous ne savez donc pas qu'il arriva ici, hier soir, en poste, gagnant ainsi deux grandes journées sur le* Carosse de voiture ? » — « *Mais, enfin* ( objectaient-ils ), *ce procès ne peut être jugé encore?* »—« Le procès? perdu, perdu, vous dis-je ; ou gagné ( si vous l'aimez mieux ainsi ), gagné donc, et même avec dépens, mais pour ces messieurs du petit jardin.—Le legs de cet abbé, validé de tous points!»—«*Mais cependant* ( reprenait-on ), *les droits des parents......* » — « Eh! les parents, les parents ne sont point des parents (à ce qu'on a décidé là-bas ); ces Le Gendre n'étaient rien, à ce qu'il paraît, au feu chanoine de Paris; M. de Cideville se vante, ici, de les avoir démasqués. »—« *Bon!* ( reprit un de la bande ; ) *mais, tant qu'il n'y aura point de lettres patentes...* » — « Eh! ( interrompit Lasnon), les lettres patentes; c'est bien là, vraiment, le pis de l'affaire. Sachez donc que M. de Cideville les apporta, hier soir, de Paris, scellées du grand sceau, en due forme; et tenez, ils viennent, tout présentement, de les enregistrer à la Grand' chambre ; j'y étais; vous me voudrez bien croire! De

long-temps on n'avait vu tant d'apprêts; discours de l'avocat-général, en requérant, avec louanges à ne pas finir; compliment du premier président en prononçant l'arrêt; et tous, sur cela, d'applaudir jusqu'au scandale; puis, une affluence dans la *Grande salle*, pour les voir sortir de la Chambre dorée; et de là, les échevins, avec Messieurs les *vingt-quatre*, ne sont-ils pas allés, en cérémonie, les installer à l'hôtel de ville, dans une salle disposée exprès, où ils seront comme chez eux! Mais, j'oubliais que cette Académie donnera des prix; M. le duc de Luxembourg en prend sur lui la dépense. C'est, pourtant, M. de Fontenelle qui a mené à fin cette grande affaire, et sans bouger, seulement, de son fauteuil? Eussiez-vous, jamais, pensé cela de lui? Un homme de cet âge, et qui semble n'avoir pas le souffle! Mais qu'est-ce encore? Il leur a rédigé des règlements, des statuts! Que vous dirai-je? Il est d'avec eux, membre de leur Académie, *associé* (comme ils appellent cela!) Et, quant à M. de Voltaire, ne voilà-t-il pas qu'il était aussi de la partie? On montre, par la ville, des emblêmes, des devises qu'il a composés pour eux; une Diane, je crois, ou, selon d'autres, un temple à trois portes, avec des vers latins; on ne sait ce qu'il a voulu dire; et, par-dessus tout cela, des lettres, des vers, des compliments, à leur tourner la tête à tous! Mais quoi, vous ne m'écoutez plus!—Attérés, il est vrai, par ce récit, et comme étourdis sous le coup, Messieurs de la *Bourse découverte* s'allaient séparer, sans rien dire. — « *Mais attendez donc!* (leur criait Lasnon) *ils n'en sont, peut-être, pas encore où ils pensent. Ignorez-vous donc ce qu'on dit: que M. Descamps, cet habile peintre, s'en va, ces jours-ci, en Angleterre, pour y demeurer toujours? M. Le Cat, de son côté, a reçu, de Paris, des propositions magnifiques; en voilà déjà deux qui vont tout laisser là. Quant à M. de Cideville, croyez-moi, je le vis toujours s'ennuyer au*

*palais ; qu'on lui donne des lettres d'honoraire, il s'en va aussi : et de trois ; d'autres, soyez en sûrs, ne tarderont guère à les suivre ; et le chapelet se défilant ainsi...... D'ailleurs, on se raille, par la ville, de cette Académie ; il a circulé des vers, des couplets, des épigrammes ; et vous savez... le ridicule... Allons, allons, après la pluie, le beau temps ; il ne faut pas ainsi jeter le manche après la cognée.* » — Mais, hélas ! c'étaient paroles perdues ; tous ces Messieurs, secouant la tête, sortirent soucieux et songeurs, n'envisageant plus, pour eux, dans l'avenir, qu'affronts, mortifications, sensibles déboires ; et, de vrai, ils n'étaient pas au bout de leurs peines.

C'était fête, au contraire, maintenant, fête, chaque jour, et fête à jamais parmi nos fortunés savants du petit jardin de Bouvreuil. Là, désormais, plus de chagrin, plus de procès..., et, partant, plus de procédure ; mais, en revanche, force dissertations, force mémoires ; des vers, des discours, à perte d'haleine ; car ne fallait-il pas regagner le tems perdu ? Du reste, à peine les vit-on reconnus avec tant d'éclat, qu'aussitôt s'était venu joindre à eux tout ce qui, dans notre ville, était désireux de travailler, de s'instruire et de bien faire. Les rieurs, bientôt, les rieurs, eux aussi, en ayant voulu être, y furent reçus, de bonne grâce, sous la seule condition d'être sages. Puis, ainsi en nombre, encouragés, unis et forts, anciens, nouveaux, s'étaient mis, ensemble, à l'ouvrage avec ardeur. Le Cat, en dépit des sinistres prédictions, était demeuré à Rouen, le Parlement ne l'ayant point voulu laisser partir. Le peintre Descamps, regretté à Paris, sollicité par l'Angleterre, mais retenu dans nos murs par Cideville, créa, alors, parmi nous, une école, dont on parle encore avec estime. Il écrivait, en même temps, l'*Histoire des célèbres peintres flamands*, riche et intéressante galerie, où, lui-même, devait un jour figurer avec honneur.

Les Muses, maintenant, avaient un temple dans notre ville ; et leur culte, parmi nous, ne devait plus cesser jamais. L'Académie, dans ses séances solennelles, décerna des palmes, vivement disputées, enviées au loin. Plusieurs illustres, dont le monde savant devait, à bon droit, s'enorgueillir un jour, virent, alors, l'Académie de Rouen encourager leurs premiers pas, récompenser leurs premiers efforts. Ici, nos fortunés devanciers, nos pères (ce mot me plaît mieux), nos pères, donc, ont donné des couronnes à Gaillard, pour avoir, dignement, loué notre grand Corneille ; à La Harpe, qui avait célébré, en de beaux et nobles vers, les Chevaliers normands et leurs merveilleux exploits dans la Sicile ; à une jeune femme, née dans notre ville, madame Du Bocage, que la France et l'Italie devaient, plus tard, honorer à l'envi.

Tout cela, dans le temps, fit bruit plus qu'il ne nous appartient de le dire. Fontenelle, le centenaire, était vraiment fier de son ouvrage, et heureux de son titre *d'associé*, « *titre après lequel*, écrivait-il à nos pères, *je n'en prévois ni n'en désire plus d'autres.* »

De Ferney, Voltaire avait applaudi aux généreux efforts de l'Académie, aux triomphes de nos lauréats, dont il prophétisa les brillantes destinées, aux doctes mémoires de Le Cat, aux poésies de Formont, à celles de Cideville. « Il ne se fait plus de bons vers qu'à Rouen (écrivait-il). Je viens d'en recevoir qui auraient fait honneur à Sarrasin et à l'abbé de Chaulieu. Mais pourquoi donc n'avez-vous point de mois de mai en Normandie? Si Rouen avait d'aussi beaux jours que de bons esprits, je vous avoue que je voudrais m'y fixer. » — C'étaient là, croyez-le, de vives et intimes joies pour ce qu'il restait encore, alors, des anciens et rares habitués du petit jardin de Bouvreuil. Au reste, cet étroit réduit n'aurait pu, désormais, suffire à tant de plantes, à tant d'arbres et d'arbustes, apportés, chaque

jour, à grands frais, de loin; et, alors, le Conseil de ville donna, spontanément, à l'Académie, un plus vaste emplacement auprès du *Cours Dauphin*; sacrifiant, avec joie, les revenus qu'on en avait tirés jusqu'à ce jour. Bienfait signalé, dont nos pères voulurent perpétuer le souvenir par un usage singulier et touchant, qu'attestent les vieux mémoriaux de nos Archives. Chaque année, à un jour fixé, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, le maire, les échevins et MM. du Conseil des *vingt-quatre* étant tous là en séance, on annonçait une députation de l'Académie, introduite, aussitôt, avec honneur. Alors, était apporté, en cérémonie, et déposé sur le bureau, un vase somptueux, rempli de fleurs belles et rares, du milieu desquelles s'élançait un ananas, le plus mûr, le plus beau qu'on pût voir. C'étaient d'exquises productions du nouveau jardin de l'Académie, offertes, par elle, en tribut, aux bienveillants magistrats de la cité. L'Académie remerciait la ville de ses bontés; la ville promettait de les lui continuer toujours.

Que, toutefois, cette généreuse concession de terrain, cette redevance de fleurs, ces cérémonies, ces compliments, tout ce bruit pour des vers, pour de la prose, eussent été pris en gré à la *Bourse découverte*, je vous le dirais, qu'avec quelque raison vous feriez difficulté de le croire. Toutes choses, quoi qu'il en soit, devaient, désormais, tourner à bien pour cette studieuse compagnie, que, naguère, on avait voulu empêcher d'être. Elle était consultée souvent, et toujours avec fruit. Ainsi, plusieurs de nos édifices publics furent ornés d'inscriptions qu'on lui avait demandées; seulement, ces inscriptions étaient en langue latine; ce qui, déplaisant outre mesure à MM. de la *Bourse découverte*, leur avait été une favorable occasion de fronder et gémir sur nouveaux frais. Tant, néanmoins, qu'ils n'en virent mettre qu'au grand Jardin de Botanique, et même à la Douane (quoique déjà si proche d'eux), ils

avaient paru prendre patience, non, cependant, sans murmurer quelquefois. Mais, un jour, comme ils arrivaient à la *Bourse découverte*, quel spectacle inopiné s'offrit, tout-à-coup, à leurs yeux ! Un immense Méridien venait d'y être posé, tout à l'heure, en lieu très apparent, avec une longue, longue inscription (encore en latin, hélas ! ) qu'ils jugèrent, tous, cacher quelque profond mystère. Il faut renoncer à peindre, en une telle rencontre, leur étonnement, leur indignation et leur colère. Ce ne pouvait être (pensèrent-ils unanimement) qu'une noire vengeance de l'Académie, qui, sachant bien qu'ils ne l'avaient jamais aimée, venait les braver, les insulter jusque dans leurs foyers. Au reste, ce latin (selon ce que conjectura maître Lasnon), devant, de toute nécessité, être injurieux pour eux, et, de plus, attentatoire à leur honneur, c'était le cas d'une prompte action en justice; sur quoi il importait (disait-il) de consulter, sans retard. Tous, donc, étaient sortis, à l'heure même, outrés, courroucés et menaçants. Que leur dirent, cependant, deux ou trois sages avocats, qu'ils étaient allés visiter, tous ensemble ? c'est ce qu'on n'a jamais pu bien précisément savoir. Seulement, quoi que maître Lasnon voulût dire, on n'assigna point l'Académie. Plaider est toujours chose scabreuse; et, dans cette affaire du testament, il y avait eu, pour eux, tant de mécompte ! c'était à dégoûter, pour long-temps, des procès ! — Du reste, à dater de ce temps-là, on ne les vit plus si rieurs ni si badins qu'autrefois. Moins favorables que jamais (vous le pouvez bien croire) aux sciences, aux arts, aux lettres, ils s'abstenaient, quoi qu'il en soit, d'en parler (tout haut du moins); mais, surtout, de regarder cette mystérieuse inscription, qui, naguère, leur avait fait tant de mal, qui, aujourd'hui même, les préoccupait encore, et devait, hélas! les offusquer toujours.

Pour l'Académie, après avoir ainsi glorieusement triom-

phé de tant d'ennemis du dehors et du dedans, libre, désormais, de tous autres soins, elle s'évertuait, de plus en plus, et faisait de son mieux. Toujours, donc, et plus que jamais, il y fut lu des vers, de la prose, des dissertations et des mémoires; toujours il y fut décerné des prix, rédigé des Inscriptions (et, encore, en langue latine, quoique certains esprits chagrins en eussent pu dire); toujours, enfin, on y écrivait, on y discourait, on y délibérait;—même, si je suis bien informé, on y riait, aussi, quelquefois.

---

# NOTES

sur les

# OBÉLISQUES DE ROME,

PARTICULIÈREMENT

SUR CEUX DE LA VILLA TORLONIA,

SUR LE LUXOR ET AUTRES,

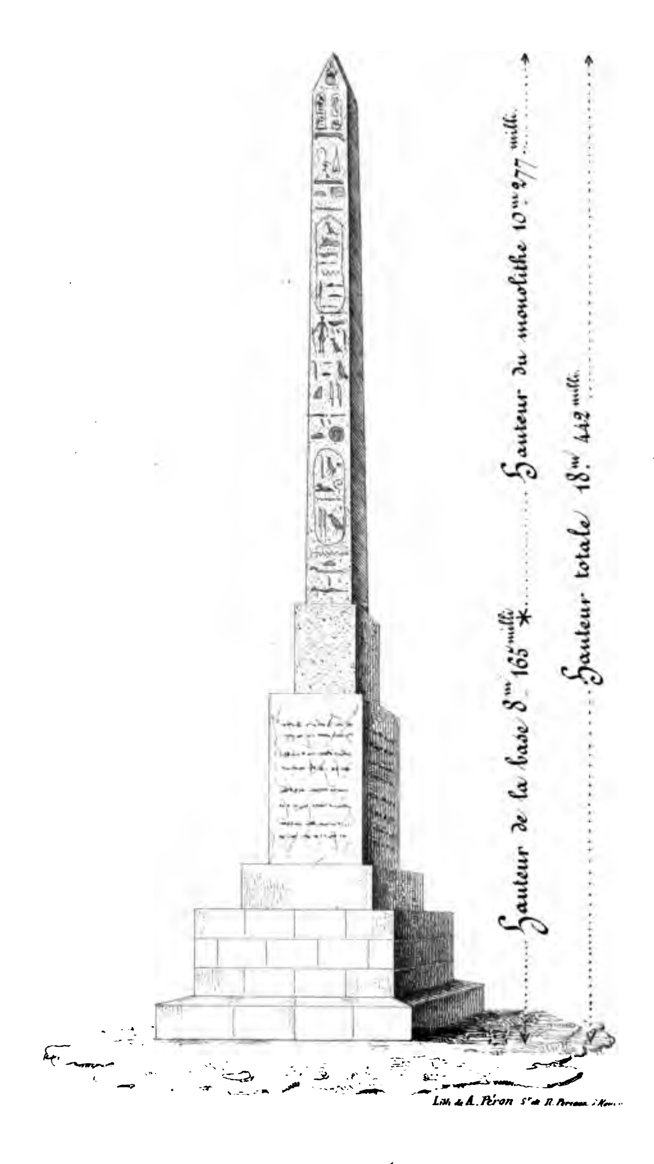
Lues à l'Académie royale de Rouen, dans sa Séance du 12 Juillet 1844;

PAR A.-G. BALLIN,
*archiviste.*

---

Parmi les monuments dont s'enorgueillit Rome, on distingue onze obélisques [1] d'Egypte, attestant à la fois la grandeur des Césars qui les ont rapportés, comme d'impérissables trophées, et la magnificence des papes qui les ont érigés dans les lieux où on les voit aujourd'hui; car il n'en est aucun qui ait conservé sa première place. En voici

[1] Ce mot vient du grec *obéliskos*, petite broche, brochette, diminutif d'*obélos*, broche. Expression analogue à celle d'*aiguille*, que nous appliquons, par antiphrase, à ces énormes monolithes.




VUE DE L'UN DES OBÉLISQUES.

**Torlonia.**

ndication succincte, dans l'ordre chronologique de leur ernière érection :

I. L'OBÉLISQUE DU VATICAN, apporté d'Egypte par Caligula, ui le fit placer dans le cirque du même nom, fut transféré, n 1586, au milieu de la grande place du Vatican, ou place Saint-Pierre, et posé sur quatre lions de bronze, par Dominique Fontana et par ordre de Sixte V. C'était le seul qui fût resté debout, et c'est à cette heureuse circonstance qu'il doit sa conservation ; mais il n'a point d'hiéroglyphes. Sa hauteur est de . . . . . . . . . . . 25 m. 367 mill.

Les trois marches et les deux piédestaux, avec l'ornement supérieur et la croix, en portent l'élévation totale à. . . . . . . . 40 285

II. L'OBÉLISQUE ESQUILIN, est l'un des deux (v. n° 8) qui ornaient, anciennement, le magnifique mausolée d'Auguste. Il a, de hauteur . . . . . . . . . 14 751,
en y joignant la base, l'étoile et la croix dont il est surmonté, on trouve . . . . . 25 535

C'est le même pape qui, en 1587, le fit ériger en face de la basilique libérienne.

III. L'OBÉLISQUE DE SAINT-JEAN DE LATRAN, le plus grand et le plus beau des obélisques connus,
haut de . . . . . . . . . . . . . . . . 32 m. 184 mill.
s'élève, avec son piédestal et sa croix, à 45 705.

C'est celui que Pline dit avoir été érigé à Thèbes, et dédié au Soleil, par Ramsès-le-Grand (Sésostris), et respecté par Cambyse ; on prétend même que César-Auguste se fit aussi scrupule de le renverser. Quoi qu'il en soit, cela n'empêcha pas Constantin de s'en emparer, pour le transporter à Constantinople ; déjà, il l'avait amené dans le port d'Alexandrie, lorsque la mort ne lui permit pas d'effectuer son projet. Constance, son fils, préféra l'envoyer à Rome, où il le dressa, dans le grand cirque, en 357. On ne sait à quelle époque, ni par quel accident il fut renversé, brisé et

enfoui, par la suite des temps, à plus de 3m. au-dessous du sol[1]. C'est encore à Fontana et à Sixte V que revient la gloire de l'avoir exhumé, restauré et dressé de nouveau, en 1588, ce qui présentait d'immenses difficultés.

IV. Enfin, le même pape érigea encore, en 1589, sur la place du Peuple, l'Obélisque Flaminien, haut de 23m. 914m.; son piédestal et les armoiries du pape, avec la croix qui les surmonte, le portent à . . . 36 430.

On sait que César-Auguste est le premier qui fit connaître les obélisques à Rome, où il en apporta deux d'Héliopolis : il plaça l'un dans le grand cirque, c'est celui que je viens de mentionner et qu'il dédia au Soleil; l'autre dans le Champ-de-Mars, pour servir de gnomon, et qui se retrouvera au numéro 10.

V. L'obélisque Pamfili, ainsi appelé du nom de la famille à laquelle appartenait Innocent X, qui le fit ériger en 1651; trouvé dans le cirque de Caracalla et transporté à la place Navone, il s'élève sur l'admirable fontaine construite par le même pape. Sa hauteur, de . . . . . . . . 16m. 539m. est portée à . . . . . . . . . . . . . . . . 30 172 par le rocher de la fontaine, la base, le piédestal et les armoiries qui le terminent.

VI. L'obélisque de Minerve n'a que . . . . 5m. 470, mais l'éléphant qui le supporte, le piédestal et la croix, lui donnent en tout. . . . . . . . . 12 690. Ce petit obélisque, érigé en 1667, par Alexandre VII, a

[1] Il fut trouvé en trois morceaux, dont le plus grand a 14 m. 60 c. de hauteur; son poids est évalué à 260 mille kilogrammes; le deuxième fragment a 9 m. 70 c., et pèse 130 mille kilogrammes; le troisième a 8 m. 70 c., et pèse 70 mille kilog. Les trois, réunis, doivent donc peser 460 mille kilogrammes, malgré les retranchements qu'ils ont subis pour leur réunion. Le côté de la grande base a environ 3 m., celui du haut se réduit à 2 m. 50 c. (*Voyage du Luxor*, ouvr. qui sera cité plus loin, p. 22 et 29.)

été découvert ainsi que le suivant, à peu de distance des ruines du temple d'Isis.

VII. L'OBÉLISQUE DE LA ROTONDE, trouvé près de l'église Saint-Mahut, fut relevé par ordre de Paul V, dans les premières années du XVII[e] siècle, et transféré, depuis, sur la place du Panthéon, par Clément XI, en 1711. Haut seulement de . . . . . . . . . . . . . . . . . 6m.340m.
il s'élève avec l'escalier, la fontaine, le piédestal et la croix, à. . . . . . . . . . . . . . . . . . 14 517

VIII. L'OBÉLISQUE QUIRINAL est haut de . . 14 639
et, compris le stéréobate, le piédestal et la croix, de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 28 943

Sixte V, ayant exhumé l'un des deux obélisques du mausolée d'Auguste, ainsi que je l'ai dit précédemment (n° 2), Pie VI ordonna, en 1783, des fouilles pour découvrir le second, qui fut heureusement trouvé et érigé, en 1786, devant le palais pontifical.

IX. L'OBÉLISQUE DE SALLUSTE, haut de. . 13m.913m.
et, compris les deux piédestaux, avec la croix, de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 151.

Il gisait dans les jardins de l'historien latin, au bout de la vallée qui sépare le Quirinal du Pincio. Après avoir été érigé dans la *Villa Ludovisi*, Clément XII le transféra près de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, puis, Pie VI le fit reporter, en 1789, sur le Pincio, devant l'église de la Trinité-du-Mont, où il est encore.

X. L'OBÉLISQUE SOLAIRE OU DU CHAMP-DE-MARS, et, plus ordinairement aujourd'hui, du MONT CITORIEN, a, de hauteur. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 21m.791m.
et, avec son soubassement et le globe qui le surmonte. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 33 972

C'est l'un des deux obélisques qu'on doit à César-Auguste; on l'appelle *Solaire*, à cause de l'usage astronomique auquel il fut destiné (v. n° 4). Resté debout dans

le Champ-de-Mars, jusqu'à l'attaque de Robert Guiscard, en 1081, il fut alors renversé, brisé, et, par suite, enfoui. Benoît XIV fit exécuter des fouilles pour le retrouver, mais l'abandonna de nouveau comme irréparable, et ce fut Pie VI qui en fit réunir les morceaux et le fit dresser, en 1792, pour l'ornement de la place du tribunal Innocentin.

XI. L'obélisque Aurélien ou de la Promenade, a, de hauteur . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 9 m.247 m.
et, avec les gradins, le piédestal et les autres accessoires. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 17 265

Cet obélisque, trouvé dans le cirque d'Héliogabale, et restauré par Aurélien, fut érigé sur le Pincio, par Pie VII, en 1822, comme pour unir la splendeur romaine aux agréments de cette belle promenade.

XII. On peut encore mentionner un douzième obélisque, celui du Mont Célius, trouvé dans les jardins d'*Aracœli*, sur le Capitole; monument particulier de la villa Mattei, le prince de la Paix en fit la translation dans la sienne en 1817, et le posa au milieu d'un pré; c'est le plus petit des obélisques, puisqu'il n'a que 2 m 682 m, et, avec les accessoires, 12 m 236 m; mais on croit que ce n'est qu'un fragment d'un obélisque beaucoup plus grand. Il se compose de deux morceaux, dont un seul est couvert d'hiéroglyphes tout semblables à ceux de l'obélisque de la Rotonde (n° 7).

Si nous reprenons ces obélisques, dans l'ordre décroissant de leur hauteur, sans leurs soubassements, nous aurons :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° | L'obélisque de St-Jean-de-Latran. | (III) | plus de 32 m. |
| 2° | du Vatican. . . . . . . . . . | ( I ) | plus de 25 |
| 3° | Flaminien. . . . . . . . . . | ( IV ) | près de 24 |
| 4° | du Mont Citorien. . . . . . | ( X ) | près de 22 |
| 5° | Pamfili. . . . . . . . . . . | ( V ) | plus de 16 |
| 6° | Esquilin. . . . . . . . . . | ( II ) | près de 15 |
| 7° | Quirinal. . . . . . . . . . | (VIII) | plus de 14 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8° | de Salluste . . . . . . . . . | ( IX ) | près de 14 |
| 9° | Aurélien. . . . . . . . . . . . | ( XI ) | plus de 9 |
| 10° | de la Rotonde. . . . . . . . | ( VII ) | plus de 6 |
| 11° | de Minerve. . . . . . . . . . | ( VI ) | plus de 5 |
| et 12° | du Mont Célius. . . . . . . | ( XII ) | près de 3 |

Qu'on me permette de faire ici une petite digression :

Napoléon avait conçu le projet de doter la capitale d'un obélisque d'Egypte, pour éterniser, parmi nous, le souvenir de son admirable expédition; mais les évènements qui se succédèrent avec tant de rapidité, l'empêchèrent toujours de se livrer à une entreprise qui ne fut achevée que long-temps après lui.

Le nouveau gouvernement reprit ce projet; il obtint, de Méhémet-Ali, le don des obélisques qui décoraient l'entrée du magnifique Palais de Luxor [1], et la promesse de sa protection pour leur enlèvement. Un bâtiment fut, en conséquence, construit exprès au port de Toulon, et mit à la voile le 15 avril 1831.

M. de Verninac Saint-Maur, capitaine de corvette, a fait connaître, dans son *Voyage du Luxor en Egypte* (Paris 1835, Arthus Bertrand, éditeur), les détails pleins d'intérêt de cette importante expédition, dont le commandement lui avait été confié. Je me bornerai à rappeler que le monolithe fut abattu, le 31 octobre 1831, en 25 minutes, et embarqué le 19 décembre suivant; le 12 août 1833 il était à Cherbourg; nous l'avons vu arriver à Rouen le 14 septembre, et, le 23, à une heure après midi, il entrait à Paris, où il ne fut débarqué que le 9 août 1834 [2], et dressé sur la place de la Concorde le 25 octobre 1836.

[1] Luxor est le nom moderne d'un pauvre village près de Thèbes, et, par suite, il a été adopté pour désigner le palais voisin, l'obélisque que nous y avons enlevé, et même le bâtiment qui l'a transporté. Quelques-uns écrivent *Luqsor* et *Louqsor*.

[2] M. de Verninac assure que les frais de transport de cet obélisque à Paris, n'ont pas dépassé 500,000 fr. de dépenses extraordinaires.

Les obélisques de Luxor sont de Ramsès III (Sésostris); chacun était placé sur deux socles qui n'avaient guère plus de 3 m. d'élévation. A peu près égaux en hauteur, à un mètre et demi près, on eut des motifs de préférer le moins grand pour le transférer à Paris. Sa hauteur est de 22 m. 80 c., que la restauration du *pyramidion*[1] a portée à 24 m.; sa largeur à la base est de 2 m. 42 c. et se réduit à 1 m. 50 c. par le haut. Son volume est de 84 mètres cubes, dont le poids total est évalué à 230 mille kilogrammes[2].

Ainsi, Rome n'a que deux obélisques supérieurs à celui de Paris et un qui peut être considéré comme égal.

Arles possède aussi un obélisque qu'on croit égyptien, quoiqu'il ne porte aucun hiéroglyphe; on suppose qu'il a été débarqué du temps des empereurs sur le bord du Rhône, où il s'est enfoncé dans le sable, de manière que la pointe seule était apparente. En 1675, on le transféra sur l'une des principales places de la ville, où il fut érigé, l'année suivante, sur un piédestal orné de quatre lions de marbre et consacré à la gloire de Louis-le-Grand. Il a 17 m. de haut, et, quoique son poids soit évalué à 100 mille kilogrammes, les dispositions furent si bien prises, qu'un

[1] C'est la petite pyramide qui termine les obélisques.

[2] L'obélisque de Théodose, tout semblable au nôtre, existe encore sur la place de l'Hippodrôme, à Constantinople. (*Mag. Pitt.*, page 177. — 1840.)

*Le Magasin pittoresque* fait aussi mention (p. 187 — 1835,) d'un obélisque écossais du granit le plus dur, dans des proportions moins élancées que ceux d'Égypte, puisque sa hauteur n'étant que d'environ 6 m. 1/2, sa base a plus d'un mètre de côté. On l'appelle PIERRE DE SUÉNO, et l'on en ignore l'origine, mais on le croit antérieur au XII^e siècle; il est sculpté de deux côtés. Le même recueil fait connaître qu'il existe dans l'Hindoustan des monolithes de grandes dimensions en forme de colonnes; il en cite une de 17 mètres en granit brun, située aux environs de Mangalore (p. 97 — 1838.)

quart d'heure suffit pour le lever de terre et le mettre sur son piédestal[1].

Enfin je ne dois pas manquer de mentionner un obélisque français en marbre, de 4 m. 352 mill. de haut. C'est celui qui a été sculpté, vers le milieu du 17e siècle, par François Anguier, né à Eu. Consacré d'abord à la mémoire de Henri Ier, duc de Longueville, il fut placé sur le tombeau de Henri II, son fils, mort à Rouen en 1663, et se trouve maintenant au Musée de la Sculpture française[2].

Disons maintenant qu'un citoyen romain, qui fait un usage vraiment royal de ses richesses, a conçu la noble pensée de prouver que l'Italie moderne peut rivaliser avec le génie et la puissance de l'antique Égypte.

Il existe, dans les États sardes, un petit village nommé Baveno, situé sur la rive occidentale du lac Majeur, près de la route du Simplon; habité par quelques pauvres pêcheurs, il donne son nom au mont qui le domine, et dont les flancs renferment d'immenses roches de granit, d'où l'on croit que saint Charles Borromée a tiré ses matériaux pour la construction de la vaste église métropolitaine de Milan. Le voyageur qui le gravit est récompensé de ses fatigues par une admirable perspective : les monts environnants, blanchis par la neige, paraissent plus distincts à l'horizon, qu'ils terminent de toutes parts ; d'un côté s'élèvent les roches de Baveno, de l'autre, celles de Laveno, qui semblent prêtes à se précipiter dans les eaux du lac où se reflète leur image. Au loin, sur la droite, on aperçoit la montagne de Notre-Dame-du-Mont, près de Varèse, dont la teinte azurée se perd au milieu des vapeurs

[1] *Dictionnaire géographique, etc. de la France*, par l'abbé Expilly. Paris, 1762.

[2] *Magasin pitt.*, p. 414. — 1833.

de l'atmosphère. Enfin, le spectateur voit converger à ses pieds les trois sinuosités du lac, incessamment sillonné de mille barques légères, et contemple ces îles enchantées auxquelles saint Charles Borromée a donné son nom.

C'est là, c'est à Baveno que le prince Torlonia demanda les deux obélisques dont il voulait décorer sa somptueuse villa.

Le granit de Baveno est rose, comme celui d'Egypte; il se compose de grains microscopiques de quarz blanc, de feldspath rouge, et de mica noir, qui forment des veines plus ou moins marquées; les obélisques dont je parle ont le rare mérite d'être entièrement de la même nuance, ce qu'il est fort difficile d'obtenir, même pour des pièces de petite dimension. Ce granit est susceptible de recevoir un très beau poli, et sa pesanteur spécifique, comparée à celle du granit rose d'Egypte, est comme 2607 à 2654, différence presque nulle.

A 246 mètres au-dessus du niveau du lac, la mine détacha de la roche deux énormes masses qui furent ensuite roulées peu à peu, avec des efforts inouïs, au travers des rochers escarpés, jusqu'à l'endroit où elles purent être plus facilement dégrossies, pour prendre la figure pyramidale, et ce fut déjà un travail considérable; on les ajusta, alors, sur chacune trois grosses poutres, qu'il fallut faire glisser jusqu'au bord du lac, à 3700 mètres de la carrière, par des précipices et des ravins où les hommes ne peuvent monter et descendre qu'à grand'peine; puis on les embarqua sur deux bateaux plats, qui, se dirigeant sur Sesto-Calende, descendirent le Tésin, et les conduisirent, par le grand Canal, à Milan, où, après un trajet de 98 kilomètres, qui ne fut pas sans danger, elles furent débarquées pour recevoir leur forme définitive. Voici la dimension de chaque obélisque : la hauteur est de 10 mètres 277 millimètres; les quatre côtés de la base ont chacun

1 mètre 117 millimètres, qui se réduisent, par le haut, à 67 centimètres; la solidité et le poids de chacun sont de 8 mètres 510 centimètres 475 millimètres cubes, et de 22,187 kilogrammes 830 grammes. Ils prennent donc le neuvième rang parmi les monolithes égyptiens de Rome.

Le travail achevé, ils furent replacés sur les mêmes bateaux, qui, par le canal de Pavie, rentrèrent dans le Tésin, débouchèrent dans le Pô, passèrent par Plaisance, Crémone, Guastalla, Pontelagoscuro, jusqu'à la Cavanella, l'un des canaux de navigation intérieure sur la gauche du Pô, et cette seconde navigation n'est pas moindre de 380 kilomètres. De là, ils suivirent l'Adige, pour gagner Brondolo par un autre canal [1], traversèrent la Lagune en vue de Chioggia, et se rendirent enfin à Venise, par un troisième trajet de 124 kilomètres.

Ces travaux d'extraction, d'embarquement et de débarquement, cette navigation si pénible, donnent déjà une grande idée de l'entreprise du prince Torlonia, et, pourtant, c'était peu de chose en comparaison des nouvelles difficultés qui restaient à vaincre.

Alexandre Cialdi, capitaine de la marine pontificale, fut chargé de se procurer un bâtiment qui pût naviguer en mer, et remonter, avec l'énorme charge des deux monolithes, le Tibre, dont la profondeur n'est, en temps ordinaire, que de 1 mètre 34 centimètres à 1 mètre 78 centimètres. Après l'avoir trouvé, par un heureux hasard, dans le port de Civita-Vecchia, et équipé selon ses vues, il lui imposa le nom de *Fortuné*, et fit voile pour Venise,

[1] Ici se place incidemment l'observation que les canaux intérieurs du royaume lombardo-vénitien, n'occupent pas, dans l'opinion des géographes et des savants, le rang que méritent leur ancienneté, leur capacité, leur développement et les travaux d'art qui s'y trouvent. (Note du Rédacteur italien.)

où il arriva le 15 août 1839, en quarante-deux jours d'une navigation très orageuse. Les obélisques l'y avaient précédé de cinq jours.

Les mâts et le pont du *Fortuné* furent enlevés par les ordres du capitaine, pour établir sur la cale un échafaudage propre à recevoir, sans fatigue pour le bâtiment, les deux obélisques, qu'il y fit déposer en présence du commandant de la marine autrichienne, d'un grand nombre de personnages de distinction, et d'une foule de curieux; deux cent cinquante hommes furent employés à cette opération. qui s'effectua, le 29 août, en deux heures et demie. Les jours suivants furent employés à consolider les deux obélisques, ainsi qu'à replacer les mâts et le pont; ces dispositions achevées, le *Fortuné* déploya ses voiles, le 5 septembre, par un vent favorable qui le conduisit, en quatre jours, à l'île de Méléda, près de Raguse, où il fut assailli d'une furieuse tempête, qui le força de s'abriter, à deux reprises différentes, dans la rade de Durazzo, après avoir essuyé des coups de mer d'une violence extraordinaire. Cependant, le calme s'étant rétabli, le *Fortuné* continua son voyage, doubla le cap Sainte-Marie, près de Tarente, où il éprouva une nouvelle bourrasque, et entra dans le port de Cotrone, le 22 au soir. Le 27, il passa entre les fameux écueils de Carybde et de Scylla, arriva le lendemain à Gaëte, d'où il partit le 1er octobre, et, après une navigation de 2200 kilomètres, il entra, le 2, dans le canal Fiumicino, qui conduit à Rome.

Les eaux de ce canal s'élevaient alors à 1 mètre 78 centimètres, précisément le tirant d'eau du *Fortuné*; dès le lendemain, remorqué par des buffles, il remonta jusqu'à l'escalier de Saint-Paul, à 35 kilomètres de l'embouchure du canal dans le Tibre.

Je ne m'arrêterai pas à décrire la joie des navigateurs,

l'admiration des Romains, et la visite que le Saint Père daigna faire à bord du *Fortuné*.

Le voyage devenait de plus en plus difficile ; on hésita si l'on devait tenter le transport par terre, ou continuer la voie d'eau ; l'un et l'autre parti semblaient presque également impraticables ; cependant, le capitaine Cialdi se prononça pour le dernier, et son avis prévalut, malgré la vive opposition qu'il rencontra.

Il fallait, après avoir traversé la ville de Rome, remonter le Tévérone, dont le lit, si peu profond qu'il n'a guère plus d'un mètre dans certains endroits, est encombré d'obstacles naturels et de constructions hydrauliques.

L'intrépide Cialdi n'en est pas découragé ; il explore le trajet à parcourir, et persiste dans son dessein ; il ordonne les préparatifs nécessaires, tant dans le lit que sur les bords de la rivière. Le 25 novembre, une crue le favorise, les eaux s'élèvent de 58 centimètres, il en profite habilement : le *Fortuné*, qui, dans l'intervalle, était parvenu à Ripagrande, remonte, dans cette journée, 1372 mètres à l'aide des buffles et des cabestans, et arrive au pont de Sixte ; le lendemain, malgré la rapidité du courant, devenu torrentueux, il remonte encore 2735 mètres, et sort de l'enceinte de Rome, près de la voie Flaminienne, au milieu d'innombrables curieux qui, sur les bords du Tibre, sur les ponts, aux fenêtres, aux balcons, se montraient avides de contempler le spectacle si extraordinaire d'une semblable navigation dans l'intérieur de la ville. Cependant, l'eau croissait outre mesure, et menaçait d'opposer une résistance insurmontable ; de nouveaux et prompts efforts pouvaient seuls triompher du danger ; ils furent tentés avec bonheur, on s'engagea dans le Tévérone, et, en quelques heures, on parcourut plus de 10 kilomètres ; le *Fortuné* était arrivé au terme de sa navigation. Un grand travail restait à exécuter : le bâtiment,

tout chargé, avec ses mâts, son équipage, ses canons, devait continuer son voyage par terre, jusqu'au lieu de l'érection des obélisques. Une pluie abondante, un froid intense, ne ralentirent point le zèle de Cialdi, le courage des travailleurs; une espèce de cale fut placée sous le bâtiment encore à flot, pour servir à faire glisser sur le chemin préparé à cet effet, et dont la pente n'était pas moindre de neuf pour cent, sur une longueur de 60 mètres, une masse qu'on évaluait à 95,000 kilogrammes; les dispositions furent si bien calculées, qu'en 25 minutes, le *Fortuné* fut tiré sur la berge; le neuvième jour, qui était le 9 janvier 1840, il avait parcouru 2818 mètres, et entrait dans la villa Torlonia, en présence d'une nombreuse réunion de personnages de haute distinction, et d'un grand concours de peuple, au bruit du canon, des tambours, de la musique et des acclamations de tous les assistants[1].

[1] Voici le résumé de l'itinéraire parcouru :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| De la carrière de Baveno au bord du lac Majeur. | | | 3 kil. | 700 m. |
| A Sesto-Calende et Milan.................... | | | 98 | 100 |
| A Pavie, Plaisance, Crémone, Guastalla, Ponte di Lagoscuro (près de Ferrare), et le canal de la Cavanella (près d'Adria)............. | | | 380 | 500 |
| A Chioggia et Venise...................... | | | 123 | 950 |
| A l'île Méléda (près de Raguse), Durazzo, Aulona, cap Sainte-Marie de Leuca, golfe de Tarente, Cotrone, phare de Messine, Gaëte et Fiumicino............................ | | | 2,225 | 795 |
| A l'escalier de Saint-Paul................. | | | 34 | 900 |
| A Ripagrande et Renella, près du pont de Sixte.......................... | 1 kil. | 372 | | |
| A l'enceinte de Rome.............. | 2 | 735 | 10 | 237 |
| A l'entrée du Tévéroné ou Aniéné.... | 3 | 030 | | |
| Au terme de la navigation.......... | 3 | 100 | | |
| Transport par terre à destination*............ | | | 2 | 818 |
| TOTAL des distances parcourues........... | | | 2,880 kilomètres. | |

* La vitesse de locomotion par terre fut, dans les parties de niveau ou à peu près, de 1 mèt. par minute, et de 70 c. seulement dans les montées.

Tant d'efforts, tant de dépenses avaient pour but, de la part du prince, d'élever un monument de piété filiale à la mémoire de ses nobles parents; il fallait donc que des inscriptions pussent révéler cette pieuse destination aux siècles à venir, et il voulut que ces inscriptions fussent empruntées aux hiéroglyphes de l'antique Egypte; elles furent composées par le savant philologue Ungarelli, et gravées avec le plus grand soin sur les quatres faces de chaque obélisque. Elles font connaître qu'ALEXANDRE TORLONIA, DUC DE CERI, PRINCE DE CIVITELLA CESI, a dédié l'un à JEAN, DUC DE BRACCIANO, son père, et l'autre à sa mère, la DUCHESSE ANNA MARIA.

Les piédestaux reproduisent à peu près les mêmes inscriptions en vers latins.

Je dois ajouter que l'érection des monolithes sur leurs bases, qui ont plus de 8 mètres de haut, eut lieu d'après les plans et sous la direction du chévalier Nicolas CARNEVALI, jeune architecte qui l'exécuta avec un succès complet, aux applaudissements d'un innombrable concours de personnes de tout rang, parmi lesquelles on remarquait, sur le balcon du palais, le pape Grégoire XIV, entouré de ses cardinaux[1], le roi Louis de Bavière, le prince et la princesse Torlonia.

Le prince donna, à cette occasion, non seulement à ses illustres hôtes, mais au peuple, deux fêtes splendides, où il déploya la plus grande magnificence.

Ces renseignements sont extraits d'un superbe in-4° de 90 pages, orné de 18 planches, imprimé à Rome, par Salviucci, en 1842, sur papier fabriqué exprès[2], et conte-

[1] Pacca, Lambruschini et Tosti.

[2] Le filigrane porte ces mots : TRASPORTO ED INNALZAMENTO DEGLI OBELISCHI TORLONIA.

L'ouvrage est intitulé : SUGLI OBELISCHI TORLONIA. RAGIONA-

nant l'histoire, en langue italienne, des deux monolithes, depuis leur extraction dans la carrière de Baveno, jusqu'à leur érection dans la villa Torlonia, avec tous les détails techniques des procédés employés pour atteindre le but proposé.

Ce livre, rare et précieux, a été offert, par le Prince lui-même, à M. Capplet, d'Elbeuf, qui, au retour du nouveau voyage qu'il vient de faire à Rome, me l'a communiqué, et j'ai pensé, Messieurs, qu'il pourrait vous être agréable d'avoir une idée d'une entreprise si remarquable par les nombreuses difficultés qu'elle présentait, et par les dépenses considérables qu'elle a dû exiger.

Après cette lecture, M. Ballin a entretenu l'Académie d'un autre livre, offert également à M. Capplet par le prince Torlonia[1]; c'est une magnifique édition des Poésies de Victoire Colonna, corrigées sur divers manuscrits, et publiées avec la vie de cette femme célèbre, et l'addition des pièces omises dans les précédentes éditions ou même inédites, par le chevalier Pierre Visconti.

mento storico-critico di Francesco Gasparoni; il a été dédié au prince, par son frère, Charles Torlonia, qui a fait graver en même temps une médaille de grand module (69 mill.), représentant, d'un côté la face du prince, et de l'autre les deux obélisques.

[1] Le prince est allié, par sa femme, à l'illustre famille Colonna: c'est ce qui l'a porté à faire les frais de ce beau volume in-8° de 628 pages, imprimé à Rome, en 1840, par Salviucci, sur papier vélin fabriqué exprès.

DU

# RÉGIME DOTAL

## SUIVANT LA COUTUME DE NORMANDIE,

Pour faire suite

**A l'histoire du Régime dotal**

SOUS LE DROIT ROMAIN ET SOUS LE DROIT ÉCRIT;

PAR M. HOMBERG.



Les dispositions de la coutume de Normandie sur les statuts matrimoniaux paraissent empruntées bien plutôt au droit barbare qu'au droit romain.

Comme sous toutes les coutumes d'origine germanique, le douaire (*heritagium*) y joue un grand rôle. La femme le gagne au coucher [1]. Il est coutumier ou préfix. Coutumier, il consiste dans l'usufruit du tiers des immeubles que le mari possède au jour de la célébration du mariage, ou qui lui échoient depuis par succession directe. Préfix ou conventionnel, il peut consister dans une somme d'argent une fois payée, ou bien dans une rente annuelle ou viagère; mais jamais il ne peut excéder en valeur le douaire coutumier, c'est-à-dire le tiers en usufruit [2].

[1] Art. 367 de la *Coutume*.

[2] Art. 371 et 374. *Basnage*, 1548. *De l'état des personnes*, 2, 135. Ce qui distingue essentiellement ce douaire de l'usufruit romain, c'est que, dès le mariage, le droit de la femme existe sur les biens qui le constituent.

Après la dissolution du mariage, la femme a droit, dans une certaine proportion, au partage des conquêts [1], qui sont ainsi réputés le fruit de la collaboration commune [2]. Ce droit, si elle décède la première, appartient à ses héritiers, ce qui prouve qu'il n'est pas un simple droit de survie, comme quelques expressions de la coutume pourraient le faire penser, et ce qui a autorisé un auteur fort recommandable, M. Ducastel, à soutenir que la coutume de Normandie était une véritable coutume de commmunauté, malgré la disposition de l'art. 389 dont la rubrique est : *point de communauté entre mariés.*

Enfin, la dot apportée par la femme à son mari est appelée, comme dans les lois barbares et les coutumes germaniques, *maritagium*, mariage, et, sur cette dot, la femme fait à son mari, sous le nom de don mobil, un présent de noces qui, sans doute, fut autrefois le prix du *mundium*, comme la *meta* des Lombards, comme le *witemond* des Bourguignons, ou comme enfin cette dot mobilière, cette *dos legitima* qui figure dans toutes les lois barbares [3].

[1] La femme, après la mort du mari, a la moitié en propriété des conquêts faits en bourgage, constant le mariage ; et, quant aux conquêts faits hors bourgage, la femme a la moitié, en propriété au Baillage de Gisors et en usufruit au Baillage de Caux, et le tiers en usufruit aux autres Baillages et Vicomtés. (Art. 329.)

[2] C'est ce que la loi salique appelle *Elaboratum*.

[3] L'achat de la femme, par son mari, est consacré, en termes très positifs, par les lois de Frothon III, roi de Danemarck. *Comm. Saxo gramen.*, lib. 5. Le don mobil peut, il est vrai, comprendre des immeubles ; mais c'est sans doute par l'effet d'une dégénérescence, car le nom indique que, dans l'origine, il ne devait s'exercer que sur les meubles.

Pour compléter le tableau du statut matrimonial de la Coutume de Normandie, il resterait à parler du droit aux meubles et du droit de viduité.

Le droit accordé à l'époux survivant, de prendre une part dans les meubles de son conjoint prédécédé, constitue évidemment un des caractères de la communauté de biens, et vient à l'appui de

La dot, en principe, est aliénable ; c'est la disposition formelle de l'art. 538, qui porte textuellement : « Quand le « mari, *du consentement de sa femme*, ou la femme, *de l'au-* « *torité ou consentement de son mari*, ont vendu et aliéné, « les contrats sont bons et valables, et n'y sont la femme « ni ses héritiers recevables, cessant minorité, dol, fraude, « déception d'autre moitié du juste prix, force, menace ou « crainte, telle qui peut tomber en l'homme constant : car « la seule révérence et crainte maritale n'est suffisante.

Ne semble-t-il pas que le rédacteur de cet article ait voulu prendre le contre-pied de la loi de Justinien[1], qui déclare la dot inaliénable même avec le consentement de la femme, *etiam uxore consentiente ?*

Et pourtant, cette contradiction n'est qu'apparente ; car il résulte des deux articles suivants que, si le prix du bien dotal n'a pas été *converti* au profit de la femme, celle-ci doit en avoir la *récompense* sur les biens de son mari, et, qu'en cas d'insuffisance de ces derniers biens, elle peut s'adresser aux détenteurs de ses biens dotaux, lesquels ont seulement l'option, ou de les lui délaisser, ou de lui en payer *le juste prix*[2] au jour de la dissolution du mariage. Or, d'après les principes du droit romain, conservés dans le droit écrit, la femme, dont la dot avait été indûment aliénée, ne pouvait inquiéter les tiers-détenteurs qu'autant que les deniers n'avaient pas été employés à son profit, et

l'opinion de Ducastel, qui soutenait que la Coutume de Normandie était une coutume de communauté, quant au droit de viduité, qui consistait dans l'usufruit de tous les biens de la femme, et qui était accordé au mari lorsqu'il avait eu de sa femme un enfant né vif, qui eût *crié* et *bret*, cet enfant fût-il mort avant la dissolution du mariage; il paraît nous venir de la législation anglaise, et dérive évidemment de l'ancien droit coutumier usager et non écrit, établi sous les ducs.

[1] *L. Unic., cod. de Rei uxoriæ actione*, lib. 5, tit. 13.

[2] Art. 539 et 540 de la *Coutume*, 121, 124 et 125, des *Placités*.

que les biens de son mari ne suffisaient pas pour lui en répondre [1].

Pourquoi donc ces deux points de départ tant opposés, pour arriver au même but?

Si nous osions, sur cette question, hasarder une opinion, nous dirions qu'à une époque où l'étude du droit romain était universelle, où son autorité était reçue comme raison écrite, lorsqu'elle ne pouvait l'être comme loi positive, où tous les jurisconsultes étaient imbus de ses doctrines, il a fort bien pu se faire que des textes, puisés dans les lois barbares, mais vieillis et devenus obscurs, aient reçu de la jurisprudence une interprétation toute romaine, et se soient trouvés ainsi amenés à des conséquences fort éloignées de leur origine.

On sait, en effet, que la coutume de Normandie, telle que nous la possédons aujourd'hui, n'a été rédigée qu'en 1584. Ce qui, jusqu'alors, avait été appelé le coutumier de Normandie et observé comme tel, était tout simplement l'œuvre privée d'un jurisconsulte, qui, sans mission officielle et sans sanction de l'autorité, avait écrit les coutumes de son temps [2].

L'auteur de ce recueil, et l'époque à laquelle il a été

[1] L. XVII, ff. *De Fundo dotali et Novell.*, 61.

[2] Le style de tout le livre prouve assez que ce n'est pas à titre de loi qu'il a été écrit, et, s'il restait sur ce point quelque doute, il suffirait, pour le dissiper, de lire un prologue qui précède l'ouvrage, dans lequel l'auteur provoque en toute humilité les corrections et les additions qui seraient jugées nécessaires pour la perfection de son Recueil: « Pour ce que rien ne peut être trouvé parfait en ce que homme fait par étude, je requiers à ceux qui regarderont cette œuvre, qu'ils amendent ce qu'ils verront à amender, et y mettent ce qui y faudra, et en ôtent ce que lieu n'y tiendra et m'aident en toutes choses. » Assurément, comme le fait judicieusement observer mon confrère M. Daviel, dans ses *Recherches sur l'Origine de la Coutume de Normandie*, ce n'est point là le langage d'un législateur.

composé, sont restés inconnus. Nous savons seulement qu'il existait avant 1280, parce qu'une traduction en vers français en a été faite cette année-là [1].

Or, les termes de cet ancien coutumier, au titre du *bref de mariage encombré*, avaient laissé en doute la question de savoir si la femme dont le mariage avait été encombré, en d'autres termes, dont la dot avait été aliénée par son mari avec son consentement, ou par elle avec l'autorité et le consentement de son mari, pouvait revenir contre cette aliénation.

Ce doute ne fut levé qu'en 1539, par un arrêt de règlement du Parlement de Normandie, rendu, toutes chambres assemblées, à l'occasion d'un procès qui s'était élevé entre une dame Cerisey de Fauguernon, veuve Gaston de Brézé, et un sieur Guillaume de Manneville, acquéreur des biens dotaux de cette dame. « Pour ce que puis aucun tems en ce pays « et ressort de la Cour, » dit Terrien, qui est le dernier commentateur de l'ancien coutumier normand, « les juges, « praticiens et advocats estayent en grande difficulté de la « forme et manière d'entendre, interpréter et juger le bref « de mariage encombré contenu en la coutume du pays : « aussi en grande incertitude de la validité ou invalidité des « contracts et aliénations que les maris font des biens de « leurs femmes de leur consentement, et lesdites femmes « de l'authorité et consentement de leurs maris : afin que « tels doutes cessent et soyent mis en quelque certitude

[1] Cette traduction a été imprimée dans le *Dictionnaire de Houard*, (t. IV, Supplém., p. 619.)

On y lit les vers suivants :

Mil deux cents quatre fois vingt
Après ce que Jésus-Christ vint
. . . . . . . . . . . . . . . .
Mit Richard Dambault ce livre
En rimes, au mieux qu'il put.

« pour éviter et fuyr tels procez qui s'en pourroient « soudre en ladite court : pareillement mis en délibération « ladite matière de bref de mariage encombré, et contracts « des aliénations des biens des femmes mariées ; la court « de Parlement a arresté et conclu en son registre les « choses qui ensuyvent pour deffinir et juger lesdites ma- « tières, le cas offrant, selon qu'il est cy après contenu et « déclaré. Le tout par provision et jusques à ce que, par le « Roy ou ladite court, pour aucunes causes ou considéra- « tions qui pourroient de nouveau survenir, autrement en « ait été ordonné. »

Vient ensuite l'arrêt qui décide deux choses suivant moi tout-à-fait contradictoires, la première que les aliénations sont valables quand elles sont faites par le mari, du consentement de sa femme, ou par la femme, avec l'autorisation de son mari, et la seconde, que les aliénations, ainsi valablement faites, donnent cependant lieu au recours subsidiaire contre les acquéreurs, lorsque les deniers n'ont pas verti au profit de la femme, *ubi pecunia non probaretur versa in utilitatem uxoris*, et que la femme n'en peut trouver la récompense sur les biens de son mari.

N'est-il pas contraire à tous les principes du droit et de la raison, qu'un bien soit régulièrement vendu, que la propriété en ait été transférée légalement du vendeur à l'acquéreur, et que si, par un fait entièrement étranger à ce dernier, le vendeur fait, ou laisse faire, par celui sous la puissance duquel il se trouve, un mauvais emploi de son prix, l'acquéreur soit tenu, au bout d'un temps plus ou moins long, de rendre l'objet de son acquisition ou de le payer une seconde fois.

Au moins la loi romaine est conséquente, quand elle déclare le bien dotal inaliénable ; celui qui achète malgré la prohibition de la loi, ne peut s'en prendre qu'à lui-même, lorsqu'il souffre une éviction ; mais une loi qui, après avoir

posé en principe la validité des aliénations, permet au vendeur de reprendre son bien ou de s'en faire payer le prix deux fois, semble tendre un piège à la confiance des acquéreurs.

Ces anomalies auraient sans doute frappé les rédacteurs de l'arrêt de 1539, ainsi que les auteurs de la coutume réformée, qui ont emprunté à cet arrêt toutes ses dispositions, s'ils n'avaient été dominés par le besoin de concilier les anciens principes du droit normand avec les principes du droit romain, qui, à cette époque de 1539 et 1584, était, comme chacun sait, arrivé à l'apogée de sa faveur, de son autorité et de sa gloire [1].

Quoi qu'il en soit de la manière dont s'est introduit, dans la coutume normande, le droit si exorbitant accordé à la femme de se faire restituer l'immeuble qu'elle a volontairement aliéné, ou de s'en faire payer le prix une seconde fois, [2] il suffit d'ouvrir les recueils de jurisprudence pour

[1] Le XVI[e] siècle fut le siècle de Cujas, et c'est tout dire.

[2] M. Marmier, bibliothécaire de l'ordre des avocats à la Cour royale de Paris, a publié en 1839, d'après un manuscrit français de la bibliothèque Sainte-Géneviève, *les Anciens Établissements et anciennes Coutumes du Duché de Normandie*. Ces Établissements et Coutumes paraissent antérieurs même à l'ancien Coutumier, et avoir servi d'éléments à sa composition. Je n'ai rien trouvé dans ces documents qui m'ait paru contenir, même en germe, le droit pour la femme de revendiquer le bien qu'elle a volontairement aliéné. J'y trouve, au contraire, cette disposition que : si le mari, du vivant de sa femme, a engagé la dot qui a été donnée devant la porte de l'église, ce n'est que par merci (*per misericordiam*), qu'on lui permet d'intenter l'action de parjure, et encore a-t-on soin de lui faire observer que, si elle obéit à l'ordre de son mari, elle fait ce qu'elle doit (p. 4.) Ce qui, du reste, s'explique fort bien dans un temps et dans un pays où le mari, que Littleton appelle le baron, avait sur sa femme une autorité telle, qu'il pouvait la corriger comme un père corrige ses enfants, si elle occasionnait des querelles dans le voisinage (Littleton, liv. 1er, ch. 4), et où celle-ci ne pouvait être entendue en justice contre son mari, que

être effrayé du nombre prodigieux de procès auquel il a donné lieu, et donne lieu encore tous les jours, dans les ressorts des cours royales de Caen et de Rouen.

Aussi le régime dotal de la coutume de Normandie était-il condamné par tous les esprits, dès avant la chute de cette coutume, et ce qui s'est passé lors de la promulgation de la loi du 17 nivôse an II, en est une preuve bien digne de remarque.

Cette loi avait pour titre : *Décret relatif aux donations et successions*, et elle autorisait, de la manière la plus absolue, les avantages entre époux, ce qui était une grave atteinte portée aux sévères dispositions du statut normand, qui interdisaient si formellement toute extension donnée à la part de la femme dans les conquêts ; mais s'en suivait-il que la libre disposition des biens dotaux fût rendue au mari, et que la communauté de biens, avec toutes ses conséquences, telle, par exemple, qu'elle existait dans la coutume de Paris, fût permise aux Normands? Il serait fort malaisé de le soutenir ; car, autre chose est le partage égal des acquêts, autre chose le régime de la communauté, en tant, surtout, qu'il atteint les biens propres de la femme, et en donne aux époux la libre disposition[1].

Quoi qu'il en soit, la loi du 17 nivôse an II ne fut pas plutôt promulguée, que l'on vit, en Normandie, la communauté de biens prise pour base de toutes les pactions matrimoniales, et, sur ce point, l'erreur (car c'en était

s'il avait commis contre elle le crime de *mehaing*, c'est-à-dire s'il lui avait crevé les deux yeux, ou bien cassé un bras ou une jambe, parce que, dit le vieil *Coutumier*, « ainsi ne doit-on pas châtier femme. »

[1] Voir, à cet égard, plusieurs arrêts des Cours royales de Caen et de Rouen, notamment un arrêt de Rouen, du 4 juillet 1829, rapporté au *Recueil des arrêts de cette Cour*, t. II, p. 639. Voir aussi une intéressante dissertation de M. Senard, insérée dans la nouvelle *Collection des arrêts de Rouen*, vol. de 1838, p. 183.

une) fut si générale, que lorsque, dix ans plus tard, des difficultés s'étant élevées sur l'exécution de quelques-uns de ces contrats, on en vint à discuter juridiquement leur validité, les notaires, alarmés, se réunirent, et, dans un acte enregistré le 24 prairial de l'an XIII, et visé dans un arrêt de la Cour royale de Rouen, du 10 messidor de la même année, il déclarèrent que la loi du 17 nivôse an II avait toujours été comprise par eux comme autorisant la communauté de biens entre époux.

Alors, les cours de Rouen et de Caen crurent pouvoir appliquer la maxime *error communis facit jus*, et, afin de ne pas porter le trouble dans une foule de familles, où les droits de chacun avaient été réglés suivant des contrats faits en communauté, elles validèrent ces contrats en faveur de l'erreur commune, sous l'influence de laquelle ils avaient été rédigés[1].

[1] Voir le *Journal des arrêts des Cours royales de Rouen et de Caen*. On lit notamment dans un arrêt de la Cour royale de Rouen, du 13 juin 1822 : « Attendu que les époux Alix ont contracté ma-« riage postérieurement à la publication de la loi du 17 nivôse « an II ; que, depuis cette loi, et avant la promulgation du Code « civil, la communauté de biens a été stipulée en Normandie « dans un grand nombre de contrats de mariage, et que c'est « par suite de l'erreur commune que les conventions de commu-« nauté, rédigées entre époux normands, pendant cet intervalle, « ont été validées d'après la maxime : *Error communis facit jus*. » (*Journal des arrêts*, t. 3, p. 358.)

On lit dans un autre arrêt de la même cour, du 4 juillet 1827 : « ..... Considérant que les lois des 17 nivôse, 22 ventôse et 9 « fructidor an II, ne sont relatives qu'aux donations et successions ; « que si, sous l'empire de ces lois, il a été stipulé que les époux « stipulaient le régime de la communauté, ce n'était que par suite « de l'erreur commune dans laquelle on était tombé alors, et par « une fausse interprétation des art. 13, 14 et 61 de la loi du 17 « nivôse ; de même que, si la jurisprudence a validé de pareilles « stipulations, ce n'a été que pour ne pas détruire *une infinité* « *de contrats* sous la foi desquels des mariages étaient célébrés « depuis plusieurs années, et pour obvier aux inconvénients « graves qui seraient résultés de l'annulation de ces contrats. » (*Journal des arrêts*, t. II, p. 639.)

C'était assurément une énergique protestation contre le régime dotal du statut normand, que cet empressement de tous à le déserter avant même que la législation nouvelle eût permis de s'y soustraire.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui, que le Code civil a non-seulement autorisé l'adoption du régime de la communauté, mais en fait le droit commun de la France, les Normands en soient revenus au régime dotal; que, par certaines complications de société d'acquêts, et de faculté d'aliéner moyennant remploi, ils ont cherché à rendre autant semblable qu'ils l'ont pu au statut matrimonial de leur ancienne coutume?

C'est là une bizarrerie qui a frappé tous les jurisconsultes, et dont mon savant confrère, M. Senard[1], a cru pouvoir se rendre compte en se reportant aux circonstances dans lesquelles apparut la loi du 17 nivôse, et en comparant le mouvement des esprits, à cette époque, avec leur état dans les années qui suivirent la promulgation du code civil.

Je suis heureux de trouver cette occasion de m'appuyer sur une autorité aussi imposante que la sienne, et de citer ses éloquentes paroles :

« En l'an II, dit-il, le besoin d'unité dans la législation, l'annonce d'un projet de loi qui devait rendre la communauté obligatoire, la tendance générale à faciliter la libre transmission des immeubles que les institutions politiques avaient, jusque-là, cherché à parquer dans certaines familles, enfin, la longue expérience des entraves, des fraudes et des chicanes de toute espèce que le régime dotal traîne à sa suite, tout concourait à faire saisir avec avidité un système qui, s'il accorde aux deux époux une liberté dont ils peuvent parfois abuser, présente l'immense avantage de favoriser le développement de la fortune publique,

[1] Voir la *Dissertation* déjà citée.

d'offrir des garanties sérieuses à la bonne foi, et de tarir la source d'innombrables procès.

Quelques années plus tard, l'effroi répandu par les désastres financiers qui suivirent la chute des grandes fortunes improvisées sous le Directoire, la faculté, malheureusement donnée par notre nouveau code, d'amalgamer tous les régimes à la fois dans les contrats de mariage, et, par-dessus tout, peut-être, cette espèce de réaction vers le passé qui suit toujours les mouvements fortement progressifs, et que la politique impériale seconda si puissamment en France, toutes ces causes ramenèrent notre province aux habitudes étroites et circonspectes, que des idées plus élevées et plus fécondes avaient un moment effacées, et, bientôt, la soumission au régime dotal, avec société d'acquêts et interdiction d'aliéner les biens dotaux sans un bon et valable remplacement, est devenue la formule presqu'invariable des contrats de mariage, et nous ont rendu les complications et les tristes débats dont nous avions dû espérer être à jamais affranchis. »

---



# FRAGMENTS

DE

# ROMÉO ET JULIETTE

## DE SHAKSPEARE,

IMITÉS EN VERS FRANÇAIS;

PAR M. DESCHAMPS,

(Séance du 9 Février 1844.)

Deux grandes familles de Vérone vivaient depuis long-temps dans une inimitié qui avait donné souvent lieu à des combats sanglants. C'étaient les *Montaigu* et les *Capulet*. *Roméo*, fils de Montaigu, se laisse entraîner déguisé à un bal donné par Capulet. Il y voit Juliette, la fille de la maison, et, malgré la haine presque native qui existait entre les deux familles, il s'éprend pour elle d'un amour qui est bientôt partagé. Le frère Laurence, franciscain, dans le but de réunir un jour ces deux nobles familles si long-temps divisées, marie secrètement Roméo et Juliette, dont il était le confesseur. Cependant Juliette est recherchée en mariage par le comte *Paris*. Ses parens l'excitent à cet hymen. Dans le même temps, et le jour même de la célébration de son mariage par le frère Laurence, Roméo est attaqué

par le jeune Tybalt, neveu de Capulet et cousin de Juliette. Obligé de se défendre, Roméo donne la mort à son adversaire. Il est condamné au bannissement. Avant de s'éloigner, il est introduit, la nuit, dans la chambre de sa jeune épouse par la nourrice de celle-ci, qu'elle a mise dans le secret. Shakspeare rend ainsi leur séparation :

## ACTE III.—SCÈNE V.

(La chambre de Juliette.)

ROMÉO, JULIETTE.

ROMÉO.

Juliette, entends-tu l'alouette chanter ?
Voici le jour.

JULIETTE.

Déjà, veux-tu donc me quitter ?
Va, c'est le rossignol; ce n'est pas l'alouette,
Dont les chants ont frappé ton oreille inquiète. . .
Oui, c'est un rossignol qui vient toute la nuit
Chanter sur cet arbuste où repose son nid ;
Je connais bien sa voix, crois en ta Juliette. . .

ROMÉO.

Hélas ! je le voudrais, mais c'est bien l'alouette
Qui du matin joyeux proclame le retour.
Au milieu des brouillards vois-tu poindre le jour ?
Sur les monts d'Orient vois-tu, ma jeune épouse,
Naître ces pâles feux d'une clarté jalouse ?
Vois de la sombre nuit tous les flambeaux s'enfuir ;
Il faut partir et vivre, ou rester et mourir.

JULIETTE.

Non, ce ne sont pas là les teintes de l'aurore ;
Non, ce n'est pas le jour : c'est quelque météore

Qu'exhale le soleil au milieu de la nuit,
Pour te guider aux lieux où l'exil te conduit.
Reste donc, pour t'enfuir vers la terre étrangère,
Tu peux du jour naissant attendre la lumière.

ROMÉO.

Eh bien ! qu'on me surprenne et qu'on me mette à mort,
Si tu le veux ainsi, je bénirai mon sort.
Je dirai que ces feux, ces traits faibles encore,
Ces grisâtres clartés dont le ciel se colore,
Ne sont pas les rayons du jour qui s'éclaircit,
Mais le reflet douteux des astres de la nuit.
Je dirai que ces chants, ce cri frêle et sonore
N'est pas celui non plus du chantre de l'aurore.
Va, mon ame, j'ai plus de penchant à rester
Que je n'ai de courage, hélas ! à te quitter.
Puis-je rien refuser à ta plainte ingénue ?
Viens maintenant, ô mort, et sois la bienvenue :
Juliette le veut. Qu'en dis-tu, mon amour ?
Causons ensemble encor ; non, ce n'est pas le jour.

JULIETTE (*effrayée*).

C'est le jour ! c'est le jour ! fuis loin de Juliette.
Hâte-toi de partir ; oui, c'est bien l'alouette
Dont la fatale voix, dont les aigres accents
Font retentir les cieux de sons si discordants.
On prétend que son chant, aux notes inégales,
Est semé dans son cours de charmants intervalles,
Mais tous ceux qu'elle fait ne sont pas aussi doux,
Puisqu'aujourd'hui ce chant vient en mettre entre nous.
Du crapaud dégoûtant elle a, dit-on, la vue,
Mais elle aurait dû prendre aussi sa voix aiguë,
Pour venir, terminant nos amoureux combats,
Avec le jour naissant t'arracher de mes bras

Quitte-moi maintenant; pars : dans les cieux moins sombres,
Bientôt le jour plus pur va dissiper les ombres.

ROMÉO.

Aux rayons du soleil plus le ciel s'éclaircit,
Plus, par le même effet, notre sort s'obscurcit.

LA NOURRICE DE JULIETTE (*en dehors*).

Madame...

JULIETTE.

Que veux-tu ?

LA NOURRICE.

Le jour commence à naître.
Votre mère est levée et va bientôt paraître ;
Prenez garde. . .

JULIETTE (*ouvrant sa fenêtre*).

Il le faut, laissons entrer le jour ;
Par le même chemin va sortir mon amour.

ROMÉO.

Encore un seul baiser, et je fuis ta demeure.

JULIETTE.

Te voilà donc parti ; chaque jour, à chaque heure,
Il me faut, mon amour, des nouvelles de toi,
Car chaque heure sera plus d'un siècle pour moi.
Quand je te reverrai, que je serai vieillie ! . .
Te reverrai-je encor ?

ROMÉO.

Sans doute, mon amie,
Et de nos maux passés le touchant souvenir
Deviendra l'entretien de nos jours à venir.

JULIETTE (*penchée sur le balcon.*)

Je ne sais, Roméo, quel funeste présage,
En te voyant partir, me laisse sans courage.
Tu descends, et mes yeux, sous cet aspect nouveau,
Croient voir ton corps couché dans le fond d'un tombeau.
Tu me sembles changé. Si mon œil est fidèle,
Ton visage est couvert d'une pâleur mortelle.

ROMÉO.

Eh bien! tu me parais de même, ô mes amours;
Le chagrin nous dévore et flétrit nos beaux jours.
Adieu, adieu!

---

## MONOLOGUE DE JULIETTE.

D'après les conseils du Frère Laurence, Juliette s'est déterminée à prendre un breuvage qui doit l'endormir pendant quelques jours d'un sommeil qui ressemble à la mort. Ses parents la croyant morte en effet, la feront transporter dans les tombeaux de ses ancêtres, où Roméo, averti par le Frère, viendra la chercher, pour l'emmener à Mantoue où il est exilé. Tel est le plan du Frère Laurence. Malgré sa répugnance à prendre un breuvage qui doit la plonger dans un sommeil léthargique, Juliette, dans l'espoir de retrouver Roméo, se détermine à ce sacrifice. Elle a dit adieu à sa mère, à sa nourrice, et, restée seule dans sa chambre, elle se prépare à l'exécution de ce dessein:

---

JULIETTE (*reconduisant sa nourrice et sa mère*).

Adieu, bonsoir. (*A part*) Dieu sait quand nous nous rever-
(*Elle ferme la porte*). rons.]
Mais qu'ai-je donc? la crainte et son frisson rapide
Se glissent malgré moi dans mon ame timide. . . .

Mon sang se refroidit. . . Une vague terreur
De la vie en mon sein a glacé la chaleur. . .
Oui, pour me rassurer, il faut que je l'appelle,
Nourrice, viens. . . . . Hélas ! ici que ferait-elle ?
Qu'elle repose en paix, je n'en ai pas besoin :
Mon funèbre projet ne veut pas de témoin....
Je serai seule. . . . Et toi, viens, fiole bienfaisante
Qui dois à Roméo rendre un jour son amante. . . !
Mais, si, de sa liqueur les charmes impuissants
N'opéraient point d'effet, n'endormaient point mes sens...
Serais-je donc contrainte à m'unir à leur comte ? . .
Non, non, jamais !... Ceci doit prévenir ma honte,

(*Elle dépose un poignard près de son lit*).

Repose près de moi. . . . Mais quel affreux soupçon ? . .
Ce breuvage inconnu. . . . si c'était du poison ? . .
Si celui dont la main nous unit, si le Frère,
Voulant de notre hymen engloutir le mystère,
M'eût donné, pour cacher son propre déshonneur,
De quelque noir poison l'homicide liqueur ! . . .
Si je mourais ! . . je crains. . . C'est du poison peut-être ?
Quand j'y pense, pourtant, cela n'en doit pas être ;
C'est un saint homme; il est pieux, honnête. . . oh ! non. .
Je ne veux pas garder un si mauvais soupçon.
Mais, dans ce monument, sous la tombe glacée,
Lorsque dans le cercueil je serai déposée,
Si de mon long sommeil j'allais me réveiller,
Avant que Roméo ne vînt me délivrer ! . .
Ce doit être une chose, hélas ! bien effrayante !. . . .
Dans ce sombre caveau, dont la voûte pesante,
Jamais ne donne accès aux purs rayons du jour,
Ne se pourrait-il pas, qu'étouffée à mon tour
Par cet air empesté, cette odeur sépulcrale
Si funeste aux vivants, que le cercueil exhale,
Je succombe sans lui, sans voir mon Roméo.

Ou si je suis vivante au fond de ce tombeau. . . .
De la nuit. . . de la mort le sinistre spectacle. . .
L'horreur de ce séjour, antique réceptacle
Où depuis trois mille ans gisent ensevelis
De mes premiers aïeux les ossements blanchis ;
Où l'on dit que, la nuit, à de certaines heures,
Mille spectres hideux sortent de leurs demeures ;
Où Tybalt, de la mort sujet encor nouveau,
Commence à se corrompre au fond de son tombeau. . .
Hélas ! hélas ! faut-il qu'ainsi je me réveille ? . .
Si de sinistres voix sifflaient à mon oreille. . .
De ces spectres affreux, si les lugubres cris,
Tels que la Mandragore, égaraient les esprits,
Sans doute ma raison de terreurs oppressée,
Laisserait au hasard s'égarer ma pensée. . .
Ne puis-je pas, alors, dans un délire affreux,
De leurs sacrés tombeaux exhumer mes aïeux ?
Unissant dans mes jeux la mort avec la vie,
Des restes de leurs corps amuser ma folie ? . .
Et, me parant avec les insignes du deuil,
A Tybalt tout sanglant arracher son linceuil,
Ou bien, dans des transports à moi-même contraires,
Saisissant l'ossement de quelqu'un de mes pères,
Ne puis-je pas, avec cet horrible marteau,
Et me briser la tête et m'ouvrir le cerveau ! . .
Que vois-je ? . . de Tybalt l'ombre de sang trempée,
Me montre dans son flanc la pointe d'une épée. . .
Il cherche Roméo, qu'il dit son assassin. . .
Arrête, bon Tybalt, arrête, mon cousin.
Mon époux, je te suis ; va, j'aurai du courage.
Roméo, c'est à toi que je bois ce breuvage.

---

## Sur le Sujet du Prix à décerner en 1845.

# RAPPORT

FAIT

AU NOM D'UNE COMMISSION[1]

Et lu en Séance publique,

PAR M. N. LEROY.

Casimir Delavigne venait de mourir; M. le Président a proposé de mettre *immédiatement* au concours l'éloge du grand poète et de l'illustre écrivain, comme sujet du prix à décerner en 1845. Huit jours après, l'Académie adoptait, à l'unanimité, et de l'avis unanime de la commission, la proposition de M. le Président. Depuis, l'Académie a décidé qu'il serait donné lecture, en séance publique, de la partie du rapport que je vais lire, le surplus ne concernant que des détails d'intérieur.

.................................................

.................................................

Convient-il d'anticiper l'époque accoutumée?[2] Pour les concurrents, l'avantage est évident : un long terme permet

[1] La commission était composée, outre M. le Président et M. le Secrétaire des Lettres, de MM. Hellis, Chéruel, Des Michels, Thinon et Leroy.

[2] C'est, d'ordinaire, au mois d'août que l'Académie propose ses sujets de prix.

plus de largeur dans les conceptions, plus d'étendue et de maturité dans les idées. La correction et l'élégance suivront.

L'Académie aura donc l'espérance légitime que, si le sujet est grand, le travail y répondra.

La question d'opportunité se présente sous une autre face : les restes de C. Delavigne sont à peine refroidis!.... Cette circonstance nous préoccupera, si l'impartialité et la justice ne sont encore que le fruit lent des années. En regardant autour de soi, l'esprit se rassure.

Aux époques où la critique ne comptait que de rares organes, l'opinion générale se manifestait difficilement. Certaine partie d'un certain public pouvait trop souvent faire ou défaire les réputations, au gré de ses caprices, de ses intérêts et de ses passions.

Aujourd'hui, toutes les opinions ont leurs représentants, et Voltaire serait bien au dessous de la vérité, s'il voulait encore ne donner à la renommée que deux trompettes. Un ouvrage est-il publié! la flatterie, la malveillance, l'indifférence et la saine critique s'en emparent. Les sources où a puisé l'auteur, les inventions qu'il a empruntées, celles qui lui sont propres, ses pensées, son style, tout est exploré, connu, révélé, applaudi ou blâmé. Le sentiment public se forme. On s'exprime encore en des façons diverses, l'esprit de l'homme le veut ainsi ; mais, au fond de tous les discours, nous rencontrons inévitablement le sentiment public. Nous avons déshérité nos petits-neveux du privilége de juger définitivement nos contemporains. Notre heureuse postérité n'aura plus d'autre soin que de nous lire et de se reposer. Comptons sur la reconnaissance de nos neveux. La mémoire de l'auteur et la justice ne seront donc en rien compromises, lorsque l'Académie convoquera, pour ainsi dire, les concurrents sur la tombe de C. Delavigne ; et même, les émotions

causées par une mort récente imprimeront aux écrits un caractère sympathique qui ne s'associera que mieux aux regrets des compatriotes du poète.

Ce que j'entreprends de justifier par des paroles, nous l'avons consacré par des actes.

Bernardin de Saint-Pierre est mort le 21 janvier 1814 ; en cette même année 1814, l'Académie proposait son éloge.

Boïeldieu est mort à la fin de 1834 ; quelques mois seulement s'écoulèrent, et l'éloge de Boïeldieu devint le sujet d'un concours.

Ferons-nous autrement pour C. Delavigne ?

Enfants de la Neustrie, nous avons honoré de l'hymne des morts deux de nos illustres frères ; nos hommages ne manqueront pas à celui que nous venons de perdre, et dont la France entière s'enorgueillissait avec nous. L'écho de la douleur publique vibre encore ; recueillons ses accents. Soyons les premiers à les recueillir ; que l'Académie, dans son année séculaire, inscrive, au-dessous de la triple image emblême de nos travaux, le nom de C. Delavigne, précédé des noms de Bernardin de Saint-Pierre et de Boïeldieu.

Quelques mots encore :

Faire l'éloge de C. Delavigne ne se traduit pas dans notre esprit par louer toujours et partout. Sans doute, et c'est la pensée de la commission, le bien l'emportera de beaucoup; mais l'expression de sentiments et de convictions contraires n'est pas interdite. Ce que veut la commission, c'est, sous forme d'éloge, une appréciation des œuvres de C. Delavigne ; un ouvrage qui, s'il peut servir à populariser la gloire de l'auteur, serve, en même temps, à l'instruction littéraire. Dans cette vue, nous exprimons le vœu que les pièces du concours soient écrites en prose. La poésie envisage de haut les objets ; les détails lui échappent. Certains aperçus, pour être moins nobles, n'en sont pas

moins instructifs. La prose seule se prête bien à toutes les exigences du raisonnement et de la critique. La prose aussi connaît les riches descriptions, la phrase sentencieuse et les élans de l'enthousiasme.

Après ce que je viens de dire sur l'opportunité d'un concours immédiat, et sur le sens que la commission attache au mot *éloge*, me faudra-t-il justifier le choix du sujet ? Je ne l'entreprendrai pas ; ce serait supposer, dans l'Académie, des hésitations qui ne sont nulle part. Et si je rappelle quelque chose de C. Delavigne, je voudrai moins nous fortifier dans la résolution de proposer son éloge, que nous consoler, comme on se console de l'absence des morts en parlant d'eux.

Nous étions en 1815; de longues années venaient de passer où le bruit des armes n'avait guère permis d'entendre la voix, un peu embarrassée, des muses de l'empire; la paix était proclamée. La paix, mais l'invasion étrangère, une vieille dynastie, un régime nouveau, l'empire qui tombe, ses héros qui survivent, des souvenirs de gloire, des espérances de liberté ; c'est au milieu de ces circonstances que s'élève le berceau littéraire de C. Delavigne, et c'est de ce berceau que sont sorties les premières *Messéniennes*, filles aînées d'une longue et brillante famille.

Poète tragique et poète comique, Delavigne a compté des succès dans deux genres opposés ; et, chose non moins digne de remarque, C. Delavigne, grand poète, s'est montré aussi habile à écrire en prose. Génie varié, talent varié qui, au tocsin des *Vêpres siciliennes*, rêvait déjà cette spirituelle ironie en cinq actes appelée *les Comédiens ;* qui, pour se délasser des pompes de l'Orient, reflétées dans *le Paria*, tantôt préparait la savante leçon dont il a fait *l'Ecole des Vieillards*, et tantôt écrivait la mystification ingénieuse et morale par où nous égayait, il y a quinze ans, *Aurélie*, *princesse* trop oubliée de nos jours.

Il n'est pas loisible, même aux plus forts, de *courtiser tour-à-tour*, et avec bonheur, *Melpomène et Thalie*[1], et d'aller et venir, comme l'a pratiqué C. Delavigne, de la majesté de l'ode et de la tragédie à la familiarité de la comédie et de l'épître. La nature, en le créant, produisait deux grands poètes.

Outre les empreintes historiques dont sont marquées les tragédies de C. Delavigne, on retrouve, par le choix des sujets, la direction d'esprit et les tendances de l'auteur, révélées à son début. Dans *les Vêpres siciliennes*, fatigue d'une longue tyrannie ; dans *le Paria*, noble désir de venger une dégradante inégalité. *Marino Faliero*, c'est le chef, traître au pays, châtié par les représentants du pays. Assez.

L'amour du juste distinguait éminemment C. Delavigne ; vous savez s'il était animé de l'amour de la patrie.

L'amour de la patrie, brûlant dans les *Messéniennes*, revêt ailleurs de douces formes, lorsque, se rapetissant, il devient simplement l'amour du sol natal.

Rouen veut élever à Corneille une statue : la Normandie a parlé, C. Delavigne partage ses instincts, et, dans son cœur normand, aussi bien que dans son admiration pour Corneille, il puise des vers dignes de son sublime maître.

Le Havre ouvre un modeste théâtre ; C. Delavigne y sera ; il paiera son tribut de poète dans cette fête de famille :

> Il fera partager à notre ame attendrie
> Le plaisir qu'on éprouve en chantant sa patrie.[2]

[1] *Courtiser, chaque soir, Melpomène et Thalie.*
— Cas. Delavigne, *Discours d'inauguration du Théâtre du Havre.*

[2] Cas. Delavigne, *Discours d'inauguration du Théâtre du Havre.*

Enfin, c'est au Havre qu'il place le bonheur, lorsqu'il communique au vieux Danville ses inspirations de reconnaissance et d'amour pour le pays qui l'a vu naître :

Charmante ville !
Elle fut mon berceau ; doux climat, sol fertile ;
Aimables habitants...un site ! ah ! quel tableau !
Après Constantinople il n'est rien d'aussi beau. [1]

Pendant les trente années qu'a duré, pour Delavigne, la vie de poète, il a assisté à bien des tentatives de révolution dans les lettres.

Souvent aussi, à la première moitié de ces trente années, et après une révolution d'un autre ordre, il a senti en lui l'homme privé et le citoyen aux prises avec de puissantes séductions.

Il fut un temps, en effet, où des écrivains novateurs entreprirent de refaire le bon goût et les saines doctrines ; âge soi-disant poétique, qui fesait gloire de mépriser souverainement Aristote, Horace et tous leurs disciples ; bizarre dans son langage, plus bizarre dans ses conceptions.

Il fut un temps, et celui-là est encore tout près de nous, où un prince devenu roi, pouvait offrir dignités et fortune au poète *sur la maison duquel était tombé* tantôt *le tonnerre*, et à *qui il avait* déjà *donné un appartement dans la sienne ;* [2]

[1] Cas. Delavigne, *Ecole des Vieillards*, act. 1er, sc. 1re.

[2] Sous la restauration, C. Delavigne occupait à la chancellerie de France le poste de bibliothécaire. La place fut supprimée pour exercer une petite vengeance contre l'auteur des *Messéniennes ;* un beau dédommagement l'attendait : le duc d'Orléans lui offrit la place de bibliothécaire au Palais-Royal. La lettre qui annonçait au poète cette faveur, contenait ces mots remarquables : *Le tonnerre est tombé sur votre maison, je vous offre un appartement dans la mienne.*

C. Delavigne, sans mépris pour les novateurs, témoigna toujours d'un profond respect pour les anciens et pour le grand siècle ; attentif aux manifestations les plus téméraires, mais préservé par ses souvenirs, il s'efforça, quand il voulut poser le pied dans les routes nouvelles, de réduire la bizarrerie à l'originalité et les témérités aux proportions d'une simple hardiesse.

De même, C. Delavigne, dégagé de toute ambition, ne reçut jamais du Roi que ce qu'il avait accepté du prince, fidèles et toujours fidèles, le plus grand comme le plus humble, à une amitié qui honore également le monarque et le poète.

C'est ainsi que, dans un voyage, où s'offraient, à chaque pas, les innovations séduisantes et les riches faveurs, non moins prudent qu'Ulysse, il traversa des mers périlleuses, sans se laisser gagner à la voix décevante des syrènes.

Et C. Delavigne, à la fin de sa carrière, homme de lettres, rien qu'homme de lettres, heureux de la vie de famille et content de peu, se ressouvenant des filles de la Grèce, compagnes de son entrée dans le monde, aurait pu, tranquillement assis au foyer domestique, parler fièrement de ses dernières œuvres, leurs dernières sœurs, belles de la beauté commune aux enfants d'Athènes et de Rome, et parées, sans déshonneur, de modernes ornements.

Minerve assistait toujours aux conseils de son frère Apollon ; et jamais, dans cette carrière, hélas ! trop courte, l'homme de lettres et le citoyen ne se sont démentis.

Voilà, Messieurs, dans quelles pensées je me console ; heureux si j'ai éveillé en vous des souvenirs qui fortifient, s'il est possible, votre résolution de décerner un éloge à C. Delavigne.

Ma digression est achevée. Je n'ai plus qu'à conclure.

La Commission, à l'unanimité, agrée la proposition de M. le Président.

Elle estime, en conséquence, qu'il y a lieu de proposer immédiatement, pour sujet du prix à décerner en 1845, l'éloge de C. Delavigne.

---

## PRIX PROPOSÉ POUR 1845.

---

# ÉLOGE DE CASIMIR DELAVIGNE

### Et appréciation de ses Œuvres.

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 500 francs, sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1845.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1845, terme de rigueur, à M. C. RICHARD, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Lettres, Conservateur des Archives municipales, rue St-Jean, 24, à Rouen.

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE ROUEN,

**POUR L'ANNÉE 1844 — 1845.**

## SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

❋ *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

*O.* signifie *Officier.*

*C.* — *Commandeur.*

*G.* — *Grand-Officier.*

*G. C.* — *Grand'Croix.*

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

### BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

### POUR L'ANNÉE 1844—1845.

---

## OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Deville ✻, *Président*.
M. Chassan ✻, *Vice-Président*.
M. Lévy, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences*.
M. Richard, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts*.
M. Bignon, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe*.
M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste*.
M. l'abbé Cochet, *Archiviste adjoint*.
M. Avenel, D.-M., *Trésorier*.

| Années de réception. | ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM. | Années d'admission à la Vétérance. |
|---|---|---|
| 1808. | Lezurier de la Martel (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine. | 1823 |
| 1819. | Ribard (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, etc., *rue de la Vicomté*, 34. | 1828 |
| 1805. | Meaume (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue de la Poissonnerie*, 34. | 1830 |
| 1834. | Verdière (Louis-Taurin) ✻, ancien Conseiller à la Cour royale, à Louviers (Eure). | 1840 |
| 1804. | Bignon (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen. | 1842 |

1803. **Letellier** (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r. de Sotteville*, 7. 1843

1809. **Duputel** (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20. 1843

## ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. Mgr **Blanquart de Bailleul** C ✻, archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal*.

**Lalaing d'Audenarde** G ✻ (le comte), Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, Pair de France, à Rouen, *rue du Moulinet*.

**Dupont-Delporte** (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine), C ✻, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture*.

**Barbet** (Henri) C ✻, déc. de Juillet et de Léopold de Belgique, Maire de Rouen, Député, etc., *boulev. Cauchoise*, 51.

1841. **Franck-Carré** C ✻, Pair de France, Premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. **Blanche** (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospiee général, *rue Bourgerue*, 2.

1819. **Destigny** (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever*.

1820. **Hellis** (Eugène-Clément), D-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc., *place de la Madeleine*.

**Martainville** (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Saasetot-le-Mauconduit*.

1822. **De la Quérière** (Eustache), Négociant, *rue Herbière*, 12.

1822. Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique, chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice*, 36.

1824. Du Breuil (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; *rue de la Madeleine*, 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière*, 2.

Deville (Achille) ✱, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse, hôtel Quévremont.*

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, 15.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes*, 31, *chez M. Noury-Vallée.*

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi*, 32.

Girardin (Jean-Pierre-Louis) ✱, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, 12

1830. Pouchet (Félix-Archimède) ✱, D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, 200.

1831. Magnier (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boulev. Bouvreuil.* 6.

Paumier (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 bis.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin) ✱, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes*, 128.

Bergasse (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue Beffroi*, 26.

MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✱, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille*, 7.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine*, 59.

PERSON (Charles-Cléophas), D.-M., Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collége royal de Rouen.

1837. DE GLANVILLE (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen*, 21

BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte, *r. Porte-aux-Rats*, 32.

1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes*, 30.

MAUDUIT (Victor) ✱, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

LÉVESQUE ✱, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil*, 11.

1839. HOMBERG (Théodore), Avocat, *r. de l'École*, 21.

DES MICHELS ✱, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites*, 16.

PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de Chimie, *rue Royale, en face Sainte-Marie.*

1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'Ecole de dessin et de peinture, *rue Poussin.*

LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmelites*, 16.

VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent*, 9.

1841. DU BREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, *rue d'Elbeuf*, 63.

1842. PICARD (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de St-Godard, à Rouen, *rue du Coquet*, 7.

THINON (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate*, 16.

DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne*, 17.

**Richard** (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean*, 24.

**Giffard**, Professeur au Collége royal de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 A.

**Chassan** ✻, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social*, 24.

**Cochet** (l'abbé), Aumônier du Collége royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.

1843. **Bénard** (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collége royal, *rue Royale S.-Ouen*, 31.

**Bigourdan**, prof. de mathématiques spéciales, au Collége royal de Rouen, *rue Duliphard*, 3.

**Pottier** (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.

**Barabé**, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue du Renard*, 52.

**Fallue** (Léon) ✻, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants*, 12.

1844. **Rondeaux** (Jean) O ✻, ancien Négociant, *rue de Fontenelle*, 32.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. **Guersent** ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.

**Mollevault** (C.-L.) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, 99, *faubourg Saint-Germain*.

1804. **Degland** (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

1805. **Boucher de Crèvecœur**, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).

1806. **Delabouisse-Rochefort** (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude).

1806. **Boïeldieu** ( Marie-Jacques-Amand ), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. **Serain**, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville ( Calvados ).

**Lair** ✻ ( Pierre-Aimé), ex-Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen *Pont-Saint-Jacques*.

**Delancy** ✻, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Géneviève, à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*, 33.

1809. **Francœur** O ✻, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc. roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, *r. de l'Université*, 10.

**Dubuisson** ( J.-B.-Remy-Jacquelin ), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, 10, *faubourg Poissonnière*.

**Dubois-Maisonneuve**, Homme de lettres, à Paris, *rue des Postes*, 14.

**Delarue** ( Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton ( Eure ).

**Balme**, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 8.

1811. **Lepriol** (l'abbé), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon ( Morbihan).

**Le Sauvage** ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires. à Caen.

**Lafisse** (Alexandre-Gilbert-Clémence ), D.-M., à Paris, *rue Laffite*, 43.

**Boullay** ( Pierre-François-Guillaume ), O ✻, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue du Helder*, 5.

1814. PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, 7.

PERCELAT ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Paris, *rue de Lille*, 84. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)

DE MIRVILLE (le Mis EUDES) ✻, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.

1821. BERTHIER (P.) ✻, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

JAMET (l'abbé Pierre-François) ✱, Prêtre, Supérieur de la Congrégation du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

VÈNE ✱ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.

1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.

LEMONNIER (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.

DE MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor) ✱, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.

THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.

BEUGNOT (le vicomte Arthur) ✱, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.

1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) O ✱, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.

ESTANCELIN ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).

MALLET (Charles-François) O ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.

MONFALCON ✱, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.

DE LA QUESNERIE, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Rentier, ancien Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Autry, canton de Monthois (Ardennes).

Salgues, D.-M. P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).

Boullenger (le baron) O ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, *à Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure.)

D'Englemont (Edouard), à Paris, *r. du Faubourg-Montmartre*, 17.

Civiale (Jean) ✻, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Payen (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin.*

1826. Moreau (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.

Montémont (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.

Ladevèze, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

Savin (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).

1827. Hugo (Victor) O ✻, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

1827. Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).

Malo (Charles) ✻, Fondateur-rédacteur en chef de la

France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Éperon*, 6.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

COURT ✻, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros.

VIREY (Julien-Joseph) O ✻, D.-M. P., membre de l'Académie royale de Médecine, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, 1, *près le Panthéon*.

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., sécrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)

SPENCER-SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale et de la Société des antiquaires de Londres et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue Bretagne-Saint-Gilles*, 6.

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.

MORIN (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Vesoul (Haute-Saône).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✻, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St-Honoré*, 108.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✻, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

1829. PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric) ✻, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.

Cazalis ✻, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue de Seine*, 50.

Schwilgué ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Bégin (Emile-Auguste), D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

Berger de Xivrey (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.

Chaponnier (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue Hauteville*.

Passy (Antoine) O ✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.

Soyer-Willemet (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. Lecoq (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rifaud, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart* 46.

Barré de Jallais, Sous-Préfet en retraite, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Éure-et-Loir).

Houel (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

Murat (le comte de) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.

Le Filleul des Guerrots, chevr de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe.)

1831. Le Tellier ✻ (Jean-Joseph), Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. **Sinner** (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.

**Tanchou** ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.

**Fortin** (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).

**Dusevel** (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes, et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)

**Brierre de Boismont** (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, 21.

**Le Flaguais** (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

**Lejeune** (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffulhe*, 3.

**Thil** ✻, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

**Laurens** (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs.)

**Boutigny** (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40.

**Rigollot** (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

**Ladoucette** (le baron Jean-Charles-François de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

1832. **Malle** (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. Gerville (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

Bougron (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis.*

Duchesne (Edouard-Adolphe) ✳, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain.*

Jullien (Marc-Antoine) ✳, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

Asselin (Augustin) ✳, Antiquaire, corresp. du Minist. de l'Intér. pour les Études historiques, à Cherbourg (Manche.)

Carey (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey.*

Brevière (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *rue des Lilas*, 12.

1835. Maillet-Duboullay, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.

Le Prevost (Auguste) ✳, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*

Fôville ✳, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. de Lille*, 101.

Bellangé (Joseph-Louis-Hippolyte) ✳, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, 55 *ter.*

Lambert (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

Muret (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu*, 27.

Pesche (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *r. du Bouloy*, 7.

1835. Bard (Joseph) ✳, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et

de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. HENNEQUIN (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue de Lille*, 17.

LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon*, 9.

GUYÉTANT ✻, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 55.

SOUBEIRAN (Eugène) ✻, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle*, 51.

REY ✻ (Jean), ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette*, 31.

DU BOIS (Louis) ✻, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex.) ✻, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères*, 3.

DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans*.

1838 BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.

GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.

PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.

1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.

SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).

**Boullée** (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.

**Munaret**, D.-M. à l'hurins, près Lyon (Rhône).

**Lescellière-Lafosse** (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture*.

**Giraldès** (Joachim-Albin), D.-M. à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.

**Grateloup** (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe*, 18.

1839. **Boutron-Charlard** (Antoine-François) ✱, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.

**Cap** (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 9.

**Tudot** (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).

**Gaudet**, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*.

**Navet** (Stanislas-Victor-Amédée), D.-M.-P., Médecin adjoint des hôpitaux de Dieppe.

**Portret** fils (Octave), Avocat à Paris.

1840. **Paillart** (Aubin-Pierre) ✱, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).

**Mallet** (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collége royal de Versailles (Seine-et-Oise).

1840 **Borgnet** (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collége royal de Tours (Indre-et-Loire).

1840. **Olry**, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).

Pelouze ✻, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies.*

Chevallier ✻, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel*, 25.

1841. Schlumberger (Henri), Chimiste, Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).

Philippar, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'Ecole normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)

Caffe, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales. à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.

Lacabane, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.

Fayet (Mgr) O ✻, évêque d'Orléans.

Guibourt, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau.*

Rochefoucauld-Liancourt (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare*, 56.

Gleizes (Venuste) ✻, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. Bussy ✻, Professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie de Paris, à l'Ecole, *rue de l'Arbalète.*

Du Pasquier, Professeur de chimie à l'Ecole Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

La Butte (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

De Caisne, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum.*

**Gasparin** (le comte de) C ✻, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille*, 79.

**Henri** (Ossian), Professeur agrégé à l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris, memb. de l'Acad. royale de médecine, etc.

**Mallet** O ✻, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, à Paris.

**Amiot**, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne*, 3.

1843. **Busset** (F.-C.) ✻, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

**Mancel** (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

**De Fréville**, ancien Élève de l'école des Chartes, *rue des Francs-Bourgeois*, 7, *au Marais*, à Paris.

**Charma**, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

**Alauzet** (Isidore), avocat, sous-chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.

**Marchand** (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, à Fécamp.

**Duchesne-Duparc**, D.-M., *rue de Louvois*, 10, à Paris.

**Gors** (Laurent), Inspecteur de l'Université de Rennes.

1844. **Fauré**, Pharmacien, à Bordeaux.

**Delamare**, D.-M., à Paris.

**Gaultier** O ✻, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

## CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. **Demoll**, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

**Geffroy**, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

1803. **Engelstoft**, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. BRUNEL ❋, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague(Danemarck), *rue du Prince-Royal*, 40.

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calcada do Duque*, 58.

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.

1839. **Wild** (James), Géographe, à Londres.

**De Santarem** (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang, à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. **Nardo** (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

**Morren**, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liége.

1842. **Zantedeschi**, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. **Guastalla**, D-M., à Trieste.

**Pasquier** (Victor), Pharmacien de première classe, à Liége.

**De le Bidart de Thumaide**, Procureur du Roi, à Liége.

**Van Hasselt**, Secrétaire de l'Académie d'Anvers.

**Bogaerts** (Félix), d'Anvers.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.*

*Abbeville.* Société royale d'Émulation (Somme).

*Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).

*Amiens.* Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

*Angers.* Société industrielle (Maîne-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

*Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

*Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

*Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

*Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais).

*Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du départemᵗ de l'Ain.

*Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

*Calais.* Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

*Cambrai.* Société d'Emulation (Nord).

*Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

*Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.

*Cherbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

*Clermont-Ferrand.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

*Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or)

— Société de Médecine.

*Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

*Evreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

*Falaise.* Société d'agriculture (Calvados).

*Havre.* Société havraise d'Études diverses.

*Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

*Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.

*Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

*Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

*Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe)

*Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

*Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

*Morlaix.* Société vétérinaire du département du Finistère.

*Mulhausen.* Société industrielle (Haut-Rhin).

*Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

*Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

*Nîmes.* Académie royale du Gard.

*Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

*Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, 2.

— Athénée des Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie royale des Sciences.

— Académie française.

— — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.

— Société Anatomique.

— Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge*, 19.

— Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)

— Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.

— Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine*

— Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.

— Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.

— Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.

*Perpignan.* Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

*Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

*Puy (Le).* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

*Reims.* Académie (Marne).

*Rouen*. Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

*Saint-Etienne*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)

— Société industrielle.

*Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

*Strasbourg*. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

*Toulouse*. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

*Tours*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

*Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

*Valence*. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

*Versailles*. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

*Anvers*. Société des Sciences, Lettres et Arts.

*Copenhague*. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

*Liége*. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

*Londres.* **Société des Antiquaires de Londres.**

*Munich.* **Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.**

---

*Nota.* Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit: A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. Derache, Libraire à Paris, et aux deux principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 155; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, nº 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. Tamisier, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838). — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209).

**Nota. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.**

# TABLE DES OUVRAGES

***Reçus pendant l'année académique* 1843-1844, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes*.**

**Dressée conformément à l'art 17 du Règlement.**

---

Castel ( A. ). *Rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture de Bayeux*, 1841-42. — *Rapport sur la première exposition des produits agricoles , etc., de l'arrond. de Bayeux* , 1841. — *La Blanche-nef, chronique ; manuscrit.* — *De l'Utilité de la culture des plantes fourragères et de l'importance de ses produits.*

Caumont ( de ). *Rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence.* — *Lettre sur les cartes agronomiques et l'influence de la nature du sol sur les productions agricoles.*

Cellier du Fayel. *Le génie des femmes. Journal*, nos 1, 2, 3, 5, 6, 7. — *De l'Enseignement libre et gratuit.*

Châlons. *Soc. d'Agric. de la Marne. Séance publique*, 1843.

Châteauroux. *Soc. d'agriculture, éphémérides*, 1843.

Cherbourg. *Soc. roy. Académ. Mémoires* , 1843.

Chéruel. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* 1150-1382, 2 *vol. in-8.*

Claudel ( Modeste ). *Discours de la méthode* — *Cours de l'Algorithmie élémentaire.*

Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne, janvier à août*, 1843.

Coffinières. *Rapport sur le système cellulaire.* — *Matériaux inédits recueillis pour une histoire de la commune de Niort.*

Corblet ( l'abbé J. ). *Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lez-Roye.*

Delalande ( A. ). *Histoire des guerres de religion dans la Manche.*

Delamare ( E. ). *Traité élémentaire de Pathologie chirurgicale, par Samuel Cooper. Traduction*, 7 *cahiers.*

De la Quérière ( E. ). *Description historique , archéologique et artistique de l'église de Saint Vincent de Rouen.*

Deville. *Observations sur l'achèvement de l'église de Saint-Ouen*,

Dijon. *Académie. Compte rendu des travaux*, 1841-42. — *Mémoires.* — *Séance publique du* 21 *août* 1843.

**Hélot** ( Jules ). *Théorie de la syphilis. Thèse pour le doctorat*, 1844.

**Hilaire de Néville**. *Le sire Godefroy du Réaume, maire de Rouen en* 1369, *manuscrit. — Quelques réflexions sur l'utilité morale de certaines inhumations dans les églises. Manuscrit.*

**Homberg** ( Th. ). *Guide de l'inventeur, ou commentaire de la loi du* 5 *juillet* 1844.

**Kerckhove** ( le vicomte de ). *Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne. V. Borcht.*

**Kerckhove d'Exaerde** ( le comte de ). *Quelques mots sur les inondations des Flandres.*

**Lalouel** ( H. ). *Sur les femmes qui se sont distinguées dans la poésie anglaise.*

**Lautard**. *Histoire de l'Académie de Marseille*, 3e *vol.*

**Lecoq**. *Annales de l'Auvergne. V. Clermont-Ferrand.*

**Lefebvre**. *Notice explicative pour l'emploi de l'oléomètre à froid.*

**Liége**, *Soc. d'Emul. Procès-verbal de la séance publique du* 19 *juillet* 1842. *V. Pasquier.*

**Lille**. *Soc. royale des Sciences. Mémoires*, *Année* 1841, 1er *et* 2me *partie. Id. année* 1842.

**Limoges**. *Soc. roy. d'Agricult. Bulletin*, *t.* 21, *nos* 2, 3, 4, *t.* 22, *no* 1.

**Lons-le-Saulnier**. *Soc. d'Emul. Travaux pendant les années* 1841 *et* 1842.

**Lyon**. *Acad. royale. Compte rendu*, 1843.

**Lyon**. *Soc. roy. d'Agricult. Annales*, *t.* 6, *mars*, 43, 2e, 3e, 4e *liv.*

**Maizière**. *Mémoire sur les Vents alizés*, 1er *et* 2e, *et Précis succinct*, *etc.*

**Mancel** ( G. ). *Sur la tradition du moyen-âge qui attribue la fondation de Caen à* Kaius, *sénéchal du roi Arthur.*

Nicot. *Compte rendu des travaux de l'Acad. royale du Gard*, 1843.

Nîmes. *Acad. roy. du Gard. Compte rendu des travaux*, 1843.

Niort. *Soc. de statistique des Deux-Sèvres. Mémoires*, 1842-43, *t.* 7, *jusqu'à la p.* 240, *avec planches.— Description géologique du départ.*, 4e *liv.*, 1842-3. — *Rapport sur l'exposition de* 1843, 5e *liv.*

Normandie agricole (la). *Journal d'agricult. pratique*, *t.* 1, 1re *et* 5e *liv.*

Paillart. *Discours de rentrée de la Cour royale de Nancy*, 1843.

Paris. *Athénée des Arts. Procès-verbaux*, 113e *et* 114e *séance publique.*

Paris. *Institut historique. L'Investigateur*, 108e *à* 118e *liv.* (*moins* 115e *et* 116e).

Paris. *Journal des savants*, 1844.

Paris. *Le Fantassin, par un ancien officier.*

Paris. *L'Institut. Journal*, 1844 (*incomplet*).

Paris. *Soc. de géographie. Bulletin*, 1843, *nos* 115 *à* 120. — 3e *Série*, 1844, *nos* 1 *à* 5.

Paris. *Soc. de la Morale Chrétienne. Journal*, *t.* 24, *nos* 1, 2, 3, 4. 6.— 3e *Série*, *t.* 1er, *no* 1 *à* 6.— *Assemblée générale annuelle*, 1844.

Paris. *Soc. de l'Histoire de France. Bulletin*, *nos* 7, 8, 9, 11, 12.— *Notice sur les travaux.*

Paris. *Soc. française de Statistique universelle. Journal des travaux*, *nos* 1 *à* 9.

Paris. *Soc. philomatique. Procès-verbaux de* 1836 *à* 42.

Paris. *Soc. philotechnique. Annuaire*, *t.* 5, 1844.

Paris. *Soc. roy. et cent. d'Agricult. Bulletin*, *t.* 3 *nos* 8, 9, 10; *t.* 4, *nos* 1, 2, 3, 7 *et* 11.— *Mémoires, année* 1842.

Paris. *Soc. séricicole. Annales*, 7e *vol.*, 1843.

Pasquier (Victor). *Monographie du madi cultivé.— Note sur l'ivoire végétal. — Procès-verbal de la séance pu-*

Siodolkowicz. *Nouvelle école d'équitation.*

Tanchou. *Recherches pratiques sur les ulcérations du col de la matrice.— Sur les tumeurs du sein.— Recherches sur le traitement médical des tumeurs cancéreuses du sein.*

Toulon. *Soc. des Sciences du Var. Bulletin trim.*, 11e *année, nos* 1, 2, 3, 4.

Toulouse. *Acad. roy. des Sciences. Histoire et Mémoires*, 43.

Tours. *Soc. d'Agricult. Annales, t.* 23, *nos* 1 *et* 3.

Tudot (Edmond). *Eléments de dessin industriel*, 2e *édit.*, 1841, *avec un atlas.*

Van Hasselt. *Histoire de P.-P. Rubens.*

Verenet (Georges). *Eloge de Casimir Delavigne.*

Versailles. *Soc. roy. d'Agricult. Mémoires*, 43e *année.*

Zantedeschi. *Trattato di fisica elementare. — Trattato del magnetismo e della elettricità.*

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

---

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.



CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.



—

ERRATA.

| Page. | Ligne. |
|---|---|
| 14 | dernière, ieu, lisez *lieu.* |
| 54 | bas, après quatorze causes, ajoutez *physiques.* |
| 55 | 14, contre, lisez *sur.* |
| 59 | 18, défectueuses, ôtez le *s.* |
| 64 | 14, le, lisez *la.* |
| 65 | 10, 60 ou 80, lisez 60 *à* 80. |
| 67 | 4 et 5, acquis, lisez *acquise.* |
| 71 | 15, ce triumvir cérébral, lisez *cette trilogie cérébrale.* |
| 75 | 19, quelle, lisez *quel.* |
| 75 | 19 et 20 2me col., lisez *esprits torts, zoomanes.* |
| 104 | avant dernière, spendide, lisez *splendide.* |
| 111 | 7, monolythes, lisez *monolithes.* |
| — | 8, 1359, lisez 1839. |
| — | 9, ville, lisez *villa.* |

